Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/napoleonetsafami13massuoft

U. C. E.

NAPOLÉON

ET

SA FAMILLE

ŒUVRES DE M. FRÉDÉRIC MASSON

de l'Académie française

Le Cardinal de Bernis depuis son ministère (1758-1794)	1 vol. in-8°.
Le Département des Affaires étrangères pendant la Révolution (1787-1804)	1 vol. in-8°.
L'Académie française (1629-1793)	1 vol. in-8°.
En Habit vert (1903-1919)	1 vol. in-8°.

ÉTUDES NAPOLÉONIENNES

I. **Manuscrits inédits de Napoléon** (1786-1791)	1 vol. in-8°.
Napoléon dans sa Jeunesse (1769-1793)	1 vol. in-8°.
II. **Napoléon et les Femmes**	1 vol. in-8°.
Joséphine de Beauharnais (1763-1796)	1 vol. in-8°.
Madame Bonaparte (1796-1804)	1 vol. in-8°.
Joséphine Impératrice et Reine (1804-1809)	1 vol. in-8°.
Joséphine répudiée (1809-1814)	1 vol. in-8°.
L'Impératrice Marie-Louise (1809-1815)	1 vol. in-8°.
III. **Napoléon et sa Famille** (1769-1815)	13 vol. in-8°.
IV. **Napoléon et son fils**	1 vol. in-8°.
V. **Napoléon chez lui. — La journée de l'Empereur aux Tuileries**	1 vol. in-8°.
VI. **Cavaliers de Napoléon**	1 vol. in-8°.
Le Sacre et le couronnement de Napoléon	1 vol. in-8°.
VII. **Napoléon à Sainte-Hélène** (1815-1821)	1 vol. in-8°.

CHAQUE VOLUME : 7 FR. 50

Napoléon et les Femmes, édition illustrée par CALBET.	1 vol. in-18.
La Révolte de Toulon en prairial an III	1 vol. in-18.
Le Marquis de Grignan, petit-fils de Mme de Sévigné.	1 vol. in-18.
Diplomates de la Révolution	1 vol. in-8°.
Jadis (1re et 2e séries)	2 vol. in-18.
L'Affaire Maubreuil (Mars-avril 1814)	1 vol. in-18.
Jadis et Aujourd'hui (1re et 2e séries)	2 vol. in-18.
Autour de Sainte-Hélène (1re, 2e et 3e séries)	3 vol. in-18.
Sur Napoléon (1re et 2e séries)	2 vol. in-18.
Petites histoires (1re et 2e séries)	2 vol. in-18.
Au jour le jour (1re et 2e séries)	2 vol. in-18.
Pour l'Empereur (1796-1821) (1re et 2e séries)	2 vol. in-18.

CHAQUE VOLUME : 3 FR. 50

Mémoires et Lettres du Cardinal de Bernis (1715-1758)	2 vol. in-8°.
Journal inédit du marquis de Torcy (1709-1711)	1 vol. in-8°.
Mémoires du Comte Hippolyte d'Espinchal	2 vol. in-8°.

CHAQUE VOLUME : 7 FR. 50

Souvenirs de Maurice Duvicquet	1 vol. 3 fr. 50
Journal de ma déportation, par Laffon-Ladebat	1 vol. 3 fr. 50

Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous les pays, y compris la Suède, la Norvège, la Hollande et le Danemark.

S'adresser pour traiter à la Librairie PAUL OLLENDORFF, 50, Chaussée d'Antin, Paris.

N216
YmbNb

FRÉDÉRIC MASSON

de l'Académie Française

NAPOLÉON

ET

SA FAMILLE

XIII

(1816-1821)

15-35-5-7
10/12/19

PARIS

Société d'Éditions littéraires et artistiques

LIBRAIRIE PAUL OLLENDORFF

50, CHAUSSÉE D'ANTIN, 50

1919

Tous droits réservés

IL A ÉTÉ TIRÉ

Deux exemplaires sur papier Japon
numérotés à la presse.

NAPOLÉON

ET SA FAMILLE

XLII

SAINTE-HÉLÈNE ET LES NAPOLÉONIDES

(1816-1821).

L'Europe coupée par la Sainte-Alliance de cloisons étanches. — Seul un Anglais peut passer d'un compartiment dans l'autre. — *Le Secret*. — Plus strict à Rome que partout ailleurs.

Mrs Skelton. — Elle envoie des nouvelles du prisonnier à Madame. — Lettre de Fesch.

Correspondances. — Les Communications secrètes. — Les Lettres officielles. — Témoignage de Madame sur la façon dont elles sont acheminées. — Médiocre intérêt qu'elles présentent à l'arrivée. — Peut-on penser que des Lettres ont passé par d'autres voies. — Surtout de Sainte-Hélène en Europe ? — Relativement aux restrictions et à la vie matérielle. — Aucune trace. — Le Gouvernement anglais s'en charge. — Il ordonne d'éloigner quatre individus de la suite de l'Empereur.

Les quatre proscrits. — Piontkowski. — Ce qu'il en faut penser. — Le voyage. — Lettre de Piontkowski. — Son attitude. — Son portrait. — Ses aventures. — Ses escroqueries. — Pensionné à la fois par la succession de Napoléon et par la Russie. — Santini. — Sa vie antérieure. — A l'Ile d'Elbe. — Aux Cent Jours. — A Sainte-Hélène. — Il veut tuer Lowe, en vendetta. — Il part pour l'Europe. — Avantages qui lui sont faits. — Arrivée à Portsmouth. — Aventures dans Londres. — Sir Robert Wilson. — Lord Holland. — Santini sait sa leçon par cœur. — Il la récite. — Analyse de la lettre signée par Montholon qui résume les griefs de Napoléon. — La bro-

chure de Santini. — L'interpellation de Lord Holland. — La réponse de Lord Bathurst. — Ses mensonges. — L'ivrognerie de Boney. — La motion n'est point prise en considération par les Lords — mais elle est retenue par l'opinion universelle. — Le Ministère anglais obligé à adoucir ses ordres. — Réplique de Napoléon au discours de Lord Bathurst. — Avortement, par suite de circonstances nouvelles, des effets de l'interpellation.

Ce qu'il advint de Santini. — Il distribue des souvenirs de Napoléon. — Usant d'un passeport anglais qu'il a obtenu, il part pour Bruxelles. — Accueil qu'il reçoit de Cambacérès. — A Munich, accueil d'Eugène. — A Carlsruhe, Stéphanie. — Prend pour compagnon de voyage le mameluck Mansour. — Arrêté à Côme. — Interné à Brunn. — Relâché à la mort de l'Empereur. — Séjour chez Caroline, Jérôme, Madame. — Son établissement en Corse. — Huissier du cabinet de Louis-Philippe. — Courrier de la Malle. — Gardien du tombeau de l'Empereur. — Ses spéculations littéraires. — Légataire de l'Empereur. — Vente de ses œuvres aux visiteurs du Tombeau.

La motion de Lord Holland et le pamphlet de Santini ne contentent pas le public. — Il souhaite une sorte de confession générale qui lui apporte des renseignements sur l'homme et sur son règne. — Il y a de quoi tenter un écrivain sans grand scrupule, peu facile à intimider. — Apparition du *Manuscrit venu de Sainte-Hélène d'une manière inconnue*. — Nullité historique et psychologique ; contradictions avec les faits les mieux établis sur tous les points de la vie de Napoléon. — Méconnaissance de ses idées directrices. — Vaines tentatives de pastiche. — Tout le monde proclame que cette brochure est de lui. — Opinion de Fontanes, Molé, Talleyrand, Marmont. — Lectures priées dans les salons aristocratiques. — Déclarations de M. de Las Cases. — Le *Manuscrit* devenu un évangile. — Influence certaine qu'il eut sur la formation de l'opinion. — Condamnation du *Manuscrit*. — Les exemplaires doivent être anéantis. — Immense retentissement qu'il reçoit des trois procès. — Editions à l'infini à l'étranger. — Copies contemporaines faites par milliers. — Encore à présent éditions nouvelles presque chaque année. — Doutes. — Hypothèses. — Lullin de Chateauvieux. — Cette attribution est-elle certaine ?

Las Cases. — Un des compagnons de l'Empereur a pressenti la réaction qui allait se produire et s'est attribué le rôle de la

diriger. — Las Cases. — Seul venu librement à Sainte-Hélène pour se faire l'interprète de Napoléon. — Il est le confident. — Il pratique l'*Interview* continue. — Il s'impose partout à l'Empereur. — Aux Briars. — Mal disposé à comprendre l'Empereur qu'il n'a jamais connu. — Différences profondes du *Mémorial* et des *Mémoires*, ceux-ci œuvre admirable de Napoléon. — Le *Mémorial* met Las Cases en scène autant que Napoléon. — Las Cases a épuisé son sujet. — Ennui. — Souffrances physiques. — Dissensions intérieures. — Querelles que cherche Gourgaud. — Provocations. — Las Cases résolu à rentrer en Europe, à jouer le rôle d'interprète de Napoléon, de directeur de l'opinion publique, d'ambassadeur auprès des Souverains. — Son assurance. — La santé de l'Empereur. — Las Cases prépare son départ. — Les lettres confiées à James Scott. — Dénonciation attendue. — Renvoi prémédité. — Refus de revenir à Longwood. — Lettre de l'Empereur. — Il annonce que sa santé est compromise.

Santé de l'Empereur. — Argument majeur que Las Cases fera valoir. — Toutes les restrictions conséquences de la captivité. — Atteintes profondes à sa santé. — A défaut de médecin français, médecin anglais : O'Meara seul ayant la parole. — Etrangeté de sa situation.

Las Cases au Cap de Bonne-Espérance. — Il y est retenu plusieurs mois. — Ses lettres au Prince régent, aux ministres, etc. — Autorisé à partir. — La traversée. — Gravesend. — Interdiction de fouler le sol britannique. — Conduit à Douvres. — Lettres qu'il écrit. — Autres lettres. — Ostende. — Lettres. — Bruxelles. — Lettres. — Ordre de quitter les Pays-Bas. — Conduit de gendarme en gendarme à Francfort. — Le sénateur directeur de la Police et M. le baron Reinhardt, ministre de S. M. T. C. — M. Reinhardt veut le faire expulser. — Résistance des ministres des quatre puissances qui trouvent que l'ex-jacobin va un peu loin et refusent à se prêter à ses exigences. — On laisse Las Cases à Francfort. Ses visites à la reine Julie. — Ses lettres à Marie-Louise. — Il lui envoie des cheveux de l'Empereur. — Lettre au prince de Metternich. — Lettre à l'empereur de Russie. — Ses maladresses. — Lettre à Lord Bathurst (14 pages). — Lettre au Parlement d'Angleterre (17 pages). — Lettre mensuelle au général Bertrand. — Lettres à tous les Bonaparte de Rome, d'Autriche, d'Augsbourg, etc. — Exposé des réponses qu'il a

reçues. — Offre de Lucien d'aller passer deux ans à Sainte-Hélène. — Ses conditions. — Las Cases soumet la demande à Goulburn qui le renvoie aux ambassadeurs des quatre puissances. — Madame parle d'aller à Sainte-Hélène. — Jérôme le demande formellement. — Lettres de Jérôme et de Catherine. — Jérôme traite avec Lord Liverpool des détails d'exécution. — Velléités qui attestent d'excellentes intentions. — Questions d'argent. — Offres de Madame. — Lettres de Las Cases à tous les membres de la Famille. — Nouvelles offres de Madame et de Fesch qui veulent se réserver les envois à l'Empereur. — Las Cases ne l'entend pas ainsi. — Il veut se rendre le factotum de la Famille, dans laquelle il n'hésite pas à se ranger. — Il demande, au nom de la Famille à Goulburn qu'il soit informé des nouvelles de l'Empereur afin qu'il les répartisse entre les membres qui habitent l'Italie, l'Allemagne, etc. — Goulburn répond qu'il fait passer directement les nouvelles à la princesse Pauline. — Réponse très embarrassée de Las Cases. — Il se rejette sur la comtesse de Survilliers. — Question d'argent. — Madame oppose les besoins de l'Empereur aux demandes de ses autres enfants. — Fesch annonce l'envoi de 100.000 francs. — Madame en envoie 30.000. — Première mise d'une masse que ses enfants devront former. — Elle ne fixe pas le montant de la contribution. — Réponse de Jérôme. — Expéditions payées des fonds de Madame. — D'ailleurs rien n'arrive. — Las Cases se propose d'aller trouver les uns et les autres. — Visite de la reine Catherine. — Extraordinaire crédulité de Las Cases. — Il accepte et répand les plus invraisemblables nouvelles. — Démentis qu'il doit s'infliger. — Il annonce que l'Empereur va être transporté à Malte, qu'il va mieux, etc. —Il écrit qu'il a reçu des nouvelles en dehors des voies officielles. — Imprudence et maladresse, mais loyauté et délicatesse de Las Cases. — Ses embarras d'argent. — Il a prêté 100.000 francs à l'Empereur qui continue à faire tirer sur lui. — Eugène vient voir Las Cases et règle la question d'argent pour le passé. — Reste l'avenir. — Difficultés pour assurer un fonds suffisant et régulier. — Las Cases établit la note. — Part de chacun. — Madame, Joseph, Eugène, Jérôme contribuent. — Mais on n'arrive qu'à 126.000 francs. — Eugène reçoit alors des instructions du général Bertrand et assure l'existence des habitants de Longwood moyennant le fonds de 800.000 francs appartenant à l'Empereur. — Las Cases mis de côté. — Madame fait ses envois elle-même.

Eugène. — Difficultés du rôle qu'il a à remplir. — Dénonciation de Pozzo di Borgo. — L'Angleterre sait à quoi s'en tenir. — Elle n'a garde de le révéler à ses alliés. — Inquiétudes de la Bavière. — Lettre d'Eugène à l'empereur Alexandre. — Visite qu'il lui fait à Mergentheim.

Le Congrès d'Aix-la-Chapelle. — Initiative prise par la reine Catherine. — Las Cases prétend agir seul avec Madame et l'Impératrice Marie-Louise. — Projet concerté entre Hortense et Catherine. — Sommaire de la note devant servir à établir la pétition. — Comment les signatures devront être recueillies. — Ce que dit Las Cases. — Lettre de Madame à Marie-Louise. — Lettre de Las Cases à Marie-Louise. — Ses lettres à Metternich. — Lettre qu'il rédige au nom de Madame. — Nul de la Famille n'est consulté. — Lettre de Catherine à Madame. — Lettre de Catherine à Elisa. — Nouvelle lettre à Madame. — Lettre à Hortense. — Réponse de Madame. — Reproches. — Répliques. — Lettre que Las Cases en son propre nom adresse aux Souverains. — Sa note sur la souveraineté du peuple. — Nouvelles lettres des 10 et 13 novembre: état grave de la santé de l'Empereur, resserrement de la captivité, aggravation des restrictions, interdiction au médecin de l'Empereur de l'approcher; persécutions contre O'Meara; son enlèvement. — Aucune réponse n'est faite ni à Madame, ni à Louis, ni à Eugène, ni à Las Cases. — Pourquoi?

Gourgaud. — Son départ annoncé par Bertrand. — Bruits divers sur son départ. — Silence du prince Eugène. — La pension faite par l'Empereur à Mme Gourgaud mère payée au général. — Il a fallu dix années pour que le mystère commençât à être soupçonné. — M. Thiers n'a fait aucune allusion aux documents publiés par Walter Scott. — Résumé de l'affaire Gourgaud. — Ce que Gourgaud a dit de l'Empereur après avoir quitté Longwood, à tous les commensaux de Hudson Lowe, au sous-secrétaire d'État des Colonies, aux ambassadeurs de France et de Russie. — Opinion qu'on prend de ses allégations. — Gourgaud se repent. — Il cherche à se rattraper. — Publication de la *Campagne de Dix-huit cent quinze*. — Lettre à Marie-Louise. — Effet produit sur les ministres anglais. — Gourgaud arrêté, embarqué pour Cuxhaven. — Ses lettres au prince Eugène. — Demandes de secours. — La pension. — Déclaration qu'il fait au sujet de Napoléon. — Obligé par le Sénat de quitter Hambourg à la suite d'une déconvenue matrimoniale. — Son arrivée à Francfort. — Sa

rentrée en France. — Consolidation de sa pension dont il reçoit le capital des exécuteurs testamentaires.

Conséquences en Angleterre des révélations de Gourgaud. — Dépêches de Lord Bathurst. — Restrictions imposées à l'Empereur et à ses compagnons. — Mesures prises contre O'Meara. — Autorisation donnée par Lord Bathurst à Hudson Lowe, qui ne s'en sert pas, de donner à Sainte-Hélène une publicité complète aux déclarations de Gourgaud. — Leurs conséquences au Congrès d'Aix-la-Chapelle. — Approbation intégrale donnée à l'Angleterre par les quatre puissances. — Protocole N° XLII. — Las Cases en présence de cet échec. — Son découragement. — Il cesse ses écritures. — Sa maladie. — Retraite à Offenbach. — Sa neurasthénie caractérisée.

Conséquences a Sainte-Hélène des révélations de Gourgaud.

Balcombe. — Il prévient par son départ l'expulsion et peut-être pis. — Qui est Balcombe? — Le séjour de l'Empereur aux Briars. — La famille Balcombe. — Les petites filles. — Leurs rapports avec Longwood. — Exagération des prix. — Relations avec O'Meara. — Il prend ses dispositions pour quitter Sainte-Hélène. — Lettres compromettantes de William Holmes arrivées après son départ. — Ordres dont le charge Napoléon. — Commissions. — Aucune remplie. — Argent touché. — Lettres à Joseph. — Emploi des fonds qui lui avaient été confiés. — Affaire Reardon.

Questions d'argent soulevées par les lettres d'Holmes à O'Meara. — Le Gouvernement anglais parfaitement au courant. — Lettre d'Holmes à Goulburn. — Exposé des affaires qu'il a faites pour le compte de l'Empereur. — L'empereur Alexandre connaît la question par le prince Eugène. — Découverte que fait Metternich de ce redoutable secret. — Révélation qu'il en fait au Cabinet anglais. — Le ministre des Affaires étrangères garde son sérieux.

O'Meara. — Dernier fil qui rattache l'Empereur à l'Europe. — Doubles obligations d'O'Meara. — Comment il a d'abord rempli son rôle. — Confidences qu'il fait d'abord à Hudson Lowe. — Rapports de police à Finlaison. — Demande d'une augmentation de traitement. — Explication avec l'Empereur. Continuation des rapports avec Hudson Lowe. — Nouvelles envoyées en Angleterre. — Escarmouches successives avec Lowe. — Les bulletins de la santé de Napoléon qu'il remet au

gouverneur. — Explication avec l'Empereur à ce sujet. — La question du titre. — O'Meara ne rédige plus de bulletin. — Le gouverneur en fait rédiger un par son médecin le nommé Baxter. — Caractère des bulletins de Baxter. — Nouvelles scènes entre O'Meara et le gouverneur. — Celui-ci est tenté de renvoyer O'Meara mais il n'a point d'armes contre lui. — Il le soupçonne d'aggraver la maladie. — Il a sur ce point les affirmations de Baxter, insuffisantes. — Mais voici Gourgaud. — Affaire de la tabatière portée par O'Meara au pasteur qui a célébré les obsèques de Cipriani. — Interdiction de sortir de Longwood. — Démission d'O'Meara. — L'Empereur très malade. — Lowe affolé demande à O'Meara de reprendre ses fonctions. — Persécutions contre lui. — Le mess du 66e régiment. — Lord Bathurst, instruit par le général Gourgaud, autorise Lowe à enlever O'Meara. — Signification faite à O'Meara. — Dernière entrevue avec l'Empereur. — Les lettres des Souverains. — Lettres qui l'accréditent près de la Famille. — Argent. — Confidences. — O'Meara à Londres. — Sa lettre aux lords de l'Amirauté. — Comme il affirme la maladie de l'Empereur, il est destitué. — Ses accusations contre Lowe. — Il l'accuse de l'avoir volé. — Le Ministère interdit à Lowe de poursuivre. — Lord Bathurst et le Parlement. — Doctrine parlementaire. — Comment O'Meara remplit ses diverses missions. — Lettre du roi Joseph. — Libéralité des membres de la Famille. — Spéculations. — *Poudre dentifrice*. — Ce qu'il raconte à Madame. — Résultat de sa mission. — Les publications. — Secret gardé sur les révélations de Gourgaud qui accrédite davantage O'Meara. — Mépris du Gouvernement britannique pour l'opinion qu'il se refuse à éclairer et pour ses agents qu'il abandonne. — O'Meara porté aux nues. — Les vers de Lord Byron. — *Napoleon in exile or a voice from Sant-Helena*. — Étonnement que cause son abstention au point de vue scientifique. — Mais quel médecin eût accepté d'être son répondant après l'aventure de Stokoë ?

Stokoë, chirurgien du *Conqueror*, ami d'O'Meara. — Présenté à l'Empereur. — Choisi comme consultant par O'Meara. — Il refuse. — Ordre de l'amiral Plampin. — Compromis par une lettre d'Holmes. — L'Empereur malade. — Stokoë appelé à Longwood. — La lettre lui parvient par la voie hiérarchique. — Bertrand lui propose d'être le médecin de l'Empereur. — Conditions, posées par Lowe, inadmissibles pour l'Empereur.

— Persécutions contre Stokoë, qui ne veut plus retourner à Longwood. — Crime d'avoir appelé l'Empereur : *Le Malade*. — Demande à rentrer en Angleterre. — Arrivé à Portsmouth, renvoyé à Sainte-Hélène. — Passe devant un Conseil de guerre. — Parodie de justice. Pièces fausses et fausses accusations. — Destitué. — Promène sa cause devant toutes les juridictions. — Comment il est traité par les Bonaparte. — Le roi Joseph et Stokoë. — Avis aux médecins.

La solitude se fait de plus en plus autour de l'Empereur. — Projet de départ des Montholon et des Bertrand. — L'Empereur demande qu'ils attendent au moins l'arrivée de leurs remplaçants. — Noms qu'il indique à ce moment. — Départ de M^me^ de Montholon.

Madame de Montholon. — Son état de maladie. — L'Empereur obtient que le mari reste avec lui. — Dispensée de la quarantaine au Cap. — Libéralités de l'Empereur. — Elle part au début de juillet 1819. Repoussée d'Angleterre, débarquée à Ostende. — Lettres de Las Cases. — Etranges lettres de Gourgaud. — Son inconscience. — Il reçoit d'elle un secours de cent louis. — Lettres d'Eugène. — Lettres qu'elle reçoit de son mari. — Il semble prodigieusement amoureux. — Il paraît n'attendre pour la rejoindre que l'arrivée des nouveaux hôtes attendus à Sainte-Hélène.

Les émissaires du cardinal Fesch. — Fesch a réclamé avec une impétuosité corse le droit de régler seul à Rome les affaires de Napoléon. — La requête adressée au Pape. — Intervention de Pie VII près du Prince régent. — Lettre au cardinal Consalvi. — Sentiments que l'évêque d'Imola a gardés pour le général Bonaparte. — Rebuté par le Prince régent, n'en conserve pas moins ses dispositions bienveillantes.

Lettre du grand maréchal à Fesch du 22 mars 1818 : l'Empereur demande un prêtre, un maître d'hôtel, un cuisinier. — Qualités exigées du prêtre. — Nouvelles de la santé de l'Empereur. — La lettre arrivée en mai. — Démarches de Fesch près de Consalvi. — Extraits des dépêches de M. de Blacas, ambassadeur du roi à Rome. — Madame remercie Consalvi. — Lettre de Fesch à Lord Bathurst. — Il exige d'être seul à choisir le prêtre. — Observations du marquis d'Osmond, ambassadeur à Londres à Lord Bathurst. — Les ministres anglais plus catholiques que les ambassadeurs du Roi Très Chrétien. — Ils s'en remettent à Fesch du choix du prêtre — et même d'un

médecin, en remplacement d'O'Meara. — Le cuisinier Lepage, choisi par la princesse Pauline. — Le maître d'hôtel Coursot, donné par Madame. — Le prêtre. — L'abbé Parigi d'abord. — Soulèvement d'opinion. — L'abbé Buonavita. — Enumération par Fesch de ses vertus. — Il est exactement le contraire de ce que l'Empereur a demandé. — Attaques d'apoplexie. — Presque en enfance — n'a exercé qu'en Espagne, au Mexique et au Paraguay. — Singulière préparation au gallicanisme. — L'abbé Vignali, un pâtre corse. — Le médecin. — Candidature de Foureau de Beauregard, médecin de l'Empereur durant la campagne de 1814, premier médecin pendant les Cent Jours. — Sa conduite depuis lors. — Il réclame sa place. — Tous les fidèles pensent qu'elle ne saurait lui être contestée. — Il écrit à O'Meara pour lui demander des détails. — Las Cases le presse de partir. — Il attend les instructions de Fesch. — Lettre de Fesch à Las Cases. — Fesch choisit un chirurgien né en Corse, établi à Florence. — Eloge qu'il en fait. — Ce qu'il faut penser d'Antommarchi. — La tentative de défense d'Antommarchi. — Comment il fut choisi par Colonna et Fesch. — Quels mobiles ont pu diriger Fesch et Madame dans ces choix surprenants ? — Les révélations de la voyante. — L'Empereur n'est plus à Sainte-Hélène. — Il a été transporté par les anges dans une île. — Les lettres venues de Sainte-Hélène sont fausses ou imposées à Bertrand par les Anglais. — Témoignage de la princesse Pauline. — Les deux lettres. — Malgré les retards qu'il provoque, Fesch obligé de laisser partir la caravane le 25 février. — Elle arrive à Londres le 19 avril s'étant arrêtée partout sur la route. — Visites à Las Cases, à Julie, etc. — A Londres, Antommarchi cherche des relations et des souscriptions. — On y passe trois mois. — Arrivée à Sainte-Hélène, dix-huit mois après la demande faite par l'Empereur. — Impression que fait le médecin. — Il est un fléau nouveau à Sainte-Hélène. — Déception profonde. — Montholon reconnaît l'impossibilité de partir. — Aucun des arrivants en état d'écrire le français qu'ils parlent à peine.

Montholon supplie sa femme de trouver n'importe où quelqu'un pour le remplacer. — Lettres à ce sujet. — Difficultés que rencontre M^me^ de Montholon. — Evolution profonde de la politique de M. Decazes. — Les ministres de Louis XVIII font tous partie du personnel impérial. — Résistance de Bathurst à l'accession d'un nouveau Français. — Il allègue que

choisis par le cardinal les prêtres doivent suffire. — Ses réponses à Lord Holland. — Celui-ci en atténue les termes. — Lettre de Bathurst à Lowe. — Il consent à ce que Napoléon désigne quelqu'un. — Mme de Montholon s'adresse à la reine Hortense qui parle du général Drouot. — On attend qu'il se propose. — Planat s'offre. — Mme de Montholon n'a point osé encore agir personnellement, le choix étant réservé au cardinal. — Elle attend qu'on lui permette d'agir. — Elle se décide à écrire à Planat. — Sa lettre à la princesse Borghèse. — Réponse caractéristique de celle-ci. — Planat écrit au cardinal et à Madame pour se proposer. — Réponse du cardinal. — Il refuse les services de Planat. — Celui-ci répond à Fesch. — Mme de Montholon reçoit pleins pouvoirs. — Désignation par l'Empereur des hommes dont il souhaiterait la venue. — « Ma famille ne m'envoie que des brutes ». — L'Empereur envisage une liste d'hommes du premier rang, anciens ministres, anciens chambellans, anciens aides de camp, médecins, etc. — Conduite d'Antommarchi. — Il demande à être ramené en Europe. — On le prie de rester. — Remplaçant à trouver pour Buonavita dont la santé exige le départ. — L'Empereur décide de s'en rapporter aux ministres du roi de France pour désigner quelqu'un. — Personne ne se présente hormis Planat. — Efforts de Mme de Montholon pour le faire partir. — Enfin, le 10 mai 1821, l'autorisation arrive. — Planat écrit au cardinal. — Réponse de celui-ci. — Choix fait par Mme de Montholon d'un médecin, le Dr Pelletan fils et d'un prêtre. — Mgr de Quélen s'est offert. — M. l'abbé Deguerry a été choisi. — Casimir Bonjour et Gourgaud. — Mme de Montholon va rejoindre son mari.

Buonavita arrive en Angleterre. — Mauvaise volonté des agents diplomatiques français. — Passeports délivrés à la fin à Buonavita et à Gentilini. — Lettres d'O'Meara à Madame, interceptées par le cardinal. — O'Meara demande à retourner à Sainte-Hélène. — Lettres de la princesse Pauline à Lady Holland. — Arrivée de Buonavita à Londres. — Il remet une lettre de Montholon à la princesse Pauline. — Montholon ne laisse aucun espoir. — Scènes dramatiques entre Pauline, Fesch et Madame. — Lettres de Pauline. — Madame est désabusée. — Fesch ne l'est point. — Lettres de Fesch à Las Cases.

Nouvelle officielle de la mort. — Madame réclame le corps de

son fils. — Dispositions prises par le Gouvernement anglais pour qu'il ne sorte pas de Sainte-Hélène. — Lettre de Madame aux ministres. — Pas de réponse.

La Sainte Alliance a divisé l'Europe en une série de compartiments étanches qui ne peuvent avoir les uns avec les autres que les communications les plus rares et les plus surveillées. On filtre les voyageurs de façon que, d'un compartiment à l'autre, ils ne portent pas la contagion : Révolution, Libre pensée, Bonapartisme. Un homme encore, en chair et en os, cela se voit. On est renseigné ; on sait d'où il vient et ce qu'il a fait ; on l'arrête au passage ; on le jette en prison, on le supprime, cela va bien, sauf qu'il soit Anglais ; car, ayant triomphé de la tyrannie napoléonienne, l'Anglais n'entend pas subir la tyrannie obscurantiste. Voyageur passionné, il exige, sur la terre comme sur la mer, son libre passage et, si conservateur que soit actuellement le gouvernement de la Grande Bretagne, il professe sur les droits des citoyens anglais exactement la même doctrine que le libéral le plus avancé. Nul n'a le droit de mettre la main sur un citoyen anglais, de lui interdire un pays qui est en paix avec l'Angleterre, d'imposer à ses droits une autre limite que celle de la Loi. Et à quelque parti que soit attaché un citoyen anglais, quelque profession qu'il exerce et quelque rang qu'il occupe, il est assuré de recevoir du gouvernement de son pays la même protection. Seulement elle se rend

plus efficace et elle se nuance de plus d'égards à mesure que s'élève la position sociale de celui qui la réclame.

Ce point acquis à l'égard des personnes que les souverains et leurs polices sont bien obligés de laisser passer, si elles sont anglaises, d'un compartiment à l'autre, il ne saurait être question des mêmes privilèges pour les journaux et les lettres, venant d'Angleterre ou émanant d'Anglais : alors une simple saisie suffit, le papier supprimé ne réclame pas.

Il faut se rendre compte des barrières successivement dressées depuis l'Océan jusqu'aux extrémités de l'Autriche où résident quelques Bonaparte : presque abaissée entre l'Angleterre et les Pays-Bas où les exilés jouissent d'une demi-liberté fort appréciée, mais où les Napoléonides n'ont pas encore accès, la cloison se redresse entre les Pays-Bas et la Confédération Germanique où parviennent encore quelques nouvelles et jusqu'où pénètre un souffle atténué des vents du large. Francfort-sur-le-Mein, ville libre, se souvient de ses traditions d'hospitalité. N'était l'active et tatillonne inquisition de Reinhardt, le ministre de France, dont la carrière révolutionnaire exalte le zèle royaliste, les exilés trouveraient quelques facilités pour correspondre et même pour résider. Pareillement, quoiqu'avec des restrictions déjà sérieuses, en Bavière ; mais, à la frontière des pays autrichiens, où qu'elle se trouve, s'interrompt la

circulation de lettres ou de papiers. Une police, d'une activité inlassable, saisit tout, pénètre partout avec des façons doucereuses, sans le moindre souci de légalité ni le moindre semblant de jugement, dispose pour les temps ou l'éternité des êtres ; et, préalablement, saisit leurs réflexions les plus secrètes, et leurs vœux les mieux dissimulés. Il y a là les pratiques de l'Inquisition avec les formes d'une bureaucratie paperassière. Le Piémont a ses clôtures spéciales et aussi la Toscane, Parme et les États Romains et combien plus les Deux Siciles. Ainsi dans chaque compartiment, doit-on végéter, sans trouble et sans rêves ; point de nouvelles qui éveillent les esprits, point de polémiques qui les troublent et qui engendrent les mauvaises pensées, les pensées libérales. Par contre, toutes facilités pour les ébats sensuels et les joies matérielles. Le gouvernement au besoin veille à les procurer et les sujets s'en contenteraient fort bien, n'était la contagion française. Dès lors, comme pour la peste, on tend l'un derrière l'autre des cordons sanitaires qui ont pour fonction d'empêcher qu'elle se propage. On arriverait à la claustration idéale, n'étaient les Anglais qui passent partout et les banquiers dont on ne peut supprimer le commerce et dont les lettres peuvent bien être à double adresse ; on pense à les ouvrir toutes, mais ce serait de conséquence : on doit se contenter avec une surveillance redoublée et moyennant une intimidation qui connaît ses ressources, on restreint à

des communications à peu près anodines les messages acheminés par cette voie.

C'est donc *le secret*. Les habitants de chaque compartiment savent, de ce qui se passe par le monde, ce qu'il plaît à chaque gouvernement qu'ils en sachent; même sur les journaux officieux, les censeurs exercent leurs talents avec une ingéniosité qui leur fait découvrir des doubles sens où il n'y a que des non-sens. Assurément se fût-on étonné, il y a quelques années, que des nations entières pussent vivre dans l'ignorance des événements qui se déroulent devant leurs contemporains, parfois sur leur propre territoire, mais l'on a vu récemment, sur divers points de l'Europe, des gouvernements proclamer des vérités officielles et contradictoires qui devenaient aussitôt des articles de foi, et dont aucune syllabe ne devait être discutée. On ne saurait donc être surpris qu'en ce temps là, on ne sut rien dans les pays d'Europe de ce qu'il était advenu de Napoléon. Comme, dans les tontines, plusieurs rentes avaient été constituées sur sa tête, le préfet de la Seine dont l'administration effectuait les paiements, dut, chaque trimestre, demander au ministre des Affaires Étrangères si, à telle ou telle date, Napoléon Bonaparte était vivant.

Qu'était-ce à Rome?

Ce fut à la charité de Mrs Skelton, la femme

du lieutenant-gouverneur de Sainte-Hélène que Madame Mère dut les premières nouvelles qu'elle reçût de son fils depuis leur séparation à Malmaison. Le colonel Skelton, qui avait la jouissance de Longwood comme maison de campagne, y avait accueilli l'Empereur le 18 octobre 1815 et lui avait offert à déjeuner. Il s'était empressé de lui céder la place et, depuis lors, à toute occasion, sa femme et lui avaient témoigné à Napoléon la plus respectueuse déférence. Souvent l'Empereur les invitait à dîner et, lorsqu'ils partirent, Mrs Skelton témoigna une sensibilité qui était sincère et bien inspirée. Dès son arrivée en Europe, elle adressa à Madame des nouvelles de son fils : « Vous ne sauriez imaginer, lui répondit le cardinal le 22 août, le bonheur qu'a apporté votre lettre à ma sœur et à moi. C'est la première fois que nous avons des nouvelles de Longwood... Par cette lettre nous avons l'assurance qu'au 13 de mai (1816) il se portait bien. A-t-il reçu de nos nouvelles ? Pourrions-nous lui en faire parvenir ? Voudriez-vous avoir l'extrême obligeance de nous en donner lorsque vous en recevrez de Sainte-Hélène ? Sauriez-vous nous indiquer ce que nous pourrions lui envoyer, des livres ou autre chose ? »

On en resta là ; Skelton fut nommé à un autre poste et ce léger lien fut rompu.

Il paraissait pourtant invraisemblable, surtout à ses ennemis, que l'on eût pu réaliser le silence autour de l'Homme qui avait empli le monde de

son bruit. Les ambassadeurs des Alliés à Londres ne pouvaient croire que des correspondances ne fussent pas échangées avec Sainte-Hélène et ils s'ingéniaient à deviner par quelles voies ; ils découvraient, à certaines annonces de journaux, des sens mystérieux et déchiffraient des nombres suspects. On pense bien qu'il se trouva des gens qui profitèrent de l'aubaine pour recruter des abonnés à des journaux mourant d'étisie, comme l'*Anti-Gallican* de Peltier, et ce n'est pas un des moindres étonnements que ménagent les correspondances diplomatiques de trouver, intégralement transcrites, au milieu des dépêches les plus graves, les fariboles niaises et grossières imaginées par l'ex-chargé d'affaires du roi Christophe.

Ce n'était pas que, à Sainte-Hélène, l'on n'eût reçu des lettres d'Europe. Ainsi, le 24 décembre 1815, l'Empereur en eut de Madame et de la princesse Pauline qui, dit-on, avaient quatre mois de date ; le 30 mai 1816, cette lettre si touchante de Madame où elle lui offrait de venir partager sa captivité : « Je suis bien âgée, écrivait-elle, pour faire un voyage de deux mille lieues ; je mourrai peut-être en route, mais qu'importe, je serai plus près de vous. » Le 25 juillet, des lettres de la plupart des membres de sa famille, Madame, Lucien, Hortense, Fesch, Pauline. En septembre, Las Cases avait eu un message de Lucien expédié de Rome au mois de mars. Il pouvait donc passer des lettres ; il en passait assurément, mais par les voies officielles :

en trois mois, les compagnons de l'Empereur recevaient des nouvelles de leurs familles. Ainsi M. Bertrand, père, écrit le 16 février 1817 au notaire du général : « Je reçois assez exactement des nouvelles de mon fils lorsqu'il part des bâtiments pour l'Europe. Les miennes lui parviennent aussi. Les dernières, reçues le 17 janvier étaient des 19 et 22 octobre... En quittant les côtes d'Angleterre, il me prévint d'adresser mes lettres *non cachetées* au ministre et qu'il en agirait de même. Les siennes m'arrivent timbrées de Paris, mais cachetées sans doute dans les bureaux du ministère. »

L'on eût donc été tenté d'admettre que les lettres adressées à l'Empereur eussent passé si elles avaient suivi la voie officielle ; mais le témoignage contradictoire de Madame prouve que, diverses fois, elles s'égarèrent. « J'ai écrit à mon fils plusieurs fois par le commerce, dit Madame, le 1er mai 1817, et entre autres par le canal du banquier Torlonia qui m'assura de la remise de mes lettres dans les bureaux ; plusieurs fois par des seigneurs anglais qui, gracieusement, s'engageaient à les remettre entre les mains des ministres, mais je ne me souviens que du nom de l'un d'entre eux, Lord Lucan[1] qui promit à mon frère et à moi que nos lettres seraient remises en propres mains à Lord Castlereagh par sa fille aînée à laquelle il les enverrait à son arrivée à Paris ; et, depuis la nou-

1. En fait, Richard, 2e Earl of Lucan, un des pairs représentant pour l'Irlande (1764-1839).

velle année, j'ai remis d'autres lettres au général Matthew. Craignant en outre qu'il ne fût pas permis à l'Empereur d'écrire, j'adressai des lettres à Madame la comtesse Bertrand, mais toutes sont restées sans réponse. Cependant, la Providence qui veille à dévoiler le mensonge a permis qu'une dame qui se trouvait à Rome en février dernier appartenant, dit-on, à un sous-secrétaire d'État et, si je ne me trompe, du nom de Hamilton, dit au capitaine de frégate Tower qu'elle avait lu de mes lettres à mon fils qu'on lui avait apportées à sa maison de campagne en Angleterre. »

Qu'était-ce de Napoléon qui, s'il ignorait qu'on faisait des gorges chaudes des lettres de sa mère, ne pouvait douter qu'elles ne fussent inspectées à chaque station, de Rome à Sainte-Hélène, violées, lues, copiées, profanées. Si le besoin qu'il avait de nouvelles le portait malgré lui à les lire, il les laissait aussitôt glisser de ses mains, il ne les ramassait point et, du pied, les poussait au feu. Déjà trois mois d'intervalle entre le départ et l'arrivée rendaient médiocre l'intérêt de ces lettres si lointaines et si peu réelles ; mais qu'était-ce si elles avaient traîné sous tous les yeux et si les caractères qui y étaient tracés portaient la salissure des regards qui s'y étaient posés. Aussi ne répondait-il à personne, n'écrivait-il à qui que ce soit. N'eût-ce pas été avouer qu'il acceptait la prison, qu'il en reconnaissait la légalité, qu'il en admettait les restrictions?

Ses officiers signaient les protestations qu'il adressait à ses geôliers anglais et c'était déjà bien de l'honneur pour ceux-ci. Mais ces documents eussent été destinés à la France et qu'importaient les colères d'Hudson Lowe s'ils étaient parvenus à leur adresse. Mais rien de moins certain. Sans doute, Las Cases s'est vanté d'avoir « fait passer » la lettre signée de Montholon, en date du 23 août 1816, qui contenait la protestation suprême de Napoléon contre le traité du 2 août 1815 et contre l'exécution par le gouverneur des *Restrictions* édictées par le ministère britannique. Mais de ce que le texte en avait été écrit sur un grand morceau de satin et qu'il était sorti de Sainte-Hélène, fallait-il conclure qu'il eût atteint son destinataire ? En tout cas, celui-ci n'en avait pas fait l'usage que Napoléon souhaitait, puisqu'aucune publicité n'y avait été donnée. On avait échoué dans diverses autres tentatives pour la faire connaître en Europe et c'était pourtant ce à quoi l'Empereur tenait davantage. Ce fut le Gouvernement anglais qui fournit l'occasion de la répandre par le monde entier.

La querelle principale entre le ministre des Colonies, Lord Bathurst, et l'Empereur, — la question des limites et celle des restrictions mises à part — était sur la dépense de Longwood. Sans tenir compte, ni du prix excessif de denrées qui devaient venir du Cap ou d'Europe, des commissions prélevées par les intermédiaires qu'il imposait comme fournisseurs et dont il se plaisait à assurer la fortune,

de la cherté du transport, des risques de toute sorte ; sans admettre que, vu la mauvaise qualité des vivres, il y eût quelque gaspillage, rendu inévitable par la quantité de domestiques français, anglais et chinois médiocrement surveillés ; le ministre eût voulu réduire la dépense à celle d'une bonne maison bourgeoise de Londres, sans aucune des prodigalités d'une maison princière : qu'il recherchât ici une nouvelle manière d'humilier Napoléon, nul doute.

A la vérité, l'Empereur, si justement économe et qui avait su organiser aux moindres frais une représentation vraiment souveraine, avait cette fois été obligé — le grand maréchal s'étant dérobé — de confier l'administration de la maison à l'homme le plus prodigue et le plus désordonné de son entourage. Avant qu'il se décidât à refaire lui-même les additions de ses comptes de cuisine, il fallait qu'il eût éprouvé à quel point était portée l'incurie de Montholon. D'ailleurs, si la dépense était forte, l'Empereur ne demandait pas mieux que d'en payer une partie ou même de la supporter tout entière ; mais, pour cela, il fallait de l'argent et il n'en avait pas à Sainte-Hélène : il devait donc en faire venir d'Europe ; mais, si c'était officiellement, il révélait aux Anglais dans quelles mains étaient déposés les fonds qu'il possédait ; et les Alliés n'eussent pas manqué de les saisir. Il exigeait donc de correspondre avec ses gens d'affaires par lettres fermées. Lord Bathurst prétendait réduire à 8 000 livres ster-

ling (200.000 fr.) une dépense qui s'élevait de 19 à 20,000 livres sterling (500,000 fr.) et qui, de l'avis des juges les moins bien disposés, ne pouvait descendre au-dessous de 16.000. (400.000 fr.). Devant les exigences du ministère, le gouverneur avait demandé que l'Empereur fournît le complément soit : 12.000 livres sterling par an. Puis, ayant pris sur lui de porter la contribution du gouvernement de huit à douze mille livres, il avait réduit à huit mille, la contribution qu'il demandait à l'Empereur. Napoléon n'admettait pas plus un chiffre que l'autre dès qu'il ne pouvait correspondre avec ses banquiers ou avec ses parents par lettres fermées et. cette querelle étant arrivée au paroxysme, Napoléon avait ordonné le bris et la vente de son argenterie.

Mais parallèlement — à trois mois de distance — Lord Bathurst prenait ses mesures. Après avoir imaginé, en vue de réduire l'Empereur par la solitude et dans le but d'écarter ses compagnons, de faire signer par ceux-ci un engagement dont les termes avaient été soigneusement médités pour offenser Napoléon, il avait, pour alléger les dépenses, donné l'ordre formel « d'éloigner de sa personne au moins quatre des individus venus avec lui : en particulier Piontkowski [1]; les autres le

1. J'ai dit de Piontkowski ce que j'avais à en dire dans *Autour de Sainte-Hélène*, 2e série (*Un aventurier à Sainte-Hélène. Le colonel comte Piontkowski*). Un M. G. L. de St M. Watson a, sous prétexte de réfuter cet article, publié un volume de 304 pages intitulé *A polish exile with Napoleon* (London et New-York, Harper and Brothers, 1912) où je n'ai pas trouvé un fait nouveau

gouverneur les choisirait sur l'opinion qu'il aurait de leur conduite. Il faut reconnaître qu'Hudson Lowe se laissa guider davantage par les désirs qu'avait pu témoigner l'Empereur et par l'utilité dont certains étaient dans la maison.

Ainsi désigna-t-il Natale Santini, ce Corse dévoué jusqu'à la mort qui, ayant déclaré au gouverneur une vendetta personnelle, pouvait devenir gênant et dont les services comme huissier du Cabinet et gardien du portefeuille étaient une sinécure ; Rousseau, l'argentier, qui n'avait presque plus d'argenterie à tenir; enfin le cadet des frères

qu'on put compter, ni sur les origines du personnage, ni sur sa carrière militaire, ni sur son mariage, ni sur les motifs qui ont pu déterminer le ministère anglais à lui permettre l'accès de Sainte-Hélène. Par contre, il apporte une étonnante apologie de Capel Lofft qui était un juriste et, assure l'auteur, un homme clairvoyant, *l'Empereur lui avait donné un de ses cheveux* (p. 102) ce qui assurément est unique, et ille lui avait fait transmettre le 15 août 1815 par un personnage appelé *le comte de Millerave* (p. 294) que je défie qui que ce soit d'identifier. Capel Lofft était un des plus grands esprits de tous les temps : « Jurisconsulte, avocat, poète, essayste, orateur, astronome, botaniste, musicien, humaniste, critique, bibliophile, antiquaire, protecteur des arts et des lettres, abolitioniste, réformateur politique » et, avec tout cela, le moins averti des hommes et le plus crédule. Il paraît que je lui fis tort en attribuant à la beauté de Mélanie Despout, femme Piontkowska l'attrait qu'il éprouva pour elle et l'étonnant dévouement qu'il lui témoigna. Il avait soixante ans, dit M. Watson, et à soixante ans ces choses n'arrivent pas. Si je m'y suis trompé c'est après les policiers du royaume de France lesquels n'avaient point de telles candeurs. Capel Lofft témoignait à l'égard de Napoléon une admiration sans égale et avait, assure-t-on, publié dans le *Morning chronicle* lorsque le *Bellerophon* relâcha à Plymouth des articles non signés sur l'illégalité de la captivité de Napoléon, mais qu'il ait influé en quoi que ce fût sur

Archambault, le sous-piqueur, le moins habile à mener la voiture.

Piontkowski pouvait paraître dans ce groupe le personnage important. A la vérité, l'on ne savait à Longwood, ni d'où il venait, ni qui l'avait envoyé, ni ce qu'il était venu faire, ni, par quel sortilège, le lancier polonais de l'Ile d'Elbe s'était mué en un officier d'ordonnance de l'Empereur; on savait qu'il ne proférait pas un mot qui ne fût un mensonge, mais l'on ne comprenait pas — après cent ans on ne comprend pas mieux, — si cet homme était un espion ou un escroc; s'il était payé pour observer — auquel cas il gagnait mal son argent — ou s'il s'était simplement proposé d'obtenir,

le départ de Piontkowski, cela reste à prouver. Les seuls documents publiés par M. Watson qui eussent pu avoir une importance auraient été les lettres de Piontkowski au général Wilson, mais elles ne contiennent rien qu'on ne sache : Piontkowski attribue à Lord Keith la faveur dont il a été l'objet; il annonce qu'il avait, en France, signé à Mélanie, une promesse de mariage et qu'il l'a réalisée à bord du *Saint-George;* il apporte seulement quelques détails un peu neufs au sujet des querelles entre les domestiques de Longwood et l'on ne saurait douter qu'il n'en fût pleinement instruit. Au surplus il attribue à la jalousie des « Généraux » les traitements inférieurs qu'il reçut après avoir été si bien accueilli ! Il affirme avoir reçu de l'Empereur le rang de colonel (c'est ici la première allégation de ce genre). Il réclame de dîner à la table de l'Empereur et il réclame un traitement qui aurait été double de celui des généraux. Rien de ce qu'a écrit ainsi Piontkowski ne mérite d'être retenu. Quant aux injures que ce M. Watson a dirigées contre moi et auxquelles une revue publiée à Paris a donné quelque publicité — autant qu'elle pouvait — j'en ai été extrêmement satisfait. Il faudrait en vérité qu'il y eût bien peu à reprendre dans mes livres pour que ce soient là toutes les critiques qu'ils suggèrent.

moyennant ce voyage à Sainte-Hélène, les moyens de mystifier l'Europe, de passer pour l'*Ami de l'Empereur* et de vivre grassement sur cette supercherie.

Il n'a pas manqué de se présenter comme ayant été le messager confidentiel de Napoléon : « Ils vous chassent, lui aurait dit celui-ci. Allez. Vous trouverez des amis partout et partout vous serez mieux que dans cette misérable contrée. Ils veulent vous punir d'avoir fait votre devoir. Je vous donnerai de bons certificats et le grade de chef d'escadron. Allez et rejoignez votre famille. Votre déclaration et la lettre de Montholon suffiront pour faire connaître la situation. Vous en emporterez les copies. » Je représentai à l'Empereur, ajoute Piontkowski, la difficulté de prendre des papiers avec moi et je lui proposai d'apprendre par cœur les deux documents, comme la seule manière d'éluder les recherches qu'ordonnerait le général Lowe. Je les appris donc, durant le reste du temps que je restai à Longwood et j'en écrivis, durant le voyage, trois copies que je donnai aux trois domestiques de l'Empereur lorsqu'ils arrivèrent à Portsmouth et que je fus encore retenu sur la frégate ».

Tel est son récit, mélange assez adroit de faux et de vrai. Le faux est à son compte ; le vrai au compte d'autrui, mais il se l'approprie.

Il n'est pas douteux que l'Empereur fit donner par le grand maréchal à ce lancier polonais qui

avait obtenu presque régulièrement le grade de lieutenant, la qualité de chef d'escadron, ce qui renouvelait les factieuses pratiques de l'émigration bourbonienne. Mais, cela fait, il le traita presque exactement comme les autres serviteurs qui partaient, sauf qu'il ne lui accorda qu'une gratification d'une année de ses appointements (soit 4.000 fr.), tandis qu'aux autres, il allouait outre deux années de gages, une pension du tiers de ces mêmes gages, « ce jusqu'à leur mort naturelle ».

Le 18 octobre 1816, les quatre voyageurs sont amenés à Jamestown. Piontkowski a été traité comme les domestiques; Longwood lui a refusé des draps, des serviettes, un couvert d'argent pour son voyage; on lui donne du vin du Cap comme aux gens; on lui alloue, comme à eux, cinquante napoléons de gratification. Le 19, il s'embarque avec eux pour le Cap de Bonne-Espérance où il est bien mieux traité que ses compagnons et où il tient des propos qui reviennent à Gourgaud et, de lui, à l'Empereur et qui mettent plus encore en méfiance. Embarqué sur l'*Orontès* qui relâche à Sainte-Hélène, il n'a point permission de descendre à terre, mais il s'adresse par lettre à Gourgaud devant il obtient un prêt de quinze napoléons sur les fonds de l'Écurie. L'*Orontès* entre à Spithead le 15 février 1817. Piontkowski s'empresse d'écrire au secrétaire d'État une lettre d'une extraordinaire platitude, où il remercie Son Excellence « de sa bienveillance, de l'honnêteté distinguée avec laquelle

il a été traité sur un vaisseau de guerre anglais, à Sainte-Hélène et au Cap, de sorte qu'il ne puisse douter que les instructions qui le concernaient aient été dictées par la magnanimité, la considération et la générosité. « Je vous prie de croire, Milord, ajoute-t-il, que je ne désire rien autant que d'heureux changements dans les circonstances me puissent permettre de donner libre cours aux sentiments de gratitude qui m'animent. C'est mon intention de me rendre aux États-Unis après avoir touché en Italie les fonds qu'on me doit ». A cet effet il demande des passeports et il termine : « J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, reconnaissance et soumission, de Votre Excellence, le très obéissant et obligé humble serviteur. » Est-ce de ce style qu'écrit un homme admis par l'Empereur à être un de ses compagnons !

Cependant, au dehors on ne le sait pas ; les admirateurs de Napoléon se plaisent à l'héberger, lui et la femme qu'il a retrouvée. Les quinze louis qu'a prêtés Gourgaud, se sont multipliés en sorte qu'il paye tout en or et qu'il roule carrosse. De tous côtés lui arrive de l'argent ; on l'invite à la campagne ; on s'enorgueillit d'un tel hôte. Pour répondre à de telles avances, il faut bien qu'il parle — ou qu'il essaie ; mais un serviteur aussi humble de Son Excellence le ministre des Colonies, ne saurait parler bien haut et ce n'est certes pas lui qui publiera les plaintes de l'Empereur. Il a trouvé un bon moyen de s'en défendre : il affirme que Napo-

léon lui a ordonné le silence. Sur quoi, bouche cousue. Cela est prodigieux d'audace ; mais, prodige plus grand, des gens le croient. Toutefois, en faveur d'un incrédule, Piontkowski consent à sortir du silence commandé. A huis clos, il écrit à Sir R. T. Wilson, une série de Lettres secrètes — qu'on eut bien raison de laisser telles, car elles sont d'une nullité complète et il les interrompt brusquement. Wilson n'en eut point pour son argent, non plus que le vertueux Capel Lofft : mais, durant ses villégiatures chez celui-ci Piontkowski a laissé prendre de lui le plus admirable document : un portrait au crayon dessiné par Laura Cobbold, plus tard Lady Trevelyan. Et voici Piontkowski dont les cheveux sont fouettés par le vent du large, vêtu d'un uniforme de colonel orné d'épaulettes à corps d'argent et à franges blanches. Il porte au col deux croix de commandeur ; sur le côté gauche cinq crachats, de formes diverses, et une médaille ; sur le droit, deux crachats. Cela suffit et puisqu'on garantit l'authenticité du portrait pris chez Capel Lofft et actuellement en la possession de Miss Lofft Holden, de Howe, à quoi bon insister? Il ne manque rien à l'aventurier, ni les grades, ni les croix, ni l'uniforme d'emprunt, ni les armoiries, ni les couronnes, ni la femme, ni les états de service !

Madame Mère lui ayant envoyé 6.000 francs et lui ayant ainsi payé intégralement la somme que l'Empereur lui avait assignée — et même davantage — il n'aurait plus aucune raison pour se rendre en

Italie : aussi a-t-il pensé à aller en Pologne, mais il a trouvé chez le comte de Lieven, ambassadeur de Russie, à Londres, une résistance invincible. Il se décide donc pour l'Italie, afin de réclamer, dit-il, l'arriéré de ses appointements ainsi que la fixation de sa pension. L'Empereur ne lui en a assigné aucune, mais il se l'assigne lui-même et il la poursuit si âprement qu'il finira par l'obtenir. Laissant à Londres la comtesse — car, à présent, il est comte comme il est colonel — il s'embarque, le 23 août 1817, à Liverpool, sur le vaisseau l'*Amelia* à destination de Gibraltar.

A Gibraltar, il trouve un navire allant à Gènes : il y prend passage, et, à Gènes où l'attendent les agents de toutes les puissances de l'Europe, il est cueilli par la police piémontaise, mis à la forteresse, conduit à Pavie, puis livré aux Autrichiens qui l'enferment au fort Saint-Georges à Mantoue, puis le transfèrent, sous le nom de George Hornemann à Josephstadt. Durant ce voyage, il livre à un commissaire de police qui l'accompagne les renseignements qu'il a pu surprendre à Longwood sur les points de l'île qui se prêteraient à une évasion et il appuie ces détails par des démonstrations sur la carte.

Il reçoit du Gouvernement autrichien dix florins par jour, plus de neuf mille francs par an. En 1819, l'empereur d'Autriche lui permet les promenades en ville et, le 20 mars 1820, il lui assigne Gratz comme lieu de séjour sous condition de ne point quitter

les Etats autrichiens sans l'autorisation du gouvernement. Le Polonais signe aussitôt la promesse : *Comte Piontkowski, chef d'escadron de la Garde, officier d'ordonnance de l'Empereur Napoléon, officier de la Légion d'Honneur.* La comtesse, qui a beaucoup voyagé de son côté, le rejoint à Gratz et ils y coulent des jours heureux « sous la protection d'un Gouvernement qui, écrit Piontkowski, m'a honoré de preuves éclatantes de sa bienveillance et qui m'assure la continuation de sa clémence ».

Lorsque l'annonce officielle de la mort de l'Empereur lui rendit sa liberté et lui fit perdre ses dix florins quotidiens, Piontkowski, qui n'avait pu parvenir à traverser les cloisons étanches, sauf qu'il avait reçu 6.000 francs de Madame, écrivit au roi Jérôme qu'il avait choisi « pour le servir comme l'avait ordonné l'Empereur », et il se mit à ses ordres. Jérôme l'agréa, l'accueillit à Trieste, l'envoya ambassadeur à Rome près de sa mère et de son oncle et lui témoigna une confiance dont il se repentit. Remercié par Jérôme, Piontkowski revint pour renouveler, près de Madame et près des Bonaparte de Rome, ses instances pour une pension, un emploi ou les appointements de cet emploi. S'il échoua près des membres de la Famille, il obtint des exécuteurs testamentaires une pension de 4.000 francs, et plus tard, il parvint à se faire donner par l'empereur de Russie une pension plus libérale encore.

On voit que, si l'Empereur avait confié quelque mission à cet homme, qu'il lui eût livré le moindre secret, il n'eût point manqué d'être trahi. Piontkowski, quoi qu'on pense de son départ pour Sainte-Hélène, et de son séjour, se dévoile complètement par sa conduite depuis son retour, parce-qu'alors les diverses polices de l'Europe tiennent note de ses démarches, et que rien n'échappe plus d'une existence toute fondée sur le mensonge, la mendicité et l'escroquerie.

* * *

Heureusement pour Napoléon, il savait mieux choisir les hommes qu'il employait.

Des trois serviteurs exclus de Sainte-Hélène, — deux, sur les ordres qu'ils avaient reçus : Archambault et Rousseau s'étaient aussitôt rembarqués pour les États-Unis où ils devaient porter à Joseph des nouvelles de son frère. — Restait Santini., Giovan-Natale Santini, un Corse, dévoué à l'Empereur corps et âme. Il avait vingt-six à vingt-sept ans ; une tête carrée, des yeux noirs, des cheveux drus, une taille courte : tambour à quatorze ans aux tirailleurs corses, puis voltigeur au 11e léger, il avait assisté à quantité de batailles, de 1804 à 1812. En 1812, il avait été employé comme estafette au Quartier Général. En 1814, par ses importunités il s'était glissé dans le cortège médiocre et déjà excessif des fidèles ; il avait suivi à ses frais, se

débrouillant avec son obstination et son habileté natives et, une fois arrivé à l'Ile d'Elbe, on n'avait point eu la cruauté de le renvoyer : il s'était incrusté. L'Empereur en avait eu pitié, en avait fait un huissier, gardien du portefeuille. Peut-être ensuite l'avait-il employé au contre-espionnage en Corse, pour dépister les agents du chevalier de Bruslard. Le petit tambour des tirailleurs était devenu un des agents particuliers de son auguste compatriote, revenu lui aussi aux gens de l'île natale, dont il connaissait les défauts, mais dont il savait le dévouement. Santini suivit au Golfe Juan et à Paris ; il fut du voyage à Rochefort et, au moment où l'on sacrifiait tant de serviteurs utiles, on le garda, lui, qui dans la maison ne pouvait être d'aucun secours. Il était débrouillard pourtant et *bricoleur*, tailleur ou cordonnier si besoin était, chasseur surtout ; il battait, pour chercher et tuer des ramiers ou des perdrix, les environs de Longwood. Qu'il fût quelque peu affecté de *persécution*, rien d'étonnant, étant données la solitude, l'oisiveté, l'idée fixe. Il haïssait Lowe et il voulait le tuer, le tuer à coups de fusil, en vendetta, et le gouverneur eût d'autant mieux pu, quelque jour, recevoir entre les deux yeux une balle du tirailleur corse, que l'ancien major des Royal-Corsican-Rangers avait comme pris à tâche de l'exaspérer : tantôt en lui faisant proposer d'espionner l'Empereur, tantôt en intervenant dans des querelles entre lui et un Anglais domestique de Gourgaud. Lowe croyait

connaître les Corses, parce que dans son régiment, ramas de déserteurs de toutes nations, il avait accueilli quelques Corses réfractaires — des Pozzo di Borgo qui n'avaient pas réussi. Aussi s'attendait-il à trouver un traître là où il avait affaire à un séide.

Les mérites que s'attribue Piontkowski reviennent à Santini. Santini a appris par cœur non seulement la lettre de Montholon au gouverneur, mais un exposé, rédigé par Las Cases, des traitements subis par Napoléon à Sainte-Hélène. De plus, il a reçu de ces documents une copie écrite à l'encre de Chine par Emmanuel de Las Cases sur un morceau de satin blanc. L'Empereur n'a pas manqué de lui donner des instructions précises sur la conduite qu'il aurait à tenir, une fois en Europe et il s'est, pour le reste, remis à cette nature concentrée, observatrice et méfiante dont il a reconnu chez son compatriote les éléments essentiels. Santini savait garder son secret; et il chassait à l'homme mieux encore qu'à la palombe.

Le 19 octobre, Santini qui disparaissait à l'ombre du prestigieux Piontkowski s'est embarqué avec ses compagnons. Son certificat portait : « Il a servi l'Empereur pendant plusieurs années. Il a occupé différentes places dans sa maison, entre autres celle d'huissier, a servi l'Empereur avec zèle et fidélité... » Son livret de solde lui assurait, à partir du 1er novembre 1816 jusqu'au 31 décembre 1817, des gages de 250 francs par mois et, à partir du 1er janvier 1818, une pension du tiers

de ses gages soit mille francs par an. Il avait droit en outre à la partie de ses gages antérieurs mise en réserve et à une gratification de cinquante napoléons. Ce n'était point là de quoi l'acheter; d'ailleurs il avait montré à Lowe qu'il n'était pas à vendre.

Au Cap, Santini et les deux autres domestiques furent enfermés à la citadelle. Piontkowski, d'après sa lettre à Lord Bathurst, fut traité avec infiniment d'égards. A la fin de 1816, tous quatre embarquèrent sur l'*Orontès* qui venait de l'Ile de France et allait à Portsmouth. L'*Orontès* relâcha à James Town et l'Empereur qui avait appris le passage de ses serviteurs, leur envoya des provisions que le commandant du navire refusa de recevoir. Et puis on fit voile et le 12 février 1817, l'*Orontès* mouilla à Portsmouth. Il avait suffi de quatre mois.

Mis à terre, Santini demande un passeport à destination de Rome qu'on lui promet et d'abord il se rend à Londres. Mais que peut-il faire à Londres ce petit Corse qui ne sait pas un mot d'anglais, qui écrit à peine en français, qui ne connaît personne dans l'immense ville où il est jeté sans aucun point de repère. Santini n'a point une femme dont le protecteur platonique lui ouvre les portes des chefs de l'opposition. A Sainte-Hélène qu'a-t-on pu lui dire et que sait-on des hommes qui, aux côtés de Lord Holland, et même avec plus d'ardeur, peuvent s'employer pour l'Empereur ? Celui qui, par sa générosité native, fut amené au premier

rang des adversaires de la Terreur blanche. Sir Robert Wilson a, durant vingt ans, de 1794 à 1815, constamment combattu la France de la Révolution et de l'Empire en Flandre, aux Pays-Bas, en Irlande, en Egypte, en Portugal, en Russie, en Allemagne : mais il est de ceux qui ont pris au sérieux la délivrance des peuples asservis et, se trouvant à Paris, lors de la seconde restauration, il n'a pu douter qu'il ne contribuât, lui Anglais, à opprimer une nation et à en persécuter les meilleurs citoyens. Il eût voulu soustraire le maréchal Ney à l'arrêt de la Cour des pairs et lorsqu'on vint lui parler d'aider au salut de Lavallette, il s'empressa. On sait les faits ; mais il faut rappeler les dates : c'est le 20 décembre 1815 que, grâce à sa femme, Lavallette s'évade de la Conciergerie ; le 10 janvier 1816, entre Wilson et son ami, le capitaine Hutchinson, il atteint le territoire belge ; pour avoir commis ce crime, Wilson est condamné le 22 avril à trois mois de prison ; il sort de prison tout à la fin de juillet. Il faut trois mois pour que les nouvelles arrivent à Sainte-Hélène ; au moment où Santini est parti on pouvait connaître l'évasion, le procès, la condamnation, non la libération. Et puis comment eût-on appris l'adresse de Wilson et l'eût-on communiquée à Santini ?

Il est donc possible d'admettre ce qu'a dit Santini lui-même que, errant dans Londres, où il ne connaissait âme qui vive, il rencontra un Italien

plus ou moins proscrit nommé Antonio J... ; que cet Italien lui raconta l'évasion de Lavallette, et le rôle qu'y avait joué Wilson et lui procura l'adresse de celui-ci. Santini l'alla trouver et lui communiqua la lettre de Montholon à Lowe. Wilson prit feu et mena Santini chez Lord Holland qui lui demanda des notes. Il n'eut vraisemblablement que peu de peine à les fournir si, comme l'a écrit Gourgaud, le pamphlet qu'il devait publier avait été écrit à Sainte-Hélène par Las Cases. De fait, ce n'était rien qu'une préface, en médiocre style, à la lettre de Montholon. Cette lettre comprenait trois parties d'une valeur inégale. La première, une protestation en forme contre le traité du 2 août 1815 par lequel les quatre puissances : Grande-Bretagne, Autriche, Russie et Prusse, s'étaient arrogé de disposer de la personne de l'Empereur, alors que, ayant abdiqué entre les mains des représentants de la Nation, il s'était rendu volontairement et librement en Angleterre pour y vivre en particulier, dans la retraite et sous la protection des lois britanniques. « La violation de toutes les lois, disait l'Empereur, ne peut constituer un droit » ; et avec cette élévation de pensée qui assure la hauteur du style, il entrait dans une discussion où il n'avait point de peine à établir sa maîtrise.

Il passait ensuite au traitement que lui avait réservé le Gouvernement britannique : d'abord la déportation à Sainte-Hélène ; ensuite, la contestation du titre impérial, l'interdiction de recevoir ou

d'expédier des lettres autrement qu'ouvertes et par le canal des ministres anglais ; la suppression du service régulier des journaux ; l'interception de brochures, de livres, etc. ; les restrictions aux promenades, aux visites, aux conversations avec les habitants ; enfin l'internement à Longwood. Tout cela portait droit et formulait un réquisitoire dont chacun des paragraphes est demeuré irréfutable. Restait le post-scriptum relatif aux dépenses : ici on abusait un peu des chiffres, bien qu'il dût en résulter pour tout homme un peu attentif la conviction que le Gouvernement britannique, tout en s'arrogeant l'honneur d'un tel captif, lésinait vilainement pour lui assurer une existence matérielle qui le satisfît ; mais l'énormité apparente du chiffre de 500.000 francs s'appliquant aux dépenses courantes devait, pour les esprits superficiels, diminuer la valeur des réclamations. Ce n'était rien là pourtant près des détails vulgaires et plats qu'ajoutait Santini. Si, comme l'a affirmé Gourgaud, la brochure qui porte son nom, avait été rédigée par Las Cases, celui-ci avait forcé la note ; si elle avait été vraiment pensée par Santini, quoi d'étonnant qu'un valet présentât des impressions qui n'excédassent point le matériel de la vie et qui ne dépassassent point les horizons où devait se mouvoir un homme de son origine, de son éducation et de son milieu ? On ne pouvait exiger qu'il exposat des considérations philosophiques ou politiques : il donnait ce qu'on devait attendre de lui.

L'*Appel à la nation anglaise sur le traitement éprouvé par l'Empereur Napoléon*[1] *dans l'île de Sainte-Hélène*, par M. Santini, huissier du Cabinet de l'Empereur, parut le 18 mars 1817, le même jour où, à la Chambre des Lords, Lord Holland annonça qu'il comptait interpeller le Ministère « en vue de préserver le caractère du parlement et du pays de la tache qu'il encourrait si Napoléon Buonaparte était traité d'une manière rigoureuse et sans générosité ». Lord Holland proposait de « présenter au Prince regent une adresse pour le prier de communiquer la copie des Instructions donnée au Gouverneur; touchant le traitement personnel de Napoléon, des extraits des communications du Gouverneur sur le même sujet, ses dépêches relativement à la demande de Buonaparte d'envoyer une dépêche au Prince régent et d'obtenir les moyens de faire donner une éducation religieuse aux enfants des personnes qui l'avaient accompagné ».

Quels que fussent les objets de l'interpellation, l'essentiel était que le nom de Napoléon fût prononcé et que l'Europe retentît de sa protestation, du traitement ignominieux qui lui était infligé et de ses plaintes contre son geôlier. Si lord Holland était assuré qu'il ne renverserait ni n'ébranlerait le Ministère, il était certain du retentissement qu'aurait sa parole dans les milieux libéraux, partout où des cœurs étaient restés fidèles à Napo-

1. La traduction anglaise porte : *by Napoleon Buonaparte*.

léon, partout où des âmes étaient sensibles au malheur. Peu importait qu'il fût doué d'éloquence ; ce n'était point là un discours, c'était un acte ; à la vérité, il s'abstenait de poser la question de la légitimité de la détention, mais il n'eût pu le faire sans attaquer de front une loi dont le vote était acquis et qu'il n'eût pu contester sans provoquer un tumulte dans la majorité.

Lord Bathurst dut lui répondre : et ce fut par une suite de dénégations et qui pouvaient compter pour des aveux. Il dut lire les instructions données à Lowe et dont le texte justifiait toutes les plaintes de l'Empereur ; il dut déclarer que toutes les dispositions en avaient été strictement appliquées ; que si, des restrictions nouvelles avaient été imposées, sur la proposition de Lowe, sans qu'aucun fait eût été allégué pour les justifier, c'est qu'il fallait prévenir toute possibilité de fuite, et toute complicité de la part des habitants ; il déclara que nul lieu dans l'île n'était aussi sain, aussi gai, aussi fertile que Longwood et il protesta qu'au Congrès de Vienne, nul n'avait eu l'idée de déporter Napoléon à Sainte-Hélène ; puis ce furent des détails sur les dépenses, sur la générosité du Gouvernement britannique qui avait spontanément élevé de huit à douze mille livres sa contribution à la dépense de Longwood ; il termina par un couplet qui ne pouvait manquer son effet, dès qu'on montrait les neuf personnes de la suite de Buonaparte consommant, par quinzaine, 266 bouteilles de

vins divers, plus quarante-deux bouteilles de porter.

C'étaient d'audacieux mensonges. L'établissement de Longwood comprenait plus de cinquante personnes, mais obscures et sans nom. On en nommait neuf : les autres ne mangeaient et ne buvaient pas moins. L'ogre alors — l'Ogre de Corse — auquel Lord Bathurst attribuait presque, révérence gardée, l'estomac et la capacité du Prince régent, redevenait le tout petit mangeur qu'il était, et quel méchant buveur !

Malgré qu'à ce discours, Lord Holland n'eût point répliqué, que la politique ministérielle eût trouvé pour l'appuyer le marquis de Buckingham et Lord Darnley, que la motion mise aux voix eût été rejetée sans division, Lord Bathurst, victorieux devant les Lords, était en fâcheuse posture devant l'opinion, en Angleterre et même en Europe. Celle-ci était saisie pour la première fois des plaintes de l'Empereur ; elle entendait prononcer son nom ; elle apprenait qu'il vivait et qu'il était malheureux ; elle écouta la voix qui, passant par-dessus l'Océan, arrivait d'un monde inconnu, affirmant la souveraineté du peuple, proclamant la supériorité du droit, flétrissant les persécutions contre un adversaire tombé. Le stigmate imprimé sur les ministres et leur agent, demeura ineffaçable.

Le retentissement de la motion de Lord Holland avait été tel que le bruit en parvint jusqu'à Rome. Madame, dès qu'elle eut connaissance de la réponse

de Lord Bathurst, de son audacieuse affirmation « que personne de la famille de l'Empereur n'avait fait parvenir au Ministère britannique des lettres pour Sainte-Hélène » écrivit d'indignation à Lord Holland pour affirmer et prouver que, par tous les voyageurs anglais ayant traversé Rome, elle avait tenté de faire remettre des lettres. Si elle avait quelque temps interrompu ses tentatives, c'est qu'elle avait su que le secret de ses lettres avait été violé par les ministres en faveur de dames en villégiature ; elle se fût décidée alors à ne pas donner trop souvent des objets d'amusement aux ministres, si une mère avait pu renoncer à l'espérance de s'entretenir avec son fils malheureux. Etant donné que Lord Bathurst se déclare prêt à faire passer à l'Empereur les lettres de sa famille, elle en adresse deux au ministre « afin qu'il choisisse ». Mais qu'on ne lui demande pas d'écrire à son fils avec une dureté [réflechie]. « Eh! s'écrie-t-elle, que mon fils me croie morte, mais qu'il ne doute jamais de ma tendresse, de la part que je prends à sa position et de l'espérance que j'ai de le revoir ! « Et toute la famille écrit alors, et Lord Bathurst se trouve acculé à donner cours aux lettres que lui présente Lord Holland. « Elles partiront l'une et l'autre, répond-il, par deux occasions différentes. » « La Famille peut compter aussi sur la régularité de la transmission des réponses pourvu qu'elles soient envoyées conformément à la règle établie », et si elles subissent un retard

considérable, ce sera à cause du détour imposé par le cap de Bonne-Espérance. Il faudra maintenant pour que les lettres arrivent de Londres à Sante-Hélène cinq grands mois ! Pour s'excuser des lettres perdues, il allègue que « si, *en réalité*, d'autres lettres ont été envoyées, elles devaient avoir été égarées par le mode d'envoi ».

Cela toujours était gagné. Outre les lettres, « des provisions, des vêtements, des livres, achetés par la famille de l'Empereur et envoyés au ministre furent expédiés » ; et quelque temps après, Lord Bathurst consentit à transmettre divers articles de la part de Lady Holland ; il l'informa régulièrement des navires en partance pour Sainte-Hélène ; et, après s'être assuré qu'elle observait strictement les règles qu'il avait imposées, il permit que tous les paquets, les livres et les caisses portant la suscription faite de la main de Lady Holland et son nom fussent transmises à leur destination sans être autrement visitées.

Lord Bathurst est décidé à se montrer libéral au point qu'il donne cours « aux lettres adressées au général Bonaparte ou aux personnes qui sont avec lui à Sainte-Hélène qui ne contiennent aucune information de nature à faciliter directement ou indirectement l'évasion du Général. » Mais quant à la correspondance du général Bonaparte lui-même et à celle des personnes qui l'accompagnent, il ne saurait agir de même. « Tout ce qu'il ou qu'elles jugent à propos d'écrire au Prince régent ou à moi,

ou à l'un des membres du Gouvernement de Sa Majesté doit être transmis en Angleterre ». — Sous ce rapport, rien n'est laissé à la discrétion du gouverneur lequel, ayant connaissance du contenu des lettres, pourra se justifier immédiatement si elles contiennent quelque accusation contre lui, mais, quant aux lettres que le général Bonaparte et les personnes qui sont avec lui peuvent adresser à leurs amis, le gouverneur a pleine liberté de les supprimer si elles contiennent des assertions complètement fausses sur la manière dont ils sont traités ; cela donne quelque marge au gouverneur et il s'évitera la peine d'exercer « cette discrétion » avec rigueur en faisant connaître aux personnes qu'elle concerne cette partie de ses instructions.

Impossible de méconnaître quel terrain était gagné et comme le Ministère avait reculé dès qu'on l'avait placé en présence de ses actes. Le gain au profit du captif pouvait être plus apparent que réel et l'on en restait aux lettres ouvertes, ce qui gâtait tout pour Napoléon ; mais pourtant, des lettres, des livres, des provisions pourraient parvenir ; on ne serait plus au secret absolu : surtout l'opinion était éveillée ; elle vibrerait à tout écho qui arriverait de Sainte-Hélène ; elle s'attendrirait aux souffrances qui lui seraient racontées ; elle attendrait avec impatience les révélations que lui ferait le captif sur sa carrière, ses actes et ses pensées.

Près d'une année s'écoula avant que l'Empereur

pût répliquer au discours de Lord Bathurst, mais alors dans un de ces grands morceaux où excellait le journaliste impérial, il réfuta les mensonges du ministre des Colonies et prit sur lui les mêmes avantages que jadis dans le *Moniteur* sur les discours prononcés au Parlement : les *Observations sur le discours de Lord Bathurst* ne furent imprimées qu'en anglais et demeurèrent vraisemblablement inconnues en France jusqu'en 1821, mais cela tint aux conditions nouvelles où l'Empereur se trouva placé par suite des événements qui firent avorter l'agitation produite par l'interpellation de Lord Holland

* * *

Quel avait été pourtant l'auteur premier de cette agitation ? Par qui avait été provoquée l'émotion qui durant deux années allait troubler l'Europe ? — Ce pauvre diable de Santini : Lord Holland l'a nié comme si le noble lord eût trouvé indigne de lui d'avoir fréquenté un domestique : « Ma motion, a-t-il écrit, était relative à quelques faits s'accordant avec les récits de Santini, mais elle n'avait aucune connexité avec le pamphlet ou son auteur. Les renseignements sur lesquels je la basais ne reposaient à aucun degré sur l'autorité et les descriptions de celui-ci comme Lord Bathurst dans sa réponse affecta avec une certaine habileté de le croire. » En effet, Lord Bathurst, oublieux de son

ancêtre, domestique chez quelque princesse du Danemark, avait d'abord pris à partie « le papier signé par un nommé Santini auquel on ne pouvait accorder aucun crédit », et Lord Holland reculait à avouer les conférences qu'il avait eues avec l'huissier du Cabinet, et qu'avaient constatées les policiers et les ambassadeurs étrangers. Toutefois il daigna reconnaître dans ses *Souvenirs* « la sensation créée par la publication du pamphlet de Santini ».

Cependant Santini n'avait plus d'argent ; il avait épuisé les mille francs qu'il avait reçus lors de son départ ; il n'avait trouvé personne pour lui avancer, sur son livret, les sommes que l'Empereur avait cru lui assurer et il dut emprunter sur un billet que lui négocia le colonel Macirone, si intimement mêlé aux dernières aventures de Murat et à présent jouant à Londres on ne sait trop quel rôle.

Il distribua à quelques fidèles des souvenirs de l'Empereur, tels que des cheveux et un vieil habit des chasseurs de la Garde que Marchand lui avait donné et il n'en fit point commerce, ce qui tout de même vaut d'être remarqué dans l'indigence où il se trouvait. Puis, pour donner des nouvelles aux membres de la Famille et aussi pour toucher ses gages et quelques gratifications, il usa du passeport que lui avait délivré Lord Castlereagh ; ce passeport qui n'énonçait point sa qualité, fut visé sans difficulté par les ministres de Russie et de Bavière. Il prit sa route par Bruxelles où il visita Lord

Kinnaird et plusieurs des réfugiés français. Cambacérès le mit à la porte et s'empressa d'informer de cet acte de loyalisme le représentant de Louis XVIII. De Bruxelles, il se rendit à Munich où il se présenta chez le prince Eugène : celui-ci dit au ministre de France « qu'un pareil homme ne pouvait qu'éveiller le soupçon et qu'il avait demandé au roi qu'on le fît partir : ce fut effectivement à son instigation que Santini en reçut l'ordre ». Le ministre d'Autriche refusa le visa pour l'Italie ; le ministre de Wurtemberg ne voulut donner le sien que pour la traversée du royaume ; on dirigea alors Santini sur le grand-duché de Bade par Augsbourg et Ulm. A Carlsruhe, il fut reçu par la grande duchesse qui lui donna quarante louis, et il prit sa route par la Suisse en vue de gagner l'Italie, par Zurich, Schwitz et le Saint-Gothard. Il était suivi, ou accompagné par le nommé Mansour, se disant capitaine de Mamelouks et membre de la Légion d'Honneur, qu'il avait rencontré à Munich et qui tenait à la police. Arrêté à Côme, amené à Milan, transféré à la forteresse de Mantoue, conduit à Vienne, et de là à Brünn, il y demeura quatre ans et demi, avec un traitement de cent florins par mois. Relâché à la mort de l'Empereur, il se rendit à Frohsdorf chez la reine de Naples, qui l'hébergea trois mois ; puis à Trieste, chez Jérôme ; puis à Rome, chez Madame, et enfin il s'en alla en Corse d'où, à diverses reprises, durant la Restauration, il vint à Paris solliciter la

délivrance du legs de 25.000 francs que lui avait fait l'Empereur. Il avait monté en Corse, à Casacconi, une forge qui ne l'enrichit point ; il s'était marié, il avait une fille et c'était la misère. La Révolution de Juillet le tira d'affaire, en fit un huissier du cabinet du Roi, puis un courrier de la Malle. Le Prince président lui donna la croix d'honneur et le nomma gardien du tombeau de l'Empereur : sur sa cassette particulière, il donna 300 francs à M^lle^ Santini pour l'enterrer.

Santini était un homme d'intelligence médiocre qui, avec l'obstination naturelle à sa race, avait un jour rempli une consigne difficile et presque périlleuse avec bonheur et avec fidélité : par là, il est entré dans l'histoire. Ensuite, il est retombé à être un quémandeur, vivant des secours qu'il sollicitait, incapable de travail et d'industrie, faisant commerce de ses souvenirs et des notes qu'il disait avoir prises durant son service. Il s'associa un M. Schaeffer, homme de lettres, auquel il vendit ces notes et qui en confectionna un volume intitulé : *Chagrins domestiques de Napoléon à l'Ile de Sainte-Hélène. Précédé de faits historiques de la plus haute importance, le tout de la main de Napoléon ou écrit sous sa dictée ; papiers enlevés de son Cabinet dans la nuit du 4 au 5 mai 1821 et publiés par* Santini, *ex-huissier de Napoléon Bonaparte à Sainte-Hélène.* Le titre dit tout. Plus tard, ayant touché son legs et étant pourvu d'une sinécure agréable, Santini offrait aux visiteurs de l'église

des Invalides les publications dont il se disait l'auteur et qui devaient lui être d'un bon revenu, car il en édita une chaque année, de 1853 à 1857, et les titres, faits pour tirer l'œil, manquaient au moins de convenance.

* * *

La sensation qu'avait causée la motion de Lord Holland, conséquence de la venue de Santini se rapportait aux événements actuels : elle évoquait l'Empereur, elle attendrissait sur ses malheurs ; mais la lettre à Hudson Lowe, malgré les allusions au passé, malgré la noblesse des protestations, malgré la comparaison qu'établissait Napoléon entre le traitement qu'il eût dû attendre des souverains européens et celui qu'il avait reçu de l'Angleterre ne réalisait point ce que le public attendait de Napoléon, une synthèse de son histoire, un exposé de doctrine sur les points principaux de sa vie et de son règne.

Un homme qui avait le sens de l'actualité, et le goût du pastiche, comprit que ce qu'il fallait au public ce n'étaient point de médiocres confidences sur le voyageur et le captif, comme ce qu'avait publié le chirurgien du *Northumberland*, Guillaume Warden (*Letters written on Board H. M. S. the* Northumberland *and at Saint-Helena*, 8°, 1816), mais une sorte de confession qui affectât la forme didactique, qui résumât en une centaine de pages

la vie entière de Napoléon et qui en plaçât un raccourci vigoureux, sous forme de confession, à la portée de tous. Ce fut là sans doute ce que se proposa l'auteur quel qu'il fût d'une brochure anonyme parue à Londres, chez John Murray, au début de 1817 et intitulée : *Manuscrit venu de Sainte-Hélène d'une manière inconnue*. Qu'un partisan de l'Empereur l'eût imaginé, qu'il eût conçu l'audacieux projet de se substituer à Napoléon, d'entrer si bien dans le rôle qu'il parlât comme l'Empereur eût parlé lui-même, sans doute n'eût-il pas réussi, car il eût, à toute phrase, été arrêté par l'impossibilité d'égaler un tel modèle ; outre qu'il n'est guère séant de le tenter, il n'est point loisible à chacun de frapper des pensées au coin du génie. Pour risquer une telle entreprise, il ne fallait pas un fidèle ; il ne fallait pas davantage un ennemi : il convenait d'affecter au moins l'impartialité, et, en avouant des fautes, d'obtenir une indulgente équité sur les grandes lignes du règne. Mais il n'était besoin à ce qu'il semble, ni de précision, ni d'exactitude, et l'histoire de Napoléon était sans doute alors à ce point ignorée que, sans choquer ni révolter les gens, l'on pouvait en méconnaître les éléments essentiels, intervertir les faits, supposer certains événements, en supprimer d'autres. A coup sûr, ce fut un coup de génie qu'eut l'écrivain, quel qu'il fût, qui, par un jeu de sa fantaisie, imagina, à la fin de 1816, de faire disserter Napoléon sur les événe-

ments de son règne, sous prétexte que « son caractère et ses intentions pourraient être étrangement défigurées et qu'il tenait à paraître tel qu'il avait été aux yeux de son fils comme à ceux de la postérité. » Il eût suffi d'un peu d'attention pour trouver l'auteur en contradiction avec des faits qui eussent dû paraître acquis, ne fût-ce que par les pamphlets publiés depuis trois ans : ainsi qu'il fût Corse et que toute sa première jeunesse fût corse, cela certes avait été répété, semblait acquis et l'Inconnu n'en tentait aucun compte ; ainsi de sa naissance qui le destinait au militaire, quand nul de ses ancêtres n'avait été soldat ; ainsi des étranges interversions dans sa carrière qui montraient l'auteur aussi ignorant de la Révolution que de Bonaparte. Et de même pour Toulon, Vendémiaire, l'Italie, l'Egypte, Brumaire. On lui prêtait non ce qui pouvait paraître ses propres intentions, mais les idées qui eussent été le plus sympathiques à la masse. On le faisait ainsi violemment anti-révolutionnaire au temps où il était authentiquement jacobin. On lui faisait dire : « Je pris en horreur l'anarchie qui était alors à son comble et je ne me suis jamais raccommodé avec elle. Le Gouvernement massacreur m'était d'autant plus antipathique qu'il était absurde et se dévorait lui-même. » Or jamais Napoléon n'a renié la Révolution. Il y avait bien d'autres et d'aussi grossières erreurs, tant de faits que de psychologie, mais peu importe.

A dater du moment où l'auteur du pamphlet fut

en présence de faits connus, il se donna carrière, supposa des intentions, imagina des plans, tira des conséquences : il s'efforça au mot qui frappe, à la phrase brève, à l'épithète ramassée et neuve. Il parvint à fournir parfois quelque chose qui pût à distance, passer pour du Napoléon, et à quoi, semble-t-il tout le monde ou presque fut pris.

« Il n'était point permis d'élever un doute sur son authenticité. Et plus on avait approché l'Empereur, plus on soutenait l'ouvrage de lui. M. de Fontanes reconnaissait chaque phrase ; M. Molé entendait le son de sa voix disant les mêmes paroles. M. de Talleyrand voyait les écrits. Le maréchal Marmont retrouvait des expressions de leur mutuelle jeunesse dont lui seul avait pu se servir. » « Candide n'est pas de Voltaire si ceci n'est pas de Bonaparte », écrivait Fédor Golovine qui n'était point un médiocre critique. Nul, semble-t-il ne douta, et le succès fut immense ; incompréhensible. Chez des femmes aussi *pures* que la duchesse de Duras ou la duchesse d'Estissac, on faisait de la brochure des lectures priées, devant une cinquantaine d'auditeurs. Comment eût-on douté quand un des hommes qui ont dû passer pour être le plus familiarisés avec la pensée et le style de l'Empereur, M. de Las Cases, a écrit : « En examinant cet écrit, d'un côté j'y trouvai un grand nombre de vérités qui paraissaient extraites des papiers qu'on m'avait enlevés et de l'autre je découvrais une foule d'erreurs grossières. Je

reconnaissais des fragments conformes à ceux que je possédais encore ; je retrouvais ça et là la substance de passages entiers de mes manuscrits et souvent mes propres expressions ou plutôt celles de Napoléon lui-même, que chaque jour, je confiais à son insu au papier. » Cette sorte de revendication que formule M. de Las Cases n'est-elle pas la meilleure preuve de sa conviction : « Mes manuscrits, écrit-il, sont en grande partie aux mains des agents du Gouvernement anglais. Il sera donc facile de s'assurer de l'exactitude de ce que j'avance ici, savoir que toutes les pensées belles et fortes, toutes les grandes vues politiques, toutes les idées élevées et étendues, en un mot tout ce qui est fait pour causer de l'admiration et de la surprise se trouve dans le journal sur lequel j'ai pris note des communications verbales qui m'ont été faites par Napoléon et de tous les entretiens que j'ai eus avec lui pendant dix-huit mois de séjour à Sainte-Hélène. »

Ainsi tout le monde y croit, jusqu'aux plus intimes, aux plus avancés dans la confidence ; comment les autres, tous les autres, ne croiraient-ils pas à cette brochure qui « après tout, dans son ensemble, doit rendre plus respectable, comme dit Las Cases, *la victime de l'Ostracisme des Rois?* » Car c'est là ce qui se dégage des pages qui semblent, depuis 1815, les premières qu'on ait écrites, à coup sûr les premières qu'on ait publiées avec une intention d'impartialité et d'un ton qui

ne fût point celui du libelle. A coup sûr l'on est loin de l'admiration, même, sur certains points, de l'équité. Mais, après toutes ces huées, ces injures, ces vociférations qui ont fait comme la contre-partie des flatteries basses, des adulations, des exaltations, des comparaisons à Dieu même, il y eut quelque repos et une légitime satisfaction à lire quelques pages qui pussent ressembler à un morceau d'histoire.

Il ne manquait à l'authenticité du *Manuscrit venu de Saint-Hélène* que d'être proscrit par le gouvernement de Louis XVIII. C'était une sottise : il n'eut garde d'y manquer. MM. Comte et Dunoyer publiaient sous le titre : Le *Censeur Européen* une revue où ils insérèrent le *Manuscrit*, à la vérité avec des notes critiques qui annonçaient à quel point ils croyaient à l'authenticité du document. Ils furent poursuivis avec une rigueur impitoyable, condamnés par un jugement du tribunal correctionnel de la Seine du 19 août 1817, qui fut confirmé par un arrêt de la Cour Royale du 7 octobre et un arrêt de la Cour de Cassation du 20 novembre, car en ces temps, la magistrature allait vite. La destruction des exemplaires saisis était ordonnée en lieu sûr; cette intégrale destruction devait anéantir cette première — et combien timide ! — tentative de réaction !

Nécessairement ce fut tout le contraire. On supprime un imprimé qui a mille pages, mais non pas une brochure qui en a cent ; car il n'est

pas besoin de presse ni de prote pour la copier.

Plus, bien plus qu'aux éditions ostensibles multipliées en Angleterre, de 1817 à 1821, presque à l'infini, mieux qu'aux parodies, même avec des gravures d'après les dessins de Cruikshand (*The Greeks, a poem venu de France d'une manière inconnue*); mieux qu'aux éditions clandestines imprimées, la plupart en Belgique et quelques-unes sans doute en France ; mieux même qu'à cette sorte de possession d'État qui, malgré des constants désaveux s'attache à ce pamphlet et sur quelque point du monde en fait éclore presque chaque année une réimpression ; il faut s'attacher, pour en juger la diffusion, pour apprécier de quelle vénération fut entourée la parole qu'il apportait, aux milliers de copies contemporaines que l'on rencontre.

Elles sortent à présent du grenier, où elles furent oubliées ; elles arrivent accompagnées d'une légende touchante sinon véridique, et des historiens, des publicistes y sont pris et, lorsqu'on les détrompe et qu'on leur retire leur illusion, on sent bien que, quoique obligés d'admettre la fraude, ils regrettent leur chimère.

Lorsque, peu à peu, on s'avisa que l'Empereur n'eût pu, parlant de lui et se racontant, oublier à ce point quelle avait été sa vie, on se demanda quel pouvait être l'ingénieux auteur de ce pamphlet. On imagina toutes les hypothèses pour s'arrêter avec quelque probabilité à celle d'un Genevois

nommé Lullin de Chateauvieux qui, ayant des lettres, avait publié divers articles et même le journal d'un voyage en Italie. C'était d'ailleurs un homme poli et, bien qu'étant lié avec Mme de Staël, il avait prouvé comme il était mal renseigné. Mais ceci importait peu.

* * *

Sans avoir pu deviner les conséquences de la mission Santini, moins encore le retentissement d'un pamphlet tel que le *Manuscrit*, un homme, à Sainte-Hélène, avait pressenti, peut-on croire, qu'une réaction allait s'opérer dans l'opinion, et il avait pensé qu'il faudrait quelqu'un en Europe pour la diriger.

Seul de ceux qui avaient accompagné l'Empereur M. de Las Cases l'avait fait de son chef, sans contrainte et avec un but arrêté. Il avait prétendu se rendre l'interprète de Napoléon et, d'après ce qu'il apprendrait de sa bouche, raconter et écrire son histoire. Un tel dessein ne montrait point une ambition vulgaire : sans doute, celui qui le remplirait atteindrait par là une renommée supérieure à celle même des hommes qui, ayant vécu sous le régime impérial, s'étaient illustrés dans la guerre ou la politique ; il laisserait un nom inséparable du seul nom que retiendraient les âges ; il serait, devant la postérité, le serviteur fidèle, consolateur du malheur, sans avoir profité — ou si peu ! — des jours

heureux. Bertrand figure sur la piste des proscrits comme Savary et Lallemand, Gourgaud croit y avoir été porté et Montholon, outre ses créanciers, a eu toute raison de fuir la justice royale. Combien ont été condamnés qui ont fait moins que lui ? Las Cases seul est venu spontanément, mais il a pris ses précautions pour qu'on ne le confonde avec qui que ce soit. Il ne se mêle à personne, n'admet qu'on lui distribue dans la maison aucune fonction. Il est *le Confident* : il ne s'écarte point de l'Empereur et ne souffre point qu'on l'écarte. S'il n'y a place que pour une personne près de l'Empereur, il s'impose comme aux Briars ; il mange avec l'Empereur, se promène avec lui, couche près de lui, ne le quitte ni le jour ni la nuit sauf lorsqu'il met ses notes au net. Que de choses il a à apprendre ! Il n'a jamais approché Napoléon ; il sait de lui fort peu de choses ou rien, et ce qu'il en a appris, au temps de son émigration, ne le dispose guère à comprendre en quoi Celui-ci diffère des autres hommes : mais ce n'est pas sans doute le but qu'il se propose, ni de démêler la vérité par l'exercice d'une critique avertie quoique bienveillante : c'est de recueillir ses propos, de les grouper, de leur procurer une forme oratoire et de composer un dialogue où Napoléon et Las Cases, s'exprimant tour à tour, quoique à des plans différents, occupent seuls la scène. Donc, c'est un régime *d'interviews* quotidiennes dont le texte sans doute est fourni au patient et quelque peu revu par lui, mais qui, par

là même, perdent l'air qu'elles eussent pu prendre de surprise et d'abandon. Elles demeurent guindées, et, dirigées comme elles sont, elles ne peuvent manquer d'exprimer les idées, les sentiments, les préjugés d'un homme d'ancien régime, pour qui tout de la Révolution est lettre close. Ces conversations qui sont — ou qui seront mises sur le ton noble — sont destinées, selon Las Cases, à faire pendant aux Mémoires qui sont du style didactique et où Napoléon s'exprime à la troisième personne, tel César; mais ce sont là les *Commentaires*, Napoléon s'en est réservé la dictée, la révision, les successives et multiples corrections ; il a distribué le travail entre ceux qui l'entourent de façon à les occuper tous un peu, à ménager les amours-propres, à confier la préparation de certaines campagnes à ceux qui y ont participé. Ce n'est pas là ce qu'il faut à Las Cases. Il n'a aucun goût à une œuvre qui ne peut avoir qu'un auteur responsable et d'ailleurs effectif, Napoléon, et qui ne laisse aucune part à la personnalité du manœuvre qui, tel Gourgaud, Bertrand ou Marchand, en assure le très ingrat travail. Dès qu'un autre que lui y met la main, il y renonce et se dérobe. S'il en a écrit quelque morceau, c'est au temps où il avait imaginé que, seul, il aurait la gloire d'une telle œuvre. On verrait bien que ce seraient les Commentaires de Napoléon, mais on dirait en confidence que M. de Las Cases les avait rédigés. Si même il n'obtenait point que son nom fut inscrit au frontispice.

Du jour où l'œuvre lui échappe, que, dictée aux uns et aux autres, maniée, triturée, reprise en six ou sept façons, elle est enfin menée à fin par Napoléon même et frappée par lui du sceau impérial qui ne permet ni de la méconnaître ni de la confondre, Las Cases ne s'inquiète point de ce qu'elle devient ? Il s'était proposé pour être l'historien de Napoléon ; dès que Napoléon se fait son propre historien, que lui importe l'histoire ? Elle est, cette histoire, trop peu et trop mal connue, c'est le chef-d'œuvre classique : point de redondances, aucune digression, pas d'anecdotes, aucune parure, la sévérité du marbre antique. Comme elle condense les faits qu'elle décharne, elle ne se soucie point de l'agrément du lecteur et ne lui épargne pas de penser. Au contraire.

Las Cases ne visait pas si haut : mais, pour être venu si loin que Sainte-Hélène il fallait bien qu'il prît ses avantages, qu'il se mît en scène, qu'il eût ses morceaux, qu'il donnât des répliques, qu'il se racontât, qu'il exposât à Napoléon les actes mémorables de sa propre vie, et les utilités de son atlas. En même temps, il admettait Napoléon à parler, à exposer ses actes, à narrer des anecdotes, mais de surface et, comme il sied, s'adressant à un homme qui n'est instruit ni du détail des événements, ni du caractère des hommes, qui n'a rien su du Consulat et qui n'a vu l'Empire qu'en gros, tard, durant quatre ans, qui est incapable par des suggestions habiles, d'amener des explications sur les points

vraiment intéressants de la politique intérieure et de l'extérieure : au total un livre superficiel écrit par un homme superficiel.

Quel que fut le résultat, Las Cases pouvait estimer qu'il avait épuisé son sujet. Napoléon ne se prêtait plus à ces conversations, son esprit en était las, ou sa mémoire était tarie. Il revenait constamment au même sujet, mais c'était du militaire, et il se réservait de le traiter lui-même. Las Cases, n'avait plus d'intérêt à Longwood et il faut avouer que l'existence y était intenable. Outre les souffrances physiques, l'installation déplorable, la nourriture immangeable, la continuelle contrainte, la séparation des siens, l'absence de nouvelles, il y avait les querelles que, chaque jour, à chacun des exilés, à propos de tout et de rien, cherchait Gourgaud. Las Cases en particulier l'offusquait : il admettait, mal que bien, la supériorité de Bertrand, disputait à Montholon son titre militaire, qui le rendait plus ancien, mais, pour le moment, en voulait surtout à Las Cases, parce qu'il paraissait plus avant dans l'intimité de l'Empereur, qu'il était « un ci-devant », un émigré, un civil. Toutes les jalousies étaient déchaînées et les envies.

Las Cases résista longtemps aux provocations que multipliait Gourgaud ; mais, peu à peu, une idée germa dans son cerveau et s'y incrusta. Puisque, à Sainte-Hélène, son rôle était terminé et qu'il n'avait plus rien à tirer de l'Empereur, que ne retournait-il en Europe comme son ambassa-

deur? N'y avait-il pas là un beau rôle à jouer qui assurerait à celui qui saurait le remplir une renommée européenne? Annoncer que les restrictions imposées par le Ministère anglais avaient sur la santé de l'Empereur une influence funeste; grouper les efforts des membres de la Famille pour obtenir en faveur des captifs un traitement meilleur, peut-être un autre lieu de détention; agiter l'opinion en révélant de quelle façon le gouverneur de Sainte Hélène avait aggravé les premiers règlements; provoquer la sensibilité des souverains en leur remémorant leurs anciens engagements; émouvoir même leur pitié par une éloquence qui ne se ménagerait pas et qui était sûre d'elle-même, c'était un programme séduisant, mais Napoléon l'approuverait-il, investirait-il Las Cases d'une telle mission? Se priverait-il du seul interlocuteur qui lui apportât une distraction, qui secouât, par sa présence et par ses muettes interrogations, la torpeur qui l'envahissait, qui le désennuyât? Car n'en était-il pas là que l'oisiveté dans ce climat, sous ce ciel, entre ces quatre hommes qui l'entouraient formât le plus cruel de ses supplices? Et comment n'eut-il pas réalisé le néant de son effort, dès que disparaissait celui qui, seul, apportait à l'entendre la curiosité excitatrice et lui servait de public?

Mais Las Cases avait ses raisons : il prétendait, coûte que coûte, sortir de Sainte-Hélène, et l'on ne saurait attribuer qu'à la volonté arrêtée d'en être renvoyé le plan qu'il avait formé; il avait eu à son

service un mulâtre ; il l'avait employé à des commissions que le gouverneur avait déclarées suspectes ; pour quoi il avait dû s'en séparer. Le mulâtre, s'il est pris en récidive, risque la mort ; il est engagé pour suivre un nouveau maître en Angleterre et va faire ses adieux à Las Cases. Est-ce James Scott qui s'est présenté pour faire des commissions ? Est-ce Las Cases qui l'a pressenti ? Ceci est plus probable. Il lui remet un certificat signé de son nom et scellé de ses armes et un papier portant l'adresse de Lady Clavering. Puis, il lui fait endosser un gilet rouge dont James Scott ne doit se séparer ni le jour ni la nuit. Dans la doublure, sont cousues deux bandes de taffetas gommé sur lesquelles le jeune Las Cases a copié de sa plus fine écriture deux lettres que son père a écrites, l'une à Lady Clavering, l'autre à Lucien Bonaparte, le seul membre de la famille qu'il connaisse pour avoir été détaché près de lui comme chambellan, aux Cent jours, durant un mois à peu près.

Le père de James Scott dès qu'il est instruit de la commission qu'a acceptée son fils, va trouver le gouverneur, et lui révèle toute l'histoire ; le gilet est saisi, décousu ; les écritures sont déchiffrées : Las Cases est arrêté, mis au secret (27 novembre 1816), les scellés sont mis sur ses papiers. L'on peut bien penser qu'il s'y attendait : « Ainsi, a-t-il dit, je suis arrêté en conséquence de la dénonciation de Scott ? Je savais bien que le gouverneur

me l'avait envoyé ! » Il l'avait donc employé à bon escient et il savait qu'il serait trahi. Or il n'ignorait pas que toute tentative de correspondance clandestine était punie de l'expulsion : on le lui avait signifié à bord du *Bellérophon ;* par deux fois, il s'était soumis, par écrit, aux *restrictions* que le Ministère anglais avait imposées à ceux qui voulaient rester près de l'Empereur. Il avait su ce qu'il faisait, il l'avait fait de propos délibéré, et il n'avait aucune intention de revenir. Les manifestations auxquelles il se livra, les réclamations qu'il éleva au sujet de son journal que Napoléon revendiquait de son côté et cet *Exposé de nos griefs à Longwood* où sans y être autorisé il prit et garda la parole au nom de ses compagnons durant trente-huit pages d'impression ; l'attitude qu'il adopta d'avocat et d'interprète de l'Empereur, mettant le gouverneur en accusation sans réfléchir que tout de même celui-ci était le maître ; uniquement occupé de se ménager, pour le jour où il publierait ses minutes, des morceaux à sensation, tout, dans sa conduite comme dans ses écrits, démontre la résolution qu'il avait formée de quitter Sainte-Hélène ; et rien ne l'en fit revenir ; ni les lettres du Grand Maréchal lui témoignant expressément le désir qu'il restât ; ni la condescendance de Lowe pour les convenances de l'Empereur, proposant qu'il retournât à Longwood pourvu qu'il en fît la demande par écrit ; ni l'approbation donnée par Lord Bathurst à cette grâce singulière ; tout a dis-

paru devant ce fait qu' « il a été flétri par son arrestation ». Mais n'avait-elle pas été motivée par l'infraction la plus grave aux règlements et, dès qu'il en avait couru le risque, où était la flétrissure ? Il aura beau cueillir des fleurs de rhétorique pour parer sa résolution ; elle éclate en tout ce qu'il dit et ce qu'il écrit : il ne veut pas retourner près de l'Empereur et, toute autre considération mise à part, il entend rentrer en Europe.

L'Empereur couvre son départ en lui adressant une lettre de remercîments pour le passé, d'approbation pour le présent. « Votre conduite à Sainte-Hélène, lui dit-il, a été, comme votre vie, honorable et sans reproche... Votre société m'était nécessaire. Seul, vous lisez, vous parlez, vous entendez l'anglais... Cependant je vous engage et au besoin je vous ordonne de requérir le commandant de ce pays de vous renvoyer sur le continent : il ne peut point s'y refuser puisqu'il n'a d'action sur vous que par l'acte volontaire que vous avez signé... » Et après avoir chargé de ses malédictions le gouverneur, qui, au cas présent a pourtant poussé la complaisance à l'extrême, il termine par ces mots : « Consolez-vous et consolez mes amis. Mon corps se trouve, il est vrai, au pouvoir de la haine de mes ennemis : ils n'oublient rien de ce qui peut assouvir leur vengeance ; ils me tuent à coups d'épingle, mais la Providence est trop juste pour qu'elle permette que cela se prolonge longtemps encore. L'insalubrité de ce

climat dévorant, le manque de tout ce qui entretient la vie, mettront, je le sens, un terme prompt à cette existence dont les derniers moments seront un acte d'opprobre pour le caractère anglais... »

* * *

Ainsi, l'Empereur lui-même a formulé l'argument majeur que Las Cases devra faire valoir devant les souverains européens. Les plaintes au sujet des contraintes qui lui sont imposées, de la nourriture qui lui est fournie, de l'avarice du Gouvernement anglais, de la défense, qui lui est faite d'écrire ou de recevoir des lettres fermées, peuvent être fondées et elles ont assurément produit, en Angleterre et même en Europe, une sensation qui lui a été favorable, mais elles sont les conséquences inévitables de la captivité; celle-ci admise — et nul des souverains européens n'y contredit — elles en découlent. Aussi c'était contre la captivité même, le principe et les circonstances de cette captivité, contre son illégalité et son injustice que Napoléon avait d'abord tourné un effort qui était resté impuissant; mais que répondra-t-on à présent s'il démontre que, par le lieu choisi pour l'interner, comme par le manque d'exercice, sa santé se trouve compromise? or cela, autant qu'on en peut juger, est véritable : dès le commencement de 1816, Napoléon, dont la santé avait paru jusque-là presque intacte, a ressenti des douleurs dénotant

une affection du foie. Il n'y a point à s'en étonner. Il devait tenir de sa mère, habituée de Bourbonne et de Vichy, une disposition que le climat tropical a pu développer. Il n'y a point certes, à parler des indispositions et des cures de Madame, mais à mettre la maladie toute au compte de Sainte-Hélène.

Toutefois faut-il, pour accréditer cette maladie, la certifier et l'authentiquer, l'intervention d'un homme de l'art, et, du témoignage de celui-ci, dépendra la foi qu'on y prendra. Au moment du départ l'Empereur avait été abandonné par Maingault, le médecin que Corvisart lui avait donné pour suppléer Foureau de Beauregard, son premier médecin à l'Ile d'Elbe, retenu à Paris par son mandat de représentant. Maingault ayant déclaré qu'il avait été engagé verbalement pour aller libre aux États-Unis, non pour aller captif à Sainte-Hélène et qu'il retirait sa parole, on s'était trouvé dans un embarras cruel : nul moyen de parlementer avec un autre médecin français ou anglais ; il fallut s'en tenir au chirurgien du *Bellérophon*, Barry O'Meara qui avait soigné du mal de mer, durant la traversée, quelques-uns des passagers français. C'était l'unique preuve qu'on eût de ses talents et, quant à sa moralité, on avait le témoignage du capitaine Maitland, le commandant du *Bellérophon* [1], peut-être celui de l'amiral Lord Keith.

1. J'ai recherché les origines et la carrière d'O'Meara, et j'ai publié les renseignements que j'ai recueillis sur *Les médecins de*

O'Meara n'avait consenti à partir que sous l'exprès consentement de ses chefs, en qualité d'officier anglais employé et payé par le gouvernement britannique et non pas dépendant de Buonaparte et payé par lui. Son temps de service à Sainte-Hélène devait lui être compté comme s'il était embarqué, et il pourrait quitter la place à son gré, en prévenant d'avance : Ainsi, il était le médecin de Napoléon et il n'appartenait pas à Napoléon; il était officier anglais et il dépendait de ses supérieurs; il leur devait obéissance dans le service et jusqu'où s'étendrait un service qui consistait à donner des soins à un captif. Il aurait bientôt à choisir entre ces deux devoirs et le quel adoptera-t-il?

Seul compétent, seul accrédité, seul responsable, il tiendra entre ses mains, avec le bulletin de la santé de Napoléon, les moyens de resserrer ou de relâcher la captivité et prendra à proportion que, selon son dire, l'état paraîtra s'aggraver, une importance plus grande.

*
* *

Au moment où Las Cases quitte Sainte-Hélène (31 décembre 1816) la maladie est à ses débuts et c'est à peine si l'on en fait mention. Mais Las Cases, à son arrivée au Cap, n'y est pas retenu

Napoléon à Sainte-Hélène dans *Autour de Sainte-Hélène*, 3e série. Paris, 1912.

comme les autres voyageurs venant de Sainte-Hélène jusqu'au prochain bateau, on l'y garde du 17 janvier au 20 août 1817. On le met en prison, au secret, dans le vieux château et on le condamne à attendre qu'on ait reçu de Londres des réponses aux dépêches que Hudson Lowe a adressées à Lord Bathurst. Las Cases emploie ces loisirs forcés à écrire des lettres au gouverneur du Cap, à Lord Castlereagh, et au Prince régent : on jugera du ton qu'il a adopté par cette première phrase : « Altesse royale, jouet de la tempête politique, errant, sans asile, un étranger, faible, malheureux, ose s'adresser avec confiance à votre âme royale ». Et tel est son amour-propre d'auteur que, négligeant tout autre sollicitation, il réclame seulement son manuscrit. « Dans l'abord journalier et les conversations fréquentes, de celui qui a gouverné le monde et rempli l'univers de son nom, j'ai conçu et exécuté, dit-il, d'écrire jour par jour, tout ce que j'en verrais, tout ce que j'en entendrais. Ce recueil de dix-huit mois, unique dans sa nature, mais encore informe, inexact, non arrêté, inconnu à tous, même à l'auguste personne qui en était l'objet m'a été saisi. Prince, je le place aussi sous votre protection royale; j'ose vous en supplier au nom de la justice, de la vérité, au nom de l'histoire. »

En réponse, il reçoit du gouverneur, pour son fils, une autorisation de départ qu'il a sollicitée, mais le jeune homme refuse de s'en servir. Ils

restent donc enfermés l'un et l'autre dans deux chambres, jusqu'au moment où, après dix jours de cette claustration, le gouverneur, sur une plainte qu'il reçoit de Las Cases, les établit à Newlands, dans sa propre maison de campagne. Ils y jouissent de la vie la plus libre, reçoivent quantité de visites et sont fêtés comme des personnages d'importance. Au retour du gouverneur, ils sont, après deux mois de séjour à Newlands, transférés sur le domaine d'un M. Baker au Tigerberg, où Las Cases tombe malade, et d'où dans l'état d'énervement où il tombe, il écrit à Lord Charles Somerset quantité de lettres dans des « termes violents, très durs »; il en arrive à une révolte dont il eût pu se mal trouver. A ce moment, la permission arrive de le renvoyer à Londres, mais on ne le laisse prendre passage que sur « un très petit brick, véritable coquille », où il doit payer au capitaine « la somme qu'il plaît à celui-ci de lui demander ».

Ce brick met quelque cent jours, d'une traversée par moments des plus mouvementées, pour atteindre Gravesend où sur l'énoncé seul de son nom, on lui signifie l'ordre de quitter à l'instant la Grande-Bretagne. On le conduit à Douvres où on lui donne le choix entre Calais ou Ostende. On le fouille d'ailleurs et on lui prend ses papiers; il écrit sur cela des lettres très fortes et très longues qui n'ont guère plus de succès que celles qu'il a, dès son arrivée, adressées à Lord Ba-

thurst. A Ostende, on lui dit d'attendre des ordres et il profite de ce loisir pour écrire aux ministres de la Police de France et des Pays-Bas. On le laisse venir librement à Bruxelles, mais là, on lui signifie qu'il ait à sortir immédiatement du royaume des Pays-Bas. Il écrit infructueusement beaucoup de lettres, et doit continuer sa route de gendarme en gendarme et de commissaire en commissaire. Arrivé sur le territoire prussien, il continue ce jeu de balle, trouve à écrire encore des lettres qui restent sans réponse, mais dont plusieurs sont publiées dans les papiers publics. Ainsi arrive-t-il à Francfort (décembre 1817) où le Sénateur directeur de la Police lui donne un garde. Il s'empresse aussitôt d'écrire au baron Reinhardt ministre de France près la Diète, lequel, déjà prévenu, s'est empressé de requérir les ministres des quatre puissances, de faire expulser de Francfort « le sieur Las Cases » Les ministres ont fait observer à leur zélé collègue, que « le sieur Las Cases » n'était sur aucune des listes de proscription et que ses instructions ne l'autorisaient à agir que « contre les individus compris dans les deux ordonnances ». M. Reinhardt insista ; et parvint à convaincre au moins le ministre d'Autriche. De même obtint-il du Sénateur chargé de la police « que provisoirement M. de Las Cases restât sous la garde du commissaire prussien et qu'on plaçât devant sa chambre des sentinelles avec consigne de ne le laisser communiquer avec personne ».

Les ministres des quatre Cours avaient quelque peine à se prêter à ces persécutions contre les proscrits. C'est ainsi qu'un d'eux dit à Reinhardt « avec un peu d'amertume qu'il voulait, de ses collègues et lui, faire des geôliers ». Il y eût eu plus d'inconvénients peut être à expulser Las Cases de Francfort qu'à l'y laisser : il y était surveillé fort exactement et l'on acquit rapidement la preuve qu'il n'était pas plus dangereux que la reine Julie à laquelle il allait assez fréquemment rendre ses devoirs.

« Mes premiers soins, dit-il, dès que je pus disposer de mes actions furent tout au grand motif qui m'avait fait quitter Sainte-Hélène et m'avait ramené en Europe. » Il écrivit d'abord à Marie-Louise et lui envoya des cheveux de Napoléon. Il annonçait la misère et les besoins de Longwood. Il expédia cette lettre sous le couvert de M. de Metternich et il en profita pour exposer à celui-ci ses idées sur la captivité et sur les commissaires d'Autriche, de Russie et de France ; il écrivit à l'empereur de Russie lui demandant qu'on lui permît « qu'il se consacrât à Londres à procurer à l'illustre captif en dedans des règlements et des lois quelques jouissances morales et des adoucissements corporels qui ne seraient d'aucune charge à personne ». Il était difficile de pousser plus loin la maladresse qu'il ne faisait ensuite, se mettant au niveau d'Alexandre et discutant avec lui. « J'implore ici, disait-il, pour une médiocre

faveur, votre sympathie, vos souvenirs, votre dignité même ». Et cela durait des pages ; il adressa à Lord Bathurst un discours de quatorze pages petit texte ; au parlement d'Angleterre, un plaidoyer de dix-sept pages ; il se mit à écrire chaque mois, à jour fixe, au grand maréchal sous le couvert du sous-secrétaire d'État aux Colonies et pour donner des détails — tels quels — sur chacun des membres de la famille, Marie-Louise, son fils « resplendissent de santé et de beauté », les habitants de Rome et ceux d'Autriche. Il avait pu leur écrire et ce furent « des volumes » ; il leur avait fait passer les nouvelles de l'Empereur, et leur avait exposé ses besoins matériels. « J'ai été, écrit-il, pour tous les membres de la famille de l'Empereur, un objet du plus tendre et du plus touchant intérêt. Je me suis vu entouré, pressé de leurs offres et de leur vœux ». Le prince Jérôme lui a fait dire que ses offres ne connaîtraient d'autres bornes que l'*impossible*, et c'est assez que la faveur où est près de lui « le bon et vertueux Planat » qui, dit Las Cases « depuis notre séparation du *Bellérophon*, poussé de tourmente en tourmente, était menacé de périr sur la plage. » La princesse Hortense lui a mandé les persécutions dont elle fut la victime, « mais, si le motif de ses tourments avait été le tendre et respectueux dévouement qui remplissait son cœur, elle en était fière et heureuse. » Toutes les fois que sa santé le lui permet, il va faire sa cour à la prin-

cesse Joseph : « nous parlons de Sainte-Hélène. Nos pensées traversent les mers, ce sont d'heureux instants ». Par elle, il a des nouvelles de son mari qui est en bonne santé et qui a accueilli dans sa maison, Archambault et Rousseau « dont le gouvernement anglais avait jugé à propos de diminuer l'établissement de Longwood ».

Le prince Lucien lui a donné des nouvelles de toute la famille réunie à Rome. « Madame, le cardinal Fesch, la princesse Borghèse et le prince Louis se portent à merveille et joignent leurs prières et leurs vœux pour la santé et la conservation de leur auguste parent. » Quant à Lucien, « son esprit et son cœur se dirigent sans cesse sur Sainte-Hélène. Il ne peut se faire à l'idée de voir son frère languir et mourir dans son exil. Il me somme de lui dire, du fond de mon cœur, si l'Empereur serait aussi heureux de le voir qu'il le serait lui-même de se présenter à lui et il me charge, ce que j'exécute par ce même courrier, de demander au Gouvernement anglais s'il veut lui accorder de passer à Sainte-Hélène pour y demeurer deux années ou toujours, si son frère ne l'en renvoie, avec ou sans sa femme et ses enfants, sa femme lui disputant l'honneur de le suivre ; s'engageant à ce que lui ou les siens ne contribuent à aucun accroissement quelconque de dépenses, se soumettant à toutes les restrictions imposées à son frère et offrant de se soumettre à toutes celles qu'on jugerait à propos de lui imposer personnel-

lement avant son départ ou après son retour ». Par une lettre en date du 4 mars qu'il adresse au Ministère des Colonies, Las Cases forme en effet cette demande au nom du prince de Canino ; mais Goulburn renvoie Lucien aux « Ambassadeurs des grands pouvoirs à Paris ». Le 26 avril, Las Cases réplique en lui demandant si Lucien, ayant obtenu de sortir d'Italie, peut se flatter que le Gouvernement anglais lui permettra de se rendre à Sainte-Hélène.

Au surplus, c'est, à ce qu'il semble, une admirable émulation entre les membres de la Famille : la première, Madame, dès le mois de juin 1816, a manifesté l'intention d'aller à Sainte-Hélène avec Lucien ; et si son âge, quoiqu'elle n'eût guère que soixante-six ans, et sa santé ne lui permirent point de mettre un tel désir à exécution, elle était toute prête à y céder jusqu'au milieu de 1819.

Si Elisa se contente de dire : « Sans mes petits-enfants qui avaient besoin de mes soins, cent fois je me suis dit que je serais allé avec lui à Sainte-Hélène », — ce qui est platonique, — Jérôme fait un geste qui égale presque celui de Lucien. A la lettre que Las Cases lui a écrite, il répond que « si la situation de l'Empereur ne se trouve pas améliorée l'année prochaine, il se propose de demander au Gouvernement anglais la liberté de se rendre à Sainte-Hélène avec sa femme et son fils, ne pensant pas qu'à cette époque son voyage puisse rencontrer aucune objection raisonnable ».

Et Las Cases ajoute : « La reine sa femme, à qui rien d'héroïque et d'élevé ne saurait être étranger, partage les mêmes sentiments et forme les mêmes vœux. » Jérôme, trouvant trop éloigné le terme qu'il s'est fixé d'abord, « ne peut différer plus longtemps une démarche dont le succès comblerait son cœur. Il va, écrit Las Cases, s'adresser lui-même au Prince régent pour qu'il lui soit permis, avec sa femme et son fils d'entreprendre immédiatement ce voyage ». Jérôme s'adresse en effet au Prince régent dans le courant d'avril 1818 pour demander à aller passer quelques mois à Sainte-Hélène avec la reine. « Des motifs entièrement dégagés de toute idée politique, écrit-il, me font vivement désirer de passer quelques mois à Sainte-Hélène avec ma femme, mon fils et un petit nombre de personnes de ma suite. Les sentiments qui inspirent cette démarche ne sauraient être étrangers à l'âme de Votre Altesse Royale : c'est l'attachement, c'est la reconnaissance envers un frère qui fut longtemps mon père et mon bienfaiteur ; c'est le désir partagé par ma femme, d'adoucir sa captivité par nos soins et par nos respects, et de lui porter les consolations d'une amitié véritable ; c'est enfin le besoin de lui prouver que sa famille ne fut jamais ingrate envers lui et que, au contraire, il est plus que jamais un objet d'amour et de vénération pour elle. »

Catherine écrivit dans des termes presque analogues, mais elle ajouta : « Souffrez que je joigne

mes instances à celles du prince mon époux et que, dans cette circonstance, j'ose me prévaloir du sang de la maison de Brunswick qui m'unit de si près à Votre Altesse Royale ; j'espère qu'elle ne me fera pas éprouver la douleur d'un refus. »

Ces lettres furent adressées au Prince régent sous le couvert de Lord Liverpool avec lequel Jérôme traitait des détails d'exécution : « Je désire, lui écrivait-il, 1° que la durée de mon séjour dans cette Ile (Sainte-Hélène) ou de mon absence du continent européen soit fixée d'une manière précise ; 2° de pouvoir m'embarquer à Liverpool comme étant un des points d'où la navigation vers Sainte-Hélène est plus prompte et plus facile ; 3° que, dans le cas où je ne serais pas transporté sur un vaisseau de S. M. B., il me soit loisible de frèter à mes dépens un bâtiment de la Compagnie des Indes qui serait pourvu des papiers nécessaires pour n'éprouver aucune entrave, soit dans sa marche, soit à son arrivée au lieu de destination. » Il ajoutait qu'il se soumettait d'avance, ainsi que toute sa maison, aux mesures de surveillance et de sûreté qui seraient jugées nécessaires de la part du Gouvernement anglais durant le temps qu'il se trouverait dans les possessions britanniques.

Si une telle demande prouvait en faveur de Jérôme, elle montrait comme il se rendait peu compte de la position où se trouvaient, par rapport aux Souverains, les membres de la Famille et

ce n'était certes pas pour leur ouvrir les portes de Sainte-Hélène que les Alliés eussent levé leur proscription.

Ces velléités de départ n'eurent donc aucune suite, mais elles attestent une bonne volonté qui ne manqua pas de s'affirmer par des réponses satisfaisantes aux insinuations de Las Cases relatives aux besoins de l'Empereur. Dès le 21 février, Fesch, au nom de Madame, lui fit connaître qu'elle n'avait pas cessé d'écrire à Longwood, par le canal du Ministère anglais, pour offrir de partager avec son fils ce qui lui restait, mais ses lettres étaient toujours restées sans réponse et Las Cases seul pouvait mettre sur la trace de ce qu'on pourrait faire. Las Cases eût pu se dispenser dès lors d'écrire comme il fit à Caroline, à Jérôme et à Elisa, des lettres où il disait par exemple : « Il est bien mal sous tous les rapports sur son terrible rocher. Il y était assailli de la haine de ses ennemis ; mais au milieu de leurs efforts il s'y montrait encore et y demeurait leur maître ». Il n'avait qu'à se rapporter à une nouvelle lettre le en date du 15 mars, où Fesch, « au nom de Madame et au sien, lui disait d'observer qu'étant ceux qui n'étaient pas distraits par les liens de leur propre famille, ni par la crainte de lui créer des inconvénients », c'était à eux qu'il devait « s'adresser de préférence pour tout ce qui pourrait concourir à adoucir en quoi que ce soit, l'affreuse situation de l'Empereur ».

Mais Las Cases tenait trop au rôle qu'il s'était

assigné pour se contenter avec la correspondance de Fesch. Il s'établit en factotum de la famille entière dans laquelle il n'hésita point à se ranger lorsqu'il écrivit au secrétaire des Colonies : « Toute la famille de l'Empereur Napoléon se réunit pour que je vous supplie, au nom des sentiments les plus naturels et les plus tendres, d'avoir l'extrême bonté de me faire parvenir l'état de la santé de leur auguste parent, toutes les fois que vous en recevrez d'officiel. C'est une grâce que nous vous demandons tous, etc... » C'était s'avancer mal à propos. Depuis plusieurs mois, grâce à ses amis anglais, la princesse Pauline avait obtenu que le Ministère lui communiquât régulièrement des nouvelles de l'Empereur. Il y avait donc imprudence de la part de Las Cases à prétendre qu'il parlait au nom de tous. Il fut obligé de battre en retraite devant cette réponse du Ministre et il allégua que toute la famille de l'Empereur n'était point à Rome, qu'elle était dispersée à Francfort, en Autriche, à Trieste : « Je n'ignorais pas, ajoute-t-il, la satisfaction qui avait été procurée jusqu'ici à la princesse Borghèse ; mais elle ne revenait pas de Rome sur tous les membres de la Famille en Allemagne où la route se trouvait alors beaucoup plus circuiteuse que celle que j'avais l'honneur de demander. » Malgré « les titres et les droits que son cœur lui donnait peut-être à solliciter pour lui-même une part de ce bulletin, il savait faire abnégation entière et se mettre tout à fait de côté ». Il se bornait donc

à demander que les bulletins fussent adressés à la comtesse de Survilliers qui se chargerait de les communiquer à toute la famille en Allemagne.

Reste la question d'argent. Madame n'a pas été sans comprendre que tout va retomber sur elle : aussi oppose-t-elle résolument aux demandes de ses autres enfants les besoins de l'Empereur. « A l'heure qu'il est, écrit-elle à Catherine le 3 avril 1818, vous ne devez pas ignorer que, dans ma famille, il y en a un bien malheureux et qui plus que tout autre a besoin que je vienne à son secours pour qu'il ait les moyens de pourvoir à ce qu'on ne le laisse pas manquer du nécessaire et des objets d'agrément pour le distraire. » De la même façon repousse-t-elle un mois plus tard les demandes d'Elisa. « J'ai mis à la disposition du comte Las Cases, écrit-elle, tout ce que je possède et, en le faisant, j'ai plus obéi à la justice qu'à mon cœur. »

Fesch en effet a annoncé à Las Cases une somme de cent mille francs pour être remise à une personne en qui il aurait toute confiance. « Cette somme, écrit-il, est destinée à être envoyée à l'Empereur. Madame, ajoute-t-il, me charge de vous dire en outre de songer à envoyer à Longwood tout ce qui pourrait adoucir le sort de son fils ; de la prévenir parce qu'elle vous fera faire des fonds et elle donnera tout ce qu'elle pourra. »

A la vérité, au lieu de 100.000 francs, Madame en envoya 30.000 ; mais ce devait être la première

mise d'une masse que Madame engageait ses enfants à former. Elle se défendait de fixer le contingent à fournir par chacun. « Mes enfants, écrivait-elle à Caroline, ont de l'honneur, des sentiments, du cœur, et tous auront plus de moyens et de bonne volonté de donner qu'il n'y aura de besoins. » « J'ai pensé, écrit-elle à Elisa que mes enfants n'avaient besoin que de savoir l'épouvantable situation de leur frère pour lui témoigner les sentiments de leur cœur. »

L'empressement paraît alors des plus grands. De la part de Jérome, Planat écrit à Las Cases : « N'oubliez pas, cher ami, de faire connaître au roi ce qu'on pourrait faire dès à présent pour soulager l'Empereur, car le temps presse, il souffre ! Et que de reproches n'aurait-on pas à se faire d'avoir retardé d'un seul jour le moment d'adoucir son sort. »

Dès le mois suivant (11 mai) Las Cases se vante « d'avoir obtenu du Ministère anglais qu'il expédiât pour la diversion ou les besoins qui manquent tellement sur le fatal rocher (*sic*) beaucoup d'objets qui, j'espère, y feront plaisir ».

Ces expéditions avaient été payées des fonds qu'avait envoyés Madame, car, par ailleurs, sauf des compliments et des gracieusetés, rien n'arriva. Hortense et Eugène auxquels Las Cases avait proposé d'aller les voir à Augsbourg — car il avait obtenu une sorte de liberté et l'autorisation de voyager dans le grand-duché de Bade, en Suisse, en Bavière,

en Autriche et en Wurtemberg — avaient décliné sa visite. Eugène seulement avait dit qu'allant prendre les eaux à Baden, il l'y verrait volontiers. Catherine plus audacieuse, bien qu'elle fût à ce moment au comble de ses embarras d'argent et qu'elle eût justement fait le voyage de Louisbourg, pour obtenir de son frère, le roi de Wurtemberg, son intervention près des Souverains et une rente, n'y avait point tenu. Etant, de Louisbourg, venue à Wildbad pour une cure, et ayant appris que Las Cases était au Dobel, elle partit le 10 juin à huit heures du matin, en calèche à six chevaux emmenant son fils, la gouvernante de celui-ci et Planat. Elle causa longuement avec Las Cases qui ne manqua point de la fournir d'espérances et de mirages, car, par son extraordinaire crédulité, il se trouvait la victime de tous les mystificateurs et porteurs de nouvelles. Tel était son désir de se mettre en avant qu'il n'hésitait point à recueillir et à répandre, en leur prêtant l'authenticité de son témoignage les bruits les plus merveilleux. Ainsi écrivait-il à la reine Julie, le 3 juillet : « Je viens d'avoir la certitude qu'on a transféré l'Empereur de Longwood à Plantation House, la maison du gouverneur, ce qui était un de ses désirs. Ainsi, grâce à Dieu, mes efforts, les cris et la persévérance auront enfin arraché quelque chose. La vie animale a été aussi sensiblement améliorée, me mande-t-on. »

Quelques jours plus tard, il répète à Planat la nouvelle en précisant : « C'est M^me^ de Las Cases

qui me l'écrit de Paris ... Marchand, en envoyant de l'argent à sa mère lui écrit : « L'Empereur habite maintenant la maison du gouverneur et nous sommes beaucoup mieux. » Sur des assurances, aussi formelles comment ne pas ajouter foi à une telle information ? Or, environ un mois plus tard, il écrit à Jérôme : « C'est avec un vif regret que j'ai à détruire l'agréable nouvelle que je vous mandais dans ma dernière touchant le changement de demeure de l'Empereur et l'amélioration de son traitement. Il n'en est rien : au contraire, son sort et son état empirent chaque jour. »

Ce démenti qu'il était obligé de s'infliger à lui-même ne le dégoûtait point. Ainsi faisait-il écrire par son fils à la reine Julie, le 2 septembre : « Mon père vient de recevoir, ce matin même de Londres, des nouvelles qui seront aussi douces au cœur de Votre Majesté qu'elles l'ont été au sien; on lui mande comme presque certain (ce n'est pas encore officiel), que Sir Hudson Lowe est rappelé et que le dernier bâtiment venu de Sainte-Hélène apportait que la santé de l'Empereur s'améliorait beaucoup. » Et c'était le moment des pires crises, qu'il choisissait pour donner à Madame des espérances qu'elle exprimait ainsi dans une lettre à Joseph en date du 31 octobre. « On écrit de Paris qu'on parle dans cette ville comme d'une chose positive qu'il a été arrêté à Aix-la-Chapelle qu'Il serait transporté de Sainte-Hélène dans une île de la Méditerranée, probablement à Malte. » Il

continuait donc à se bercer et à bercer les autres d'illusions, jusqu'à écrire le 15 octobre au Dr Cailliot en transmettant les nouvelles qu'il venait d'apprendre de l'île célèbre, que le grand et infortuné hôte allait mieux ; « le mal de foie si terrible en ce pays avait beaucoup diminué et il avait repris beaucoup de forces ».

Las Cases en adressant de telles gazettes à ses correspondants, ne paraissait point se douter que toutes les polices d'Europe lisaient ses lettres dont les contradictions, les déclamations et les fausses espérances eussent été pour leur inspirer des soupçons d'autant plus justifiés, que, à certains jours, il se vantait de recevoir des nouvelles en dehors des voies officielles.

Imprudent, maladroit, inconsidéré, Las Cases l'était, mais sa loyauté, sa délicatesse et sa probité étaient inattaquables. Il avait exposé verbalement à Catherine ses difficultés d'argent. Il avait remis à l'Empereur avant de quitter Sainte-Hélène 100.000 francs qui formaient le meilleur de sa fortune. Depuis très peu de temps, l'Empereur avait fait tirer sur lui 55.000 francs ; les 30.000 francs envoyés par Madame y avaient passé et Las Cases devait encore 27.000 francs.

Cela à la vérité s'arrangea quand Eugène, comme il l'avait promis, vint le voir et mit tout au point. Pour les 100.000 francs dont, par un excès de délicatesse, Las Cases n'avait parlé ni à Madame, ni à aucun des membres de la Famille et dont il ne lais-

sait pas d'être inquiet, les choses furent au point du premier coup. « Je n'ai jamais voulu vous en parler, écrit-il à Planat, parce qu'on répugne à mêler les affaires d'argent aux choses sublimes qui nous occupent, mais, dès les premiers mots que j'en ai dit au prince vice-roi, il a répondu sans hésiter qu'il se chargeait du paiement de cette dette sacrée. » On ne veut point se souvenir que, à ce moment, juillet), Eugène est en possession de la lettre du grand maréchal, en date du 15 mars, l'autorisant à compter à M. de Las Cases, sur les fonds que l'Empereur lui avait confiés, une somme de 100.000 francs ; mieux vaut penser qu'il s'offrait à les payer sur son propre argent.

Restait à régler comment on pourvoirait dans l'avenir aux besoins de l'Empereur. M. de Las Cases entendait bien être seul chargé de la correspondance. Mais ceux qui faisaient les fonds ne semblaient point désireux de passer par son canal. Madame écrivait à Napoléon : « Malgré que M. de Las Cases vous ait écrit qu'il se chargeait de vous donner de nos nouvelles tous les mois, de temps en temps, je n'oublierai pas de le faire moi-même. »

Quant à Eugène il savait à quel point il était suspect autant aux divers gouvernements qu'aux Bonaparte même, il avait tout le monde à ménager : aussi disait-il à Las Cases : « On me juge mal parce que je ne fais pas une fanfaronnade de mon attachement pour l'Empereur, mais j'aime mieux

le prouver par des faits que par des paroles. Je sais qu'on a crié dans la Famille parce que je me suit fait prince allemand, mais je ne pouvais rien faire de mieux pour endormir nos ennemis, et cela n'empêchera pas qu'on me retrouve au besoin. » En effet, dès les premières communications qu'il avait reçues de Las Cases au sujet des besoins de l'Empereur, il lui avait fait parvenir, au mois de mars, une lettre de change de 5.000 francs que suivit très rapidement un effet de 16.820 francs. Or, avant qu'il eût envoyé quoi que ce fût à Las Cases, Pozzo di Borgo en était avisé et en informait son souverain.

Ce n'était point sur de telles subventions qu'on devait compter pour établir un roulement régulier. L'appel que Madame avait adressé à ses enfants avait pour objet qu'ils s'engageassent à une contribution annuelle, celle que l'Empereur semblait attendre de leur dévouement fraternel. Jérôme s'était chargé de faire cette ventilation et c'était, supposait-on, tout ce qu'il pourrait donner : « Je sais, écrivait Las Cases, dans quelle gêne se trouve le roi Jérôme, mais les autres ne sont pas dans le même cas, ...et je croyais que chaque membre de la Famille allait m'ouvrir un crédit considérable à Francfort. » Étant en arrière de 27.000 fr., il se demandait comment il paierait les nouvelles traites que le grand maréchal tirerait infailliblement sur lui et dont le chiffre ne manquerait pas d'être considérable. Il écrivait

à Planat : « J'ai dit qu'on pouvait évaluer les besoins de l'Empereur à 300 louis par mois, mais je vois par les traites du général Bertrand qu'il faudrait compter au moins 150.000 francs par an et, si nous voulons payer quelques écrivains, cela ira bien à 200.000. Or ils sont dix ou douze: il s'agit donc de diviser 150 ou 200.000 francs par douze ou bien de répartir cette somme en raison des facultés de chacun. » Planat et lui ayant conclu qu'une répartition égale serait plus digne et plus convenable, établirent le rôle des contributions à lever sur onze cotisants : Madame, Fesch, Lucien, Louis, Joseph, Jérôme, Caroline, Elisa, Pauline, Eugène, Hortense. « Ce serait pour chacun, douze à seize mille francs dont il faudrait créditer chez un banquier de Francfort la personne chargée de centraliser l'affaire » et, pour éviter tout suspicion « on déposerait toutes les lettres de change et autres pièces de dépense chez un banquier bien famé qui en ferait dresser tous les mois un bordereau dont il enverrait copie certifiée à tous les intéressés ».

Las Cases avait fait connaître ces dispositions aux divers membres de la famille; au contraire de ce qu'on avait cru, Jérôme malgré ses pressants besoins, avait adressé aussitôt, sous le couvert des frères Mahlens, banquiers, deux lettres de change sur Paris l'une de 12.000 et l'autre de 3.000 francs. Il pressait Elisa et Caroline de l'imiter; il invitait Las Cases à prévenir le vice-

roi ; quant à Madame elle écrivait : « Tout ce que j'ai est à la disposition de mon fils, dussé-je renvoyer ma maison et ne rester qu'avec un domestique. Si le reste de la Famille ne vous a pas envoyé des fonds, c'est qu'ils ont présumé que je voulusse faire tout ce que je pourrais avant de les appeler à mon secours. Mon cœur voudrait faire pour tous » mais, ajoutait-elle, « mes moyens sont limités. » Aussitôt que Louis serait revenu de Livourne et Pauline de Lucques, elle arrêterait de concert avec eux les sommes à mettre à la disposition de Las Cases « pour suppléer à tous les besoins de l'Empereur, non seulement pour l'argent qu'il faudrait envoyer pour payer les lettres de change venues de Sainte-Hélène, mais pour tous les besoins de son service ».

Madame avait envoyé 65.000 francs ; Joseph, dès qu'il avait été averti avait fait passer une valeur de (1.000 £) 25.000 francs ; Eugène avait contribué pour 21.000 francs ; Jérôme quoique aux expédients, avait trouvé 15.000 francs d'argent comptant ; c'était déjà un fonds de 126.000 francs, qui n'eût point manqué de s'accroître des autres souscriptions, mais, à ce moment, Eugène reçut du grand maréchal et de l'Empereur des instructions précises au sujet de diverses dépenses imputées sur le fonds de 800.000 francs dont il avait le dépôt : en particulier les 100.000 francs avancés par Las Cases et les 500 livres sterling à fournir chaque mois pour l'entretien de la maison. Las Cases

averti renvoya à la plupart des cotisants les sommes qu'il avait reçues : « Je m'estimais heureux, a-t-il écrit, de pouvoir donner d'aussi bonne heure aux membres de la Famille une preuve de la régularité, de la réserve et de la réflexion avec laquelle j'opérais ; malheureusement, je me pressai trop, car l'argent qui avait été promis et devait être fourni par moi fut, soit par des méprises, des embarras de banque ou la négligence des agents, plus d'une année à se réaliser, ce qui me causa beaucoup de chagrin et d'embarras. » Il résulte, en effet, des lettres de Madame, des 26 février et 11 mars 1820, que l'infidélité du banquier laissa protester des lettres de change pour 70.000 francs, mais Madame avait répondu elle-même du paiement et, si Las Cases eut des embarras, il ne subit aucune perte.

L'Empereur, selon les ordres qu'il avait donnés, fut crédité chez un banquier de 12.000 francs par mois pour les trois derniers mois de 1817, les douze de 1818, les douze de 1819 et les neuf premiers de 1820 : il reçut de ce côté 432.000 francs ; sur les mêmes fonds, un autre banquier fit remise d'une somme de 120.012 francs pour les trois derniers mois de 1820 et les quatre premiers de 1821 : une somme totale de 552.012 francs se trouva donc employée par l'Empereur, pour l'entretien de la maison de Longwood : Elle fut prise entièrement sur les fonds qui lui appartenaient. Les ressources que Las Cases avait rêvées d'accumuler pour « payer quelques écrivains » lui échappèrent donc. Vaine-

ment avait-il écrit à Jérôme pour que tous les membres de la Famille « convinssent de la répartition et y pourvussent de manière à la produire immédiatement si jamais elle était nécessaire ». Resta Madame, mais, par les Anglais, en particulier le marquis de Douglas, elle trouva plus simple d'expédier directement des vins, du café, des vêtements, des livres, et ces dépenses extraordinaires montèrent environ à 130.000 francs compris les 65.000 francs qu'elle avait adressés à Las Cases, que celui-ci avait conservés et dont Fesch lui réclama le compte aussitôt après la mort de l'Empereur. Ce fut là, autant qu'on peut le savoir, l'unique sacrifice de la Famille.

* * *

Bien qu'Eugène, par les mains duquel passaient tous les fonds, ne contribuât plus de ses deniers, comme il en avait fait lui-même la proposition, et qu'il servît simplement d'intermédiaire officieux, parce que de toute la Famille il était seul à le pouvoir faire, son rôle n'en était pas moins éminemment dangereux. Dès le mois de mars, il avait été dénoncé officiellement par Pozzo di Borgo, alors qu'il n'avait encore fait aucun envoi. « Il aurait grand tort, si c'est vrai, écrivait Pozzo, d'user ainsi de sa situation et de sa fortune. » Craignant tout de même d'attaquer en face un homme qui jouissait de la faveur de son souverain, il atténuait sa

dénonciation en en soulignant la perfidie : « Il est possible qu'il y ait de l'exagération ». Pozzo était mû par la haine dont il poursuivait Napoléon et tous les membres de sa famille et il fallait s'attendre que, d'une façon ou d'une autre, en empruntant au besoin le canal d'une autre cour, il mît Eugène dans la position la plus périlleuse, le convainquit d'entretenir des complots à Sainte-Hélène ou de préparer l'évasion du prisonnier.

L'Angleterre, à la vérité, n'ignorait rien de ces envois. Elle fermait les yeux parce que son intérêt le lui commandait. Il lui plaisait d'économiser environ 150.000 francs par an, et de n'avoir plus à soutenir une lutte où, malgré sa puissance et sa force, elle avait été vaincue par celui qu'elle tenait en captivité. Devant l'Europe non officielle, elle était convaincue de ladrerie pour avoir voulu épargner 6.000 livres sterling sur les centaines de mille que lui coûtait la garde du prisonnier. C'était par des lettres fermées, que l'Angleterre avait laissé passer, qu'Eugène avait reçu les ordres de l'Empereur; il fournissait régulièrement les fonds pour le paiement des lettres de change venues de Sainte-Hélène, mais si mystérieusement que ces remises fussent faites, il eût fallu que les diverses polices et les journalistes du monde entier fussent bien peu curieux pour ne point chercher qui les envoyait. *Le Courrier* annonça que des correspondances étaient échangées entre Munich et Sainte-Hélène : le roi de Bavière qui

avait répondu pour son gendre en fut si affecté « qu'il donna des ordres à sa mission à Londres pour demander des éclaircissements sur des doutes qu'il ne pouvait laisser subsister et il déclara en même temps que sa ferme intention était de sévir rigoureusement et sans acception de personne contre tout individu résidant dans ses États qui serait convaincu d'intelligences criminelles avec Sainte-Hélène ». Ce fut le comte de Rechberg lui-même qui communiqua cette décision à M. de la Garde, ministre de France. On voulait accréditer que l'empereur Alexandre, qui avait laissé espérer sa visite au roi de Bavière ne viendrait pas à Munich pour ne pas se rencontrer avec Eugène dont il était mécontent. Celui-ci avec une fermeté décidée qui lui fait honneur écrivit à l'empereur de Russie : « C'est pour moi un devoir sacré d'appeler sur le sort de celui qui fut l'époux de ma mère, qui fut mon guide dans la carrière des armes et de l'administration, l'attention et l'intérêt de Votre Majesté. Sans doute, il est loin de moi d'oser rien demander qui puisse compromettre le repos de l'Europe, mais il est sans doute des moyens de concilier les intérêts de l'Europe et les intérêts de l'humanité, et, ces moyens, Votre Majesté les trouvera facilement dans son esprit et dans son cœur. » En même temps, il se rendit à Mergentheim au passage de l'empereur, qui revenait du Congrès d'Aix-la-Chapelle, et, avec la plus entière sincérité, il lui exposa ce qu'il avait fait

pour l'envoi des fonds. L'approbation qu'il reçut le mit à couvert désormais des dénonciations de Pozzo et des tracasseries des subalternes.

* * *

La démarche personnelle qu'Eugène avait tentée près de l'empereur Alexandre pour obtenir quelques adoucissements à la captivité de Napoléon, coïncidait avec les sollicitations qui venaient d'être présentées par Madame et par Las Cases aux souverains réunis à Aix-la-Chapelle. Dès le mois d'avril, c'est-à-dire presque aussitôt après l'arrivée de Las Cases en Allemagne, la reine Catherine écrivait à la reine Julie en lui adressant un messager de confiance : « Mon mari est dans le cas de demander vos conseils sur la démarche qu'il compte faire : il charge donc M. de Las Cases de vous communiquer tout ce qui lui est envoyé. » Et exprimant ses regrets qu'elle ne pût obtenir d'aller aux eaux de Baden, elle ajoutait : « Cela me contrarie d'autant plus que j'avais espéré de pouvoir dans ma petite sphère être de quelque utilité à l'Empereur. Jugez donc, ma chère Julie de quel bonheur j'aurais joui si, par mes pressantes sollicitations, j'avais pu obtenir quelque soulagement pour cet être respectable qui réclame tous mes soins. » Et elle finissait ainsi : « Dites, je vous prie, à M. de Las Cases que ce n'est donc pas à lui qu'appartient cette pensée et que ce n'est pas

seulement les beaux esprits qui se rencontrent. »

Las Cases avait-il, dès le mois d'avril, commencé ses démarches pour présenter au nom de l'Empereur, aux souverains qui, au mois d'octobre, allaient se réunir en congrès à Aix-la-Chapelle des réclamations de Napoléon et des représentations, portant particulièrement sur l'état de sa santé, cela se peut; mais tandis que Catherine et Jérôme semblaient s'efforcer à grouper, sur une pétition collective tous les membres de la Famille, il paraissait ne s'en pas soucier et préférer l'action individuelle de Madame Mère, de l'impératrice Marie-Louise, s'il pouvait obtenir son concours, et de lui-même.

Lorsque Catherine passa à Augsbourg le 25 mai, Hortense « lui parla d'un projet de note ou pétition à remettre au Congrès en faveur de l'Empereur. Cette pétition, disait-elle, devait être rédigée à Rome et ne traiter uniquement que des moyens d'adoucir le sort de l'Empereur et de lui envoyer les objets dont il peut avoir besoin, tels que livres, objets d'habillement, etc. Il faudrait aussi, dans cette note, insister pour que Sir Hudson Lowe fût rappelé de Sainte-Hélène et se garder surtout d'y rien mettre qui ait trait à la politique, ni directement ni indirectement. Cette pétition devait être adressée par Madame aux Souverains Alliés et signée par tous les membres de la Famille. Hortense, qui espérait obtenir la permission d'aller aux eaux de Lucques, comptait en faire passer la proposition à

Rome par son fils cadet qu'elle allait envoyer près du roi Louis. Hortense semblait être pleinement d'accord avec son frère quant à cette note et comme Catherine demandait si, à cause de ses relations, le vice-roi ne refuserait pas de la signer : « Vous vous trompez lui dit Hortense, Eugène serait très peiné si la Famille ne voulait pas le lui permettre ».

Le projet dont Catherine semblait avoir eu l'initiative, en son particulier, au mois d'avril, avait donc, en mai, pris forme et tournure grâce à Hortense. Il faut croire que, de son côté, Las Cases n'était point resté inactif. « Je m'étais donné tous les soins, a-t-il écrit, pour que les Souverains se trouvassent entourés, assaillis de sollicitations, de lumière. » Il écrivait au roi Jérôme le 30 juillet : « Il devient plus instant que jamais que vous, Sire, et tous les membres de la Famille, fassiez des représentations aux Souverains dans leur congrès à Aix-la-Chapelle au sujet de la situation de l'Empereur. Il est en danger éminent, il est attaqué du foie. C'est mortel à cette latitude. Nous ne devons perdre aucun instant, ni aucune tentative. J'ai écrit pour le même objet à Madame afin qu'elle se concerte avec ses parents de Rome. Je compte de mon côté m'adresser au Congrès directement. Espérons quelque chose de tant d'efforts réunis. »

Sur la lettre qu'elle avait reçue de Las-Cases, Madame était disposée à tous les sacrifices, même à écrire à Marie-Louise. Elle n'était arrêtée que par l'embarras où elle était d'adresser sa lettre. « Pour-

riez-vous vous en charger », écrivait-elle à Las Cases. Las Cases n'avait pas besoin qu'on l'en priât. Il avait déjà écrit une lettre à l'Impératrice : il lui en coûta peu d'en écrire une autre : « Revenu des lieux où l'on fait périr votre Epoux, que de maux j'aurais à vous peindre ! ! ! Mais vous êtes sa femme, la mère de son fils : quelles paroles pourraient parler plus haut que ce qui doit se retracer naturellement à votre cœur ! ! !

« Je pense devoir faire connaître à Votre Majesté que je vais profiter de la réunion des Souverains Alliés pour porter à leurs pieds, d'une voix défaillante, les supplications d'un adoucissement au sort affreux, aux peines cruelles qu'on fait peser en leur nom et qui ne peuvent être dignement senties que par un serviteur dévoué comme moi ou par un sang aussi proche comme est le vôtre ». Et si Marie-Louise fait valoir « ces droits estimés saints, sacrés, tout puissants, tenus en vénération par toute la terre », il l'assure que « la postérité, l'histoire qui consacrent aussi des couronnes, la ceindront d'un diadème aussi impérissable que la sainte morale qui subjugue les hommes et les douces vertus qui remplissent l'âme de délices ».

Il expédia cette lettre ; il en écrivit plusieurs au prince de Metternich ; il obtint que Madame signât — à la vérité elle était fort inquiète de sa signature et elle faisait demander à Metternich si elle devait signer Madame ou Lætitia — une lettre aux souverains alliés : « Sires, lui faisait-il dire, une

mère affligée au-dessus de toute expression a espéré depuis longtemps que la réunion de Vos MM. II. et RR. lui rendrait le bonheur. Il n'est pas possible que la captivité prolongée de l'Empereur Napoléon ne prête pas l'occasion de vous en entretenir et que votre grandeur d'âme, votre puissance, les souvenirs des événements passés ne portent pas Vos MM. II. et RR. à vous intéresser pour la délivrance d'un prince qui a eu tant de part à leur intérêt et même à leur amitié. » Et après avoir fait appel à chacun des souverains, elle terminait ainsi : « Au nom de Celui qui est bon par essence et dont Vos MM. II. et RR., sont l'image, intéressez-vous à faire cesser les tourments de mon fils, intéressez-vous à sa liberté : je la demande à Dieu ; je la demande à vous qui êtes ses Lieutenants sur la terre. La raison d'Etat a ses limites et la postérité qui immortalise tout, adore par-dessus tout la générosité des vainqueurs. »

Cette lettre fut datée du 29 août. Aucun des membres de la Famille, sauf le Cardinal, n'avait été consulté. Ainsi Catherine écrit à Madame le 23 septembre : « Dites-nous, je vous prie, ma chère mère, si vous avez donné suite au projet qu'on vous avait proposé de remettre une note au Congrès en faveur de l'Empereur. Nous serions bien fâchés si vous ne l'aviez pas accepté..., les cris d'une mère sont trop respectables pour n'être pas écoutés. » Un mois plus tard, le 23 octobre, elle écrit à Elisa : « Si elle (Madame) perd ce moment propice, elle ne

pourra le retrouver et il n'y a qu'elle, comme mère, qui puisse la faire. Elle devrait avec raison se trouver choquée, blessée, si un de nous voulait le faire pour elle. » Le 30 octobre, elle écrit à Madame elle-même : « Ma chère maman, nous apprenons par une voie indirecte que vous venez de faire des démarches au Congrès relativement à l'Empereur. C'est une chose qui nous tient si fort à cœur que nous désirons en obtenir la confirmation par vous-même. Veuillez donc, ma chère maman, nous en dire un mot et nous apprendre en même temps quel résultat aura eu cette démarche. » A la date du 6 novembre, elle écrit à Hortense pour lui exprimer les mêmes inquiétudes et enfin, le 10, elle ne peut s'empêcher de témoigner ses regrets à Madame elle-même. Elle lui dit : « Il me semble, ma chère maman, que vous auriez bien dû nous envoyer par M. d'Hautmesnil, la copie de la note que vous avez remise aux souverains alliés au sujet de l'Empereur. » Mais à ces plaintes, Madame répond sur le haut ton en prenant l'offensive. « Je n'ai pas manqué, dit-elle, d'écrire les lettres ci-jointes à chacun des trois souverains réunis à Aix-la-Chapelle, par le moyen du comte de Las Cases. Louis leur a également écrit et vous auriez dû en faire autant. Probablement on vous aurait répondu et nous aurions su à quoi nous en tenir. Enfin, j'ai fait mon devoir et je me confie à la divine Providence. Vous êtes plus à même de connaître quelque résultat de ma démarche... En ce cas

faites-le nous savoir. » Catherine ne voulut point rester sous cet injuste reproche et elle répliqua : « Comment voulez-vous que nous ayons été instruits de votre démarche ? Nous sommes peinés de voir que vous nous accusez de n'avoir pas voulu faire agir auprès des alliés en faveur de l'Empereur... D'abord nous ignorions absolument si vous consentiriez à faire une semblable démarche ; si, dans ce cas vous la feriez seule, au nom de toute la Famille, et si, dans le cas contraire, les autres membres de la Famille réunis ne devaient pas en faire une de leur côté. Au lieu de cela, nous apprenons tout d'un coup que vous et Louis l'avez faite séparément et cela au moment où le Congrès tire à sa fin. »

Tout cela était exact, mais Las Cases n'avait pas plus consulté la Famille pour la lettre qu'il avait fait signer par Madame qu'il n'avait fait pour les lettres qu'il avait adressées lui-même à chacun des Souverains et à Lord Castlereagh, avec une note où il développait, au milieu de déclamations déplorables, les principes de la Souveraineté. Il ne la consulta pas davantage lorsque, les 10 et 13 novembre, il écrivit de nouveau aux Souverains et à Lord Liverpool en leur envoyant la lettre du maréchal Bertrand en date du 18 juillet, relatant l'état très grave de la santé de l'Empereur et annonçant les événements qui venaient de se produire à Sainte-Hélène et qui semblaient incompréhensibles : savoir le resserrement de la cap-

tivité de l'Empereur, l'insupportable aggravation de la surveillance, la suppression de tout exercice; devant les symptômes caractéristiques d'une hépatite chronique, l'interdiction, durant un mois, au médecin de l'Empereur de l'approcher, les persécutions contre ce médecin, enfin son enlèvement. Il ajoutait beaucoup d'autres détails sur les tracasseries du gouverneur, les querelles avec les sous-ordre, et joignait à la lettre du grand maréchal les notes de l'Empereur, les lettres d'Hudson Lowe et les réponses de Bertrand.

Ce dossier d'une importance exceptionnelle, car il prouvait que le gouverneur avait privé le captif de son médecin, le seul médecin qui eût sa confiance et qu'il voulût voir, et cela au moment d'une crise grave, devait au moins émouvoir les Souverains, et déterminer une enquête. — Rien! Au contraire, le gouvernement anglais couvre tout, approuve tout : les gouvernements alliés font le silence; aucune réponse n'est faite ni à Madame, ni à Louis, ni même à Las Cases. Le 31 décembre, Catherine écrit à Madame : « Je n'ai malheureusement que trop acquis la certitude qu'il n'est pas question que l'Empereur change de domicile. Nous devons nous borner uniquement à espérer que sa position dans l'île sera améliorée et que Sir Hudson Lowe lui-même demandera à être relevé de ses fonctions. » Tout espoir s'évanouit : il faut pourtant admettre qu'à ce silence obstiné que l'empereur Alexandre oppose aussi bien au

prince Eugène qu'il traite en ami qu'à la reine Catherine qu'il traite en parente, il y a des raisons. Il en y a en effet.

* * *

Le 24 mai, Catherine, étant à Augsbourg, notait dans son journal : « Nous avons appris que Gourgaud avait quitté Sainte-Hélène et qu'il était arrivé en Angleterre, ce qui a surpris et affligé tout le monde. » On raisonna différemment sur cette venue ; certains voulaient que ce fût un fait exprès. « Nous le croyons pour son honneur », écrit la reine. Le 10 juin, elle note : « M. Las Cases est certain que Gourgaud a débarqué en Angleterre, mais il a fait jusqu'ici des perquisitions infructueuses pour savoir où il se trouve. Il nous a parlé de cet officier comme d'un homme turbulent, d'un caractère inégal et insociable, et il ne doute pas que ce ne soit vraiment à la suite de quelque dispute avec Montholon qu'il a quitté Sainte-Hélène. » Las Cases n'avait pas encore reçu la lettre du grand maréchal lui disant : « Le général Gourgaud est parti mal disposé. Il a été logé près d'un mois à Plantation House sans que nous l'ayons vu, *ceci pour votre règle.* » Omettant la seconde phrase, la plus importante, Las Cases écrit seulement à Jérôme le 30 juillet : « Le général Gourgaud est parti mécontent : on s'est séparé assez mal. » Mais cette impression, en admettant qu'elle ait

tracé, n'a pas tardé à s'atténuer devant la publication de la lettre de Gourgaud à Marie-Louise, son expulsion d'Angleterre, son arrivée en Allemagne. Eugène est un silencieux et il s'entend à garder un secret. Pourtant il dit peut-être à sa sœur que, dès son arrivée en Allemagne, Gourgaud lui a réclamé le paiement de la pension de douze mille francs que l'Empereur a accordé à madame Gourgaud mère à compter du 1er février 1817. Comment suspecter un homme qui semble avoir provoqué lui-même sa proscription et qui vit ainsi des bienfaits de l'Empereur?

Il fallut près de dix années pour qu'une partie de la vérité se fît jour[1]. Encore les documents publiés par Sir Walter Scott dans *the Life of Napoleon*, c'est-à-dire les rapports officiels du gouverneur de Sainte-Hélène, du commissaire autrichien et du sous-secrétaire d'Etat aux Colonies furent-ils si fort contestés par le général Gourgaud, non dans leur authenticité mais dans leur valeur morale, que, en 1862, l'historien du Consulat et de l'Empire n'y fit aucune allusion : ils avaient pourtant été confirmés en 1827 par d'autres documents

1. Je ne reviendrai point ici en détails sur un sujet que j'ai dû traiter amplement dans un livre : *Autour de Sainte-Hélène*, 1re *série*, que j'ai publiée en 1909 et où j'ai dû fournir les preuves de faits que j'avais allégués dans une conférence donnée le 27 mars 1908 à la Salle de Géographie. Je ne reviens sur ce sujet que dans la mesure strictement nécessaire, quoique la réouverture de la polémique après la clôture de l'incident par un procès-verbal m'ait rendu tous mes droits.

publiés par Sir Walter Scott, dont Gourgaud avait tenté vainement de rabaisser l'importance, ils l'avaient été en 1843 par les Souvenirs de Walter Henry (*Events of a military Life*), et surtout en 1853 par la publication, par Forsyth, dans l'*Histoire de la Captivité de Napoléon à Sainte-Hélène* des documents essentiels[1].

Les faits étaient ceux-ci : à la suite de querelles avec tous les officiers de la maison de l'Empereur, et, en dernier lieu, avec Montholon, contre lequel sa jalousie envieuse était exaspérée, Gourgaud, sanguin, passionné, d'une incroyable violence, avait provoqué son commensal. Cherchait-il un prétexte? Etait-il si las de l'existence qu'il menait qu'il voulût en sortir à tout prix? N'avait-il pas fait déjà plusieurs démarches pour partir et l'Empereur, pour le retenir, ne lui avait-il pas donné les preuves d'une générosité qui avait survécu à sa fortune? Sa reconnaissance avait été si fugitive que, le 13 février 1818, il avait à la fin quitté Longwood, emportant un brevet de pension de 12.000 francs pour sa mère, un bon d'une somme de 12.000 francs pour lui-même, des notes sur la campagne de 1815 que l'Empereur lui avait en vain réclamées, et un journal dont la publication — quoique incomplète et fautive — constitue le plus précieux document qu'on ait encore sur la captivité.

1. J'arrête ici l'énumération, car les résultats décisifs des révélations de Gourgaud n'ont été connus qu'en 1898 par la publication de Hans Schlitter. *Kaiser Franz und die Napoleoniden.*

Accueilli avec empressement par le gouverneur qui l'avait logé dans sa propre résidence, introduit dans tous ses plaisirs, mêlé à sa société où chacun avait les oreilles ouvertes ; il avait parlé, à tort à travers comme ferait un prisonnier libéré ; il avait donné à lire ses lettres, et certaines de ses notes ; il avait dit que l'Empereur se portait à merveille, que toutes les plaintes sur sa santé, tous les rapports qu'on en faisait étaient une comédie concertée entre lui et son médecin ; qu'aucun des symptômes que celui-ci disait observer n'était réel et qu'on ne pouvait y prendre aucune confiance. De même des privations : l'Empereur avait à sa disposition des sommes immenses et toutes ces histoires de pénurie ne tenaient pas debout. Et puis, il pouvait s'évader comme il voudrait ; il en avait tous les moyens et rien ne pouvait l'en empêcher ; quant aux correspondances, elles passaient sans que le gouverneur en eût le moindre soupçon et sans que personne les arrêtât. Et il avait raconté les menues histoires, les querelles, les amours de Longwood avec une sorte de volubilité fiévreuse, le besoin de s'épancher, celui aussi de se faire prendre au sérieux, de se donner de l'importance. D'une ambition que commençaient à peine à satisfaire quatre grades en deux années, il avait trouvé dans la chute de l'Empire comme une offense personnelle et, s'étant cru proscrit, avait exigé que Napoléon l'emmenât ; à présent, préparait-il sa rentrée, espérait-il se faire bien venir ou bien,

inconsciemment, parlait-il sans réfléchir, parce qu'il en avait gros sur le cœur et qu'il vidait sa bile? Il se peut qu'il y eût de l'un et de l'autre et qu'il crût même que c'était sans importance. — Mais tout était noté, comparé, enregistré : car il a raconté ses histoires, les histoires de l'Empereur à tout venant. Il dut les raconter encore sur le bateau qui le ramena directement de Jamestown à Plymouth, dispensé par faveur spéciale du voyage au Cap et chargé par Hudson Lowe de lettres pour les ministres, pour plusieurs de ses amis personnels, par Montchenu, le commissaire de France, de lettres pour l'ambassadeur du roi à Londres ; par Balmain, le commissaire de Russie, de lettres pour l'ambassadeur de Russie. Le 1er mai, il est à Plymouth : le 8 il est autorisé à débarquer à Gravesend : le 9, sa première visite est pour M. Goulburn auquel il renouvelle sa confession et qui l'invite à dîner. Ayant manqué, le 9, l'ambassadeur de France il retourne chez lui le 10 : il a avec lui une conférence qui dure cinq heures : à la fin, il demande à rentrer en France, à être réintégré dans l'armée royale avec le grade de maréchal de camp qu'il assure lui avoir été conféré par l'Empereur le 21 juin 1815, trois jours après Waterloo. Au comte Lieven, ambassadeur de Russie, mêmes déclarations. Ainsi, à Sainte-Hélène, Hudson Lowe, Jackson, Gorreguer, Stürmer, Balmain, Montchenu ; à Londres, Goulburn, d'Osmond, Lieven, enregistrent successivement les déclarations du géné-

ral Gourgaud, en précisent les détails, constituent un dossier dont toutes les pièces, se confirmant l'une l'autre, ne peuvent laisser trace ni à un doute ni à une hésitation.

Le familier de Napoléon, son premier officier d'ordonnance, un homme qui lui doit tout, affirme, sur son honneur de soldat, que Napoléon dispose à son gré de sommes immenses ; qu'il peut s'évader de l'île quand et comme il lui conviendra ; que toutes les plaintes qu'il forme n'ont aucun objet ; qu'il n'a jamais été malade, qu'il ne s'est jamais mieux porté, et que rien de ce qu'annonce, au sujet de sa santé, le seul médecin qui soit admis à le soigner, n'a le moindre fondement. Voilà ce qu'enregistrent les chancelleries. Elles n'en publient rien et gardent soigneusement leur secret.

Un jour vient où Gourgaud s'aperçoit que si le sous-secrétaire d'État aux Colonies et l'ambassadeur de France ont tiré de lui tout ce qui leur pouvait être utile sur l'Empereur, son entourage, ses projets, ses correspondances, ses finances et sa santé, lui n'a rien reçu en échange, qu'on le berce de paroles, qu'il n'a aucune chance de rentrer dans l'armée royale avec le grade conféré après les Cent jours, que les libéraux anglais, aussi bien que ses anciens camarades de la Maison de l'Empereur et de l'armée, s'écartent et lui font grise mine ; il prétend rompre avec les uns et se réhabiliter près des autres, rentrer en grâce par un coup de violence et s'assurer ainsi des protecteurs. Il a

apporté dans ses bagages un manuscrit dont des parties au moins ont été dictées par l'Empereur. C'est une relation de la bataille de Waterloo, l'objet de ses préoccupations continuelles, car, contre cette injustice du destin, il ne cessait de s'insurger, comme si, par cette défaite, son génie militaire tout entier se trouvait mis en contestation. Ce manuscrit, le 4 septembre 1817 au moment où Gourgaud signifiait son premier projet de départ, l'Empereur l'a réclamé. Gourgaud a répondu qu'il l'avait coupé dans le temps où il croyait être arrêté. L'Empereur l'a grondé avec humeur. « C'est égal, dit-il, apportez-le ». « Je l'apporte » écrit Gourgaud. Mais il en a gardé copie. Selon son habitude, l'Empereur en a dix fois repris la dictée ; il a perfectionné, revu, corrigé son récit. Vraisemblablement ne se souvenait-il point du nombre de copies qui avaient été faites : celle-ci d'ailleurs que Gourgaud avait entre les mains, il assurait qu'il l'avait détruite au moins en partie. A Londres, il la mit au point, écrivit une sorte d'introduction qui ne pouvait laisser aucun doute sur la source dont émanait ce récit et qui en même temps lui servait de profession de foi : Il disait à la première phrase : « L'Empereur Napoléon ayant daigné me faire connaître son opinion sur les principales opérations de la campagne de 1815, je profitai de cette circonstance favorable et des souvenirs de la grande catastrophe dont j'ai été témoin pour écrire cette relation. » Et il termine ainsi : « Triste exemple des vicissitudes humaines !

Autant dans d'autres temps la fortune s'était plu à le favoriser, autant à présent elle semble prendre plaisir à l'accabler. Trahi par les hommes sur lesquels il était le plus en droit de compter ; abandonné par ceux qu'il a comblés de bienfaits, il quitte la France. Il croit que son ennemi le plus grand doit être le plus généreux...

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Ah ! Napoléon, que n'as-tu trouvé la mort à Waterloo ! »

Il publie cette relation sous le titre *Campagne de Dix-huit cent quinze ou Relation des Opérations militaires qui ont eu lieu en France et en Belgique pendant les Cent jours, écrite à Sainte-Hélène par le général Gourgaud*. Le succès en fut immense et les éditions s'en multiplièrent dans l'Europe entière. Outre l'amour-propre, Gourgaud y trouva d'autres satisfactions. Il en assura le succès près de ceux qui étaient attachés à l'Empereur par la publication d'une lettre qu'il disait avoir adressée à l'Impératrice Marie-Louise et qu'il avait datée du 25 août. Cette lettre, en évoquant les soins que, à Amsterdam, en 1811, l'Impératrice lui aurait jadis fait donner, et aussi la conversation qu'il aurait eue avec elle à Grosbois en 1814, établissait de quelle confiance il avait joui, comme il était fondé à adresser ses conseils, ses remontrances même, à l'épouse de l'Empereur, pour l'inviter à inter-

venir. Cela appuya le livre et en corrobora le succès.

Seulement cette lettre attira l'attention des ministres. « Vous aurez probablement vu dans les journaux, écrit Goulburn à sir Hudson Lowe, la lettre adressée par le général Gourgaud à la duchesse de Parme. Elle contient, sur la santé du général Buonaparte et sur la manière dont il est traité, des détails en désaccord avec tout ce qu'il nous avait dit antérieurement, à vous et à moi. D'où provient ce changement de conduite de sa part, c'est ce qu'il nous est impossible de dire, mais il s'est complètement associé, dans ces derniers temps avec O'Meara et d'autres personnes connues pour être dans la confidence des amis du général Buonaparte. Comme la permission de résider ici ne lui avait été donnée qu'à la condition de s'y conduire convenablement, les dispositions de l'Alien Bill ont été mises en vigueur contre lui et il a été envoyé à Hambourg d'où, je suppose, il promulguera de temps en temps, sur la manière dont on traite le général Buonaparte, des récits semblables à ceux que ses anciens compagnons de voyage se sont plu à fabriquer dans d'autres pays de l'Europe. »

Arrêté à Londres le 14 novembre, le général Gourgaud a en effet été embarqué pour Cuxhaven d'où il a gagné Hambourg. Son premier soin a été de se présenter à la légation de France où il a eu le 27 novembre, avec le baron de Marandet une confé-

rence, durant laquelle il a exposé les raisons qu'il avait de ne pas rentrer en France, tout en demeurant le sujet fidèle du Roi Très Chrétien ; le surlendemain, il a écrit au prince Eugène. « Chassé d'Angleterre où j'avais quelques ressources, jeté ici où je ne connais personne, seul, sans amis, sans protecteur, avec une santé délabrée par trois ans de Sainte-Hélène, ne sachant où aller, je m'abandonnerais au désespoir si un cœur généreux pouvait se laisser abattre par des malheurs qui ont une aussi noble origine que les miens. » Il raconte alors, à sa façon, pourquoi il a été chassé d'Angleterre ; il se dit au désespoir et sans ressources. Le prince lui répond, 3 janvier 1819, mais ne parle pas d'argent ; Gourgaud va trouver le consul de Bavière, il le consulte, lui annonce qu'il a un bon de l'Empereur pour une pension de 12.000 francs, mais aux avis que lui donne M. Hildebrandt, il répond qu'il veut encore attendre. Le 28 avril, Gourgaud est à bout : « Encore quelques jours, écrit-il, et mes dernières ressources seront épuisées. Je n'ai même plus ici la ressource que j'avais à Londres de pouvoir donner des leçons de mathématiques sous un faux nom. Je ne puis non plus contracter de nouvelles dettes. » Il se décide à adresser au prince Eugène la copie du billet qui accorde à M^me^ Gourgaud une somme de douze mille francs par an. Il demande quelques fonds supplémentaires, car l'Empereur lui a dit qu'il pouvait, dans l'embarras, compter sur les bontés du prince. Par retour du courrier,

Eugène lui envoie, en effets sur Paris, 6.000 francs. Le 5 janvier 1820, Gourgaud annonce qu'il a épuisé la somme que le prince lui avait envoyée l'année précédente, il demande un nouveau secours; il exalte son dévouement et ses regrets : « Je partageais Ses maux, écrit-il. J'étais heureux pour l'avenir, il ne s'en présentait pas d'autre à mon imagination que finir mes jours avec Lui... » Le 21 janvier, en un effet sur Hambourg, Eugène lui adresse de nouveau 6.000 francs. Mais c'est à Francfort que, en décembre 1820 il lui expédie une somme égale, car, au mois de mai, Gourgaud a été arrêté à Hambourg : ayant recherché « une demoiselle de seize à dix-huit ans qui avait une dot bien ronde de 800.000 marcs de banque (1.600.000 francs) comptant et de plus grandes espérances encore, et ayant été éconduit, il a « proféré des menaces et fait des dispositions de vengeance ». Le Sénat a donc prié le ministre de France de procurer à Gourgaud des passeports pour Francfort. Le gouvernement du roi les a fait délivrer et, après divers retards occasionnés, paraît-il, par le désir d'arranger son affaire de mariage, il est arrivé à Francfort le 4 octobre et a demandé aussitôt à M. Reinhardt la permission de continuer sa route sur la France. Malgré les pétitions de sa mère aux divers ministres et à la chambre des députés, la dernière du mois de février 1821, il n'a obtenu gain de cause et n'est rentré en France — le premier des exilés de Sainte-Hélène — que le 20 mars

1821. Eugène a continué à lui servir sa pension dont après la mort de l'Empereur, Gourgaud obtint d'abord, des exécuteurs testamentaires, les arrérages arriérés, puis la consolidation, à partir de 1822, sur le pied de 10 p. 100, taux ordinaire des engagements viagers.

* * *

Durant que le général Gourgaud vivait à Hambourg des bienfaits de l'Empereur, le gouvernement anglais mettait à profit les révélations qu'il avait reçues. Sur tous les points où Gourgaud a annoncé que le prisonnier recevait un peu d'air et de lumière, le gouvernement anglais a renforcé la surveillance ; il a bouché les fissures par lesquelles des lettres et des nouvelles pouvaient pénétrer dans le cachot ou en sortir ; il a achevé le supplice et livré le patient à la maladie sans lui laisser un remède pour se défendre, comme, pour l'amusement du peuple roi, dans le cirque, on désarmait les victimes avant de lâcher les bêtes. M. Gourgaud n'était pas encore arrivé à Londres, que, le 5 mai, sur la lecture des premières dépêches d'Hudson Lowe rapportant les révélations qui lui avaient été faites, Bathurst a autorisé le gouverneur à introduire, dans les communications des généraux Bertrand et Montholon et des domestiques de la maison de Longwood avec les habitants de Sainte-Hélène, toutes les restrictions qui lui paraîtraient néces-

saires pour empêcher la continuation des correspondances clandestines : le 16 mai, sur l'affirmation par le général Gourgaud « que les rapports fournis par M. O'Meara sont très mensongers, » que de plus M. O'Meara participe « à la correspondance clandestine établie entre Longwood et l'Europe », Lord Bathurst a décidé « qu'O'Meara ne saurait rester plus longtemps auprès de la personne de Napoléon Buonaparte » ; en conséquence il cessera ses fonctions et n'aura plus aucun rapport avec Longwood ; le 18 mai, en réitérant ses ordres relatifs aux restrictions imposées à l'entourage de l'Empereur et à l'enlèvement d'O'Meara, Lord Bathurst autorise le gouverneur à faire connaître la substance de ses instructions « pour qu'on ne puisse pas faire croire que M. O'Meara a été éloigné par suite d'une querelle avec lui et que l'on sache au contraire que c'est en conséquence des informations fournies sur sa conduite par le général Gourgaud en Angleterre. » Il ne semble pas qu'Hudson Lowe, soit par discrétion professionnelle, soit par égards pour Gourgaud, ait suivi cette insinuation et qu'il ait donné la moindre publicité aux « informations fournies par le général Gourgaud en Angleterre. » Autrement, on comprendrait mal l'attitude adoptée par Bertrand et Marchand après la mort de Napoléon.

Rien n'a transpiré jusqu'en 1827 des informations fournies aux Anglais par le général Gourgaud. Elles ont eu pourtant des conséquences

encore plus graves. Le dossier expédié le 25 septembre par Lord Bathurst à Lord Castlereagh, plénipotentiaire de la Grande-Bretagne au congrès d'Aix-la-Chapelle, a été déposé sur le bureau du Congrès. Les plénipotentiaires russes ont, le 13 novembre, pris l'initiative d'un mémoire où se trouve examinée « la question relative au mode d'existence de Napoléon à Sainte-Hélène et aux clameurs excitées en Angleterre et répétées dans quelques parties de l'Europe concernant un homme dont la funeste célébrité n'a pas encore cessé d'agiter le monde ». La conclusion, en huit articles, a été l'approbation entière « de toutes les précautions mentionnées dans les déclarations primitives et renouvelées par la lettre de Lord Bathurst au chevalier Lowe en date du 1er septembre 1818 ». Le Protocole n° XLII, en date du 21 novembre, a consacré l'adoption à l'unanimité des propositions russes, et leur a apporté une sanction décisive. Comment s'étonner désormais qu'à quelqu'un lui parlant de Las Cases, l'empereur Alexandre ait répondu : « Il ne faut pas croire non plus tout ce que celui-là est venu nous débiter en Europe : c'est un intrigant. »

Le pauvre « *intrigant* » n'y comprenait rien. Comment tant d'éloquence avait-elle avorté ? Comment de si bonnes raisons n'avaient-elles pas convaincu ? Comment ces dernières atteintes d'une maladie mortelle n'avaient-elles pas attendri ? Déjà il était quelque peu découragé : la dernière lettre

qu'il écrive à Sainte-Hélène est datée du 19 mai 1818 : mais il sait qu'à Rome on reçoit et on donne des nouvelles, et, après les premières effusions, on y semble assez refroidi à son égard. D'ailleurs, il est malade et ses maux de tête ont pris, à la suite des excès de travail, un caractère dangereux. Au printemps de 1819, après la mort du grand-duc de Bade, il est obligé de quitter Mannheim, de se réfugier à Offenbach, dans le grand-duché de Hesse. Devant son état chaque jour aggravé, M^me^ de Las Cases intercepte toutes les lettres qui lui sont adressées et elle prévient les parents de l'Empereur de l'état de son mari. S'il a encore quelques velléités de servir, s'il est capable d'une conversation, et d'un conseil, il est frappé d'une neurasthénie qu'il s'avoue à lui-même et il est dévoré par une instabilité qui, des routes d'Allemagne, le mènent bientôt sur toutes les routes des provinces belgiques. C'est un malade, mais, lorsqu'on le consulte, il donne souvent le bon avis, car il est fidèle, dévoué et désintéressé.

* * *

Cependant, à Sainte-Hélène, les conséquences des discours du général Gourgaud continuent de se faire sentir. Le gouverneur a reçu l'ordre d'interdire les communications entre les prisonniers de Longwood et les résidents de l'île. De ceux-ci, le plus important pour l'Empereur et pour la petite

colonie était assurément William Balcombe, surintendant des ventes publiques au temps de la Compagnie des Indes. Balcombe, en dehors de sa position officielle, tenait, en participation avec William Fowler et Joseph Cole, un commerce pour approvisionner les navires touchant à Jamestown. Il habitait avec sa femme, encore fort agréable[1], ses deux filles et son jeune fils, aux environs de la ville, une maison appelée les Briars, dans un site abrité, avec de l'eau, des arbres et des fleurs. Ce fut dans un pavillon de ce jardin que l'Empereur campa avec les Las Cases, d'octobre à décembre 1815, durant qu'on préparait pour lui le détestable Longwood qu'il avait désigné pour sa résidence, sans en connaître le climat, l'humidité, le régime des vents, les variations atmosphériques. Aux Briars, les deux petites Balcombe s'étaient familiarisées avec lui : c'étaient deux jeunes filles, agréables et blondes, qui piaffaient et couraient comme de jolis animaux sauvages, n'avaient nulle idée du monde, de l'histoire, ni même de ce qu'était Napoléon. A peine avaient-elles sur *Little Boney* les idées des cockneys de Londres ; mais lui s'amusait de ces galopades, de ces entorses à l'étiquette, de ces façons libres et rudes qu'elles prenaient avec lui : car il avait eu toujours, aussi bien avec Joséphine qu'avec Marie-Louise, des côtés d'enfantillage et cela le changeait que ces petites blondes se mis-

1. Son portrait et sa notice biographique dans : *A St-Helena who's who*, by Arnold Chaplin. Londres, 1913.

sent à égalité avec lui. Il y eut là-dessus des quantités d'anecdotes que Betzy Balcombe a rapportées et qui ne sont point pour étonner ceux qui ont regardé comment Napoléon traitait les enfants. Après le départ des Briars et l'installation à Longwood, les rapports des Balcombe avec l'Empereur furent plus espacés et plus cérémonieux. Ce n'était plus l'hôte que les petites avaient trouvé un matin cantonné dans le pavillon du jardin, vivant d'une vie plus modeste encore que celle de la famille et se trouvant heureux d'entrer dans l'étroit salon, d'y passer la soirée et de s'arracher ainsi à la continuelle pression de Las Cases. C'était à présent un personnage illustre qu'entouraient une cour, une domesticité, un luxe à jamais inconnus aux Balcombe : des généraux en uniforme, des domestiques en livrées diverses, une voiture dans laquelle il les envoyait chercher roulant au grand trot des six chevaux sur les périlleuses corniches, les dames dans des toilettes de fées, le dîner en vaisselle plate, le dessert dans le Sèvres aux paysages d'histoire, ce n'était plus Boney, c'était l'Empereur. On ne riait plus à Longwood.

Le séjour qu'avait fait Napoléon aux Briars n'avait pas rapporté seulement des rires, des joies, des jeux, quelques menus cadeaux aux petites et leur entrée dans l'histoire, les cheveux blonds au vent ; il avait rapporté à William Balcombe la fonction de pourvoyeur de Longwood et, si l'on juge du gain qu'il fit par ce qu'il en coûta au Gouverne-

ment anglais et à Napoléon lui-même, il est loisible de penser que ce fournisseur, quoique Anglais, sût faire ses affaires au moins aussi bien que les firent durant la Révolution, l'Empire, la Restauration — et même plus tard — les fournisseurs d'armée. Seulement, ayant affaire au chef, il volait davantage. Cela seul, et l'incurie de Montholon, chargé du service de la table, explique les dépenses qui produisirent l'aigreur des discussions avec le Ministère anglais.

Soit que Hudson Lowe eût fait comprendre à Balcombe qu'il était compromis par ses relations trop intimes avec les habitants de Longwood, surtout avec le Dr O'Meara, soit que Balcombe sentît la nécessité de mettre sa fortune et sa personne à l'abri, vu que, d'un jour à l'autre, pouvait éclater quelque histoire qui l'inculperait de haute trahison, il prit ses dispositions, dès le début de 1818, pour quitter Sainte-Hélène et regagner l'Angleterre. Et bien lui en prit, car quelque temps après son départ, une lettre d'un nommé William Holmes, commissionnaire à Londres, ami d'O'Meara, ne laissa aucun doute sur les relations clandestines que Longwood entretenait avec Holmes par le canal de Balcombe.

Lorsque Balcombe partit le 18 mars, il était porteur d'un bon de 3.000 livres sterling que Laffitte devait lui payer à lui-même et d'une lettre en date du 15, où le comte Bertrand détaillait toutes les sommes qui avaient dû être payées jusqu'à ce jour,

soit par Laffitte, soit par le prince Eugène : service de la maison d'octobre 1817 à décembre 1818 à raison de 12.000 francs par mois : 180.000 francs ; remboursement des 100.000 francs prêtés par Las Cases; deux crédits l'un de 1.200 livres, l'autre de 600 sur Baring; enfin 72.000 francs ou 3.000 livres sterling à solder sur le produit des intérêts des années 15, 16, 17 et 18, aux mains de M. William Balcombe. Ces 72.000 francs devaient être touchés à Paris par Balcombe qui prendrait en même temps des informations sur la situation pécuniaire de l'Empereur. De Paris, il se rendrait « en Allemagne et en Italie pour donner des nouvelles à la Famille et la mettre au courant du véritable état des choses et de la manière dont l'Empereur était traité ». M. Balcombe devait envoyer à Longwood des collections de gazettes, les livres qui pourraient intéresser l'Empereur et quelques-uns qui lui manquaient. Il devait revenir l'hiver suivant à Sainte-Hélène et y rétablir sa maison de commerce.

Enfin, il était chargé d'une lettre écrite au roi Joseph par le général Bertrand (M. Bale, négociant qui a ma confiance, disait celui-ci) où on lisait : « L'Empereur est attaqué du mal de foie, maladie mortelle en ce climat malsain. Si on laisse l'Empereur ici, on l'aura tué sciemment. Vous pouvez profiter de la voie de M. Bale pour nous donner de vos nouvelles. Le général Gourgaud vient de nous quitter, à ce qu'il paraît, d'assez mauvaise humeur. » Il convenait en effet que tous les parents de l'Em-

pereur fussent avisés de ce départ dont Bertrand redoutait les conséquences, sans pouvoir soupçonner quelle gravité elles atteindraient.

Joseph était mis en demeure de propager aux États-Unis la nouvelle de la maladie et cela était de première importance pour l'opinion.

Sur les 72.000 francs Balcombe devait toucher comme indemnité et rémunération de son temps passé 24.000 francs. Il devait envoyer à Longwood par le canal de sa maison, successivement et à raison de 200 £ par mois, la somme de 36.000 francs et il devait acheter, avec le restant, des livres et des brochures. Tous ses frais de voyage et de séjour devaient être payés à part.

En réalité, Balcombe ne passa point sur le Continent ; il chargea Holmes de toucher les 72.000 francs chez Laffitte, s'attribua à lui-même un traitement de 26.000 francs, paya à Holmes 24.000 francs pour ses frais de voyage et l'envoi de quelques livres et appliqua le reste : à raison de 10.000 francs à « un Anglais porteur d'un manuscrit de la Bataille de Waterloo[1] ; à raison de 6.000 francs à deux officiers

1. Faut-il penser qu'il peut s'agir ici du Lieutenant Reardon du 66e régiment renvoyé de Sainte-Hélène après une enquête militaire les 20 et 21 octobre 1818, 1° pour avoir eu le 14 octobre une conversation avec le comte et la comtesse Bertrand relativement au renvoi d'O'Meara de Sainte-Hélène ; 2° pour avoir montré à diverses personnes une copie d'une lettre adressée par O'Meara au colonel Lascelles, commandant le 66e, relative à son exclusion, sur l'ordre d'Hudson Lowe, du mess du régiment. Reardon assure-t-on, emportait un billet de Bertrand ou de Montholon de 365 livres sterling sur W. Holmes. (9125 fr.). Il présenta par la

dans l'embarras ; à raison de 6.000 francs à O'Meara pour remboursement de dépenses que celui-ci aurait faites à Longwood et que l'Empereur aurait promis de payer. Tout cet emploi de fonds resta injustifié. O'Meara, quand par la suite on lui demanda des explications, répondit qu'il s'agissait ici d'un compte particulier entre Holmes et Balcombe ; que celui-ci était parti comme trésorier colonial pour la Nouvelle Galles du Sud, et les choses parurent en rester là.

*
* *

Lorsque les lettres d'Holmes à O'Meara furent saisies par Hudson Lowe, on feignit à Londres une grande suprise à la nouvelle que les habitants de Longwood recevaient de l'argent d'Angleterre : on chercha querelle à Holmes qui, par une lettre adressée le 26 janvier 1819 à Goulburn, mit fin à cette comédie : « Il est presque impossible, écrivit-il, que Lord Bathurst ne le sache pas ; depuis longtemps le comte Bertrand était obligé de dépenser de quatre à cinq cents livres par an, tant pour l'achat des premières nécessités de la vie, dont Sir Hudson Lowe refusait une quantité suffi-

suite des réclamations que son fils, devenu citoyen des Etats-Unis renouvela et qui furent écartées, l'affaire étant personnelle entre Holmes qui avait été payé sur les fonds de l'Empereur de toutes ses avances et lui. Il ne serait pas impossible que l'on trouvât dans ce compte la clef de l'affaire Reardon (Voir Arnold Chaplin. *A St-Helena Who's who*, p. 187).

sante, que pour procurer aux différentes familles enfermées à Longwood un peu de confort et d'aisance. A cet effet, la vaisselle d'argent de Napoléon a été mise en pièces et vendue ; quatre mille livres ont été prêtées par le comte de Las Cases et neuf à dix autres ont été fournies par le comte Bertrand lui-même qui les avait en compte chez Baring brothers and C°. Il a fallu ensuite tirer des lettres de change sur une maison respectable de Londres. Elles ont été protestées. Les Français s'adressèrent alors à moi, agent, ami et confident d'O'Meara, et me prièrent de vérifier l'état de certains fonds qu'ils supposaient exister. Si cela m'était impossible, je devais rechercher si, parmi leurs proches, quelques-uns ne seraient pas disposés à leur venir en aide jusqu'à concurrence de 500 £ par mois, somme jugée suffisante, avec l'allocation du gouvernement anglais. On me demanda aussi d'accepter des lettres de change jusqu'à concurrence de 1.800 £ et à raison de 200 £ par mois et d'envoyer de temps en temps des volumes, des brochures et des journaux. » Étant assuré que 3.000 £ (75 000 francs) seraient versés entre ses mains pour sa garantie de toute perte, W. Holmes avait consenti, dans l'espoir, dit-il, d'alléger les souffrances des Français, à se charger d'affaires qui étaient d'ordre privé et non politique.

Il est évident, bien que les chiffres d'Holmes ne concordent pas exactement avec ceux de Sainte-Hélène qu'il s'agit ici des mêmes affaires. Les

500 livres à adresser par mois pour la maison sont formellement reconnues, comme le chiffre des avances de Las Cases et si, dans un cas, on parle de 72.000 au lieu de 75.000 francs, si le paiement de 200 £ par mois reste douteux, on ne peut nier que Holmes rétablît ici les intentions qu'on lui exprima de la part de l'Empereur. A la vérité, Balcombe et lui paraissait avoir totalement manqué à l'essentiel de la mission : donner des nouvelles à la Famille et la mettre au courant du véritable état des choses à Sainte-Hélène. Pourtant avec 26.000 francs on pouvait aller même à Rome.

Ce qui doit être retenu des déclarations de Holmes c'est que le gouvernement anglais même au cas où il eût fait semblant jusque-là d'ignorer que l'Empereur reçût de l'argent d'Europe pour subvenir aux besoins de sa maison, n'avait plus le droit à présent de conserver le moindre doute. Seulement, il n'avait eu garde de mettre ses alliés au courant des infractions que sa ladrerie avait nécessitées à ses propres règlements. L'empereur Alexandre avait personnellement été mis au courant de tout par le prince Eugène, mais la France, l'Autriche et sans doute les agents du gouvernement russe, restaient dans une complète ignorance. Ce fut le 17 avril 1820 que le prince de Metternich fit cette redoutable découverte : Il se hâta d'en faire part à M. Decazes et il chargea le prince Esterhazy, ambassadeur à Londres, d'en informer confidentiellement le Ministère britan-

nique pour qu'il pût prendre les mesures et les précautions qu'il jugerait convenable[1]. Le ministre des Affaires étrangères était un personnage trop avisé pour ne point tenir son sérieux devant la communication officielle de faits — d'ailleurs inexacts — et qu'il connaissait en leurs détails depuis deux années au moins. Il ne manqua point de rendre grâces à ses informateurs et d'applaudir à leur bonne volonté.

*
* *

Le départ de Balcombe avait privé l'Empereur de son plus utile commissionnaire, mais tant qu'O'Meara demeurait à Sainte-Hélène Napoléon

1. « Je viens d'être informé de la manière la plus positive, écrit-il, que sur le refus de la maison Mülhaeüs de Francfort de continuer à transmettre à MM. Holmes de Londres les fonds destinés par les membres de la famille Bonaparte pour les prisonniers de Sainte-Hélène, M. le duc de Leuchtenberg a écrit, dans les dix derniers jours de mars, au chevalier de Soulange-l'un de ses correspondants à Paris pour lui donner l'ordre d'expédier lui-même désormais les fonds en question à MM. Holmes à Londres en prenant tel nom d'expédition qui lui conviendra et en commençant par assurer les 500 livres sterling par mois pour les mois de mars et d'avril. Comme il résulte clairement de ces dispositions qu'il s'effectue pour Sainte-Hélène, par ordre de M. le duc de Leuchtenberg, un paiement de 12.000 francs par mois entre les mains de MM. Holmes de Londres, je vous invite mon prince, à en informer confidentiellement le ministère britannique pour qu'il puisse prendre à cet égard les mesures et les précautions qu'il jugera convenables. » On ne comprend pas ce qui a pu donner lieu à cette histoire. En effet, de mai 1819 à octobre 1820, il fut fait aux frères Mulhaeüs, de Francfort, douze remises en échange de deux traites sur Busoni et Goupy, du

gardait encore un trait d'union avec le monde extérieur. L'*in pace* n'était point complètement muré. Cet O'Meara avait joué au début un assez triste rôle ; s'introduisant dans la confiance de son client et rapportant au gouverneur tout ce qu'il en apprenait : mais ce client était-il un client ? Sans doute au sens qu'il lui donnait des soins. Mais lui demeurait officier anglais, touchant la solde anglaise, tenu à tous les devoirs d'un officier au service de S. M. B. et cela pouvait mener loin. Comment concilier les exigences militaires et les devoirs professionnels ? Comment contenter à la fois le patient et le supérieur militaire ?

Tant que l'amiral, Sir George Cockburn avait fait fonction de gouverneur, aucune difficulté ne surgit. Cockburn était de ces officiers de vaisseau, avec lesquels le sens juste de la discipline, uni à la perfection d'éducation, ne permet ni qu'on se familiarise ni qu'on se querelle. Il ne demandait point à O'Meara de sortir de ses fonctions et n'eut point toléré qu'il vînt lui faire des confidences. Au contraire, Hudson Lowe les provoqua ou du moins les accueillit. Cela s'explique : les captifs de Longwood faisaient bloc contre lui et ne livraient que ce qu'ils

montant de 50.000 et 30.000 : de trois traites sur Calmelet, de 60.000, 75.000, 70.000 ; de sept traites sur Holmes de 70.000, 40.000, 24.000, 12.000, 12.000, 12.000, 12.000. Les remises à Holmes commencent en janvier 1820. Les remises à Calmelet (ce qui serait la même chose que Soulange) seraient de mai à juillet 1819. Ceci pour montrer comment, même sur ce point, les Alliés étaient mal informés.

voulaient perdre. Avoir quelqu'un à soi qui vécût parmi eux et rendît compte de leurs conversations, de leurs projets et de leurs actes, c'était tentant ; aussi Lowe, ne manqua point de profiter de cette source d'information. D'ailleurs, O'Meara s'offrait et se prodiguait. Il avait établi avec un M. Finlaison, employé à l'Amirauté, une correspondance qui passait par le secrétaire de l'Amirauté, pour être remise aux ministres. Or, cette correspondance rapportait, avec ironie et malveillance, les propos que tenaient les Français devant O'Meara, ceux du moins qu'il comprenait. L'Empereur lui parlait italien, ce qui allait à peu près ; autrement Las Cases ou Mme Bertrand servait d'interprète. En mars 1816, il déclara à Finlaison qu'il ne resterait pas plus longtemps si l'on ne portait pas son traitement à 12.000 francs ; « ce que, dit-il, Buonaparte lui a offert lui-même et ce qu'il lui a fait offrir par une lettre du général Montholon. » Si l'Amirauté n'a pas entendu cet appel, au moins pour le moment, on ne saurait guère douter que l'Empereur l'avait exaucé.

Le 6 mai 1816, l'Empereur l'a fait venir et lui a demandé « s'il se considérait comme son médecin à lui ou comme le médecin d'une prison et imposé par le gouverneur » ? O'Meara a protesté qu'il considérait son ministère comme uniquement professionnel et entièrement étranger à la politique : qu'il ne faisait aucun rapport, qu'on ne lui en avait jamais demandé, qu'il n'imaginait d'autre

cas qui pût les porter à le faire que celui de maladie grave où il aurait besoin d'appeler les secours d'autres gens de l'art ». Malgré les assurances qu'il avait données à l'Empereur, il continua à renseigner, dans les mêmes conditions que ci-devant, Hudson Lowe et Finlaison. En octobre, sur des nouvelles de Buonaparte publiées par un journal de Portsmouth, Lowe, qui le soupçonnait d'en être l'auteur, lui enjoignit de cesser toute correspondance avec l'extérieur et même avec son ami de l'Amirauté. Toutefois une accalmie se produisit et, jusqu'en mai 1817, O'Meara reprit et continua ses rapports. En mai, à propos de journaux et de correspondances avec les habitants de l'île, nouvelle escarmouche qui, à bon droit, rendit O'Meara définitivement suspect aux yeux de Lowe.

Au mois d'octobre, l'Empereur, au dire de ses officiers, tomba malade. O'Meara fournit des bulletins au gouverneur qui les communiqua aux commissaires des Alliés. Par une indiscrétion, l'Empereur l'apprit. Il fit signifier par Bertrand à O'Meara l'interdiction de fournir au gouverneur des bulletins qui ne lui eussent pas été montrés et où il ne fut pas qualifié l'*Empereur Napoléon ;* parlant lui-même à O'Meara il lui demanda sa parole d'honneur qu'il n'écrirait plus de bulletins sans les lui soumettre. S'il se prête à quoi que ce fût qui y ressemble, l'Empereur cessera de le recevoir et mourra sans secours plutôt que de céder.

O'Meara ne rédigea plus de bulletin. Mais ce

fut Baxter, l'âme damnée de Lowe, son médecin de régiment au *Corsican Rangers* qu'il a amené tout exprès d'Europe pour l'imposer au captif, qui n'a jamais vu Napoléon, qui ne l'approchera jamais, qui n'a sur son état que les renseignements les plus vagues puisque, à partir du 13 octobre, l'Empereur se refuse à répondre à aucune des questions de O'Meara. C'est ce Baxter pourtant qui caractérise avec un optimisme croissant l'état du prisonnier. C'est lui qui affirme qu'il n'y a point de maladie et l'on pense s'il fut cru.

Nouvelles scènes le 18 novembre et le 18 décembre et, sur les résistances qu'il éprouve, Lowe est tenté de renvoyer O'Meara, mais c'est chose grave, priver un malade du seul médecin qu'il agrée et auquel il marque confiance. C'est un acte de cruauté qui engage lourdement la responsabilité de celui qui le commet. Et sous quel prétexte? O'Meara a pu faire passer en Europe des manuscrits que l'Empereur voulait publier : les *Lettres du Cap de Bonne-Espérance*, les *Observations sur le Discours de Lord Bathurst*, le *Manuscrit de l'Ile-d'Elbe*, les *Lettres de Sainte-Hélène*; mais Lowe ne sait rien de cela, ni des correspondances secrètes qu'entretient le docteur, par Balcombe ou par des officiers de la garnison. Il y a bien que Lowe soupçonne que l'Empereur n'a point la maladie qu'O'Meara lui attribue, la maladie imputable au climat de Saint-Hélène qui ferait réfléchir peut-être les souverains alliés, les déterminerait à choisir

pour le captif une autre prison : En effet, Baxter, sur l'autorité que lui assure, en même temps que son rang militaire, ce fait qu'il n'a jamais examiné ni même vu le patient, déclare qu'il n'y a pas de maladie, et cela est déjà considérable. D'ailleurs, voici qui emporte tous les scrupules, qui résout toutes les difficultés : un des trois compagnons qui restent à l'Empereur, le quitte et s'en vient chez le gouverneur. Là, il raconte tout ce qu'il a vu, appris, soupçonné; surtout que l'Empereur joue une comédie, qu'il n'est pas malade, qu'il ne s'est jamais mieux porté. Cela confirme de bout en bout les pronostics et les bulletins de Baxter : comment Lowe hésiterait-il? Et il tient le prétexte : O'Meara a été chargé par l'Empereur d'offrir une tabatière d'argent au pasteur qui a accompagné au cimetière le corps du maître d'hôtel Cipriani. Cadeau porté en dehors du gouverneur par un officier anglais à un sujet anglais : Infraction aux règlements et le reste. Lowe fait signifier, le 10 avril, au docteur l'interdiction de sortir de Longwood; sur quoi, O'Meara déclare qu'il cesse ses fonctions; il donne sa démission et réclame son rapatriement. Mais voici des lettres de Bertrand à Lowe: voici une lettre de Bertrand à Fesch; voici l'Empereur en crise très grave le 18 et le 24 avril; voici, le 27, la lettre fulminante de l'Empereur au Prince régent. Lowe oublie les récits de Gourgaud, les certificats de Baxter. Si la maladie est vraie, si le malade, auquel on a enlevé son médecin, meurt là, sans

secours, quel scandale! Lowe lève les consignes, il permet au docteur de sortir de Longwood, d'aller où il voudra; mais où? Le docteur n'avait pour se distraire que le mess du 66e régiment. Lowe l'en a fait chasser; il a embarqué pour l'Angleterre et fait destituer les officiers qui ont critiqué une décision contraire à tous les usages de l'armée anglaise.

S'il n'a pas encore enlevé O'Meara, c'est qu'à diverses reprises, lorsqu'il l'a proposé, Lord Bathurst a refusé : le noble lord sentait quelle émotion produirait en Europe une telle mesure et quelle réprobation elle soulèverait. Mais du jour où le général Gourgaud a eu parlé, plus de scrupules. Lord Bathurst « s'est convaincu que la santé du Général Buonaparte n'a en aucune manière souffert de sa résidence à Sainte-Hélène..., et que les rapports de M. O'Meara sont très mensongers. » Il ne voit plus désormais aucune difficulté à lui retirer les fonctions « auxquelles il s'est montré si impropre »; il n'autorise point la saisie de ses papiers; mais Lowe enverra chercher le chirurgien, lui annoncera les instructions de Sa Seigneurie, et, cela fait, lui interdira de voir le général Buonaparte ou toute autre personne de sa suite, excepté en présence d'un officier anglais.

Les dépêches de Bathurst en date des 16 et 18 mai parviennent à Sainte-Hélène le 23 juillet : Lowe a appris que Napoléon s'est dit très malade dans la nuit du 10, au point d'appeler en consul-

tation M. Stokoë, chirurgien du *Conqueror*. Mais qu'est-ce, sinon une nouvelle scène de la comédie dont Gourgaud a dénoncé l'intrigue ? Il n'y a pas à en tenir compte. Le 25, Lowe fait signifier à O'Meara « qu'il ait à se retirer de la place qu'il occupait près du Général Buonaparte et à s'interdire toutes relations ultérieures avec les habitants de Longwood ».

O'Meara se présente aussitôt à l'appartement de l'Empereur. Il est reçu : « Le crime se consommera plus vite, dit Napoléon, j'ai vécu trop longtemps pour eux. Votre Ministère est bien hardi ajouta-t-il, quand le Pape était en France, je me serais plutôt coupé le bras que de lui enlever son médecin. » Puis il parle; O'Meara lui donne, sur sa santé et sur les remèdes à employer en cas de crise, certaines indications ; l'Empereur reprend : « Quand vous arriverez en Europe, vous irez vous-même trouver mon frère Joseph ou vous lui enverrez quelqu'un. Vous lui ferez savoir que je désire qu'il vous donne le paquet contenant les lettres que les empereurs Alexandre et François, le roi de Prusse et les autres souverains de l'Europe m'ont adressées et que je lui ai remises à Rochefort[1]. Vous les publierez, pour couvrir de honte

1. J'ai essayé de résoudre ce problème dans un article spécial : *Les Lettres des Souverains à Napoléon* que j'ai publié dans : *Autour de Sainte-Hélène*, 2e série, Paris, 1909, in-18. Je n'ai rien à reprendre à cette publication. Toutefois j'ajoute ce renseignement : tous les détails de la vente à l'empereur de Russie de ses propres lettres ne sauraient être répétés, mais la plupart

ces souverains et faire voir au monde l'hommage abject que ces vassaux me rendaient... A présent ils m'oppriment dans ma vieillesse, ils m'ôtent ma femme et mon enfant... Je vous prie de le faire et, si vous apprenez quelques calomnies publiées contre moi pendant le temps que vous avez été auprès de ma personne et que vous puissiez dire : j'ai vu de mes propres yeux que cela n'est pas vrai, contredisez-les ».

Puis il dicta à Bertrand une lettre qui débutait ainsi : « Je prie mes parents et amis de croire tout ce que le docteur O'Meara leur dira relativement à la position où je me trouve et aux sentiments que je conserve ». Il ajouta de sa main : « S'il voit ma bonne Louise, je la prie de permettre qu'il lui baise la main. Napoléon. Le 25 juillet 1818[1]. » Il

des lettres adressées par d'autres souverains à l'Empereur ont été récupérées par Napoléon III, et l'Impératrice Eugénie en a fait présent au prince Napoléon.

1. Dans l'édition originale de *Napoléon dans l'exil* ou *Une voix de Sainte-Hélène*. Londres, Simpkin and Marshall, 1823, 2 vol. 8°. O'Meara donne le fac-simile de ce billet qu'il apporta en Europe dans la semelle de son soulier. Ce billet a cinq lignes ainsi disposées :

S'il voit ma bonne Louise
Je la prie de permettre
qu'il lui baise la
main. Napoléon,
le 25 juillet 1818.

Ce billet de cinq lignes fut vendu le 11 février 1856, à la vente du cabinet de M. C. P. B. G. avec un fragment de lettre écrite par Bertrand et signé Napoléon, en date du 5 janvier 1818, accompagné d'un certificat de Bertrand et d'un certificat du commissaire priseur qui en avait fait la vente après la mort d'O'Meara.

fit présent à O'Meara d'une belle tabatière et d'une statuette par Galle le représentant en habit militaire, coiffé du chapeau traditionnel. Déjà il lui avait donné une tabatière le 1er janvier 1817 et son portrait par Isabey[1]. Le 5 janvier 1818 au moment où Lowe avait parlé de renvoyer O'Meara, l'Empereur lui avait remis un bon de 4.000 livres sterling (100.000 fr.) sur le prince Eugène ou sur le prince Joseph. O'Meara était assuré de trouver accueil près de tous les membres de la Famille et les divers manuscrits qu'il emportait pour les publier ne pouvaient manquer d'être d'un bon rapport.

Après lui avoir parlé avec tendresse de sa femme, de son fils, de sa mère et de Pauline, et l'avoir chargé de ses remerciements pour Lady Holland, il le congédia en lui serrant la main, il l'embrassa en disant : « Adieu, O'Meara, nous ne nous reverrons plus. Soyez heureux! »

Embarqué aussitôt pour l'Angleterre, O'Meara, à son arrivée, ne se présenta point au bureau de Lord Bathurst, ce qui étonna fort le marquis d'Osmond ; (15 septembre), mais, un mois après, le 28 octobre, il adressa aux lords de l'Amirauté une longue lettre qu'il terminait ainsi : « Mon opinion est que la vie de Napoléon Bonaparte sera en danger par un plus long séjour dans un climat tel que celui de Sainte-Hélène, surtout si les inconvénients de ce séjour sont encore aggravés par une continuation des

1. Vente du 11 février 1856.

tracasseries et des irritations auxquelles il a été jusqu'à présent exposé et que la nature de sa maladie lui rend particulièrement sensibles. » Sur quoi, sans avoir été entendu, il fut avisé qu'il était rayé de la liste des chirurgiens de la Marine. N'avait-il pas affirmé, lui médecin, que l'Empereur était malade, contre le diagnostic du général Gourgaud et du lieutenant général sir Hudson Lowe? n'avait-il pas dit que le climat de certaines parties de Sainte-Hélène était malsain? n'avait-il pas attaqué un supérieur, et rien moins que sir Hudson Lowe? Et il devait l'attaquer plus vivement encore lorsqu'il l'accusa d'avoir forcé son écritoire, et pris ses papiers, d'avoir volé ses bijoux, d'avoir crocheté ses malles et pillé ses effets. Cela pouvait être faux, mais il réclamait des juges et il offrait des témoignages. On se contenta de ce silence qui prend des airs d'aveu, même lorsqu'il publia ses accusations, d'abord dans le *Morning Chronicle*, puis dans un volume intitulé *An Exposition of some of the Transactions who have taken place at St Helena since the appointment of sir Hudson Lowe as Governor of that Island*[1]. Hudson Lowe écrivit alors à Lord Bathurst pour réclamer des poursuites : et Lord Bathurst lui répondit : « Si je n'ai pas cru devoir faire diriger des poursuites, ce n'est pas

1. Londres, Ridgway, 1819, 8°, traduit la même année en français sous le titre : *Relation des Evénements arrivés à Sainte-Hélène postérieurement à la nomination de sir Hudson Lowe au gouvernement de cette Ile*. Paris, Chaumerot, juillet 1819, 8°.

que je sois indifférent à ce sujet, mais parce que les verdicts de Londres sont très incertains. Dans l'état des choses, vous aurez la satisfaction de voir qu'après toutes leurs publications et leurs menaces, personne n'a osé ouvrir la bouche dans le parlement en faveur de Buonaparte. » Le lendemain, à la vérité, M. Hutchinson dit quelque chose sur Buonaparte à la Chambre des Communes ; mais, ajoute Lord Bathurst, « cela n'a pas produit d'effet. On n'y a pas pris garde. » Toute la doctrine parlementaire est là : ne jamais risquer un verdict populaire, sacrifier les serviteurs à qui l'opinion est contraire, tenir compte uniquement du parlement et de ses votes. Lowe devait en faire l'expérience jusqu'au bout.

Dès son arrivée à Londres, O'Meara a écrit à Joseph et lui a transmis les ordres de l'Empereur pour la publication des lettres des Souverains ; mais il ne risqua que par une occasion sûre le précieux billet du 26 juillet 1818. « C'est là, écrit Joseph le 20 septembre 1819, la première signature que je vois de mon frère depuis notre séparation. J'ai fait sur-le-champ des dispositions pour que le billet soit acquitté à Paris... Je suis affligé de n'avoir pas reçu plus tôt le billet que votre lettre renferme et votre propre lettre. Je sais qu'il y a bien longtemps que vous êtes à Londres, vous pouvez m'écrire à l'adresse ci-dessous... Vos lettres me parviendront et je serai charmé de vous montrer l'intérêt et la reconnaissance que je vous dois, pour tout ce que

vous avez fait pour l'Empereur. J'ai lu la copie de sa lettre ; j'ai eu, depuis, un nouvel entretien avec l'officier que vous avez chargé de votre dépêche et, d'après ce qu'il m'a dit de votre position j'espère que vous ne trouverez pas mauvais que sans attendre votre réponse, je vous envoie le billet suivant par MM. Baring. »

O'Meara n'a point dit quel était le montant du billet ; mais Joseph était généreux. Il n'avait pas été sans encaisser quelque argent de Balcombe ; le voyage qu'il fit à travers l'Europe en 1819 ne manqua point de rapporter. Il reçut du prince Eugène pour frais (sur les fonds de l'Empereur) 1.100 florins — 2.370 fr. 36. Madame, qu'il alla voir à Rome et dont il sut se faire bien venir, se réunit aux membres de la Famille pour lui accorder une pension annuelle de 8.100 francs ; il reçut intégralement les cent mille francs dont l'Empereur l'avait gratifié ; il eut le considérable bénéfice des livres qu'il publia[1] et, comme il n'était pas homme

1. *Mémoires historiques de Napoléon.* Livre IX, 1815. Londres chez sir Richard Phillips and C°. *Historical Memoirs of Napoleon.* Book IX, 1815. Lond. 1820, 8°. Préface de l'éditeur signée Barry O'Meara. L'édition anglaise contient de plus (p. 340 et suiv.) *Reasons dictated to answer to the question, whether the publication entitled : The Manuscript of St-Helena printed at London in 1817 is the work of Napoleon or not?* Ce sont les notes que le général Gourgaud publiera vers 1822, comme inédites, à la suite du *Manuscrit de Sainte-Hélène.* Or il est remarquable que le livre publié ainsi par O'Meara, avec les armes impériales sur le titre pour en attester l'authenticité, est à la fois la réfutation de la *Campagne de 1815* publiée par Gourgaud — et, en même temps, le désaveu.

à négliger les petits profits il lança une : POUDRE DENTIFRICE DU DOCTEUR O'MEARA, *ex-premier médecin de Napoléon à Sainte-Hélène.*

Aux diverses missions qu'il avait reçues de l'Empereur il échoua : il ne put éditer, comme Napoléon le lui avait ordonné, les lettres des souverains ; il ne put parvenir jusqu'à Marie-Louise ; il ne put obtenir aucun détail sur le fils de l'Archiduchesse et l'éducation de bâtard légitimé de la maison d'Autriche qui lui était infligée ; il put toutefois apporter à Madame la parole d'un témoin oculaire. Il borna les conseils qu'il lui donna à lui proposer, en février 1821, de présenter un mémoire au Parlement d'Angleterre et de solliciter « que son fils fût ôté de Sainte-Hélène à cause de sa maladie, vu que sans cela le mauvais *climate* de ce rocher horrible devrait bientôt finir ses jours. » Mais, à ces moments, Madame rêvait pour son fils une autre justice que celle du Parlement.

De ce que O'Meara ait échoué dans sa mission officielle, ce n'est point à dire que son retour eût passé inaperçu. L'effet moral que Lord Bathurst avait justement redouté, se produisit plus fort encore qu'il n'avait craint ; car le ministère n'avait donné, en Europe, aucune publicité aux déclarations du général Gourgaud. Si les souverains avaient été instruits, le public, le grand public européen, le public même d'ordinaire renseigné, ne connaissait rien de ces déclarations qui pouvaient en effet inspirer quelques doutes. Le pam-

phlet de O'Meara acheva de convaincre ceux qu'avaient ébranlés les *Lettres du Cap* et la *Réponse au discours de Lord Bathurst*. On ne vit point et l'on ne chercha point les dessous de cette lutte entre un lieutenant général et un chirurgien de la marine. Une seule des parties fut admise à plaider, et elle le fit avec toutes les ressources de sa haine ; elle choisit son terrain, l'émonda strictement de ce qui eût pu lui sembler gênant et, assurément, elle triompha. Il était loisible au gouvernement britannique de pousser le dédain des attaques au point où il le faisait, s'il ne s'était agi que de lui-même, mais avait-il le droit de laisser ainsi sans défense des serviteurs qui n'avaient eu d'autre tort que d'exécuter ses ordres et qui, d'un seul mot qu'ils eussent prononcé, eussent mis l'adversaire hors du champ.

Au lieu de cela, O'Meara eut place nette et ville gagnée : celui qui répartissait alors la gloire et l'infamie, le grand Byron, lui consacra, en 1822 dans son poème l'*Age de Bronze* deux vers qui l'immortalisèrent :

> *And the stiff Surgeon, who maintain'd his cause,*
> *Hath lost his place and gain'd the World's applause*[1].

Ainsi préparé on peut juger quel fut le retentis-

1. « Combien est triste cet état moyen entre un palais et une prison, quand ce qu'il est obligé de supporter serait si peu de chose pour tout autre — mais vaine est sa plainte ; — milord présente son bill, on ne lui a rien retranché de sa nourriture et de sa boisson ; vaine est sa maladie — jamais climat ne fut plus

sement de la publication, en 1822, du journal qu'O'Meara disait avoir tenu à Sainte-Hélène et dont, a-t-il prétendu, il envoyait à mesure les feuilles en Angleterre : *Napoleon in exile or a Voice from St-Helena, the opinions and reflections of Napoleon on the most importants events of his life and government in his own words.* S'il est difficile à présent d'y prendre une entière confiance, s'il est acquis que le journal original était fort différent, sinon, sur des points, contradictoire, on peut admettre qu'il est véridique, dans la transcription des conversations de l'Empereur qu'O'Meara n'eut point intérêt à modifier et il demeure un témoignage intéressant. Que fut-ce lorsqu'il parut et que, le premier, (le *Mémorial de Sainte-Hélène* ne fut publié qu'une année plus tard, en 1823), il dénonça en même temps que la conduite de Lowe, celle du Ministère britannique. Le livre était intelligemment composé, agréablement écrit et, sinon toujours vrai, au moins toujours vraisemblable ; on a recherché récemment les *Origines de la Légende napoléonienne ;* il en est une des assises et l'on ne saurait s'étonner de l'immense retentissement qu'il obtint. L'on peut assurer que, après Santini, O'Meara fut, des revenants de Sainte-Hélène, celui qui fut le plus utile à la cause de l'Empereur.

exempt d'homicide — en douter est un crime *et l'opiniâtre chirurgien qui soutenait le contraire a perdu sa place et obtenu les suffrages du monde.* « *Œuvres de Lord Byron. Traduction de M. Amédée Pichot*, Paris, 1830. Tome III, p. 407.

Ce qui peut étonner, c'est qu'on ne le voit nulle part engageant publiquement une discussion scientifique et réclamant, au sujet de la santé de Napoléon, l'opinion de juges compétents, en Angleterre ou en France. Il se borne à des affirmations, mais ses connaissances lui permettaient-elles d'aller plus loin? Aussi bien eût-il rencontré beaucoup de médecins qui se fussent volontairement exposés à l'inimitié du Ministère et que son exemple, celui plus terrible encore de Stokoë n'eussent point retenus.

* * *

Stokoë était le chirurgien du *Conqueror*, ami d'O'Meara, que l'Empereur avait consenti qu'on appelât en consultation en juillet 1818. Ce Stokoë avait entrevu Napoléon une première fois le 10 octobre 1817, où étant venu à Longwood faire visite à son ami O'Meara, il avait rencontré l'Empereur et lui avait été présenté. O'Meara, en le choisissant pour consultant, exaspéra Lowe qui prétendait introduire Baxter dont ni l'Empereur, ni O'Meara ne voulaient; mais Stokoë ne se souciait pas des dangers auxquels il s'exposerait et comme son chef, l'amiral Plampin, le pressait d'accepter, il répondit qu'étant l'ami d'O'Meara, on ne manquerait point de l'accuser d'être d'accord avec lui. O'Meara renvoyé, Stokoë se trouva gravement compromis par une imprudence de Holmes qui lui avait adressé, sans l'avoir consulté, ni prévenu, outre des lettres

pour O'Meara, des livres et des brochures destinés à l'Empereur. Holmes, dès qu'il eut appris que Stokoë était devenu suspect à cause de lui, écrivit d'ailleurs à Lord Bathurst et aux lords de l'Amirauté une lettre qui eût dû innocenter complètement Stokoë, s'il n'avait été convaincu d'être ami d'O'Meara.

O'Meara parti, le Dr Verling est installé dans son logement; mais il est mis en quarantaine et il n'a aucun accès près de l'Empereur. Le 17 janvier 1819, à une heure du matin, Stokoë reçoit, à bord du *Conqueror*, une lettre venue par la voie hiérarchique, par laquelle le grand maréchal réclame ses soins immédiats pour l'Empereur, très souffrant. Malgré sa diligence, il n'arrive qu'à sept heures du matin. Bertrand lui propose d'être le médecin de l'Empereur; des conditions sont posées et discutées; Stokoë accepte, sous bénéfice du consentement du gouverneur et de l'amiral. Ici commencent une série de complications que Lowe soulève pour empêcher Stokoë d'accepter de se rendre aux appels de plus en plus pressants de Longwood, pour lui imposer des conditions que l'Empereur ne peut admettre, pour l'obliger à rendre compte presque heure par heure des phases d'une maladie qui, pour Lowe, n'est qu'une comédie, pour multiplier les obstacles, rendre responsable Stokoë du moindre retard, car son crime fut d'être venu, le 21 février 1819, faire son rapport à l'amiral, à midi, au lieu de dix heures du matin. Lassé à la fin, Sto-

koë qui, pour ses visites, a reçu de l'Empereur un bon de mille livres, déclare qu'il ne retournera plus à Longwood; mais il a osé dire que l'Empereur était malade; que certains symptômes étaient alarmants; que, dans le cas d'une crise nouvelle, l'Empereur pourrait succomber; il a appelé l'Empereur *le malade*. Y a-t-il un malade? Non, puisque Gourgaud dit le contraire. Donc, celui qui prétend que l'Empereur est malade met en doute la parole de Gourgaud, de Lowe, de Goulburn et du Ministère anglais; cela est un crime et on le fait bien voir à Stokoë.

Prévenu par le commandant du *Conqueror* que Lowe et Plampin veulent le faire passer au conseil de guerre, il demande, pour raison de santé, à rentrer en Angleterre; il l'obtient et embarque le 30 sur le vaisseau de S. M. le *Tricomalee :* avec lui, voyage le rapport de Plampin. Arrivé à Portsmouth le 4 avril, il devrait aller subir à Londres une visite médicale; il reçoit l'ordre de retourner sans aucun délai, sur l'*Abondance*, à Sainte-Hélène. Embarqué le 8, il fait voile seulement le 19, arrive le 21 août, est transbordé tout aussitôt sur le *Conqueror* où on lui apprend qu'il est traduit en conseil de guerre. Moyennant une parodie de justice, où on accumule les pièces fausses et les faux témoignages, il est condamné par ses accusateurs devenus ses juges, à être rayé des listes de la Marine.

Il rentre en Angleterre où le Gouvernement lui attribue une pension civile de cent livres

(2.500 fr). Mais il ne veut point rester sous ce coup ; il s'épuise à réclamer justice ; il introduit, d'après la copie des notes d'audience et l'expédition du jugement, une plainte en faux contre l'amiral Plampin (novembre 1820) mais on déclare que sa requête n'est pas recevable. Le Ministère n'admet pas davantage un procès de Lowe contre O'Meara qu'un procès de Stokoë contre Plampin. Il étend le silence, comme un manteau royal, sur les infamies de ces agents.

Les Bonaparte purent remplir vis-à-vis de Stokoë les libérales intentions de l'Empereur. Celui-ci lui avait remis, le 21 janvier 1819, un bon de 25.000 francs que Holmes fut chargé d'encaisser[1]. Madame et quelques autres membres de la Famille se réunirent pour lui faire une pension dans les mêmes conditions qu'à O'Meara. A la fin de 1821, le roi Joseph ayant appelé près de lui sa fille Charlotte, fit prier le docteur de l'accompagner aux Etats-Unis sur le brick le *Rhut and Mary*, spécialement affrété et déplorablement choisi pour ce voyage. Stokoë y rendit à la princesse des services essen-

1. (Au prince Joseph). « Je vous prie de faire solder au Dr Stokoë 1.000 livres sterling que je lui dois. En vous envoyant ce billet, il vous donnera tous les détails que vous pouvez désirer sur moi.

Longwood, ce 21 janvier 1819.

Signé : Napoléon.

Au dos : Signé : John Stokoe.

Received the sunm of the within mentioned order.

Signé : W. Holmes.

tiels. Il demeura durant plusieurs années attaché à la maison de Joseph avec lequel il resta ensuite en correspondance.

L'exemple de Stokoë était pour rendre désormais impossible toute consultation d'un médecin anglais. Si, de bonne foi, le praticien exprimait sincèrement l'opinion que l'Empereur était malade, il était destitué et condamné ; il n'avait la permission de certifier qu'une chose : que l'Empereur était bien portant et qu'il n'avait jamais été malade — surtout du foie. Dans ces conditions à quoi bon chercher un médecin, à quoi bon le consulter, à quoi bon faire des remèdes ? L'Empereur n'avait plus qu'à se replier sur soi, à souffrir en silence, à attendre la mort libératrice.

* * *

La solitude se faisait de plus en plus autour du condamné. Après Las Cases, Gourgaud, Cipriani, O'Meara, voici que M^me^ de Montholon demandait à partir. Elle alléguait sa santé délabrée, ses fils restés en France, entre autres Edouard qu'elle avait eu de M. Roger, et Charles qu'elle avait trouvé trop petit pour l'emmener, sa petite fille Joséphine très malade, la succession de sa mère à partager, surtout les affaires de son mari à régler. M. de Semonville s'en occupait depuis 1815 et peut-être avait-elle le droit de compter sur les bienfaits de l'Empereur, qui avait déjà donné de grosses sommes

et qui y ajouta, le 28 juillet 1818, 3.000 livres sterling.

Ce furent ces dons qui excitèrent au plus haut degré la jalousie de Gourgaud et qui amenèrent le drame et toutes ses complications. De plus, la femme était élégante, encore jolie et elle ne s'était point montrée disposée à l'écouter. Dans cette haine qu'il avait conçue contre elle, il y avait vraisemblablement non de l'amour, mais un très vif désir.

A la fin de 1818, M. et Mme de Montholon avaient, semble-t-il, résolu de quitter Sainte-Hélène. Au moins en avaient-ils parlé, mais comme d'une chose lointaine, comme d'une menace, plus que comme d'une réalité. Le départ de Bertrand, de sa femme et de ses enfants paraissait bien plus probable : l'Empereur ne pouvait ignorer que Mme Bertrand, alternant avec une désespérante continuité les grossesses et les fausses couches ; internée dans une chaumière, où elle passait toutes ses journées en robe de chambre ; ne pouvant voir personne aussi bien à cause de l'éloignement que des exigences du gouverneur, supportait, avec une humeur dont tout se ressentait, le séjour à Sainte-Hélène, poussait le grand maréchal à rentrer en Europe au moins pour une année afin de régler l'éducation de ses fils. Entre Napoléon et elle, il y avait eu bataille et si forte, qu'ils se boudaient, ne se parlaient ni ne se voyaient plus ; de là, toute sorte d'embarras, de difficultés qui aigrissaient

chaque jour davantage une situation qui n'avait plus d'autre issue que le départ[1].

Moins nets, moins francs, plus mondains et parant tous leurs desseins du vernis d'une éducation qui leur avait enseigné le silence aussi bien que la fausseté, les Montholon n'avaient point annoncé à Napoléon leur intention de quitter Longwood, mais tout le monde, dans l'État-major du Gouverneur, savait que Madame faisait ses préparatifs.

Le 28 avril 1819, le major Gorrequer, rencontrant Montholon aux courses, lui demanda des nouvelles de la comtesse : « Est-elle toujours dans l'intention de partir? fit-il ensuite. — Oh! mon Dieu, oui, répondit Montholon, bien certainement. — Et vous, Monsieur le comte, vous restez. — Oh! non! je pense toujours partir aussi. Je ne veux pas laisser ma femme sans l'accompagner. » Mais lorsque Montholon parla de départ, l'Empereur, demanda qu'au moins Montholon, comme Bertrand, attendissent que d'Europe des remplaçants leur fussent arrivés. Il avait même jeté au crayon des noms sur un papier : le duc de Vicence, le duc de Rovigo, Ségur, Montesquiou, Daru, Drouot, Turenne, Arnault, Denon... C'étaient les appelés.

De quelle gloire il eût couvert son nom celui qui se sachant appelé eût répondu : présent, et qui, dédaignant un manteau de pair ou la faveur

1 Voir sur les conditions de vie de Mme Bertrand *Napoléon à Sainte-Hélène* p. 405 et suiv.

populaire, les agréments d'une vie paisible ou la vanité d'une existence somptueuse, eût pris les routes de l'exil pour servir, dans la misère et la maladie, Celui qui avait été son maître et qui demeurait le Héros. Mais peut-être aucun d'eux ne connut-il alors cette suprême évocation ?

* * *

Au moins, grâce à ce subterfuge, l'Empereur obtint que Montholon restât, quelque temps encore et laissât sa femme partir avec ses trois enfants. Le 30 mai, la demande officielle fut adressée à Lowe qui répondit qu'il fallait que Mme de Montholon allât d'abord faire une quarantaine au Cap. Elle n'en pouvait être dispensée que moyennant un certificat de trois médecins attestant son état de maladie. Montholon assura que sa femme ne se chargerait d'aucune commission, que son unique objet était d'aller en France, d'y rejoindre sa famille et d'y vivre retirée et paisible en dehors de toute politique. Le gouverneur demanda une lettre officielle qui lui fut aussitôt adressée et qu'il expédia deux jours après à Lord Bathurst. L'Empereur, pour obtenir que Montholon attendit, car il paraissait si tendrement amoureux qu'on ne pouvait douter du sacrifice qu'il faisait ; pour récompenser les soins qu'il avait reçus du mari et l'agrément qu'il avait trouvé à la société du ménage, offrit, le 15 juin, à Mme de Montholon un brevet de pension de

20.000 francs, payable par le prince Eugène; il lui remit, le 28 juin, un bon de 144.000 francs payable par le roi Joseph, et un bon de 24.000 francs *par an* payable par Madame Mère; à ces 44.000 francs annuels et au revenu des 144.000, Montholon joignait les 24.000 francs de traitement annuel qu'il recevait de l'Empereur et, sans que cela fît des moyens pour une grande vie, c'était pourtant assez pour l'existence retirée que Mme de Montholon prétendait mener en Europe[1].

A son départ, au début de juillet, « l'Empereur témoigna de très vifs regrets. Ses larmes ont coulé pour toi, peut-être pour la première fois », lui écrit son mari. Il lui avait fait présent jadis de quelques-unes de ses assiettes de Sèvres; il lui donna de plus plusieurs des objets en ivoire que lui avait envoyé M. Elsphinstone.

Repoussée d'Angleterre où elle comptait s'établir « sur la terre libre », comme dit Montholon, pour une saison au moins, aux eaux de Cheltenham, elle avait été débarquée à Ostende, d'où elle arriva

1 Ceci a été retrouvé sur les comptes, mais n'est peut-être pas tout. Par l'intermédiaire de Jacques Laffitte, Mme de Montholon achète, le 10 mai 1820, en son nom : Vassal de Montholon (Albine-Hélène) deux titres de 5 p. 100 consolidés, l'un de 1 500 francs, n° 37.012, l'autre de 1.400 francs, n° 38.177. Elle achète le 16 mai, 2.630 francs de rente à 73,65 pour 38.739 fr. 90 et 8 500 francs de rente à 73,70 pour 125.290 francs, soit au total 11.130 francs de rente 5 p. 100 consolidé pour 164.029 fr. 90; elle achète, au début de 1821, des reconnaissances de liquidation au porteur qu'elle tranforme au mois d'août en reconnaissances nominatives, pour une somme de 195.000 francs. Elle place donc à ce moment une somme totale d'au moins 401.769 francs.

à Bruxelles le 18 septembre ; elle y fut traitée avec des égards particuliers ; mais, durant le voyage, sa petite Joséphine, qui n'avait que seize mois, avait pris un rhume, puis une mauvaise diarrhée dont elle mourut après huit jours de maladie.

Elle avait reçu la visite de Las Cases auquel elle avait donné des nouvelles singulièrement optimistes du « grand et infortuné hôte de l'Ile célèbre ». « Le mal de foie si terrible en ce pays, lui avait-elle dit, avait beaucoup diminué. Il avait repris beaucoup de force. Vous savez, écrit Las Cases au Dr Caillot, qu'il avait été obligé de souffrir la saignée. C'était la première fois de sa vie, il paraît. » Etrange complaisance, alors que les constatations faites, six mois auparavant, par Stokoë annonçaient un péril imminent. Dans quel but Mme de Montholon s'efforçait-elle à rassurer les amis de l'Empereur?

Pour elle, elle avait constaté que Las Cases était dans un état horrible de maux de tête qui le mettait hors d'état de penser et d'écrire. Il n'écrira plus au comte Bertrand. « Il m'a remis sa plume », écrit Mme de Montholon.

Elle fut l'objet, de la part d'un autre revenant de Sainte-Hélène, d'une démarche étrange. De Hambourg le 19 septembre [1], sur la nouvelle de son arrivée, le général Gourgaud écrivit à un général

1. La minute de cette lettre a été publiée par les éditeurs du *Journal de Gourgaud*, II, 549.

de ses amis : « Ne sachant où écrire à cette dame et présumant bien que vous la rencontrerez, je me hâte de m'adresser à vous pour lui faire connaître mes intentions... Je désirerais vivement : 1° avoir des nouvelles de toutes les personnes qu'elle vient de quitter ; 2° que cette dame, qui m'a forcé de me séparer de celui à qui je m'étais dévoué en entier, pût savoir que, quelque grands que soient mes malheurs, *son ouvrage*, j'en comprime en ce moment le ressentiment dans mon cœur et que, si je puis lui être utile pour diminuer les souffrances de l'Empereur, elle peut compter sur moi en tout et pour tout, enfin disposer de moi comme elle pourrait faire de son meilleur et de son plus courageux ami ». Il écrivit à Mme de Montholon elle-même dès qu'il apprit son arrivée à Bruxelles pour lui demander des nouvelles de l'Empereur et de ses compagnons d'infortune de Longwood et il ajouta : « Quelque malheureuse que soit ma situation présente, quelques grands que soient les reproches que je serais en droit de vous faire, je ne vous en parlerai pas ici, Madame. Il est des circonstances où les âmes généreuses doivent comprimer les sentiments de haine dont elles peuvent être pénétrées pour faire place à des sentiments plus nobles et plus élevés. Nous sommes dans de telles circonstances ; sans nous aimer, nous pouvons n'en être pas moins unis. Ainsi, Madame, si, malgré ma misère, je puis vous être utile comptez absolument sur moi et disposez

de moi comme de votre ami le plus dévoué. »

Mme de Montholon accepta ces avances et, moins d'un an après, Gourgaud put écrire : « Mme de Montholon, avec qui je suis tout à fait raccommodé, me charge, etc. » Il fallait que le secret des conséquences qu'avaient eues les confidences de Gourgaud eût été bien gardé ! Gourgaud lui-même semblait d'ailleurs avoir perdu conscience de ce qu'il avait dit, lorsqu'il prétendait à présent « alléger les peines de celui qui longtemps l'avait honoré de ses bontés ». N'avait-il donc pas rapproché ses révélations de la recrudescence de sévérités à Sainte-Hélène et de l'enlèvement d'O'Meara ? Ni lui, ni *a fortiori*, personne ! On avait bien eu, dans l'entourage à Sainte-Hélène et dans la Famille en Europe, quelques inquiétudes lorsqu'on avait appris son retour, mais, lorsque certains événements se furent produits, nul ne réalisa que ces effets avaient une cause et, entre les Montholon et Gourgaud, il ne resta qu'un différend fort pénible à la vérité, où un homme incivil avait traité mal une femme du monde ; celle-ci pouvait dans son for intérieur reconnaître qu'elle avait eu des torts, et se rendre indulgente. Elle le fut à un point qui fait honneur à son cœur. Gourgaud lui ayant parlé de « sa misère », lui ayant écrit : « Je partirai d'ici dans les premiers jours de novembre, les faibles moyens qui me restent ne pouvant me mener que jusque-là. Je ne sais où j'irai, mais Dieu ne n'abandonnera pas ! » Mme de Montholon,

au témoignage de Basil Jackson, lui envoya cent louis d'or.

Pourtant, malgré ses placements d'argent, elle recherchait les reprises qu'elle pouvait exercer : ainsi, avait-elle écrit à Eugène dès le 30 septembre, pour lui demander de veiller au paiement des traites mensuelles de Bertrand sur Holmes, destinées au service de la maison, et ensuite pour lui demander certaines sommes que l'Empereur l'avait autorisée à toucher, mais qui semblaient dépendre de la générosité du prince. Eugène s'empressa de l'assurer qu'on ferait honneur aux traites. « Quant au second article de votre lettre, écrivit-il le 13 octobre, je regrette, Madame la Comtesse, de ne pouvoir vous donner la même satisfaction. Je suis plein d'estime et d'admiration pour le dévouement et la fidélité, et je voudrais trouver, dans les débris de ma fortune, des moyens d'aider la reconnaissance de Celui envers lequel on a fait preuve de ces nobles sentiments ; mais j'ai des devoirs à remplir envers ma nombreuse famille et je compromettrais ses intérêts et mon repos, si je prenais des engagements au-dessus de mes forces. » Assurément !

Eugène payait sur les fonds de l'Empereur, mais il bornait ses générosités personnelles aux quelques mille francs qu'il avait offerts à Las Cases pour les besoins de Napoléon. Il n'avait ni le goût, ni la volonté d'aller au delà.

Mme de Montholon dût donc se le tenir pour

dit : elle n'en a rien mandé à son mari dans les lettres qu'on a publiées[1] et où elle l'entretient pourtant à bien des reprises du crédit qu'elle lui a assuré sur Holmes à Londres.

Quant à Montholon, ses lettres, en dehors des petites histoires de Longwood et de quelques renseignements sur la santé de l'Empereur ou ses occupations, ne sont qu'un long cri d'amour et une aspiration au départ. Ainsi écrit-il le 31 juillet : « Je suis ici dans la pensée entière de ne prolonger mon séjour ici qu'aussi longtemps que je le jugerai nécessaire pour ne pas aggraver la position de celui pour lequel j'ai tant fait..... Quel beau jour pour moi que celui où je te presserai sur mon cœur et ma Lili ! » Le 11 août : « Je crois bien que même ta première lettre ne me trouvera plus ici. » Il prétend partir tout de suite, dès qu'il sera libre et l'on trouve ici la même passion que dans les lettres qu'il adressait à Mme la baronne Albine Roger lorsqu'il était ministre à Wurtzbourg et qu'il prétendait la rejoindre. Mais ici, n'avait-il pas le droit de penser qu'il allait être libre ?

* * *

Des hôtes nouveaux n'avaient-ils pas dû, en débarquant à Sainte-Hélène le 20 septembre apporter à l'Empereur un apaisement moral et un

1. Elles forment une part infime de la correspondance échangée avec son mari.

soulagement physique et à Montholon la clef de sa prison? Comment ces hommes choisis, triés, distingués par l'oncle du captif, par le cardinal Fesch, ne réaliseraient-ils pas au point de vue de la compétence, de l'instruction, de l'éducation, tout ce que l'Empereur pouvait désirer? Avec une impétuosité montagnarde, le cardinal, pour être assuré qu'ils rempliraient toutes les qualités souhaitables, n'avait-il pas réclamé, au nom de sa sœur et au sien, le droit exclusif de les désigner, disant qu'autrement ils ne seraient pas agréés par l'Empereur? et l'on ne mécontentait pas impunément Son Altesse Eminentissime!

A Rome, le cardinal en sa qualité de membre du Sacré Collège a naturellement assumé un rôle prépondérant; seul de la Famille, il est qualifié pour s'adresser au Pape et, seul des souverains d'Europe, le Pape a témoigné aux Bonaparte une bienveillance qui n'a pas été sans le compromettre gravement aux yeux de M. de Blacas, ambassadeur du Roi Très Chrétien. Déjà, au mois de septembre 1817, Fesch, au nom de Madame qu'avaient emue les révélations de Santini, avait sollicité de Pie VII son intervention près du Prince régent en vue d'obtenir pour l'Empereur un séjour plus salubre que « le mortifère climat de Sainte-Hélène » et il n'avait pas tenu à Pie VII qu'il n'eût gain de cause. « Nous devons nous souvenir tous les deux, écrivait le 6 octobre, Sa Sainteté au cardinal secrétaire d'Etat, que, après Dieu, c'est à lui principa-

lement qu'est dû le rétablissement de la Religion dans le grand royaume de France. La pieuse et courageuse initiative de 1801 nous a fait oublier et pardonner dès longtemps les torts subséquents. Savone et Fontainebleau ne sont que des erreurs de l'esprit ou des égarements de l'ambition humaine : le Concordat fut un acte chrétiennement et héroïquement sauveur.

« La mère et la famille de Napoléon font appel à notre miséricorde et générosité. Nous pensons qu'il est juste et reconnaissant d'y répondre. Nous sommes certain d'entrer dans vos intentions en vous chargeant d'écrire de notre part aux souverains alliés et notamment au Prince régent qui vous a donné tant de témoignages d'estime. C'est *votre cher et bon ami* et nous entendons que vous lui demandiez d'adoucir les souffrances d'un pareil exil. Ce serait pour notre cœur une joie sans pareille que d'avoir contribué à diminuer les tortures de Napoléon. Il ne peut plus être un danger pour quelqu'un ; nous désirerions qu'il ne fut un remords pour personne. »

Ainsi avait parlé le chef de l'Église : la leçon qu'il avait donnée ne devrait point être perdue pour ceux qui, par ignorance, ou par ambition, ont méconnu « l'acte chrétiennement et héroïquement sauveur ». Pie VII ne s'est pas renfermé devant le captif de Sainte-Hélène dans une neutralité opportune. Il a montré une fois de plus quels sentiments l'évêque d'Imola a voués au général Bonaparte.

Durant les vingt années qui se sont écoulées depuis qu'il l'a logé dans son palais épiscopal (2 février 1797) les événements les ont rapprochés, puis séparés violemment ; mais Pie VII a oublié le mal qui lui fût fait et ne se rappelle que le bien fait à l'Eglise. Il a échoué ; il devait échouer. Sainte-Hélène n'est point une prison : c'est un *in pace*. Entré vivant, Napoléon n'en doit point sortir, même mort. Mais, rebuté par le Prince régent, Pie VII n'en est pas moins disposé à adoucir « les tortures » du restaurateur de l'Eglise. On n'implorera pas en vain son appui.

Au moi de mai 1818, le cardinal Fesch reçoit du grand maréchal Bertrand, une lettre, écrite de Longwood le 22 mars, un mois après la mort du maître d'hôtel Cipriani. « Cipriani, dit Bertrand, a été enterré dans le cimetière protestant. Les ministres protestants lui ont rendu les mêmes devoirs qu'ils eussent rendus à quelqu'un de leur culte. On a eu soin d'inscrire dans le registre mortuaire qu'il était catholique. » Mais, à Longwood, les morts se multiplient. En quelques semaines, un enfant d'une domestique de Montholon, une femme de chambre, Cipriani. « C'est l'effet, dit Bertrand, du climat malsain de ces pays où peu d'hommes vieillissent. Les maux de foie, la dysenterie et les inflammations du bas ventre font beaucoup de victimes parmi les naturels, mais surtout parmi les Européens. Nous avons senti et nous sentons tous les jours le besoin d'un ministre de notre religion.

Vous êtes notre évêque[1]. Nous désirons que vous nous en envoyiez un français ou italien. Veuillez, dans ce cas, faire choix d'un homme instruit, ayant moins de quarante ans et surtout d'un caractère doux et qui ne soit pas entêté des principes anti-gallicans. » Pierron qui fait fonction de maître d'hôtel est malade ainsi que le cuisinier. « Il serait donc nécessaire, écrit Bertrand, que vous, ou le Prince Eugène, ou l'Impératrice, envoyassiez un maître d'hôtel et un cuisinier français ou italien, de ceux qui ont été au service de l'Empereur ou qui le seraient des membres de sa famille. »

« Je ne veux pas, dit Bertrand en terminant, vous affliger en vous parlant de la santé de l'Empereur qui est peu satisfaisante. Cependant, son état n'a pas empiré depuis les chaleurs... N'ajoutez aucune foi à toutes les fausses relations qu'on peut faire en Europe. Tenez comme règle et comme seule chose vraie que, depuis vingt-deux mois, l'Empereur n'est pas sorti de son appartement, si ce n'est quelquefois et rarement pour venir voir ma femme. Il n'a guère vu personne, si ce n'est deux ou trois Français qui sont ici et l'Ambassadeur anglais à la Chine. »

Vers le 20 mai, « M. le cardinal Fesch se rendit chez M. le cardinal Consalvi pour lui dire, écrit l'ambassadeur du roi, M. de Blacas d'Aulps, que le sieur Napoléon Buonaparte et les personnes

1. Comme grand aumônier.

détenues avec lui à l'île de Sainte-Hélène s'affligeaient de ne point avoir de prêtre catholique, qu'elles imploraient la protection du Saint-Père pour obtenir qu'un ecclésiastique lui fût envoyé et qu'elles suppliaient Sa Sainteté de le demander au Gouvernement anglais. M. de Blacas, dont le cardinal Consalvi avait désiré obtenir d'abord le consentement, répondit qu'il ne prévoyait pas de difficulté de la part des puissances, « si le prêtre que l'on demandait était choisi parmi les ecclésiastiques français qui se trouvaient encore en Angleterre » (émigrés et non concordataires) et que Son Éminence pouvait écrire dans ce sens à Lord Castlereagh.

Madame, informée de l'accueil qui avait été fait à la demande de son grand et malheureux proscrit de Sainte-Hélène, remercia aussitôt (27 mai) le cardinal Consalvi ; « à la prière si juste et si chrétienne de l'Empereur, il s'est empressé d'intervenir auprès du Gouvernement anglais et de chercher un prêtre digne et capable ». « Je suis vraiment la mère de toutes les douleurs, ajoute-t-elle, et la seule consolation qui me soit donnée, c'est de savoir que le Très Saint Père oublie le passé pour ne se souvenir que de l'affection qu'il témoigne à tous les miens. »

Fesch, ne se fiant sans doute pas à Consalvi, écrivit à Lord Bathurst « une lettre entortillée » pour demander l'envoi à Sainte-Hélène d'un prêtre *consolateur*. Après avoir énuméré les qualités que

devait réunir un personnage de cette espèce, il conclut « que ne pas lui abandonner (à lui Fesch) le choix de cet ecclésiastique équivaudrait à un refus formel d'accorder une grâce que sollicitaient également la religion et l'humanité ». M. le marquis d'Osmond, ambassadeur de France, auquel Lord Bathurst communiqua cette lettre, fit cette observation : « Sans violer l'une ou l'autre, je crois qu'on trouvera prudent de ne pas envoyer à Sainte-Hélène un émissaire de la Famille, fraîchement informé de ses complots en Europe et en Amérique ». Et il se lança en des considérations sur ces complots et sur la nécessité d'une surveillance redoublée.

Les Ministres anglais qui connaissaient la demande de longue date, puisque la lettre de Bertrand avait été expédiée ouverte par la voie régulière, ne suivirent point M. de Blacas et M. d'Osmond, dans les persécutions qu'ils avaient imaginées. Le 10 août, Lord Bathurst informa Hudson Lowe des résolutions qu'il avait arrêtées : « Le cardinal Fesch, écrivit-il, a représenté au Pape le désir du Général d'avoir un prêtre résidant à Longwood en qui il puisse se confier, le Général ayant déclaré qu'il lui est impossible de remplir les devoirs imposés par la religion qu'il professe et qu'il se trouve privé des consolations essentielles que, d'après les principes de sa foi, on tire de la participation aux sacrements. Le Prince régent a donc consenti que le Cardinal Fesch choisît ce prêtre,

que ce prêtre résidât à Longwood moyennant les restrictions habituelles. »

Lord Bathurst alla plus loin : Sans doute avait-il jugé en conscience que, ayant écarté O'Meara, il ne pouvait laisser l'Empereur sans un médecin qui lui agréât et avait-il pensé, malgré les assurances de Gourgaud, qu'il ne pouvait prendre la responsabilité de la santé de l'Empereur et de sa vie même. En tous cas, « d'après le désir qu'a témoigné le général Buonaparte », il consent qu'avec le prêtre, on lui envoie un médecin français d'une réputation faite et un cuisinier en qui il puisse avoir confiance. « Quoiqu'il paraisse, écrit Lord Bathurst à Lowe, que la personne qui l'a récemment servi en la dernière qualité ait été soudain éloignée par ordre du Général sans qu'on lui reproche aucune faute ou aucune inattention [1], je suis cependant si peu disposé à intervenir dans cet arrangement que le général Buonaparte croit nécessaire de prendre pour son bien-être ou pour sa sûreté, que j'ai laissé au Cardinal Fesch le choix des personnes pour les deux emplois. Ces deux personnes se rendront à Sainte-Hélène en compagnie du prêtre catholique romain et prendront les mêmes engagements que lui. »

Au sujet du cuisinier, nulle difficulté : la princesse Pauline donna le sien, un nommé Jacques Chandelier, qui avait débuté, en 1813, page rotis-

1. Il s'agit ici de Lepage sur lequel on peut consulter : *Les cuisiniers de Napoléon* dans *Autour de Sainte-Hélène*, 2e série.

seur dans la Maison de l'Empereur ; il était profondément dévoué et parfaitement désintéressé. Malheureusement, il avait une médiocre santé qui devint pire à Sainte-Hélène. De même, n'eut-on pas à disputer sur le maître d'hôtel qui devait remplacer Cipriani et que donna Madame Mère : ce fut un nommé Coursot, fort brave homme, mais il n'alla pas de même du prêtre et du médecin.

« Le prêtre, a dit Bertrand, qu'il soit français ou italien, doit être un homme instruit, ayant moins de quarante ans et surtout d'un caractère doux et qui ne soit pas entiché de principes anti-gallicans. » Fesch ne doit pas manquer, parmi les anciens aumôniers évêques de la Maison de l'Empereur, de correspondants qui lui puissent procurer un ecclésiastique tel que le demande l'Empereur : il n'y pense pas ; il ne fait aucun effort, il ne s'adresse à aucun des prêtres qui ont passé par la grande aumônerie et dont la carrière est à présent si brillante : il allègue « la difficulté de trouver un prêtre français qui puisse être agréable à l'Empereur par ses talents et son dévouement ; il dit qu'il ne se trouve plus en France que de très vieux ou de très jeunes prêtres et ceux-ci peu connus et très peu instruits » et il passe. Il va chercher, à Florence, un abbé Parigi sur lequel il a si peu de renseignements, que, aussitôt que, à Rome, on a appris sa désignation, une clameur s'éleva « contre l'immoralité de cet ecclésiastique ». L'enquête que Consalvi ordonne à l'archevêque de Florence est si probante

que le Pape ordonne qu'on retire à l'abbé Parigi les pouvoirs dont il a été revêtu à la demande de Fesch.

Alors, sans plus chercher, Fesch et Madame ont pensé « qu'il fallait se résoudre à faire retourner en Angleterre le vieil abbé que l'Empereur avait désigné en partant de Malmaison pour le rejoindre où il se trouverait et qui, s'étant rendu en Angleterre, ne put pas obtenir le passeport pour se rendre à Sainte-Hélène. Ce prêtre, écrit Fesch à Las Cases, est aussi Corse, anciennement curé dans le Mexique et qui se rendit de Corse à l'Ile d'Elbe pour se dévouer au service de l'Empereur qu'il suivit à Paris en qualité d'aumônier de Madame. Ce prêtre, il est vrai, a souffert un accident ; parfois il ne peut pas s'exprimer ; mais il jouit de la confiance de l'Empereur. Il n'est pas plus infirme qu'il était quand il fut choisi à Paris ; il est plein de courage et de dévouement et il est habitué aux chaleurs de la zone torride et aux traversées de l'Atlantique. » Le cardinal-vicaire a vainement fait observer à Fesch « que le grand âge du sieur Buonavita, aggravé encore par une attaque d'apoplexie, ne permettait pas de supposer qu'il fût d'un grand secours à la colonie de Sainte-Hélène », mais l'on n'a rien eu à objecter à sa conduite attestée par les témoignages de ses supérieurs ecclésiastiques et le suffrage des autorités religieuses de Rome où il est établi depuis plusieurs années et, s'il plaît au cardinal Fesch de désigner

un homme presque en enfance, ne parlant que l'italien et l'espagnol, ennemi né des principes gallicans puisqu'il a exercé son ministère seulement en Espagne, au Mexique et au Paraguay, cela, peut-on dire, le regarde seul. De même, qu'il lui adjoigne un certain abbé Vignali qui dit avoir travaillé pour être médecin, après avoir terminé à Rome ses études théologiques.

Il est sur tous les points d'une ignorance qui prête à rire; mais il est au moins dévoué à son illustre compatriote et il s'est offert spontanément pour lui rendre les services en son pouvoir.

L'argument majeur présenté par Fesch en faveur de Buonavita était que « l'Empereur, à Malmaison, l'avait désigné pour le rejoindre où il se trouverait » — cela était vrai ou faux, en tous cas on n'en trouve confirmation nulle part — mais, décisif lorsqu'il s'agit du prêtre, cet argument était inopérant pour le médecin.

Au moment où il quitta Malmaison, l'Empereur donna ordre à son premier médecin, le Dr Foureau de Beauregard, de terminer la session à la Chambre des Représentants où il avait été élu par l'arrondissement de Loudun et de le rejoindre au plus tôt. Foureau, l'un des meilleurs élèves de Corvisart, avait été choisi en 1810, pour être l'un des quatre médecins de la Maison et de l'Infirmerie impériale servant par quartier. Il avait fait près de l'Empereur, ne le quittant ni le jour, ni la nuit, la campagne de 1814; il était à Fontainebleau

et fut inscrit pour 30.000 francs sur la liste des gratifications quasi-testamentaires ; il suivit Napoléon à l'île d'Elbe où il entra chaque jour davantage dans sa confiance ; il l'accompagna en France et fit les étapes comme un soldat, chirurgien-major du bataillon de la Délivrance ; il fut, durant les Cent jours, premier médecin en titre et inscrit comme tel sur les états ; vainement, après la dissolution de la Chambre par les Prussiens, tenta-t-il de rejoindre l'Empereur ; en vue de se tenir constamment à la disposition de son maître et de n'être point empêché de se rendre aux ordres qu'il pourrait recevoir, il quitta la France et se rendit en Autriche : Jérôme le recueillit dans sa maison où il retrouva Planat, l'ancien officier d'ordonnance, avec lequel il se lia d'intimité.

Aussitôt qu'il fut informé que « le cardinal venait d'être autorisé par Lord Bathurst à adresser à l'Empereur un aumônier et un médecin de son choix », Las Cases, le 9 octobre, écrivit, de Manheim, à Planat afin qu'il en donnât connaissance « au brave et digne docteur Foureau, pour qu'il en écrivit sans retard au cardinal, si son cœur le portait à un aussi noble et aussi touchant dévouement ». Le 29 octobre, Planat envoya la lettre de Las Cases au « bon Foureau » : J'espère écrit-il à Las Cases, qu'il prendra le parti que je m'estimerais heureux, mille fois heureux de prendre à sa place ». Le lendemain, la reine Catherine manda à Madame : dans le cas où la nouvelle qui se

répand serait fondée, « nous vous proposerions comme médecin M. Foureau de Beauregard qui avait suivi l'Empereur à l'Ile d'Elbe et que vous connaissez. Il est attaché à notre service. Connaissant parfaitement la constitution de l'Empereur, il nous paraîtrait préférable à tout autre... Il consent avec plaisir à remplir une si digne vocation ». Point de réponse. Las Cases n'a pourtant aucun doute que Foureau ne soit agréé, il écrit le 13 novembre à Planat : « Je pense que le brave docteur devrait se mettre en route *sans délai* sur Francfort ou Bruxelles, avant que les nobles soins auxquels il se dévoue attirassent l'attention ». Foureau n'est pas moins convaincu. Ce n'est pas une faveur qu'il demande; « je réclame ma place », écrit-il à O'Meara, le 19 novembre, en lui témoignant un vif désir de faire sa connaissance et en lui demandant « un mémoire à consulter qu'il puisse communiquer au Nestor de la médecine, le vénérable J.-P. Franck : il connaît personnellement l'Empereur, lui a donné des conseils autrefois [1] et est le médecin du prince son fils » .Malgré qu'il fît ainsi ses dispositions, Foureau ne se décida pas à suivre le conseil de Las Cases et à partir sans délai. Il crut devoir attendre du cardinal Fesch les directions qu'il lui avait demandées.

Bien lui en prit. Par une lettre en date du 5 dé-

1. En 1809.

cembre. Fesch fit savoir à Las Cases que, ayant vainement attendu une réponse à la lettre qu'il avait écrite à Corvisart — lequel, gravement atteint d'apoplexie en 1815, ayant eu deux nouvelles attaques en 1817, était incapable d'écrire et, disent ses biographes, passait son temps à attendre la mort — il s'était déterminé à éliminer Foureau, malgré la recommandation expresse et réitérée de la reine de Westphalie. « Nous avons pensé, écrit-il, qu'il était de notre devoir de chercher un chirurgien habile, parce que c'est un chirurgien qu'on demande à Sainte-Hélène, un jeune homme plein de talent qui se perfectionnera même dans la médecine. D'ailleurs, nous avons été effrayés de la demande que nous faisait M. Foureau d'amener sa femme qui est une) servante qu'il avait à l'Ile d'Elbe, avec une femme de chambre et un domestique. L'incertitude si tout ce monde pourrait convenir nous à fait penser qu'il ne devait pas être préféré par nous. Toutefois, je lui écris que, si son zèle le portait à se rendre auprès de son ancien maître, nous applaudirions à sa résolution et que, malgré qu'il y eût un chirurgien, son zèle pourrait être utile à l'Empereur. »

A l'homme éminent qui était honoré de la confiance de l'Empereur et dont il se débarrasse par une calomnie, Fesch préfère un personnage au moins inattendu : « Dans l'incertitude, écrit-il, de trouver un chirurgien français nous avons décidé à se rendre à Sainte-Hélène un chirurgien

corse[1] qui a été le premier élève du célèbre Mascagni, professeur à Florence, et il est occupé dans ce moment à faire imprimer les ouvrages posthumes de son maître. Il était aussi employé en second dans l'Académie chirurgienne de Florence où il professait l'anatomie et où il exerçait en ville la chirurgie. Ce jeune homme a sacrifié, pour l'amour de l'Empereur, les intérêts de sa famille et, malgré qu'il eût contracté des obligations envers les souscripteurs des susdits ouvrages, nous pouvons compter sur son zèle et sur son inviolable attachement. »

Voilà l'apologie d'Antommarchi. Elle devait trouver bientôt des contradicteurs autorisés. Professeur d'anatomie de l'Université de Pise, détaché à Florence, il était, pour la publication des œuvres de Mascagni, l'employé appointé par « une Société des Amis des Arts et de l'Humanité », en partie composée d'Anglais, qui l'avait entreprise au profit de la famille de l'anatomiste. Il avait été désigné pour surveiller l'impression et corriger les épreuves. C'est, écrivait, après enquête, Planat au roi Louis, « un homme qui n'a aucune connaissance et qui est tout simplement préparateur des dissections à l'amphithéâtre de Florence »[2]. « Je tiens de

1. Antommarchi était né en Corse, soit ; mais il existe de lui toute une série de documents où il se proclame le *sujet* du grand-duc de Toscane : « le très humble serviteur et sujet de Son Altesse Impériale et Royale ».

2. Il s'est trouvé un médecin pour prodiguer ses soins aux avariés de Sainte-Hélène. Il répare les mauvais cas et prodigue

source sûre, écrit Sir John Webb à Lord Burghersh, ministre d'Angleterre à Florence, qu'il possède plus de talent pour l'intrigue que de connaissances médicales, ces dernières se bornant à la seule anatomie qu'il a étudiée sous la direction de M. Mascagni. On me dit aussi que M. Antommarchi a beaucoup d'audace et que, pour cette raison, il donne généralement l'impression d'être plus capable qu'il ne l'est ».

Mais ici, il n'avait eu ni à intriguer ni à donner les preuves de cette présomption et de cette outrecuidance qui devaient lui aliéner les bonnes volontés les mieux établies. Il n'avait point eu à bouger, on l'était venu chercher! C'avait été Colonna de Leca, l'intendant d'Aquila au temps de

des réhabilitations à ceux que j'ai justement condamnés, ceci n'importe. Il a réhabilité, croit-il, Piontkowski dans une revue qui, à la vérité, n'avait guère de lecteurs et il a passé à Antommarchi qu'il nomme Autonmarchi. C'est une découverte. Il affirme que cet Autonmarchi fut docteur : nul ne doute qu'il n'ait, pour 30 livres 2 sous, reçu un diplôme de l'Université de Pise le 13 mars 1808. Nul n'y avait mieux droit, car il l'avait payé. Pour un diplôme de l'Université impériale, il en avait un à coup sûr. Mais on n'en saurait apporter la moindre preuve. Tout en niant que Antommarchi ait jamais pris la qualité de *professeur* (*Revue historique de la Révolution et de l'Empire*, juillet-septembre 1915, p. 71) on publie soi-même, page 68, une pétition adressée par « le *professeur* Autonmarchi, très humble serviteur et sujet de S. A. I. et R., dysecteur anatomique dans le grand hôpital royal de S. Maria Nuova à Florence... » Il est admirable de relever mes fautes. Il serait préférable de ne s'y risquer qu'à bon escient. Je suis tout prêt à me corriger mais faut-il que ce soit de quelque chose. L'auteur de ce *Vers Brumaire* qui a obtenu un si grand succès de comique, aurait assez affaire chez lui pour ne point s'occuper de moi.

Murat, à présent chevalier d'honneur de Madame. Colonna, assure-t-on, l'avait connu à Florence où il était venu de l'Ile d'Elbe et où il avait résidé — fort peu de temps sans doute, car s'il arriva à Florence le 22 octobre 1814, il était de retour à Porto-Ferrajo, depuis plusieurs jours, le 16 novembre. A cette date, le trésorier Peyrusse lui paya pour frais de voyage 1.236 francs. — Donc s'il avait passé à Florence, c'avait été pour aller ailleurs. Peu importe la brièveté du séjour ; le chevalier Colonna, assure-t-on, fut conquis, et, avec la compétence qu'il n'avait point manqué d'acquérir à Aquila, il certifia l'honnêteté, le dévouement, l'intelligence et la valeur scientifique du prosecteur de Florence et emporta pour lui la place. Aussi bien, comme son protégé était Corse, tout était dit.

Durant que les fidèles de l'Empereur, selon leur tempérament, se désespéraient ou s'indignaient, qu'ils représentaient à Fesch « quelles funestes conséquences aurait un mauvais choix » ; qu'ils réalisaient les reproches que Madame et surtout le cardinal encourraient pour avoir empêché Foureau de se rendre à Sainte-Hélène, le cardinal, inébranlable dans son entêtement, minutait l'espèce de décret par lequel il assurait le triomphe de son avarice, de son exclusivisme corse et de son ignorance.

Faut-il penser que de sa part, il y ait pis : comme Madame, participe à tout, on ne peut le croire et il faut écarter un soupçon dont on a

peine à se défendre. Madame et Fesch, après avoir sincèrement souhaité d'adoucir les peines de l'Empereur en lui envoyant un prêtre catholique romain, ont brusquement changé d'opinion sur l'utilité d'une telle expédition. C'est que tous deux — avec Colonna en tiers, ce qui explique Antommarchi — obéissent à des inspirations dont ils laissent entendre qu'elles sont divines. Ils sont certains que Napoléon n'est plus à Sainte-Hélène et que « la petite caravane » qu'ils y envoient ne l'y trouvera plus. Dès lors, c'est la raison pour quoi ils arrêtent les frais, pour quoi, au lieu du médecin à 15.000, ils prennent le médecin à 9.000; pour quoi ils traitent tous ces choix avec cette extraordinaire légèreté, cette prodigieuse nonchalance; pour quoi, ayant reçu, au plus tard en septembre 1818, l'autorisation en date du 10 août, dont il n'eût tenu qu'à eux de hâter l'expédition, ils perdent trois mois au moins dans une inaction volontaire; pourquoi enfin ils vont recommander à leurs émissaires la marche la plus lente, de longues stations, toutes les façons de gagner du temps, au lieu de les embarquer directement pour Londres, à Civita-Vecchia, à Livourne ou à Gênes.

Dès le mois d'octobre 1818, Madame écrivant à sa belle-fille la reine Catherine lui annonce que Napoléon est en route : « Nous n'avons pas entendu parler, répond celle-ci, de la nouvelle que vous nous donnez de la translation de l'Empereur à Malte ». Cette nouvelle que Madame a répandue

jusqu'aux États-Unis ne s'est point vérifiée, mais Fesch n'est pas démonté par là. « Je ne sais pas, écrit-il à Las Cases le 5 décembre, quels moyens Dieu emploiera pour délivrer l'Empereur de sa captivité, mais je ne suis pas moins convaincu que cela ne peut pas tarder. J'attends tout de Lui et ma confiance est pleine. » Au même, il écrit le 27 février 1819 : « La petite caravane est partie de Rome au moment où nous-mêmes croyons qu'ils n'arriveront pas à Sainte-Hélène, parce qu'il y a quelqu'un qui nous assure que, trois ou quatre jours avant le 19 janvier, l'Empereur a reçu la permission de sortir de Sainte-Hélène et qu'en effet les Anglais le portent ailleurs. Que vous dirai-je ? Tout est miraculeux dans sa vie et je suis très porté à croire encore ce miracle. D'ailleurs son existence est un prodige et Dieu peut continuer à faire de lui ce qu'il lui plaît. » En juillet, la certitude du Cardinal est entière. Madame qui la partage en fait part à sa fille, Elisa. Lui-même écrit à Las Cases 31 juillet . « D'après toutes nos lettres, vous avez dû comprendre l'assurance que nous avons de la délivrance et des époques de la manifestation, quoique les gazettes et les Anglais veulent toujours insinuer qu'il est toujours à Sainte-Hélène, nous avons lieu de croire qu'il n'y est plus et, bien que nous ne sachions ni le lieu où il se trouve, ni le temps où il se rendra visible, nous avons des preuves suffisantes pour persister dans nos croyances et pour espérer même que, dans peu de temps, nous

l'apprendrons d'une manière humainement certaine. Il n'y a pas de doute que le geôlier de Sainte-Hélène oblige le comte Bertrand à vous écrire comme si Napoléon était encore dans ses fers. »

Dès lors qu'ils récusent les lettres de Bertrand et de Montholon, que faudrait-il pour les faire revenir ? Une lettre de l'Empereur lui-même ? Mais l'Empereur n'écrit pas, parce qu'il ne se soumet point à remettre ses lettres ouvertes ; le témoignage d'un témoin oculaire ? Mais l'Empereur ne reçoit personne et Lowe ne laisse personne arriver jusqu'à lui. Assurément, cette contagion de délire mystique, ayant pour conséquence la séquestration de Napoléon, son isolement du monde civilisé, la privation de soins intelligents et d'appui moral, constitue l'épisode le plus dramatique peut-être de l'histoire de la captivité ; car l'Empereur ignore tout de ce qui se passe à deux mille lieues de là dans le cerveau de sa mère et de son oncle : il ne le saura jamais et il continuera à se demander « pourquoi il est abandonné ». Il pensera, durant les vingt mois d'agonie qu'il va subir qu'on n'a trouvé dans l'Europe entière que ces pauvres êtres à lui envoyer, et il méditera une fois de plus sur la fortune.

Ces lettres de Fesch et de Madame suffiraient à prouver la réalité de cette lamentable aventure : si singulière toutefois qu'on est tenté de rester incrédule, mais le témoignage d'un témoin qu'on ne

saurait récuser lève tous les doutes et fournit les précisions nécessaires :

« J'ai eu bien à souffrir depuis deux ans, écrit plus tard à Planat la princesse Pauline[1], car mon oncle, maman et Colonna, se laissent guider par une femme intrigante, qui est Allemande, espion de la cour d'Autriche, qui dit voir la Madone qui lui apparaît, enfin qui lui a dit que l'Empereur n'était plus là. Mille extravagances incroyables ! Le cardinal en est presque fou, car il dit ouvertement que l'Empereur n'est plus à Sainte-Hélène, qu'il a eu des révélations qui lui ont appris où il est.

« Nous avons depuis deux ans fait tout, Louis et moi, pour détruire les impressions de cette sorcière, mais tout a été inutile : mon oncle nous a caché les nouvelles et les lettres qu'il recevait de Sainte-Hélène disant que ce silence devait nous convaincre assez !

« Maman est dévote et donne beaucoup à cette femme qui est liguée avec son confesseur, qui lui-même est le bras droit d'autres prêtres encore. Tout cela est une intrigue affreuse et Colonna soutient tout cela. Il est à l'église du matin jusqu'au soir. »

Quelques jours après[2], la princesse précise et indique les conséquences de l'emprise exercée par

1. 11 juillet 1821.

2. 15 juillet 1821.

la thaumaturge : « Il en est résulté, écrit-elle, que toutes les lettres que Madame et le cardinal ont pu recevoir depuis deux ans ont été regardées comme fausses : signature fausse, lettres inventées par le Gouvernement anglais pour faire croire que l'Empereur est toujours à Sainte-Hélène, tandis que le cardinal et Madame disent savoir pertinemment que Sa Majesté a été enlevée par les Anges et transportée dans un pays où sa santé est très bonne et qu'ils en reçoivent des nouvelles. Madame ne recevait ses lettres que des mains du cardinal. Cette sorcière se sert de tous les événements politiques pour parvenir à son but. Toute la maison de Madame est gagnée, Colonna à la tête. Madame et le cardinal ont voulu m'entraîner dans leur croyance ainsi que mon frère Louis, mais, voyant que nous cherchions tous deux les moyens de les tirer de leur aveuglement et que nous finissions par nous moquer de leur crédulité, je dois taire les scènes, les querelles et le refroidissement que leur conduite a naturellement amenés entre nous. »

Le drame n'est pas encore à son acte le plus mouvementé et le plus émouvant. Il y a parfois des intermèdes : Madame ne se retient point vis-à-vis de Joseph de plaindre son bel argent lorsque, ayant épuisé tous les prétextes, Fesch doit à la fin laisser partir ceux qu'il a désignés. On soumet à un conseil de quatre professeurs, présidés par le propre médecin de Son Altesse Éminentissime, un rap-

port d'O'Meara sur la santé de l'Empereur. Les cinq augures disputent les méthodes qu'O'Meara a adoptées et formulent des prescriptions qu'Antommarchi, au moins le prétend-il, reçoit ordre de suivre mot à mot sous les peines les plus graves. Après un dîner que donne Fesch, la caravane se met en route ; sans même qu'on l'ait munie d'un mot de Madame ou du cardinal qui lui serve d'introduction près de l'Empereur ; elle emporte, écrit Madame, « des vins, du café, des vêtements, des livres, une pharmacie volante, les ornements d'une chapelle ». Marchand, quand on déballa les deux malles, l'une contenant des livres et des journaux, l'autre des habits sacerdotaux et des ornements d'église d'une très grande beauté, crut que ceux-ci étaient un présent de Monseigneur le cardinal Fesch : Madame pourtant assure qu'elle les paya ainsi que tout le reste.

De Rome à Londres, le voyage prit deux mois, du 25 février au 19 avril. On traversa à petits pas l'Italie, la Suisse, une partie de l'Allemagne. A Francfort, Antommarchi se précipita chez la reine Julie et lui exhiba les planches du grand ouvrage de Mascagni, qu'il portait avec lui. Il assure qu'elle l'admira fort, mais elle ne souscrivit point. De Francfort, Buonavita, que Antommarchi accompagnait, se rendit à Offenbach pour voir Las Cases, qui s'y était retiré. Las Cases leur remit « pour Longwood, deux charmants portraits, l'un du jeune Napoléon peint d'après lui dans l'année même et envoyé par

le roi Jérôme ; l'autre, celui de l'impératrice Joséphine par Saint, dont la reine Hortense faisait le sacrifice. Il était monté sur une magnifique boîte à thé en cristal. Le choix du cristal était une précaution délicate de la reine qui avait fait aussi exécuter la monture de manière qu'il devînt impossible de pouvoir soupçonner aucune supercherie d'écriture cachée. Le premier de ces deux portraits est parvenu ». Il avait été monté dans un joli portefeuille en maroquin vert et dissimulé sous les ornements d'église. « Quant au portrait de l'impératrice Joséphine, dit Las Cases, il n'est jamais arrivé à Longwood, bien que, par un contraste assez singulier, on s'y soit trouvé, par suite de quelque mémoire, avoir acquitté les frais de douane de son entrée en Angleterre. »

De Francfort, par Anvers et Ostende, on gagna Londres. L'opinion des ministres anglais était faite sur les voyageurs : « Vous trouverez, je pense, dans l'abbé Buonavita, écrit Lord Bathurst à Lowe, un homme fort inoffensif. » Il était fait pour plaire aux Anglais : quand, le 21 avril 1820, la nouvelle de la mort de Georges III parvint à Sainte-Hélène, le gouverneur écrivit à l'abbé en le priant d'en faire part à l'Empereur et Buonavita répondit par la lettre la plus courtoise : « Il élevait le défunt monarque jusqu'aux nues pour sa piété, sa fidélité à ses serments et sa magnanime protection de la liberté et de la sécurité de ses sujets ».

Quant à Antommarchi : « Le médecin, écrivait

Bathurst, passe pour fort intelligent mais je ne crois pas qu'il vous cause d'embarras, vu qu'il paraît disposé à faire des avances au Gouvernement britannique en dédiant au Prince régent l'ouvrage qu'il termine. » On voit comme la « Société des amis des Arts et de l'Humanité » avait eu raison de se méfier lorsqu'elle constata que son employé avait emporté six exemplaires du *Prodromo* déjà publié, la dédicace au Prince régent, le frontispice, etc. On craignait à Florence qu'Antommarchi n'obtînt de présenter l'ouvrage au Prince régent et ne s'appropriât la libéralité que voudrait sans doute faire Son Altesse Royale ». Antommarchi avait vu légèrement O'Meara et Stokoë qui n'avaient, à la vérité, pas grand chose à lui dire, mais, grâce au titre dont il était revêtu et à celui qu'il prenait de *professeur d'anatomie*, il s'introduisit près des médecins anglais en réputation, pour se ménager des relations et obtenir des souscriptions.

Il ne ménageait point ses visites, il sollicitait à droite et à gauche des consultations en communiquant les rapports d'O'Meara ; grâce à des lettres qu'il avait obtenues à Florence, il se poussait dans le monde : ainsi alla-t-il chez Lady Jerningham qui était Dillon et la tante de M^me^ Bertrand. « Un professeur de chirurgie, écrit-elle, le 23 avril, demanda après moi hier étant en route pour Sainte-Hélène... *Le professeur* m'apporta une lettre de Lord Dillon à Florence. » Antommarchi n'avait point cette fois

perdu de temps : mais il demeura près de trois mois à Londres, tant il était occupé à soumettre aux uns et aux autres, aux ministres, aux médecins, aux dames, le grand ouvrage dont il était, selon les uns l'éditeur, selon les autres, le continuateur.

Le 20 septembre 1819, après que dix-huit mois se sont écoulés depuis la demande de l'Empereur, ceux qu'il attend avec tant d'impatience arrivent enfin. Il a compté sur un soulagement pour l'esprit et pour le corps. On lui envoie un prêtre aux trois quarts paralysé, un intrigant ignare et présomptueux, prêt à le traiter en camarade, déterminé à ne pas croire à une maladie qu'il tient pour politique, et qui entre à Longwood sortant de dîner à Plantation House, chez Hudson-Lowe : telle a été sa première visite. L'Empereur ne se soucie guère de le recevoir et, avant de l'introduire, le grand maréchal lui fait subir un interrogatoire sur faits et articles, peu décisif encore, car nul n'est fixé sur la nationalité de l'individu, moins encore sur ses aptitudes. Quant au tact, la question est résolue. Comment Bertrand ne remarque-t-il point au premier coup que ce prétendu Français ne parle point le français ? Seulement il parle l'italien, tandis que Vignali dont Fesch dit qu'il a étudié à Paris et à Rome, est un simple pâtre auquel le patois corse est seul familier. D'ailleurs, une ignorance de toutes choses qui parfois égaie... Buonavita, lui, est apha-

sique. Tel était l'étonnant trio que Fesch a élu.

Au moins il y avait le maître d'hôtel et le cuisinier : c'étaient de braves gens, qui parlaient français; mais le cuisinier était affecté de rhumatismes qui se développèrent avec une telle intensité qu'il dut bientôt demander son rapatriement; quant à Coursot, ancien domestique du grand maréchal Duroc, il avait toutes les vertus, sauf qu'il ignorait tout ce qui était du service d'office, même faire du café.

*
* *

L'Empereur pouvait d'autant moins « se contenter avec les personnes que lui avaient envoyés sa mère et son oncle, que aucune n'était en état d'écrire le français qu'elles parlaient à peine ».

« Je doute, écrit Montholon à sa femme qu'elles sachent autant de français que toi d'anglais. Ce qui est au moins bien certain, c'est que, de tous les Anglais qui nous ont parlé français, il n'en est pas un qui ne le parle beaucoup mieux que celui de ces trois individus qui le sait le plus[1] ». Montholon ne pouvait garder le moindre espoir que ces

1. Il convient de remarquer que l'on ne saurait garder aucun doute sur l'impossibilité où se trouvait François Antommarchi de rédiger les mémoires qu'on a publiés sous son nom en 1825 et dont il a signé chaque exemplaire. Il a dû fournir quelques notes à un des teinturiers aux gages de l'éditeur Barrois. On ne peut qu'être frappé de la forme de dialogue à l'Alexandre Dumas. Or Dumas fait ses débuts officiels en 1826.

gens lui ouvrissent la porte de sortie. Aussi, dès leur arrivée le 26 septembre, écrivit-il à sa femme pour la supplier de trouver quelqu'un pour le remplacer. Il lui mande le 31 octobre : « Si tu n'as pas encore envoyé quelqu'un ...ne perds pas un moment. Peu importe qui, pourvu que ce soit un de ses anciens officiers, généraux ou amis. Je crois qu'il te sera facile d'en trouver, tant de ces malheureux compagnons de sa gloire sont errants aujourd'hui qu'il me paraît difficile qu'il ne s'en trouve pas un grand nombre heureux de venir chercher ici un repos honorable pendant quelques années. » C'étaient là les impressions d'un homme éloigné d'Europe depuis quatre ans, qui ne se rendait pas compte que le favori de Louis XVIII après s'être fait, sans conquérir les ultra, l'instigateur de la Terreur blanche, avait changé brusquement de tactique, appelé autour de lui la plupart des anciens serviteurs de l'Empire : les proscrits d'hier étaient les ministres d'à présent, M. Decazes avait eu accès comme secrétaire des commandements de Madame, dans la plupart de ces salons d'attente princiers que Napoléon appelait des antichambres, il y avait connu quelques chambellans, des préfets, des généraux, divers sénateurs, et même des ministres et des grands officiers de la Couronne. Il avait rappelé à peu près tous les proscrits et rouvert l'armée presque à tous ceux qui en avaient élevé si haut la gloire sous le drapeau national. Il n'y avait plus à compter

« sur n'importe qui ». Il fallait quelqu'un qui *voulût* se dévouer en se rendant pour jamais illustre. M^me^ de Montholon se mit en chasse pour le trouver.

D'abord il lui fallut les autorisations nécessaires : Las Cases qui dès qu'il avait connu la situation (en septembre) s'était empressé de s'offrir pour retourner à Sainte-Hélène, avait été refusé et Lord Bathurst n'y avait mis aucun ménagement. « Je suis chargé de vous répondre, lui écrit Goulburn le 19 novembre, que Sa Seigneurie ne peut point vous permettre de retourner en cette île. » A la vérité, Las Cases avait montré quel cas il faisait des réglements qu'il avait promis d'observer et ainsi s'expliquent le ton et le fond de la réponse. Serait-on plus heureux avec d'autres ? M^me^ de Montholon écrit le 31 janvier 1820, à Lord Holland pour lui exposer la nullité et l'ignorance des personnes nouvellement arrivées à Sainte-Hélène. L'Empereur, ajoute-t-elle, a absolument besoin d'un homme qui non seulement ait sa confiance mais qui sache le comprendre ; c'est la seule consolation qui lui reste et il n'est que trop à craindre que de longtemps il ne lui en soit pas accordé d'autres. » Son mari ne peut pas partir sans avoir été remplacé. Lord Bathurst auquel elle s'est adressée, n'a pas refusé formellement, mais il ne s'est pas expliqué sur sa demande.

Lord Bathurst ne paraît point convaincu de la nécessité d'un remplaçant et ses sentiments apparaissent nettement dans la réponse qu'il fait à

Lord Holland le 15 février : « Quand même Montholon, dit-il, aurait résolu de ne quitter Sainte-Hélène qu'après l'arrivée d'un secrétaire auprès de la personne de Bonaparte, il peut partir, car ce désir est accompli. Le prêtre qu'on a envoyé a été choisi par le cardinal Fesch conformément aux instructions données à Son Éminence par Buonaparte à ce sujet et ces instructions comme vous pensez bien concernaient bien plus les aptitudes civiles que religieuses de la personne en question » A la vérité, c'est exactement le contraire et la perspicacité du ministre des Colonies se trouve complètement en défaut; à moins qu'il n'ait voulu exercer son ironie; mais qui eût pu imaginer cette incroyable histoire? Qui eût pu penser que l'Empereur, réclamant un prêtre avec lequel il put s'entretenir du grand problème, on lui ait envoyé un vieillard paralysé et presque stupide, et un pâtre des montagnes de Corse? Il se trompe encore étrangement — et pourtant il a eu en mains des lettres de Montholon à sa femme de septembre, octobre et novembre[1], lorsqu'il croit que « la

1. Les lettres du comte et de la comtesse de Montholon, publiées par M. Gonnard sont extrêmement incomplètes et presque tout ce qui est relatif aux querelles de Montholon avec les Bertrand y est omis. De plus, il n'a pas publié la cinquième partie des lettres existantes. Il convient d'être en garde contre les jugements qu'a rendus *ex cathedra* ce jeune professeur. Ils ont été au moins influencés par des questions de gratitude et aussi par une rare incompréhension de l'histoire. Depuis sa thèse de doctorat : *Les Origines de la Légende napoléonienne*, M. Th. Gonnard n'a rien publié.

demande de Mme de Montholon n'est autre chose qu'une attrape et que peut-être elle se rapporte beaucoup plus à l'opposition entre Bertrand et Montholon qu'à toute autre chose... Ce que je veux faire cependant, conclue-t-il, le voici : « J'écrirai à Sir Hudson de faire savoir à Bonaparte que s'il exprime le désir de voir venir une personne d'Europe pour remplacer un de ces messieurs, (car en effet ils sont tous les deux prêts à s'envoler, mais ils se surveillent réciproquement), le cardinal Fesch et la princesse Borghèse seront chargés de cette affaire. »

Lord Holland atténua, dans sa lettre du 13 mars, les termes au moins rudes dont s'était servi Lord Bathurst; il recommanda une grande prudence et surtout qu'on ne recourût pas à une intervention parlementaire. Le 16 mars, conformément à la promesse qu'il avait faite, Lord Bathurst écrivit à Lowe que, par le départ du comte Montholon et du comte Bertrand, la société du général Bonaparte à Longwood devant se trouver essentiellement réduite; le roi était dans la disposition « d'accéder au désir qu'exprimerait le Général en faveur de toute autre personne dont l'arrivée pourrait lui être agréable ». Si le général Buonaparte, ajoutait-il, préférait laisser ce choix au cardinal Fesch ou à la princesse Borghèse, je suis tout prêt à lui faire cette communication. »

La reine Hortense, à laquelle sans doute Mme de Montholon s'était adressée par l'intermé-

diaire de Las Cases pour savoir si elle connaîtrait quelqu'un qui voulût aller à Sainte-Hélène, écrit à Las Cases, le 12 mai, qu'elle ne connaît personne : « Le général Drouot, dit-elle, est un des hommes que l'Empereur estimait le plus. Il vit, dit-on, à Nancy, retiré du monde et peut-être, s'il connaissait l'isolement où va se trouver l'Empereur, serait-il heureux de participer à son infortune. Mais, dans de semblables circonstances, c'est à celui qui veut bien se dévouer à se proposer. Qui oserait l'engager à quitter son pays pour toujours? » — Peut-être, mais d'autre part qui oserait s'offrir pour être le compagnon de l'Empereur?

Pour Planat, personnage de second plan, la reine se rend plus facile : « M. de Planat, dit-elle, qui avait désiré l'accompagner une fois, voudrait-il y retourner? Dans ces tristes circonstances, c'est un dévouement héroïque qu'il faut rencontrer, car l'intérêt n'a plus rien à faire là! » La reine connaissait l'humanité. Mais Planat faisait exception, et l'on peut être convaincu que si l'on avait abordé Drouot, il eût accepté.

Mme de Montholon n'avait point encore osé, à la date du 15 août, s'occuper elle-même de chercher un remplaçant pour son mari. Elle avait presque tout de suite trouvé un cuisinier qui devait donner, disait-elle, toute satisfaction, mais il n'allait pas de même d'un compagnon pour l'Empereur. On l'avait, de plus, subordonnée à Madame et au cardinal et l'on peut juger si cela avançait les affaires. « Que ne me

permet-on, écrit-elle à son mari, le 15 août, de m'occuper seule d'un remplaçant pour toi ? En voulant que la Famille s'en mêle, on a tout paralysé. » Et elle ajoute, le lendemain 16 : « Je n'ai toujours pas de réponse de la princesse Borghèse au sujet de la démarche que je l'ai priée de faire pour ton remplacement. En voulant que la Famille s'en mêlât, on a tout paralysé. Personne ne s'est encore présenté. C'est une chose bizarre que l'appréhension que chacun a d'aller sur votre rocher... La peur est la vertu à la mode et peur de quoi ? C'est par trop bête ! Tu te fais bien des illusions sur les anciennes amitiés et la reconnaissance ! »

N'y tenant plus (19 août), Mme de Montholon proposa directement à Planat, par une lettre qu'il ne reçut que vers le 19 septembre, d'aller à Sainte-Hélène ; entre temps, elle reçut, le 31 août la réponse qu'elle attendait de la princesse Pauline. « Elle trouve en ma demande, écrit-elle aussitôt à son mari, toute l'*authenticité* nécessaire et elle aurait pris sur elle, m'écrit-elle, d'écrire au Gouvernement anglais, si Madame et M. le Cardinal ne lui avaient fait observer que ces démarches contrarieraient peut-être les vœux de l'Empereur, qui les avait fait prévenir que, lorsqu'il aurait besoin de quelqu'un, il leur en ferait adresser directement la demande ; que ses observations sur l'*authenticité* indiscutable de ma lettre n'avaient pu l'emporter sur la crainte de faire une démarche qui pût mécontenter l'Empereur ; qu'elle ne doute pas

que Planat ne se trouvât très honoré du choix, mais que sa santé est dans un tel état qu'il est vraisemblable qu'il ne pourrait l'accepter ».

Sans la clef qu'on en a donnée, cette lettre resterait incompréhensible. Pauline, en revenant par deux fois sur l'*authenticité* de la lettre de Mme de Montholon fournit une attestation nouvelle au cas pathologique de sa mère et de son oncle ; elle ne peut le révéler : elle est obligée de suivre les directions qu'ils lui imposent, mais au moins le fait-elle avec des ménagements et en laissant à Planat quelque espoir. Il allait au-devant. Le 4 septembre, alors qu'il n'avait pas encore reçu la lettre de Mme de Montholon, il écrit de Trieste au cardinal et à Madame des lettres en termes presque identiques. Le prince Félix Baciocchi à la personne duquel il est resté attaché depuis la mort de la princesse Élisa vient, dit-il, d'apprendre par M. de Possé, le gendre de Lucien, que l'Empereur a témoigné le désir de l'avoir auprès de lui. « L'attachement et la confiance dont m'honore Son Altesse, ajoute-t-il, eussent été sans doute un obstacle pour tout autre motif de déplacement, mais, quand il s'agit de l'Empereur, aucun sacrifice ne coûte au prince et il me verra avec plaisir remplir la tâche honorable que je m'étais imposée il y a cinq ans. Il me reste maintenant à prier Votre Eminence d'être mon guide et mon appui dans cette circonstance. » Planat entre, à ce propos, dans des détails sur ses démêlés avec le roi Jerome dont il redoute « le ressentiment

implacable » pour n'avoir pas voulu, étant à son service, être le témoin de sa ruine après l'avoir été de ses prodigalités.

Fesch ne saisit même pas ce prétexte pour écarter Planat : il lui oppose un refus tranchant, conçu en termes tendancieux. « M. de Possé n'étant point ici, lui écrit-il le 23 septembre, je n'ai pu connaître par quelle voie il a appris que l'Empereur témoignait le désir de vous avoir auprès de lui ; mais c'est sans doute un malentendu puisque, toutes les fois qu'on a demandé quelques personnes à Sainte-Hélène, c'est à moi qu'on s'est adressé. C'est peut-être quelque intrigant qui veut se rendre intéressant et qui écrit d'Angleterre, donnant ses propres idées pour celles de l'Empereur ou peut-être est-il intéressé à cela. Au surplus, nous pensons qu'il n'y a pas lieu d'envoyer d'autres personnes à Sainte-Hélène ».

Fesch ment sciemment. La lettre de M^me^ de Montholon du 31 août prouve que la princesse Borghèse a été prévenue, qu'elle a avisé sa mère et son oncle et qu'elle a essuyé un refus dont elle a cherché à pallier les termes ; mais Planat ne se contente point avec la lettre qu'il a reçue de Son Eminence. Il répond qu'une lettre de M^me^ de Montholon qu'il vient de recevoir ne s'accorde point avec celles que lui écrit Son Eminence et, « quoiqu'avec un très grand respect » il pose la question sur son véritable terrain. « Si je m'en rapportais à M^me^ de Montholon, écrit-il, je ne pourrais m'empêcher d'être affligé et presque blessé du

mystère qu'on m'a fait de cette démarche. J'osais croire que mon attachement et mon dévouement pour l'Empereur, éprouvés par six années de malheurs et de persécutions, méritaient de la confiance et quelques égards, seule récompense que j'ambitionne. »

Sur quoi, Fesch rompt toute conversation et se renferme dans un silence arrogant. Mais voici qui va changer les choses. Le 10 octobre, Montholon annonce à sa femme qu'elle va recevoir plein pouvoir pour choisir son remplaçant, avec l'agrément du Gouvernement anglais et sans consulter la Famille. « Comment admettre, écrit-il, que les individus désignés par le cardinal Fesch et la princesse Pauline puissent être mieux choisis que l'homme qui le sera par toi qui connais toutes ses habitudes, tous ses désirs en ce genre et qui enfin peut se concerter avec des hommes qui ont été quinze ans ses ministres ». Il a lui-même désigné, ajoute Montholon une douzaine de personnes qu'il verrait ici avec plaisir. Il fournit une liste où plusieurs noms étonnent : Drouot, Arnault, Carrion-Nisas, Fleury de Chaboulon, soit, mais Rolland, Desmarets, l'abbé de Pradt ! C'est de M^me^ de Montholon seule que l'Empereur attend l'homme qui remplacera Montholon : « Ma famille ne m'envoie que des brutes, a-t-il dit, je désire qu'elle ne s'en mêle pas. Il est impossible de faire de plus mauvais choix que les cinq personnes qu'elle m'a envoyées ».

Assurément, il eût souhaité quelqu'un dont le nom fût connu, peut-être illustre, qui eût marqué sous son règne, et dont la présence près de son lit de mort, attestât le dévouement. Ce n'étaient plus, comme tout à l'heure, des hommes du second ordre qu'il envisageait, mais des ministres, des grands officiers, des sénateurs : le duc de Vicence, le duc de Rovigo, le comte de Ségur, le comte de Montesquiou, le comte Daru, le général Drouot, le comte de Turenne, le baron Denon, Arnault, etc., etc. « Il eût préféré avant tout le général Drouot ; quant à l'autre personne, ce pourrait être un civil, même ayant été ecclésiastique, un ancien conseiller d'État, un ancien chambellan, ou un ancien confident, un ami avec lequel il eût été lié intimement lorsqu'il était officier d'artillerie, mais un homme lettré, un homme de talent et de gravité dont il pût faire un compagnon ».

En fait de médecins, MM. Percy, Desgenettes, Larrey ou un médecin à leur choix. « Si M. Desgenettes, M. Larrey ou M. Percy voulaient venir, ne fût-ce que pour sa maladie, ils pourraient être assurés d'avoir, pour leur vie, un équivalent des sacrifices pécuniaires auxquels leur absence de France les exposerait ».

Il a dû penser que Fourcau de Beauregard s'était dérobé, lorsque, à son défaut, le Cardinal a envoyé Antommarchi. Celui-ci à la fin de janvier abandonne son malade qu'il sait perdu, mais non pas parce qu'il comprend son impuissance : simple-

ment parce qu'il se déplaît à Sainte-Hélène : il écrit au lieutenant du gouverneur pour demander à être rapatrié. Nouvelle et grave injure à l'Empereur qui apprend cette démission par une conversation de Lowe avec Montholon. Mais que faire? Si « insuffisant » qu'Antommarchi soit pour « le secourir », il est ou se dit médecin et ce titre suffit pour qu'on s'efforce à garder celui qui le prend, car il n'est point décent qu'on meure hors de la présence d'un porteur de diplôme d'une université quelconque.

« Quand au remplacement de Buonavita, il est inutile, ajoute Montholon, si on envoie un homme aussi secondaire que lui, car, autant ses soins ont été de peu de valeur, autant ceux d'un homme comme M. Duvoisin, l'ancien évêque de Nantes seraient désirables. Le choix d'hommes pour remplacer Bertrand et moi serait facile à mon avis, mais celui d'un ecclésiastique d'un mérite assez supérieur pour bien remplir sa mission me semble bien difficile car il faut nécessairement un homme de l'Eglise du Concordat de 1802 et qui, à une forte théologie, joigne des mœurs douces, séduisantes et beaucoup d'esprit. »

Pour autoriser les départs — même pour désigner les individus — l'Empereur laisserait le choix au roi et à ses ministres : « personne à son avis ne pouvait mieux choisir que le Gouvernement français, le Ministère actuel étant composé de personnes qui l'avaient presque toutes servi dans les

mêmes fonctions et qui connaissaient parfaitement son caractère et ses habitudes : Pasquier, Mounier, Ségur, Siméon, Daru, La Tour Maubourg, Decazes ! » Comme il fallait que les dévouements se fussent faits rares pour que l'Empereur dût demander au roi de France et à ses ministres de désigner un de ses anciens serviteurs pour lui fermer les yeux !

Par une délicatesse suprême, il cherche des excuses à celui des siens qu'il devrait accuser de ces choix surprenants et dont nul ne peut soupçonner les atténuantes aberrations. « Le parti qu'a pris Lord Bathurst de s'adresser au cardinal Fesch à Rome et qui paraissait sage, fait-il écrire, s'est trouvé en défaut par l'effet de la surveillance exercée sur tous les membres de la Famille et de l'impossibilité où ils sont de correspondre avec la France. » Ainsi le couvre-t-il lorsqu'il ajoute : « Tout ce qu'il est nécessaire de faire ne peut l'être que par l'intermédiaire du Gouvernement anglais ou français. »

Soit que M^me^ de Montholon n'ose point présenter la requête, soit qu'elle se heurte à des refus ou à des fins de non recevoir, il ne se trouve personne qu'on connaisse, parmi les hommes désignés par Napoléon, qui entreprenne le voyage, qui marque même la moindre velléité de l'entreprendre. Reste Planat — capitaine hier, aide de camp du Sage de la Grande Armée, chef d'escadron *ad honores*, après Waterloo, quelqu'un de la foule, quelqu'un de

l'armée et du peuple, quelqu'un qui ne tient de l'Empereur ni titre ni dotation, quelqu'un qui ne l'a pour ainsi dire jamais approché et qui n'a participé à rien de son intimité ni de sa faveur. Repoussé par Fesch, il a accepté avec joie la proposition de Mme de Montholon : « J'espère, lui a-t-il écrit, que vous n'avez pas mis en doute un seul instant mon inaltérable dévouement et ma résolution d'aller partager la captivité du plus grand et du meilleur des hommes. » Mais il faut une demande officielle qui parte de Longwood, et au 16 novembre 1820, Mme de Montholon n'a encore reçu aucune autorisation. Elle renouvelle, en décembre, la demande de laisser partir Planat. « Dieu veuille que je réussisse, écrit-elle ! Comme il n'y a rien à dire contre lui, qu'il n'est point marquant, qu'il n'a joué aucun rôle politique, si on le refuse, je serai forcée d'en conclure qu'on ne veut pas encore de remplacement. »

Enfin, l'autorisation arrive. Elle est, le 10 mai 1821[1], aux mains de Planat qui écrit aussitôt à Madame pour prendre ses ordres, ceux du cardinal, du roi Louis et de la princesse Pauline. A cette lettre le cardinal répond le 30 juin, au nom de sa sœur et au sien : « Elle me charge de vous répondre que nous ne pensons pas que vous deviez entreprendre le voyage auquel vous êtes décidé. Soyez certain que si l'on avait besoin de quelqu'un, c'est

1. Cinq jours après que Napoléon est mort à Sainte-Hélène.

à moi qu'on en aurait écrit et qu'on ne se serait pas adressé à des étrangers pour vous engager à faire ce qui est d'ailleurs dans votre cœur... Je prie Dieu qu'il vous éclaire afin que vous n'ayez pas à vous repentir de la décision que vous prendrez. »

Planat, à la vérité, s'est rendu odieux à la reine Catherine : « C'est, dit-elle, un être immoral, fourbe et tartufe » ; mais cette opinion n'influe en rien sur Fesch qui ne communique pas plus les résolutions qu'il adopte que les renseignements qu'il reçoit de Bertrand.

Mme de Montholon a réuni, outre Planat, un médecin et un prêtre. Le baron Desgenettes, invité par le ministre des Affaires Étrangères de France à désigner un médecin propre à être envoyé à Sainte-Hélène, a, sur le conseil de l'ambassadeur d'Angleterre, choisi le Dr Pelletan fils, médecin du roi par quartier, l'un des hommes qui honorent la science française. Consulté par le ministre, M. de Quélen, coadjuteur de Paris, a répondu : « J'irai moi, je m'offre volontiers pour conquérir cette âme à Dieu » ; sur les représentations du ministre relativement à l'âge du cardinal de Périgord, auquel il doit succéder, M. de Quélen a désigné M. Deguerry qui vient d'être ordonné prêtre, mais dont le mérite est déjà éclatant. De plus, patriote à la bonne façon, car, en 1814, il s'est échappé du collège de Villefranche pour demander des armes au maréchal Angereau. Il semble de plus que Mme de Montholon ait pensé à

faire offrir, par Gourgaud, une place de secrétaire à Casimir Bonjour. « Voulez-vous être secrétaire de l'Empereur, lui aurait dit Gourgaud qui le voyait pour la première fois à un dîner chez Mme Tiran, sa sœur... L'Empereur désire un homme de lettres capable, jeune et obscur. Si la place vous convient, je sais par ma sœur que vous convenez parfaitement à la place. Je vous choisis!... » Mais à l'Empereur, Bonjour préfère la Comédie française où il a une pièce reçue et il refuse. Mme de Montholon engage pour le remplacer et pour servir de précepteur à ses fils un M. Audrand, professeur à Juilly car, dans l'impossibilité où est Montholon d'abandonner l'Empereur, dont les jours sont comptés, elle va le rejoindre avec ses enfants.

* * *

Tout le monde fait ses préparatifs et Planat, muni des lettres d'Hortense et de Julie pour l'Empereur s'apprête à retrouver Mme de Montholon lorsqu'on apprend que l'abbé Buonavita et le valet de pied Gentilini sont arrivés en Angleterre. Partis de Jamestown le 17 mars, ils ont touché terre vers le 2 mai. Mais on les a retenus à Portsmouth à bord du *Flamen*, bâtiment de l'Alien Office, jusqu'à ce qu'on ait reçu par le chargé d'affaires de France une réponse à la demande qu'ils ont faite d'être débarqués à Cherbourg. Le ministre, M. le baron Pasquier, répond à M. de Caraman qu'il ne lui sera sans

doute pas difficile d'obtenir qu'ils soient transportés dans les Pays-Bas : et, en effet, le chargé d'affaires informe M. Pasquier le 15 mai qu'ils vont être menés à Rotterdam. Ils y arrivent le 20, et se rendent à Bruxelles d'où ils gagnent Paris ; le 1er juin, des passeports sont délivrés à Gentilini pour l'Ile d'Elbe, à Buonavita pour Rome.

O'Meara cependant a appris l'arrivée de Buonavita, et il en a aussitôt informé Madame. Il a obtenu le 22 de nouveaux détails : « Antommarchi, écrit-il, ne sait plus quoi faire pour guérir son malade dont l'état empire chaque jour. » Il donne des nouvelles du prochain départ du ménage Bertrand. « Par suite de tous ces départs, ajoute-t-il, on a adressé une note officielle au Gouvernement anglais dans laquelle on demande des remplacements. On veut quatre personnes dont une ayant servi, un aumônier et un médecin. »

Il ne saurait être douteux que cette lettre adressée à Madame fut interceptée par le cardinal, ainsi que les lettres suivantes que dut écrire O'Meara, lequel, ayant rejoint Buonavita et ayant reçu de lui de déplorables nouvelles de l'Empereur, écrivait le 19 juin à Lord Bathurst que la crise actuellement arrivée ayant été officiellement annoncée par lui, il demandait à retourner à Sainte-Hélène. Le 29 juin, la princesse Pauline écrit à Lady Holland : « Je profite d'une bonne occasion pour me rappeler à votre souvenir et vous prier de vouloir bien me donner des nouvelles de mon bien-aimé

frère dont l'état de santé m'inquiète beaucoup par les bruits que l'on fait répandre sur son mauvais état. Nous n'avons reçu aucune nouvelle du prêtre qui est arrivé de Sainte-Hélène ; il vous serait peut-être possible de vous en informer et de me donner des nouvelles positives. »

Ainsi, même les lettres d'un O'Meara qu'il connaît et dont il sait l'existence authentique, même les lettres d'un Buonavita qui est son homme, qu'il a lui-même désigné, Fesch supprime tout et, tant il est asservi aux individus qui l'exploitent, il se refuse à admettre toute nouvelle qui arrive du dehors, et qui contrarie sa folie.

Après deux mois de voyage depuis son débarquement en Angleterre, Buonavita arrive le 15 juillet à Rome : il est porteur d'une lettre de Montholon pour la princesse Pauline datée du jour même de son départ de Sainte-Hélène, le 17 mars. Montholon ne laisse aucun espoir. « Plusieurs rechutes se sont succédées, dit-il, depuis le milieu de l'année dernière et, chaque jour, son dépérissement a été sensible. Sa faiblesse est extrême : il a peine à soutenir la fatigue d'une promenade d'une demi-heure au pas, en calèche, et ne peut marcher, même dans ses appartements, sans être soutenu. A la maladie du foie se joint une autre maladie endémique dans cette île. Les intestins sont gravement attaqués. Aucune fonction digestive ne s'opère plus et l'estomac rejette tout ce qu'il reçoit ; depuis longtemps, l'Empereur ne peut plus manger ni

viande, ni pain, ni légumes, il ne se soutient plus qu'avec des consommés ou des gelées ».

Forte de cette lettre, la première venant de Sainte-Hélène qu'il lui ait été permis de lire depuis deux ans, Pauline se résout à attaquer. « On voulait me cacher l'arrivée de l'abbé Buonavita, écrit-elle le même jour à Planat. Il était dans la chambre de maman quand je suis allée pour prendre congé, car je partais pour Frascati, mais on me refusa sa porte. Heureusement, j'ai appris par le portier que l'abbé était là. Je suis montée. Maman ne me disait rien. J'ai donc été obligée de lui dire que je le savais et que je voulais voir l'abbé et savoir des nouvelles de l'Empereur. Elle me dit que l'on attendait le cardinal et que l'Empereur était furieux contre moi pour avoir reçu des Anglais. Je n'ai connu le marquis d'Anglesey que chez Madame. Sa femme, qui est charmante, me donna des preuves d'amitié. C'est un homme de cinquante-cinq ans, laid, mais aimant l'Empereur et sa famille. Mon oncle ne quittait pas la duchesse car il est duc d'Hamilton depuis la mort de son père.

« Maman et mon oncle ne croient pas tout à fait que l'abbé Buonavita ait laissé l'Empereur à Sainte-Hélène, car ils me disaient : « Je n'en crois rien, « l'Empereur n'est plus là je le sais ». Enfin mes peines sont affreuses.

« Je me suis jetée aux pieds de maman, je lui ai expliqué toute cette intrigue et je l'ai suppliée, au nom de l'honneur, de renvoyer cette femme et ce

prêtre, mais elle s'est emportée contre moi, en disant qu'elle était bien la maîtresse de voir qui elle voulait. Elle est soutenue par mon oncle et Colonna...

» Même l'arrivée de l'abbé Buonavita n'a pas encore convaincu Madame et le cardinal. Enfin, c'est après une scène terrible entre nous que maman commence à être ébranlée, mais cette scène a été si vive que je me suis brouillée à ne revoir jamais le cardinal. C'est un grand bonheur que l'abbé ait eu une lettre à me remettre directement; sans cela, on m'aurait tout caché.

« L'on n'a pas bien traité l'abbé Buonavita, car maman lui a demandé si, véritablement, il avait vu l'Empereur; le pauvre homme si affectionné a été bien peiné. Je le mène avec moi à Frascati, car on ne lui donnera pas un sou ».

Dès qu'elle eut lu la lettre de Montholon et qu'elle eut vu l'abbé, Pauline a pris son parti. Sans désemparer, elle écrit à Lord Liverpool. Elle lui adresse les lettres qu'a apportées Buonavita, elle réclame que l'Empereur soit changé de climat. « Si la demande ci-jointe m'était refusée, dit-elle, ce serait pour lui une sentence de mort et je prie qu'il me soit permis de partir pour Sainte-Hélène afin d'aller rejoindre l'Empereur et recevoir son dernier soupir... L'état de ma santé ne me permettant pas de voyager par terre, mes intentions sont de m'embarquer à Civita Vecchia pour me rendre de là en Angleterre et y profiter du premier vais-

seau qui fera voile pour Sainte-Hélène... Je sais que les moments de Napoléon sont comptés, et je me reprocherais éternellement de n'avoir pas employé tous les moyens qui pourraient être en mon pouvoir d'adoucir ses dernières heures et de lui prouver tout mon dévouement. »

Bien qu'elle eût passé quatre nuits à écrire et à copier des lettres « pour faire connaître la triste position de l'Empereur », elle répond le 15 à la lettre du général Montholon. « Aussitôt, écrit-elle que le danger de l'Empereur m'a été connu, j'ai fait toutes les démarches possibles pour faire connaître son horrible position. J'ai même demandé à le rejoindre à Sainte-Hélène plutôt que de le savoir mourant sans personne de sa famille qui puisse recevoir son dernier soupir. Je n'ai consulté que mon cœur en faisant cette démarche, car je suis loin d'être comme je le voudrais, mais j'espère que mes forces me soutiendront pour prouver à l'Empereur que personne ne l'aime autant que moi ».

Il convient de rendre à Madame cette justice qu'une fois ses yeux dessillés, elle accepte la situation. Dans la journée du 14, elle pense adresser au Parlement anglais, une pétition que O'Meara lui a envoyée toute rédigée : elle écrit à O'Meara, elle écrit à Lucien, elle écrit à Lord Holland, elle écrit à Lord Liverpool, elle écrit à Marie-Louise — elle fait écrire plutôt, mais elle signe. Quant à Fesch, il se contente d'adresser à Las Cases,

une lettre d'affaires ; il parle de deux traites de 20.000 francs chacune, dont il n'a pas été prévenu et qui sont restées impayées ; il parle de 27.000 francs qu'il a payé pour Gentilini, Antommarchi, Buonavita. Il charge Las Cases de payer sur les fonds qui ont dû rester dans ses mains, 24.000 francs que Bertrand a chargé Madame de compter à M^me^ de Montholon : pas un mot de l'Empereur. Sa lettre est d'un homme désappointé, qui n'est point convaincu. Elle est sèche et sotte. Quels remords pourtant, s'il avait compris !

Le 16 juillet, on apprit à Rome que l'Empereur était mort à Longwood le 5 mai à cinq heures quarante-neuf de relevée, soixante-douze jours auparavant. On l'avait appris à Londres le 4 juillet ; à Paris le 5 et le 6 ; à Baden, en Suisse le 14 ; à Rome le 16 ; à Trieste le 17 ; Joseph ne le sut à Saratoga que le 19 août.

A ce moment, Madame se préparait à réclamer le corps de son fils. L'Empereur dans cette lettre qu'il avait dictée à Montholon le 28 avril et qui devait être datée du jour de sa mort fait écrire à Lowe :

« Je vous prie de me faire connaître quelles sont les dispositions prescrites par votre gouvernement pour le transport de son corps en Europe. » Par son testament il exprime le désir « que ses cendres reposent sur les bords de la Seine au milieu de ce peuple français qu'il a tant aimé ».

Mais l'oligarchie britannique a pris ses mesures : si, dans les instructions données à l'amiral Sir George Cockburn, Lord Bathurst a admis que, après son décès, Napoléon mort fût ramené en Angleterre, pour que, sans doute, on y acquit la certitude qu'il était mort, le ministre a trouvé par la suite que mieux valait laisser ce cadavre dans l'île perdue, et d'en confier la garde à l'Océan. Dès le 18 septembre 1817, il écrivit à Hudson Lowe : « Vous ne regarderez plus, en cas d'un pareil événement cette instruction comme en vigueur, mais vous prendrez des mesures pour ensevelir le général Bonaparte à Sainte-Hélène avec les honneurs militaires. » L'ordre fut renouvelé en 1820 de ne pas laisser sortir de l'Ile la dépouille mortelle du général Buonaparte. Mais refusera-t-on son cadavre à sa mère. Le droit qu'on reconnaît aux mères des suppliciés de réclamer le corps de leur enfant le déniera-t-on à la mère de Napoléon ?

Elle s'adresse d'abord au comte Bertrand : si l'Empereur a exprimé la volonté positive d'être inhumé à Sainte-Hélène, elle ne présentera point sa requête au Gouvernement britannique. Dans le cas, au contraire, où l'Empereur n'aurait pas exprimé la volonté absolue d'être inhumé à Sainte-Hélène ou bien dans le cas où il n'aurait exprimé cette volonté que pour empêcher ses restes d'être profanés à Westminster, « mon désir, écrit-elle, est que vous ne perdiez pas un moment

pour présenter ma requête à Lord Castlereagh ». Aussitôt elle expédiera à Londres quelqu'un de sûr chargé de sa procuration pour recevoir et lui amener ces restes précieux, objets de son éternelle douleur.

Il est fâcheux que Madame n'ait point rédigé elle-même sa demande au Gouvernement anglais. Elle tenait toute dans la première phrase : « La mère de l'Empereur Napoléon vient réclamer de ses ennemis les cendres de son fils. » Les déclamations qui suivent n'y ajoutent rien. Seulement cette phrase : « Mon fils n'a pas besoin d'honneurs, son nom suffit à sa gloire ; mais j'ai besoin d'embrasser ses restes inanimés. C'est loin des clameurs et du bruit que mes mains lui ont préparé dans une humble chapelle une tombe. Au nom de la justice et de l'humanité, je vous conjure de ne pas refuser ma prière. Pour obtenir les restes de mon fils, je puis supplier tout le Ministère ; je puis supplier Sa Majesté Britannique ; j'ai donné Napoléon à la France et au monde. Au nom de Dieu, au nom de toutes les mères, je viens vous supplier, Milord, qu'on ne me refuse pas les restes de mon fils. »

On ne lui répondit pas.

XLIII

TENTATIVE DE SYNTHÈSE

Ce Livre s'arrête à la mort de Napoléon. — Pourquoi ? — Durant qu'il vit, sa famille appartient à l'Histoire. — L'Histoire s'en désintéresse à sa mort. — Souvenirs que le peuple a gardés. — Le roi de Rome. — Le prince Eugène. — Plus tard Hortense. — Obscurité faite sur tous les autres*. — Exemple du Retour des Cendres et conséquences de ce retour.

Examen des Napoléonides dans leur rapport à Napoléon. — A. — Opinions que Napoléon a prises de chacun d'eux et jugements qu'il en a portés. — On ne saurait tenter cet examen durant l'action. — Il faut le prendre à Sainte-Hélène. — Difficulté qu'il présente. — Aucun écrit émanant de lui. — Obligation de s'en rapporter aux témoignages de ses compagnons. — Valeur à leur accorder. — Las Cases. — O'Meara. — Gourgaud.

La famille. — Son opinion sur son ancienneté et sa noblesse.

Son père. — Carrière qu'il a faite. — Récits mensongers. — Le passé de son père l'a jeté dans le camp français. — Napoléon sait à quoi s'en tenir. — Les honneurs funèbres.

Sa mère. — Refus du titre d'Impératrice. — La Cour de Madame. — Ce que Napoléon dit de sa mère. — Exaltation de son caractère. — L'avarice devenue prévoyance. — Ladrerie de détails. — Générosité d'ensemble.

Confirmation à chercher dans le Testament. — Les parts faites de l'argent et des souvenirs. — Ceux-ci réservés à son fils. — Prélèvements qu'il opère avec une extrême prudence. — Recommandations qu'il adresse à Madame. — Elle est traitée en chef de famille, chargée de partager les souvenirs à ses frères et neveux.

Fesch. — En désignant sa mère, il se trouve malgré lui le désigner. — Rôle que remplit Fesch. — Opinions exprimées par l'Empereur sur lui. — Souvenirs qu'il lui laisse.

Joseph. — Opinions exprimées par l'Empereur. — Le trône du Mexique. — Retour sur lui-même. — Souvenirs laissés à Joseph. — Instructions sur le mariage de ses nièces.

Les mariages. — Instructions de l'Empereur. — Comment ses frères les exécutèrent.

Joseph n'a aucun pouvoir sur le roi de Rome. — Maintien de la Régence selon le Senatus Consulte de 1813. — L'Empereur confie son fils uniquement à Marie-Louise. — Legs qu'il lui fait.

Lucien. — Opinion de l'Empereur sur son poème *Charlemagne ou l'Eglise délivrée*. — Lucien eût-il pu être un historien ? — Les Mémoires. — La partie publiée par Lucien. — La partie inédite. — Les autres œuvres historiques de Lucien. — Son rôle parlementaire. — Ce qu'a fait Lucien pour rentrer dans la Dynastie. — Pour quelles raisons ni lui ni ses descendants n'en font partie. — Les déclarations de Turin. — Napoléon les ignore. — Legs fait par lui au *prince* Lucien.

Jérome. — Objet des prédilections de l'Empereur qui lui a constamment pardonné ses fautes. — Opinions sur lui. — Les Cent Jours. — L'alliance de Jérôme avec la maison de Wurtemberg. — Opinion sur Catherine. — Legs faits à Jérôme.

Louis. — Le seul excepté de l'amnistie générale. — Opinions exprimées sur Louis. — Avant la publication de son livre. — L'influence de Jean-Jacques. — Le roi-préfet. — Le bon Hollandais. — En lutte continuelle contre la France. — La réunion de la Hollande. — L'ambassade de Louis en 1815. — Le divorce avec Hortense. — Réponse de l'Empereur. — Atténuations tirées de la santé de Louis. — Motifs de Louis. — Napoléon empêche son mariage avec Emilie de Beauharnais. — Ne s'oppose pas aux intrigues de Joséphine. — Il laisse dire que le fils de Louis est son enfant. — Colère de Louis. — Etrange discours de l'Empereur à ce sujet. — Appréciation du caractère d'Hortense. — Rôle qu'il lui assigne. — Ce qu'il dit de la perte du procès. — Appréciation du jugement rendu par le tribunal de la Seine. — Ce qu'il dit de Louis dans le testament. — Son exclusion. — Legs qu'il fait à Hortense. — Le collier qu'Hortense lui a offert à la Malmaison. — Attribué par l'Empereur qui s'en croit propriétaire à Marchand. — Il a en effet remis un bon de 200.000 francs à Hortense. — Les exécuteurs testamentaires lui réclament cet argent. — Lettre qu'écrit Hortense.

— Insistance des exécuteurs testamentaires. — Nouvelle lettre d'Hortense.

Eugène. — Il s'entend mieux que sa sœur à défendre son bien. — Appréciation de l'Empereur à son sujet. — Comment il croit Eugène son débiteur. — Complications extraordinaires. — Eugène assure l'entretien de Longwood sur les fonds de l'Empereur. — L'Empereur croit qu'il s'agit d'argent appartenant à Eugène. — Codicille du 24 avril. — Les quarante millions. — La succession de Joséphine. — La liste civile d'Italie. — Réponses d'Eugène. — Sa situation inébranlable. — La reddition des comptes. — Les exécuteurs testamentaires et les intérêts du dépôt. — Fermeté d'Eugène. — Réponses qu'il adresse aux exécuteurs testamentaires.

Elisa. — Peu de rapports avec elle. — A peine mentionnée à Sainte-Hélène. — Morte avant Napoléon. — Aucun legs à ses enfants.

Pauline. — Affection profonde et tendresse justifiée. — Opinions qu'il émet sur elle. — Appréciation de sa conduite à Rome. — Legs qu'il lui fait. — San Martino.

Caroline. — Point de reproches ni de rancune. — Opinion qu'il exprime sur elle. — « Quand j'étais le premier homme de France ». — « Née reine ». — Affaire du général Macdonald. — Bruit du mariage de Caroline. — Ce qu'en dit l'Empereur. — Legs qu'il fait à Caroline.

Murat. — Ce qu'il en pense. — Il ne l'estime ni ne l'aime. — Sa mort le laisse froid. — Opinions sur sa mort. — Appréciation de son caractère, de sa valeur militaire. — « C'est lui qui est cause que nous sommes ici. » — « Il m'a perdu deux fois. » — Folie de sa tentative. — Conclusion.

B. — La famille. — Résumé général de son opinion sur ses frères. — « La poule mouillée ». — Le système. — Ils n'y ont rien compris. — Justification du système et plaidoyer. — Ce qu'il faut en retenir. — Le système n'a pas été imaginé d'un coup. — Il s'est formé au fur et à mesure des besoins. — Napoléon victime de l'amour fraternel. — Il n'a jamais satisfait aucun de ceux pour qui il s'est sacrifié, mais il les a tous entraînés dans sa chute. — Comment ses frères ont-ils pu remplir leurs rôles. — Essai d'appréciation. — Pourquoi on ne saurait s'en rapporter uniquement à Napoléon. — Ses jugements sur les hommes. — Son attachement à ceux dont il a l'habitude. — Opinion sur les hommes. — Sur les femmes.

— Tentatives de comparaison. — Caractères physiques des membres de la Famille. — Longévité de cette génération. — Beauté des individus. — Sobriété. — Nombre des enfants à la seconde génération. — Extinction de la plupart des Branches.

Indiscrétion de rechercher les caractères morbides dans les descendants. — Impossibilité chez les ascendants.

Instabilité confinant au nomadisme. — Extrême simplicité du décor. — Absence de besoins. — Sobriété. — Simplicité. — Ils campent dans la vie. — Difficulté de retrouver leurs itinéraires. — L'instabilité chez Louis. — La stabilité des idées chez Napoléon et chez Lucien, en parallèle avec l'instabilité des corps. — L'instabilité chez Jérôme. — Pourquoi on voyage. — Curiosité.

Amour de la nature. — Napoléon aime la nature. — Les horizons bornés pour y travailler. — Le jardin de Malmaison. — Joseph. — Les jardins de Mortefontaine, de Prangins. — Le parc national aux États-Unis. — Louis à Baillon et à Saint-Leu. — Elisa.

Les arts. — Éducation nulle pour Napoléon. — Façon dont il envisage les objets d'art. — L'accumulation. — Le Museum des Arts. — Musée Napoléon. — Entrepôt des tableaux, statues, objets d'art du monde entier. — La France en regorge. — Correspondance de Napoléon avec Denon. — Point trace directe de son goût. — Sauf en sculpture. — La visite des Musées aux flambeaux. — Les objets d'art et d'ameublement. — Il brise des porcelaines, entaille des meubles. — En architecture où chercher son goût personnel? — Le style Empire. — Ses formes. — En quoi Napoléon y influe. — A quoi de son temps il prétend employer les arts, tous les arts. — Immortaliser ses traits et les épisodes de sa carrière. — Comment, dès le siège de Toulon, il cherche à s'attacher des peintres. — Les dessinateurs de la première Campagne d'Italie. — Cacault. — L'équipe de Denon. — Les officieux et les officiels. — Les tableaux héroïques. — Les Gobelins et Sèvres. — Les médailles. — Partout son histoire et sa vie. — Cela n'est point loisible à tous. — Joseph et les Piranesi. — Ses goûts raffinés. — Jérôme. — La pacotille de Carare. — Tableaux qui le représentent. — Louis et le tableau du Sacre. — Lucien. — Le seul qui aime vraiment les arts. — Marin. Gros. Ingres. Prudhon.

La musique. — Passion de Napoléon pour la musique. — Il y

porte un goût éclairé et un jugement très sûr. Il éprouve des sensations et en tire des jouissances. — Louis et la musique religieuse. — Lucien ne s'en soucie point et ne se laisse imposer aucune admiration qu'il n'éprouve pas.

De même *pour les femmes*. — Sa fidélité à l'égard d'Alexandrine. — La persistance de son amour conjugal. — Louis. — Vertueux par dévotion. — Besoins physiques chez Joseph, Napoléon, Jérôme. — Retenus ni par une discipline religieuse, ni par une règle commune à l'homme et la femme. — Napoléon pense de la femme comme les Orientaux. — Elle n'est fidèle que sous clef. — Il n'a point le préjugé du passé. — Si Bellilotte lui avait donné un fils, il l'eût faite impératrice. — Les femmes pensent ici comme les hommes. — L'esprit modelé à l'antique. — La nudité. — Absence d'hypocrisie. — Ils savent les uns et les autres ce qu'il en est.

Le *sentimentalisme*, à côté du sensualisme. — Comme ils le cultivent. — La générosité. — Napoléon le moins prodigue. Il sait le prix des choses.

Aucun ne fait profession de *matérialisme*. Le fatalisme. — Comment il s'exerce et se justifie chez Napoléon. — *Le préjugé royal*. — Comment il s'exerce sur lui. — A quel point il en est imbu. — Il doit se croire *appelé*. — Il vainc le préjugé royal en se l'assimilant. — Mais il sera dominé jusqu'à la fin par le *préjugé social*.

Impressions qu'il a emportées de l'École Militaire. — Les nobles de Cour. — Et les petits nobles, chargés des besoignes de l'armée. — Pourquoi, ne pouvant acheter une compagnie, ils entraient dans les armes savantes. — Ces officiers ont fait la force des armées révolutionnaires. — Napoléon a servi la Révolution qui l'a avancé de Lieutenant à Général d'armée, mais a-t-il oublié les distances anciennes ? — Ménagements de toute sorte à l'égard des anciens nobles. — La redoute du faubourg Saint-Germain. — Faiblesses vis-à-vis de ces gens. — Mesures insuffisantes qu'il emploie pour les soumettre. — Privilèges qu'il accorde même à ses pires ennemis.

Inclination de Joseph pour les nobles libéraux. — Il en forme sa société, mais échoue à en composer une cour. — Pour quelles raisons il est moins instruit de la France que Napoléon. — Élisa, Saint-Cyr, et la petite dot. — Comment emportés en moins de deux ans par la prodigieuse fortune de leur frère, n'auraient-ils pas acquis l'esprit de principat ? Comment ne se croiraient-ils pas prédestinés ?

Rien ne les surprend, ni ne les étonne. — Ils n'éprouvent aucun embarras. — Ils ne sont pas ridicules. — Aplomb. — Imperturbable assurance. — La confiance en eux-mêmes qu'ont les Corses, don ou vice de nature. — Les entreprises parlementaires. — Impossibilité de se plier et de se subordonner. — Ils n'ont jamais senti l'autorité du père. — L'autorité de la mère nulle. — Joseph impuissant contre les révoltes de Lucien. — Comme elles débutent et se poursuivent. — Louis plus subordonné d'abord, puis révolte définitive. — Jérôme, en bataille contre tous dès l'Institution Mac Dermott. — Son insubordination dans le militaire. — Joseph accepte encore en certains cas la direction de son frère, mais point les autres. — Louis, qu'eût pu former la discipline militaire, s'émancipe dès l'Egypte, revient en France et, dès lors, il n'obéit qu'à personne. Napoléon seul, a l'esprit de clan, subordonne et sacrifie ses désirs ou ses volontés. — Les autres jamais. — Ils refusent d'exécuter ses ordres, d'écouter ses conseils. — L'esprit de principat. — Désignés par Dieu.

Intelligence. — Facilité pour comprendre, assimiler, retenir, qualités maîtresses. — Ils font figure partout où ils sont.

Éducation. — Instruction superficielle et médiocre dans l'enfance. — Les filles mieux éduquées que les garçons pour le primaire. — Après leur sortie du Collège, ceux-ci se cherchent un éducateur et c'est Rousseau. — La jeunesse de Napoléon illuminée par Rousseau. — Influence sur Joseph. — Lucien. — Louis. — Influence d'Ossian (?). — Sur le style peut-être et sur certaines expressions de ses lettres à Joséphine de 96 et 97. — La littérature, la peinture, la musique ossianique. — Corneille et Voltaire. — Les tragiques. — Lucien joue la tragédie. — Élisa de même. — Joseph a pour s'amuser à Naples une troupe tragique. — Talma. — Mlle George.

Ils ont tous l'esprit sérieux. — Ne comprennent point l'esprit, l'esprit parisien, les pointes de mots, mais, pour leur compte, ils ont bien de l'esprit parfois. — Napoléon, Jérôme et Lucien. — Folie d'écrire, de se faire imprimer. — Les premiers pamphlets de Napoléon. — L'action par l'écriture. — Les romans de Joseph, de Louis, de Lucien. La réforme de la versification par Louis et par Lucien. — Il leur manque de réformer l'orthographe. — Dans leurs essais de versification : influence unique de l'Italie et de l'atavisme italien. — Ceci les met à part, dans les réformateurs.

Napoléon seul écrivain venu de la Corse à la France depuis cent-

cinquante ans. — Mais il agit par la plume comme par l'épée. — Il fait des actes avec des mots, pas de littérature. — Les paroles inutiles à partir de 1808, la manie de discourir inutilement. — La parole ne lui convient pas. — Il n'a pas d'éloquence. — Ce qu'est l'éloquence.

Lucien. — On ne connaît rien qui subsiste de Joseph et de Jérôme comme écrits ou discours. Mais Lucien est un personnage doué d'éloquence et dont la carrière est fondée sur l'éloquence. — Les débuts de Lucien à Ajaccio et à Toulon. — Son genre d'éloquence. — Il n'improvise pas. — Appréciation de ses discours. — Son caractère. — Le personnage le plus représentatif de la famille. — Résumé de la vie de Lucien. — L'affaire de Saint-Maximin. — Napoléon le sauve une, deux, trois fois. — Le fait nommer commissaire des Guerres, commissaire ordonnateur. — Il parle désormais au nom de l'Armée et de son frère. — Il se fait nommer député aux Cinq Cents. — Le parlementarisme et l'atavisme corse. — Lucien joue des Cinq Cents en maître. — Sa réélection dans le Liamone préparée par un Coup d'État à Paris. — Lucien dans les splendeurs. — Sa fortune. — Son train. — Son incapacité administrative. — Il méprise la bureaucratie. — Ses ambitions. — La littérature. — La *Tribu Indienne*. — L'Académie. — Il la rétablit pour y entrer. — Lucien qui passe pour républicain est le réactionnaire par excellence. — Lucien et l'Académie. — L'unité de sa vie par la manie littéraire. — Lucien Mécène à Paris et à Rome. — Ses fêtes. — Ses tragédies. — Aucun sens des réalités. — Il a des familiers, toujours les mêmes, des complaisants, presque des amis. — Mais il ne supporte aucune critique, et n'admet aucun conseil.

Seul vis-à-vis de Napoléon à peu près indépendant. — Posture qu'on ne peut comparer à celle de nul autre. — Certes Napoléon l'a tiré de prison, lui a assuré du pain et une place. — Mais du jour où il est député, il est un personnage qui vaut. — Il est le guide de Napoléon dans le labyrinthe parlementaire. — Son rôle au 18 Brumaire. — Au Ministère de l'Intérieur. — *Le Parallèle*. — L'Ambassade d'Espagne. — Sa fortune désormais assurée définitivement. — C'est à lui que Napoléon a recours pour le Coup d'Etat de l'an X bien plus grave que celui de l'an VIII. — Lucien livré à la faction monarchique et catholique. — Le mariage avec Alexandrine. — La querelle avec Napoléon. — Obstination de l'un ou de l'autre. — Les négociations. — La capitulation de Napoléon. — Les Mé-

moires de Lucien. — Pamphlet contre Napoléon. — Apologie de Lucien. — Refus de subside à Napoléon mourant.

Louis. — La transformation de son caractère. — La vanité. — Le comte de Stranciacone. — Ce qu'il est entre douze et quinze ans. — Tendresse de Napoléon pour lui. — Comme Napoléon le traite. — La maladie de l'an V. — L'amour pour Emilie de Beauharnais. — Mariage de celle-ci avec Lavallette. — Louis en Egypte. — Son retour. — Forme nouvelle de son caractère. — Ses amis. — Sa foi en lui-même. — Les grades et les dignités. — Aucune reconnaissance. — Il ne s'étonne de rien. — Il est prédestiné. — Haine contre Napoléon. — Le mariage avec Hortense. — Les délires de Louis. — Santé, instabilité, persécutions. — Le roi de Hollande. — Fondateur d'une dynastie nationale. — Après son abdication la littérature. — *Marie ou les Hollandaises.* — Le Mécène à la petite semaine. — *Le Traité de la versification.* — Le libellé. — L'irresponsabilité. — Napoléon n'y croit pas. — Aussi bien Napoléon mort, le persécuteur change. — Le prince de Canino. — Fesch. — Hortense. — La lettre sur la mort d'Hortense. — En admettant qu'il se crut investi par Dieu combien mince son patriotisme français. — Aucun de ceux-là n'est patriote. — L'illumination du nationalisme néerlandais et l'illumination de la souveraineté. — Une fois Hollandais n'a pas voulu être Espagnol. — Preuve de sincérité. — Louis très inférieur à Lucien, mais conserve sa fortune que l'autre dissipe.

Joseph. — Point de vanité littéraire. — Après *Moïna* pose la plume. — Point orateur. — Diplomate. — Bon sens. — Intelligence ouverte. — Liaison intime avec Napoléon. — Ses élections aux premiers temps de la Révolution en Corse. — Appui qu'il donne à Napoléon et qu'il en reçoit. — La rupture avec la Corse. — Joseph le plus intimement Corse ou Italien. — Chassé. — Prépare sa rentrée avec une flotte française. — Révolte de Toulon. — Les Clary. — Influence des Clary sur les Bonaparte. — Joseph en Italie. — La Corse reconquise au profit du clan Bonaparte qui y règnera quinze années durant. — Joseph député, ambassadeur. — Joseph et Napoléon. — Joséphine, seule dissonance! — Napoléon confie tout à son frère. — Joseph, grand seigneur. — Hôtel à Paris, terre dans le Valois. — Artisan de la paix européenne. — La future succession. — Les royaumes. — Qui fait toujours les premiers pas. — Joseph aime sincèrement Napoléon. — L'île

d'Aix. — Sainte-Hélène. — Son interprétation de la doctrine. — Joseph mis à part. — Il a été le bon gardien de la gloire de son frère. — Ses intentions. — Ses actes. — Sa vie en exil.

Jérome. — Moins aisé à comprendre. — Il aime son frère. — Comment ne l'aimerait-il pas ? — Providence visible. — Un *légitime*. — Caractère. — Insubordination. — S'incline pourtant devant son frère. — Bienfaits de son gouvernement. — Ses armées. — Façade fâcheuse. — Versatilité terrible. — L'affaire de 1813 reste à part. — La royauté lui a tourné la tête. — Il subit plus qu'on ne croit l'influence de Catherine qui est reine et veut rester telle. — Malgré l'affaire de 1814, il aime son frère. — Le retour en 1815. — Hougoumont. — Sa demande pour le visiter à Sainte-Hélène. — Sa douleur. — L'enfant gâté.

Elisa et Caroline. — Même formation morale et intellectuelle. — Les sens. — Comme elles en entendent l'une et l'autre l'exercice. — Femmes supérieures. — Aucune affection pour Napoléon lorsque la fortune cesse de lui sourire. — Elles supportent bien l'une et l'autre l'adversité. — Flatteries d'Elisa. — Complaisances de Caroline. — Ce qu'elle leur doit. — Tant qu'elle croit aux destinées de son frère, elle reste fidèle, tandis que Murat cherche partout à se vendre. — Le grand jeu de Murat pour atteindre l'indépendance et l'autonomie. — Caroline y est étrangère, parvient à chaque fois à le réconcilier avec l'Empereur. — A partir du printemps de 1813, elle entre dans le jeu de son mari. — Prend son parti et s'y tient. — Mais elle doit à présent lutter avec Murat. — Elle le sauve une fois, deux fois, des effets de ses nouvelles intrigues. — Elle ne peut le sauver des dernières. — Ce qu'elle fait pour le sauver. — Ses derniers jours à Naples. — Sa dignité hautaine. — Elle revient à son frère. — Sa vie en Autriche. — Sa fortune. — Elle est belle joueuse et paie jusqu'au dernier sou.

Madame. — Elle aime davantage le fils qui a besoin d'elle. — Elle défend et protège celui qui souffre. — Sa fortune. — Comme elle l'a accrue. — Son cœur va vers Napoléon et son argent.

Fesch. — Personnage étrange. — Son rôle dans la Famille. — Ce qu'il est comme prêtre. — Il hait Napoléon et en donne toutes les preuves. — On peut se demander si cette haine est raisonnée ou si elle est à base d'ineptie. — Le résultat pour

Napoléon est le même. — On a prétendu qu'il aimait son neveu. Il n'a point cessé d'en être jaloux et de lui nuire. — Fesch. — Le mauvais génie.

Pauline. — La bonne fée. — Ses sens et ses amants. — Sa vie amoureuse nettement séparée de sa vie familiale. — Modèle de sœur et de fille. — Pour Napoléon, abnégation complète. — Elle ne méprise ni l'argent, ni les honneurs, mais elle n'en a nul besoin pour être ce qu'elle est. — Mépris du décor. — Preuves de sa tendresse à l'égard de Napoléon. — Ses voyages à l'île d'Elbe. — Propose d'aller à Sainte-Hélène. — Tendresse confiante, absolue. — Ce qu'elle eût été pour l'Empereur mourant. — Ce qu'elle est devant l'Histoire.

Telle est l'idée qu'on peut prendre de la famille de Napoléon. — Il lui a demandé un effort qui la dépassait et qui excédait la nature.

Napoléon est le triomphe d'une individualité. — Il ne tient rien ni du passé, ni de sa race. — Il est le *héros* et vaut seul par lui-même. — Les représentants de la tradition emportés par le flot qui ensuite le dépose sur la grève. — La Révolution a été la grande libératrice de l'individu et de tout ce qui touche l'individu. — Napoléon est l'*individu* par essence.

Mais Napoléon libéré des traditions françaises apporte la tradition corse. — Il en est l'esclave. — Cette formule est d'une civilisation inférieure. — Il restreint le clan à la famille, mais il en subit l'esprit complètement. — Le clan par rapport à une race royale. — Différences essentielles. — Impossibilité pour Napoléon de créer une monarchie. — Il essaie des Césars. — La *recommandation*. — L'*adoption*.

Le clan organisme que produit la pauvreté, et que détruit la prospérité. — Exemple de Lucien. — Création du système familial. — Excuses qu'on peut invoquer. — Le système du Directoire. — Les Républiques européennes. — Evolution substituant en France le pouvoir héréditaire au pouvoir viager. — Les Bonaparte devenus rois. — Leur *légitimité*. — Ce qu'ils pensent de Napoléon, d'eux-mêmes, de leurs trônes et de leurs peuples. — Les liens sont aussitôt rompus. — Ce qu'ils eussent pu faire s'ils avaient été les soldats et les pionniers de la Révolution. — Semences qu'ils ont semées malgré tout. — La révolution de 1820, l'avènement des idées libérales.

L'œuvre de Napoléon. — Nullité de l'œuvre de la République Directoriale. — Napoléon sème la Liberté et l'Égalité. — Na-

poléon et le démon des vanités séculaires. — L'esprit de famille n'a pu plier les siens à suivre sa direction. — Distance d'âge. — Différences d'éducation et de doctrines. — Aucune tentative d'instruction commune. — L'Institut de Meudon, pour les enfants, mais rien pour les hommes. — La leçon donnée à Eugène vice-roi, unique dans sa correspondance. — Point de conseils de politique générale. — Point d'instructions sur les devoirs et les droits des États fédérés. — La base du pouvoir de ses frères. — Il semble s'en rapporter à l'esprit de famille.

Il ne laisse pas au système tel qu'il l'a achevé le temps de fonctionner. — Au système familial, succède le système impérial. — Il prend tout pour ses fils c'est-à-dire pour lui-même et il démembre ou détruit les États qu'il avait fondés. — On ne saurait donc juger un système qui, n'ayant point reçu de lois, n'a eu aucune durée. — La tentative a avorté, mais est-ce du fait de Napoléon ou de ceux qu'il avait chargés de l'exécuter ? — On peut bien lui en attribuer une bonne part.

L'échec du système familial de Napoléon infirme-t-il la valeur des autres systèmes familiaux tentés à travers les siècles ? — Effets du système de Louis XIV. — La Succession d'Espagne. — Le système familial de Louis-Philippe. — Le système danois. — Les Cobourg. — L'Autriche miracle du système familial. — Éducation des princesses et des archiducs. — Asservissement des individus à la grandeur de la Maison. — Le système à la fin du XVIII^e^ siècle. — Marie-Louise. — La révolte de l'amour. — Si le règne de cette famille uniquement dressée pour la monarchie va disparaître, que sera-t-il d'une famille dont les membres disparates semblent réunis par le hasard. — Ce qu'on peut dire d'eux c'est qu'ils n'ont pas fait pis que les étrangers.

L'échec ne prouve pas que le système n'ait point été utile à l'humanité et, s'il n'a pu, par suite des circonstances, porter toutes ses conséquences, il n'en fut pas moins le rêve le plus grandiose qu'un homme ait tenté de réaliser pour établir une *Société des Nations*

On ne saurait pousser ce livre au delà de la mort de Napoléon. Lui seul en a fourni la justification, la raison d'être et le lien. C'est dans le

rapport qu'ils ont avec lui que ses proches éveillent la curiosité, qu'ils relèvent de l'Histoire, qu'ils lui appartiennent, qu'ils en dépendent. Lui disparu, ils sortent de scène et rentrent dans la coulisse. Des personnages privés ne sauraient sans scrupules être suivis avec la même minutie, analysés avec la même attention, jugés avec la même sévérité. Aussi bien, la masse nationale en France s'en est entièrement désintéressée. Les soldats, des femmes, quelques jeunes gens, des poètes, rêvent de cet enfant que Paris a vu passer sur la terrasse du Bord de l'Eau dans la mignonne calèche traînée par des béliers aux cornes dorées. Ils rêvent du petit soldat qui « priait Dieu pour l'Empereur et pour la France » aux jours maudits. Ils rêvent du jeune homme mélancolique qui, prisonnier à la cour de l'empereur ennemi, accomplit les prophéties de son père et revit les destinées d'Astyanax. Sans doute, s'il paraissait aux bords du Rhin, brandissant un drapeau tricolore, quel cœur français ne bondirait vers ce mystérieux adolescent que l'imagination populaire a paré de toutes les grâces et sur qui elle a placé tous ses espoirs. Il est le Sauveur attendu, le Messie promis, le *fils de l'Homme*. On pense à lui sans réaliser ce qu'il peut être ; on ne le connaît point ; nul ne l'a approché ; nul ne sait quels peuvent être ses idées et ses projets ; d'après l'image chimérique qu'on s'en fait, on imagine qu'il serait le champion de la Révolution, le héros de la

Revanche, le vengeur de la Liberté : tout ce que son père, dont il doit être le continuateur, est devenu dans l'esprit des peuples. Qu'eussent pensé nos pères s'ils avaient vu, en 1830, le fils de Napoléon apparaître à la tête d'une armée autrichienne pour rétablir sur leur trône les Bourbons, chassés pour la troisième fois par la Révolution ?

A côté du roi de Rome, le peuple et l'ancienne armée ont adopté le prince Eugène. Spontanée, selon toute vraisemblance, une propagande singulièrement active s'est faite autour de son nom, de sa personne, de ses faits d'armes, de ses vertus familiales ; bien plus que les livres et les brochures déjà en nombre, les estampes à l'infini ont répandu son nom, popularisé ses traits et le costume particulier sous lequel on s'est plu à le représenter. Associé au souvenir de Joséphine inséparable désormais de celui de Napoléon, Eugène que tout a contribué à recommander au peuple, sa bravoure, son titre — unique dans l'Empire — sa moustache, — unique dans l'armée — son manteau dont on ne le sépare point et qui rappelle toujours ses exploits de Russie, ses destinées quasi souveraines, la fidélité, le désintéressement, la générosité dont on l'a paré, tout l'a classé à part et s'il se fût occupé de politique, s'il eût consenti à relier les fils des diverses conspirations qui, dès 1816, s'ébauchaient contre les Bourbons et qui prouvent à leur égard l'universelle animadversion, il eût été certain de trouver un terrain si bien préparé que rien du

gouvernement des légitimes n'eût résisté à une poussée venue de l'Est qui eût trouvé tout préparé pour la recevoir. Mais Eugène n'y pensait point : si quelque tentative fut faite auprès de lui, on peut être assuré qu'il la repoussa avec brusquerie, si même il n'en dénonça point les auteurs au ministère bavarois : comme il avait fait pour le malheureux Santini.

Plus tard, la sœur d'Eugène, la fille de Joséphine prit une légère part de la popularité de son frère ; mais cela n'alla pas loin et fut renfermé dans un monde assez étroit. La proximité relative de sa résidence, l'accueil qu'elle faisait aux visiteurs, le prestige de sa grâce et de ses malheurs, la vogue de ses romances y contribuaient assurément, mais il n'y avait rien là qui put revêtir un caractère dangereux pour la stabilité des gouvernements. Seulement, cette illustration sentimentale pouvait devenir un précieux adjuvant à la détermination d'un courant démocratique et on le vit bien lorsque, s'étant rappelé à la Nation par deux tentatives avortées, Louis-Napoléon Bonaparte se présenta devant les électeurs d'un département d'abord, puis de plusieurs, enfin de la France entière. Mais il avait fallu Strasbourg, cette folie qui faillit réussir ; Boulogne, ce traquenard auquel le prince échappa miraculeusement et trente années et une génération nouvelle.

On l'a bien vu lorsque pour s'assurer quelques rayons de la gloire de l'Empereur, pour satisfaire

les anciens officiers, devenus ses meilleurs soutiens, le roi Louis-Philippe imagina de réclamer à l'Angleterre les cendres de Napoléon et de les ramener « sur les bords de la Seine ». N'avait-il point eu vent qu'une démarche allait être faite près du Gouvernement britannique par les frères de l'Empereur, et que ceux-ci, groupés autour du glorieux cercueil, défieraient pour rentrer en France les lois de proscription qui les frappaient encore — car ils demeuraient proscrits après cette émeute de juillet qui avait été le triomphe des principes de la Révolution; après l'érection sur la colonne de la statue de l'Empereur, après les honneurs populaires rendus à sa mémoire aux anniversaires de sa vie et de sa gloire, ils restaient proscrits, et le roi des Barricades prétendait se servir du cadavre de leur frère comme d'un tremplin. Il paradait, comme s'il était son successeur désigné et l'exécuteur de ses desseins. Il s'entourait de ses maréchaux, de ses ministres, de ses secrétaires; il déléguait pour ramener les cendres du Héros celui de ses fils dont il avait fait le grand Amiral de la Monarchie et qui se prêtait mal à cette mission. Il préparait des funérailles nationales auxquelles il présiderait en personne et dont seraient écartés tous ceux de la race impériale. Et nul ne protestait, nul ne s'étonnait, l'on trouvait excellent que, à ce déserteur de l'Armée française, un des anciens serviteurs de l'Empereur s'arrogeât de remettre l'Épée d'Austerlitz. Si le public marquait

quelque colère, c'était contre le neveu de Napoléon qui avait failli troubler la fête et qui avait eu la chance d'être manqué par les Gardes nationaux de Boulogne tirant à bout portant. Dans le procès qu'on lui fit devant une juridiction d'exception, toute politique, où l'obscurité fut à dessein répandue sur les points essentiels, nul ne fit ressortir les indices du guet-apens soigneusement tendu ; nul ne rapprocha la succession des épisodes qui dénonçaient la provocation, et où l'on se fût attendu à une explosion d'indignation contre le machinateur de ces intrigues, c'eût été contre Louis Bonaparte que se fût élevé le cri public, si l'on n'avait trouvé plus opportun de le tourner en dérision et de le noyer sous le ridicule.

Cela n'est point assez : quelques-uns, dilapidateurs ou prodigues, élèveront des prétentions plus ou moins fondées et mendieront quelques subsides. N'est-ce point pour les décrier à jamais et la publicité dont on aura soin d'entourer ces prétendus bienfaits n'aura-t-elle point un but facile à deviner? Rien ne réussit aux Bonaparte pour se mettre en vue. Louis a vainement tenté de forcer la notoriété, d'attirer l'attention sur ses vers et sa prose, il a échoué misérablement ; de même Lucien, de même Joseph qui, lorsque l'horizon s'éclaircit, cherche à renouer des correspondances et qui expose alors les actions et les doctrines de son frère comme les siennes propres avec des considérations discutables. Ces hommes qui paraissaient

avoir joué les plus grands rôles sont retombés dans l'obscurité du théâtre provincial où ils avaient débuté. Le public est sorti, le lustre est éteint; peut-être jouent-ils encore, mais c'est pour eux, dans le noir.

C'est donc uniquement dans leur rapport à l'astre qui les éclairait que l'on doit envisager ces satellites, et c'est ce qu'on voudrait essayer de faire avec quelque méthode et une exacte impartialité.

* * *

On s'efforcera d'abord de dégager les opinions que Napoléon a prises de chacun des siens et de lui demander les jugements qu'il en a portés. On ne saurait prendre pour un arrêt les boutades provoquées par une faute de conduite, une maladresse ou un échec. Il faut faire la part de l'émotion et du mécontentement qui grossissent les mots. A Sainte-Hélène, avec le recul des êtres et des faits, dans la sérénité de la mort prochaine, la sentence eût pris au contraire cette forme solide, sensée et définitive, dont il a frappé ses décrets; mais ici les difficultés sont extrêmes et l'on ne saurait espérer de les surmonter toutes.

Sauf dans son testament et dans les instructions à ses exécuteurs testamentaires, l'Empereur n'a rien écrit ni dicté qui concerne les membres de sa famille. Il n'a répondu à aucune lettre; certains mots d'affaires pour Joseph et Eugène, de ten-

dresse pour Marie-Louise sont tout ce qu'on connaît de sa main qui, de son vivant, soit sorti de Sainte-Hélène. On a vu les lettres que le grand maréchal ou le comte de Montholon ont écrites, par ses ordres, pour formuler des instructions, des réclamations, mais l'on n'en saurait tirer des indications, sauf peut-être en ce qui concerne l'incapacité et l'ineptie du cardinal Fesch. L'on n'a donc ici aucune source directe et incontestable. L'expression probante que lui seul eût donnée à sa pensée, les jugements définitifs que lui seul eût portés manquent sur ce point essentiel.

L'on est réduit à chercher ses opinions dans les transcriptions qu'en ont données ses compagnons et qui n'ont que le degré de crédibilité qu'on accorde à leurs auteurs.

L'un d'entre eux, pour enfler son *Mémorial* y a, par une étrange aberration, introduit des pièces fabriquées en France depuis son retour de Sainte-Hélène et il a prétendu les avoir recueillies de l'Empereur lui-même ; il a, par cela seul, rendu suspect aux yeux de très bons juges, un texte dont la plus grande partie mérite confiance et qui, dans le cas présent, a cette valeur exceptionnelle, qu'ayant été soumis à Napoléon, il peut passer pour refléter directement sa pensée.

La véracité d'un autre mémorialiste est d'autant plus discutable que l'on sait qu'avant cette version favorable au captif, il en rédigeait une autre nettement hostile : d'ailleurs, O'Meara ne rapporte

pour ainsi dire aucun propos que Napoléon ait tenu sur sa famille, soit que, en effet, l'Empereur se soit abstenu d'en parler devant lui, soit que, devenu le pensionnaire des Bonaparte au moment où il préparait l'impression de son journal, le chirurgien du *Bellérophon* ait jugé que la critique lui était interdite au même degré que la louange.

Nul compte à tenir — ainsi qu'on l'a démontré ailleurs — des souvenirs de Montholon et des mémoires d'Antommarchi. Reste donc, malgré les mauvaises lectures, certaines suppressions et quelques interpolations qui avaient pour objet de rendre acceptable une thèse dont on a surpris tout de suite la vanité, le journal de Gourgaud. Quelle que soit la valeur de ce document et quelque degré de confiance qu'on y doive prendre, il n'a point été recueilli dans le but précis de constituer un corps d'ouvrage, une histoire de Napoléon racontée par lui-même à son fidèle compagnon d'exil. Il a donc plus de valeur comme spontanéité et comme véridicité ; il en a moins comme signification du caractère de l'Empereur et comme expression de ses jugements.

Voilà les deux sources qui soient ouvertes jusqu'ici. Des souvenirs manuscrits qu'on a consultés, et qui ont une valeur unique pour l'histoire de la captivité, aucun jugement, aucune appréciation sur la famille. Une réticence naturelle, une juste pudeur arrête ses paroles, sauf quand l'occasion les emporte ou que la réflexion

les développe : mais il se garde de préciser, d'attaquer directement, et c'est par des généralisations qu'il procède.

On peut être certain qu'il tire vanité de la famille dont il sort. Il la compare volontiers aux plus grandes d'Italie. Est-il au courant de cette descendance des Cadolingiens dont un de ses neveux était si fier que, selon lui, l'éclat du nom de Napoléon en avait malheureusement embrumé l'illustration ? Lors du mariage de sa sœur Paulette avec le prince Borghèse, il émit sur l'estime où l'on tenait à Rome la famille Bonaparte une appréciation dont il put connaître l'irréalité. C'est lui qui instruit Las Cases des gloires politiques des Buonaparte de Trévise et de Florence, des gloires littéraires de Jacques et de Nicolas Buonaparte, des gloires mystiques du Père Bonaventure Buonaparte que le Pape voulait promouvoir de béatifié à canonisé. A la vérité, tout en énumérant les grandeurs légendaires des Buonaparte, il voile ses prétentions de quelque ironique dédain. Il entend bien que la gloire de son nom ne date « que du jour seulement où son front l'a porté ». Et c'est pourquoi il spécifie que sa noblesse part tantôt de Montenotte, tantôt du 18 Brumaire. Il laisse quelqu'un de ses frères, tantôt Joseph, tantôt Louis, faire fonction de généalogiste. C'est bien Joseph, qui a plus spécialement cherché à profiter des relations de parenté avec les Toscans lorsqu'il a sollicité la croix de Saint-

Étienne et c'est bien Louis, qui a adjoint à l'un de ses opuscules une notice généalogique quelque peu ambitieuse; mais Napoléon, de son côté, revient trop souvent et avec trop de complaisance à ces anecdotes pour qu'il n'y attache aucune importance.

*
* *

A la vérité il sait à quoi s'en tenir et, parlant de ses camarades de l'École militaire, et des diverses catégories où ils se recrutaient, il dit : « Nous autres *petits nobles* » et il reprend cette expression à plusieurs reprises. Il sent la distance qu'il y a de lui aux nobles de Cour, à ceux qui portent un titre, et il croira la franchir par le mariage avec Joséphine. Il gardera constamment un respect superstitieux au faubourg Saint-Germain et, quand il aura rempli les antichambres de nobles à trente-deux quartiers, il tiendra qu'il a fait œuvre utile à sa gloire. Il y a là chez lui un manque d'orgueil qui surprend. Quelle que soit la race dont on sort, on lui doit de la tenir égale à toutes, puisqu'on en est.

De son père, il parle peu : ce qu'il en dit est inexact et médiocrement croyable. S'il fut député de la noblesse des États de Corse, ce fut grâce au choix que fit de lui le gouverneur ; son passage à Florence et la lettre que le grand-duc de Toscane lui eût remise pour sa sœur la reine de France, impossible matériellement ; le parti pris de grossissement, d'apologie, de glorification est trop

évident pour qu'on y insiste ; et le contraste est vif entre ce que Napoléon raconte à Sainte-Hélène, de la carrière politique de son père, soit durant la lutte contre la France soit après la conquête, et ce qu'il en apprit lorsqu'il commença à être homme et à raisonner. Dans l'enthousiasme qu'il éprouvait pour tout ce qui était Corse, on a le droit de se demander quel parti il eût adopté en 1790-91-92 s'il ne s'était trouvé jeté dans le camp français par les dédains et les soupçons des Paolistes contre les fils du rallié, l'élève de Brienne et de l'Ecole militaire, l'officier d'artillerie, le francisé?

Mais, si nul ne connaît mieux que lui les expédients dont usa Charles pour se soutenir, les grâces de tous les genres qu'il sollicita de la Cour, le mélange de vanité et de bassesse qui composa son caractère, comme le luxe et la misère alternaient dans sa vie : s'il a, presque enfant, rédigé, écrit, signé même, pour Madame sa mère, des suppliques, qui lui prouvaient à quel point la famille vivait des bienfaits du Roi ; s'il a connu les dettes que son père a laissées puisqu'il les a payées ; s'il a plongé dans cette lugubre atmosphère où le pain qu'on mange dépend de l'humeur d'un commis ; tout à présent est effacé, il reste de Charles un gentilhomme, qui après s'être distingué par la parole et par l'épée dans la guerre de l'Indépendance au point d'être presque l'*alter ego* de Paoli, est devenu, en Corse, l'arbitre des généraux français, qui, a été le familier de Léopold de Toscane

et de Marie-Antoinette de France, le protecteur des Marbeuf et des Brienne. Toutefois, s'il se plaît ainsi à orner la vérité, à la transformer même de façon qu'elle soit méconnaissable, on peut bien penser qu'il n'est point dupe. Même n'entend-il pas que des courtisans maladroits se mêlent de décerner à Charles des honneurs qui en attirant trop l'attention amèneraient de malencontreuses recherches et de fâcheuses découvertes. Quand les gens de Montpellier, où Charles est mort d'un squirre à l'estomac, prétendent lui élever un monument : « Ne troublons point le repos des morts dit-il, laissons leurs cendres tranquilles », et il ajoute des paroles qui montrent qu'il sait ce dont il parle. Il blâme fortement Louis, et à diverses reprises, d'avoir fait rechercher et exhumer le corps de son père. Si, comme consul, il en sent les inconvénients, qu'est-ce comme empereur et les difficultés que lui suscite Madame sur les questions de préséance, de rang, de traitement et de titres, ne sont-elles pas pour prouver comme il est bien inspiré?

Si l'on s'avise de faire remonter à son père un droit quelconque de souveraineté, que ne cède-t-il à son aîné la place à laquelle il n'a dès lors pas plus de droits que ses cadets? On avait trouvé au XVIII^e^ siècle une façon de se rendre presque noble en achetant une savonnette à feu son arrière-grand-père et l'on réalisait ainsi à juste prix qu'on se dît une façon de gentilhomme. Mais on ne dépose

point une couronne impériale sur le tombeau d'un greffier des États de Corse. Si celui-ci avait été empereur, cela se fût su.

Ainsi, dans l'enivrement où il devrait être jeté, garde-t-il le sens des réalités qui est inné en lui, esquive-t-il à la fois un ridicule et un danger.

*
* *

S'il refuse à sa mère le titre, la dignité, le traitement d'impératrice, ce n'est point faute de tendresse pour elle, mais qu'il a discerné l'intrigue dont elle est devenue l'instrument, peut-être inconscient : à cela, à la petite cour qui l'entoure et où abondent les Corses faiseurs de combinaisons, il n'a garde de faire même une allusion. Il ne parle d'elle que pour dire : « Mon excellente mère est une femme remplie de courage et de talent : elle est douée d'un caractère mâle, fier et noble, elle vendrait jusqu'à sa chemise pour moi... C'est à la manière dont elle a élevé ma jeunesse que je dois principalement ma fortune[1] ». Ou bien il dit : « C'est une maîtresse femme que Madame ! une femme de tête[2] ».

Il se laisse aller un jour à reconnaître qu'elle est avare. — Dit-il avare ? « par trop parcimonieuse », écrit Las Cases III-314. J'ai été, dit l'Empereur, jus-

1. *O Meara*, II, 113.
2. *Gourgaud*, II, 71.

qu'à lui offrir des sommes considérables par mois, si elle voulait les distribuer. Elle voulait bien les recevoir, mais, pourvu, disait-elle, qu'elle fût maîtresse de les garder. Dans le fond, tout cela n'était qu'excès de prévoyance de sa part ; toute sa peur était de se trouver un jour sans rien. Elle avait connu le besoin et ces terribles moments ne lui sortaient pas de la pensée. » Tout aussitôt, il tourne à l'apologie. « Il est juste de dire, ajoute-t-il, qu'elle donnait beaucoup à ses enfants en secret ; c'est une si bonne mère ! Du reste cette même femme à laquelle on eût si difficilement arraché un écu, m'eût tout donné pour mon retour de l'Ile d'Elbe, et, après Waterloo, elle m'eût remis entre les mains tout ce qu'elle possédait pour aider à rétablir mes affaires. Elle me l'a offert ; elle se fût condamnée au pain noir sans murmure. C'est que, chez elle, le grand l'emportait encore sur le petit ; la fierté, la noble ambition marchaient en elle avant l'avarice. » Tout est vrai d'ailleurs en ce qu'il dit d'elle : le caractère est antique, comme les traits ; elle a un premier mouvement qui est héroïque. Ensuite, elle réfléchit et elle compte : la ménagère reprend ses droits — et c'est tant pis.

* * *

L'Empereur en écrivant ce testament auquel il a tant réfléchi, pendant trois années pour le moins, est parti d'un plan très nettement arrêté et qu'il

importe de connaître pour estimer à leur valeur les objets de souvenir qu'il lègue à sa mère, à ses frères et sœurs.

Tout ce qui est de son usage personnel, tout ce qui peut aider à se le représenter, tout ce qui garde le pli de son corps, ou, peut-on dire, de son esprit — vêtements, papiers, armes, bijoux, tabatières, livres, tableaux, etc., — va à son fils : tout ce qui est argent revient à ses compagnons de captivité, à ses serviteurs, aux proscrits, aux hommes qu'il a appris à estimer et à aimer davantage, aux enfants de ses amis, aux maîtres de son enfance, à ceux qui, dans ses premières années, lui ont prêté aide et secours dans les proscriptions ou l'ont servi en quelque chose, enfin à ses vieux soldats, aux provinces et aux villes qui ont le plus souffert des deux invasions. Rien de son argent n'est pour son fils, mais toute sa gloire, toute son intimité, tout ce qui évoquera son être physique et moral devant l'enfant qui ne l'a pas connu.

C'est sur cette part de son héritage qu'il prélève parcimonieusement des souvenirs pour les siens. Qu'on ne s'étonne donc pas s'ils sont presque insignifiants. Outre que sa fortune présente, celle qu'il possède à Sainte-Hélène, tiendrait toute dans sa cantine de lieutenant, il en est jaloux et avare : il l'a destinée à celui qui doit ainsi apprendre à le connaître et qui ne l'a jamais vu, autant dire ; car quel souvenir garde des êtres un enfant de moins de trois ans. Dès lors, aucun des objets qui l'ont

touché n'est indifférent, aucun ne doit être distrait qui puisse fournir une indication, si médiocre soit-elle, sur ses habitudes, évoquer un de ses goûts, rappeler une circonstance de sa vie, rémémorer ceux qu'il a fréquentés, connus, aimés. Par là, il veut, à défaut de ses traits abolis, de son corps disparu, donner de soi à cet enfant auquel il aurait si volontiers sacrifié sa vie, une image de lui-même qui ait une sorte de *matérialité*. A défaut de la main, le gant qu'elle a porté, encore modelé sur elle, conserve sa forme et garde presque sa chaleur. De telles reliques, vénérables seulement aux fidèles, deviendraient pour celui auquel il les destine le plus précieux des héritages si on lui permettait de les recevoir : mais il leur faut, pour être sacrées, cette possession filiale ou familiale, hors de laquelle elles tombent à la friperie. Et qu'est-ce quand, de ce dépôt si jalousement compté, si soigneusement dispersé entre des mains qu'il a cru fidèles, des parties, et les plus intimes, vont figurer à la vitrine de marchandes à la toilette ! Et comme on regrette alors le bûcher qui purifie.

Il n'a point nourri de telles pensées ; il s'est bercé de ce rêve que la probité de ceux auxquels il confiait son héritage était au-dessus des tentations ; que la piété de celui auquel il le destinait serait, avant quelques années, prête à le réclamer et à le recevoir : — et il ne mettait point en doute que son fils vivrait... D'ailleurs il semblait croire — ou il voulait faire croire — qu'il comptait sur la mère.

Donc, il n'envisageait rien d'autre : tout son jeu était sur cette carte et il n'admettait point qu'il perdit. Autrement, que lui importait sa défroque : « qu'on en fît ce qu'on voudrait ». Mais que cet enfant vécut, grandit, devint un homme ; qu'il apprit quel avait été son père, quelle était sa patrie, quels les droits que lui avait conférés le peuple, alors ce n'était pas assez qu'il consacrât à son père un culte mystique : il fallait sa présence réelle que seule permettraient d'évoquer, en sa splendeur comme en son intimité, ces mêmes objets emportés des lointains palais dans l'Ile désolée : le manteau de Marengo et l'habit du Consul, les costumes princiers et la redingote grise, les cothurnes du sacre et les bottes de campagne, toute son histoire, toute sa légende, toute sa vie — et, flamboyant au-dessus de tout comme le glaive de l'archange : l'Épée d'Austerlitz.

Ainsi l'on comprend que de ce trésor qui l'incarne et le perpétue, il soit avare ; et c'est sous cet aspect qu'il faut juger, dans le testament[1], la parcimonie avec laquelle il attribue à chacun des siens quelque objet qui en fasse partie.

1. Le testament comme on sait se compose du testament proprement dit en trois parties : des états A, A joint, B, (C et D ces deux derniers inédits) du codicille I ostensible, du codicille II et états de partage, du codicille III (Torlonia et Peyrusse), du codicille IV, du codicille V (Marie-Louise), du codicille secret dit VII[e] codicille, du codicille VI (Eugène), des legs contenus dans les Instructions aux exécuteurs testamentaires, enfin, d'un codicille *non signé*, que l'on prétend avoir été dicté, qu'on appelle VIII[e] codicille, et dont il n'existe même pas de copie authentique.

*
* *

C'est par « un remerciement à sa mère sa bonne et très excellente mère » qu'il débute dans le testament. Par le paragraphe 2 de l'état A, il charge Marchand de faire faire, des cheveux qu'il aura conservés, un bracelet avec un petit cadenas en or, pour être envoyé à sa mère, à chacun de ses frères, sœurs, neveux, nièces, au cardinal et un plus considérable à son fils ; il donne à sa mère sur l'état B (Inventaire des effets qu'il a laissés chez M. le comte de Turenne. « une veilleuse en argent ». Enfin, par le codicille du 16 avril, il lègue « à Madame, sa très bonne et chère mère, les bustes, cadres, petits tableaux qui sont dans sa chambre ainsi que les seize aigles d'argent qu'elle distribuera entre ses frères, sœurs, neveux ». Ces aigles sont ceux qui surmontaient les cloches d'argent qu'il a fait briser pour vendre le métal.

Dans un dernier codicille qu'il a commencé à dicter, il a pris des dispositions relatives à la maison d'Ajaccio qu'il aurait léguée à Madame, oubliant qu'il en avait disposé ; déjà, à ce moment, sa mémoire défaillait et l'ombre de la mort était sur lui.

Dans les instructions qu'il a dictées pour les exécuteurs testamentaires, il dit (art. 21) : « Sans désirer que ma mère, si elle n'est pas morte, fasse par son testament des avantages à mon fils, que

je suppose plus riche que ses autres enfants, je désire pourtant qu'elle le distingue par quelques legs précieux tels que portraits de ma mère, de mon père, ou quelques bijoux qu'il puisse dire tenir de ses grands-parents » ; et plus loin (art. 22) il invite sa mère, ses frères et sœurs, à écrire à son fils et à se lier avec lui aussitôt qu'il aura l'âge de raison, « quelque obstacle qu'y mette la Maison d'Autriche, alors impuissante, dit-il, puisque mon fils aura sa propre connaissance ».

Ainsi paraît-il impossible qu'il témoigne à sa mère plus de confiance et plus de tendresse. Il la traite comme le chef de la Famille ; c'est elle qui partage et distribue, entre les frères, les sœurs, les neveux et les nièces, les souvenirs qu'il leur destine et par là, — car il attache à ces reliques un prix que justifie sa gloire, — il montre assez qu'il la tient toujours pour « la maîtresse femme ».

* * *

Mais cette « maîtresse femme » est l'esclave de son frère, elle lui cède tout, lui abandonne la direction de tout, en sorte que, à partir de 1815, ce Balois matiné de Corse a été le véritable chef de la famille Bonaparte.

Vis-à-vis de Fesch l'Empereur ne témoigne que des sentiments d'affection modérés. Il revient à diverses reprises sur l'importance que le Cardinal attachait à l'observation minutieuse des jours

maigres. Il raconte[1] que, tandis que l'évêque de Nantes, M. Duvoisin, excellent confesseur pour Marie-Louise, lui expliquait comment l'Empereur pouvait faire gras les jours maigres », Fesch lui aurait dit : « S'il fait gras, jetez-lui votre assiette à la tête. Aussi Fesch, disait-il, m'aurait rendu plutôt turc que chrétien ». A d'autres occasions[2], notamment lorsqu'il raconte la mort de l'archidiacre Lucien, il insiste sur l'esprit étroit et borné du cardinal. Il ne l'aime pas, il ne l'a jamais aimé. Il l'a toujours considéré comme un fanatique d'une intelligence ordinaire, d'une ambition illimitée et d'un entêtement qu'égalait à peine sa suffisance. Fesch était certain qu'il devait sa fortune à son mérite d'abord, puis à des vues que la Providence avait sur lui, nullement à Napoléon et à la faiblesse de celui-ci. On peut se demander jusqu'à quel point il ne haïssait pas l'Empereur : en tous cas, il se fût laissé aller à le morigéner, de par ses droits avunculaires. A la vérité, il se rendait docile, quand il voyait l'argent en main : mais, l'Empire tombé, il tint que seul, lui prince de l'Eglise, restait debout — toutefois avec Lucien, prince aussi de la façon du Pape. Aussi se refusa-t-il à admettre que dans la Famille quelque autre intervint pour ce qui regardait l'Empereur. En ce qui concernait le prêtre que demandait Napoléon,

1. *Gourgaud*, I, 441. II, 78.
2. *Gourgaud*, I, 473.

il avait reçu de pleins pouvoirs par la lettre de Bertrand du 22 mars 1818. Et l'on a vu quels choix il avait fait. Bien pis : sur cette désignation de l'Empereur, Lord Bathurst, prétendant remplacer O'Meara par un médecin qui lui fut agréable n'avait cru mieux faire que s'en rapporter à Madame et à Fesch. Par le choix que celui-ci avait fait, qu'il avait maintenu en dépit des observations des frères et des sœurs de l'Empereur, on avait eu la preuve de son discernement. Sa conduite a été expliquée par les prétendues révélations qui lui avaient été faites ; elle ne peut être justifiée. On ne sait, lorsqu'on a affaire aux « Thaumaturges », quel mobile les fait agir. Ont-ils pour but unique de tirer de l'argent de leurs dupes ? Servent-ils d'agents à quelque combinaison politique, tout est possible ; ici surtout. Le résultat, tel qu'il s'est produit, a été d'isoler totalement Napoléon et de le priver de tous les secours qu'il devait légitimement attendre. Pourtant l'Empereur n'accuse pas son oncle, au moins publiquement. Mettant en oubli que ce fut lui-même qui demanda à Fesch un prêtre, il a soin d'écrire, dans la note du 27 janvier 1821, par laquelle il réclame un médecin et quelqu'un de ses anciens serviteurs : « Le parti qu'a pris Lord Bathurst de s'adresser au cardinal Fesch à Rome et qui paraissait sage s'est trouvé en défaut par l'effet de la surveillance exercée sur tous les membres de la Famille et de l'impossibilité où ils sont de correspondre avec la France. Tout ce qu'il est nécessaire de faire ne

peut l'être que par l'intermédiaire des Gouvernements français et anglais. » Ainsi trouve-t-il une excuse, la seule qui puisse passer pour plausible, à l'homme qui, depuis trois ans, a, comme à dessein, aggravé les ennuis et les angoisses de la captivité.

Il le traite dans son testament comme les membres de la Famille qui n'ont pas démérité ; il lui laisse un médaillon de ses cheveux ; et il lui fait don d'un petit nécessaire en acier. Mais il ne lui confie aucune mission quant à sa succession. C'est Madame, uniquement elle, qui doit répartir entre ses enfants les objets de souvenir ; par suite de la sujétion où elle vit, religieusement et moralement, vis-à-vis de son frère, c'est lui qui va écrire, décider, légiférer, agréer et exclure ; inconscient et borné comme il fut toujours, ce prêtre surpasse le plus ultramontain des cardinaux dans ses dévotions et ses doctrines romaines, lui qui s'est exclu lui-même jadis de l'Eglise catholique par un serment qu'il n'a jamais rétracté, avant de jeter sa soutane aux orties[1].

*
* *

Cette prééminence que Napoléon accorde à sa mère, même sur son frère aîné, peut sembler res-

1. Voir *Le cardinal Fesch prêtre schismatique*, dans *Petites histoires*, I, 230.

treinte aux choses de famille et aux questions d'ordre privé ; mais l'on peut croire aussi qu'il est quelque peu désabusé sur le mérite de Joseph. Il dit bien : « Joseph, par tout pays, serait l'ornement de la société » [1] ; mais quel éloge pour un roi ! Par contre, que de fois revient-il sur son incapacité comme roi et comme général, sur la sottise qu'il fit de le nommer roi d'Espagne. Il exerce ici son esprit critique d'une façon parfois cinglante contre « cet imbécile de Joseph » [2]. Il lui reproche d'aimer l'argent [3] : « Joseph a de l'argent, dit-il, quant à moi, j'ai toujours été trop dans les grandes affaires pour calculer mes intérêts particuliers et penser à l'argent ». L'antithèse suffit : ailleurs [4] : « Il a beaucoup mis de côté. Son beau-frère (Clary) le tirait par l'habit en lui disant que je serais tué. Il a peut-être 25 millions. » Il y revient encore ailleurs avec les mêmes chiffres [5] ou presque.

Il lui reproche d'avoir manqué de tact : « Lorsque j'étais Premier consul, dit-il [6], mes frères n'avaient pas de maison et pourtant on leur faisait la cour à cause de moi. La Fayette, Mathieu de Montmorency étaient toujours chez Joseph. Lorsqu'il fut roi, il me les demanda pour chambellans.

1. *Mémorial*, VII, 71.
2. *Gourgaud*, I, 198.
3. *Gourgaud*, I, 126.
4. *Gourgaud*, I, 292.
5. *Gourgaud*, I, 423.
6. *Gourgaud*, II, 306.

me tourmenta, mais ils lui glissèrent dans les mains. Mes frères m'ont fait bien du mal. »

Les points essentiels qu'il lui reproche sont son insuffisance comme roi et son ineptie comme général.

A qui doit-il s'en prendre : et qui a fait Joseph roi d'Espagne ? Il dit [1] : « On aurait eu besoin d'un autre souverain que mon frère pour l'Espagne ». Il dit [2] : « J'ai commis une grande faute en mettant cet imbécile de Joseph sur le trône ». Il dit surtout [3] : « Joseph a de l'esprit, mais il n'aime pas le travail. Il ne connaît rien au métier quoique en ayant la prétention. Il ne sait pas si une redoute est forte ni comment l'attaquer. Il ne sait rien ; il aime jouir. » Il dit encore [4] « Le roi Louis XVI avait de l'esprit, mais manquait de vigueur, c'est comme mon frère Joseph. Il se plaignait de Belliard. J'en parlais à ce dernier qui répondit : « C'est vrai, Sire, je commandais ; il me fallait « tous les jours donner des ordres, prendre des « mesures et le roi Joseph n'y pensait que tous les « mois ». Et il dit aussi [5] : « A Vittoria, nous avons été battus parce que Joseph dormait trop ». Et à Paris, en 1814 : « Le frère de Votre Majesté, dit

1. *Gourgaud*, I, 153.
2. *Gourgaud*, I, 198.
3. *Gourgaud*, I, 523.
4. *Gourgaud*, I, 266.
5. *Gourgaud*, II, 159.

Gourgaud[1], Joseph lui-même, s'en est allé sans donner d'ordres ; un aide de camp de Marmont n'a pu le rattraper pour en avoir, moi je crois qu'il voulait ainsi forcer Votre Majesté à faire la paix. — Non, répond l'Empereur. Il savait bien que, Paris pris, tout était perdu ; mais il a vu un corps de cavalerie qui gagnait vers la gauche et il a eu peur d'être coupé. Il n'est pas militaire et il n'a pas de cœur. Il resterait bien au feu, mais en se serrant le ventre, tant il est peureux... J'ai eu grand tort d'en faire un roi, surtout d'Espagne, où il fallait un souverain ferme et militaire, mais à Madrid, il ne pensait qu'aux femmes. Il a de l'esprit, mais il se croit militaire et n'a aucune connaissance de la guerre. Il m'a causé bien du mal et m'en fera encore. S'il va vers les insurgents d'Amérique, il n'est pas en état de s'y bien conduire. »

La conclusion, il la tire lui-même et son jugement est vraiment définitif[2] : « Joseph ne m'a guère aidé ; mais c'est un fort bon homme ; sa femme, la reine Julie est la meilleure créature qui ait existé. Joseph et moi, nous nous sommes toujours fort aimés et fort accordés ; il m'aime sincèrement. Je ne doute pas qu'il ne fît tout au monde pour moi, mais toutes ses qualités tiennent uniquement de l'homme privé ; il est éminemment doux et bon. Il a de

1. *Gourgaud*, II, 306.

2. *Mémorial*, III, 368.

l'esprit, de l'instruction ; il est aimable. Dans les hautes fonctions que je lui ai confiées, il a fait ce qu'il a pu ; ses intentions étaient bonnes ; aussi la principale faute n'est pas à lui ; mais bien plutôt à moi qui l'avais jeté hors de sa sphère, et, dans des circonstances bien grandes, la tâche s'est trouvée hors de proportion avec ses forces ».

On ne saurait mieux dire : à ce portrait flatté, il conviendrait d'indiquer quelques retouches, car l'ambition ne manquait certes pas, ni la confiance en soi, ni l'esprit d'intrigue, mais tout de même y a-t-il là plus de vérité qu'on n'en attendait de Las Cases.

Dans la façon dont il apprécie les bruits qui courent sur l'accession de Joseph au trône du Mexique n'y a-t-il pas quelque dépit contre son frère plus heureux, et même quelque envie ? A coup sûr, le jugement qu'il porte ne saurait passer pour injuste, mais, s'il est équitable, il n'en est pas moins sévère : c'est que, par un retour sur soi, Napoléon ne saurait s'empêcher de penser que, s'il était là, lui, à la place de Joseph que ne ferait-il pas ! Aussi dit-il : « Cette nouvelle ne me fait pas plaisir. Il a bien tort de se mêler à une révolution : il faut pour cela être plus méchant que lui, avoir une meilleure cervelle et ne pas craindre de couper des têtes. Il est trop doux de caractère, mais, par ailleurs, il a beaucoup d'ambition. Il croit en son esprit, en ses moyens. Une couronne est un gros appât. Ensuite, il a une grande ressource dans les officiers fran-

çais qui sont en Amérique et peut-être convient-il à l'Angleterre de séparer tout à fait les Espagnes. Cependant un Français là, cela me paraît fort. Et cependant, si j'apprenais qu'il avait réussi, j'en serais très content[1] ».

— Peut-être. Mais quel tableau il a vu se dérouler devant lui sur cette fausse nouvelle qui n'eut pour base sans doute qu'une misérable escroquerie! Il a vu *tout aussitôt* les moyens qu'il prendrait, les hommes qu'il emploierait, l'armée qu'il lèverait, s'il était là, lui, et quel empire il formerait dans le Nouveau Monde, à défaut de l'ancien... Mais ni de tels rêves, ni de telles réalisations ne sont pour Joseph.

Napoléon lui a donné les preuves les plus essentielles de sa confiance, en lui confiant d'abord une somme d'argent sur laquelle on n'a point de données absolues mais qu'on s'accorde à dire très considérable, ensuite les lettres qu'il a, durant son règne, reçues des Souverains, qu'il tient pour une arme terrible gardée pour la suprême réserve. Si Joseph paie à présentation les petites sommes que son frère tire sur lui, il ne peut, par sa faute, exécuter l'ordre que lui transmet O'Meara. Il s'est laissé voler. Il y a là une négligence qui atteste son égoïsme. L'Empereur, par bonheur, n'a point su que sa commission n'a pas été remplie. Aussi bien qu'eût-il prouvé ? Qu'Alexandre avait,

1. *Gourgaud*, I, 423, 443.

sur le champ de bataille, faussé sa parole de soldat : que tous les potentats d'Europe avaient reculé pour lui les bornes de la flagornerie ? — Après ? Ne s'agissait-il pas de détruire le tyran de l'Europe et tout moyen n'était-il pas justifié par la fin ?

Dans le testament, il ne le distingue guère : il le remercie au même titre que le cardinal, Lucien, Jérôme, Pauline, Caroline, Julie, Hortense, Catherine, de l'intérêt qu'il lui a conservé et il lui attribue un bracelet de ses cheveux. Comme à Jérôme et à Lucien, il lui laisse un souvenir personnel : une paire de ses boucles à souliers en or. Par l'état B, il lui donne un manteau de velours cramoisi brodé avec veste et culotte. Il lui fait sa part des aigles d'argent des cloches ; enfin, par le paragraphe 30 des instructions à ses exécuteurs testamentaires, il adresse à lui et à Lucien des recommandations particulières. « Je désire, dit-il, qu'il soit manifesté à ma famille que je désire que mes neveux et nièces se marient entre eux ou dans les Etats Romains, ou dans la République Suisse, ou dans les Etats-Unis d'Amérique ; je blâme le mariage avec un Suédois et, à moins d'un retour de fortune en France, je désire que, le moins possible, mon sang soit à la cour des rois. »

Le mariage que blâme l'Empereur comme ont fait sa mère et chacun des membres de la famille, est le mariage de Christine, fille de Lucien avec le

comte Arved Posse. Joseph a suivi pour l'établissement de ses filles les instructions de l'Empereur puisqu'il maria sa fille aînée Zénaïde à son neveu Charles Bonaparte, fils de Lucien, et sa fille cadette à un autre de ses neveux, Napoléon-Louis, fils aîné de Louis. Mais Lucien n'en tint compte que dans la mesure de ses convenances : s'il unit sa fille aînée Charlotte à Don Mario prince Gabrielli, il maria sa fille Lætitia à Thomas Wyse qui était anglais. A la vérité, le marquis Honorati, qui épousa Jeanne et le comte Valentini qui épousa Alexandrine étaient tous deux des États Romains. La fille de Jérôme fut mariée au comte Anatole Nikolaïevitch Demidoff, infraction plus grave. Quant aux enfants des sœurs de l'Empereur, la fille d'Elisa épousa le comte Philippe Camerata-Passionei de Mazzoleni qui était d'Ancône : les deux fils de Caroline épousèrent l'un Miss Dudley, l'autre Miss Fraser, des États-Unis d'Amérique ; les filles, l'une le marquis Pepoli, de Bologne, l'autre le comte Rasponi, de Ravenne. Ainsi, dans la plupart des cas, les frères et les sœurs de Napoléon se trouvèrent suivre ses ordres, mais était-ce volontairement ou par hasard ?

Ce qui est remarquable c'est qu'à Joseph, aîné de la Famille et, d'après les constitutions, héritier du trône, — son fils, le Roi de Rome, défaillant, — il ne confie ni ne recommande son fils plus qu'aux

autres membres de la Famille. On doit lui écrire, se lier avec lui « quelque obstacle qu'y mette la Maison d'Autriche », mais Joseph n'est en rien distingué, ni pour donner des conseils, ni pour exercer une direction. On doit donc penser que l'Empereur persiste dans la théorie de la Régence telle qu'il l'a constituée par le Sénatus Consulte du 7 février 1813 et qu'il reconnaît à Marie-Louise tous droits et tous pouvoirs sur son fils C'est ce qui résulte d'ailleurs du paragraphe 33 des instructions aux exécuteurs testamentaires. « Entretenir par lettres et lorsqu'on pourra la voir, l'impératrice Marie-Louise de la constance, de l'estime et des sentiments que j'ai eus pour elle et lui recommander toujours mon fils qui n'a de ressource que de son côté ». Cette dernière phrase explique les legs précieux qu'il lui consacre (Testament, § 3. — Etat A, § 2. — Etat B, § 2. — Codicille du 24 avril. — Instructions, § 13)[1].

* * *

En ce qui concerne Lucien, l'Empereur lui fait peut-être un compliment en disant qu'il eût été « l'ornement de toute assemblée politique[2], mais il n'a oublié ni « sa jeunesse orageuse » ni ses aventures jacobines, ni ses mariages, ni « la fausse

1. Cf. l'*Impératrice Marie-Louise*, éd. 8°, p. 619.
2. *Mémorial*, I, 100.

direction de son caractère »[1], l'on sent de la part de Las Cases un tel parti pris d'atténuer les critiques contre celui dont il fut, un mois durant, le chambellan improvisé, qu'on est mis naturellement en défiance. Las Cases rapporte pourtant ce que Napoléon a dit de *Charlemagne* et cela vaut d'être relevé[2]. « Comment, dit l'Empereur, Lucien, avec tout son esprit ne s'est-il pas dit que Voltaire, maître de sa langue et de sa poésie, à Paris, au milieu du Sanctuaire, a échoué dans une pareille entreprise? Comment lui, Lucien, a-t-il pu croire qu'il était possible de faire un poème français en pays étranger, hors de la capitale de la France? Comment a-t-il pu prétendre à établir un rythme nouveau! Il a fait une histoire en vers et non un poème épique... Et quel sujet encore a-t-il été prendre? Quels noms barbares il a introduits? A-t-il cru relever la religion qu'il pensait abattre? Son ouvrage serait-il un poème de réaction? Il sent du reste tout à fait le sol sur lequel il fut composé; ce ne sont que des prières, des prêtres, la domination temporelle des Papes, etc. etc., A-t-il pu consacrer vingt-mille vers à des absurdités qui ne sont plus du siècle, à des préjugés qu'il ne peut avoir, à des opinions qui ne sauraient être les siennes? C'est prostituer son talent. Quel travers et que ne pouvait-il pas faire de mieux, car il a cer-

1. *Mémorial*, I, 157.
2. *Mémorial*, VI, 180.

tainement de l'esprit, de la facilité, du faire, du travail. » Et il lui reproche de n'avoir pas composé une « bonne histoire d'Italie », que « son talent, sa position, sa connaissance des affaires, son rang pouvaient rendre excellente et classique » ; « il eut fait un vrai présent au monde littéraire et se fut rendu immortel ».

On ne saisit pas quel rapport peut exister entre la valeur d'un livre et les qualités que l'Empereur prête à son frère. Le bagage littéraire de celui-ci se composait uniquement, jusqu'au jour où il débuta dans la poésie, de la *Tribu Indienne ou Edouard et Stellina*. On n'y rencontre pas plus que dans les discours de Lucien, la moindre aptitude à composer un travail historique.

Lucien a d'ailleurs donné, par ses *Mémoires*, une preuve convaincante de son incompétence historique. Trois parties en ont été publiées : Le tome I des Mémoires proprement dits, une brochure sur le dix-huit Brumaire, une autre sur les Cent Jours. Il est bien difficile d'en retenir un fait ou une appréciation. Les contre-vérités y abondent ainsi que les déclamations. Dans la partie des mémoires que Lucien et la princesse de Canino avaient laissé inédite, le ton est celui du pamphlet, et il est impossible de prendre la moindre confiance aux conversations rapportées. Toutefois, certains aveux consignés dans ce sommaire qui forme la plus grand partie du manuscrit, ne manquent point d'intérêt; mais l'on ne sait s'ils proviennent de

Lucien ou de sa femme. Ils vont en tous cas au rebours du but de justification poursuivi. Dans l'ensemble, on se trouve en présence d'une composition qui, sauf sur le récit du départ de Rome, n'est appuyée d'aucune documentation, qui, sur les points contrôlables, n'est point véridique, et sur les autres n'est point convaincante. On est donc en droit de se demander devant cet essai de Lucien s'il n'est point encore plus médiocre en prose qu'en vers.

C'est incontestablement comme orateur — en cette forme oratoire que les Robespierristes avaient adoptée et qu'ils avaient mise en relief, qu'il eut le plus de succès. Il a excellé aux intrigues parlementaires ; il n'a jamais hésité, soit à fausser des scrutins, soit à contraindre par ses brigues un gouvernement à disparaître, soit à user de la force pour expulser d'une assemblée une faction gênante, soit à pratiquer les corps de l'État pour les dresser les uns contre les autres et ménager une majorité de rencontre malgré la presque unanimité opposante. Voilà le champ de bataille où il est passé maître. Il n'a aucun scrupule, aucun respect d'une légalité quelconque ; il manœuvre les hommes avec le cynisme qui convient ; il sait ce que valent les consciences et il les paie leur prix. Il est plein de ressources et il évolue sans aucun embarras d'une opinion à l'autre — et toujours la plus extrême. Mais, par un étrange privilège, qui tient sans doute aux amitiés qu'il a su conserver, il garde, étant

devenu prince romain, à défaut d'être prince français, et le plus ferme soutien du Saint-Siège, un renom de républicanisme qui le soutient même contre son frère. Celui-ci toutefois croit que cette réputation vaut d'être payée et c'est à Sainte-Hélène [1] seulement qu'il dit : « Je me suis bien trompé en 1815, lorsque je crus, qu'il pourrait m'être utile. Il ne m'a rallié personne ».

Doit-on penser que tout ce travail obstiné et rageur de Lucien pour rentrer en maître dans la Famille impériale dont il s'est exclu a échappé à Napoléon ? Lui-même ne s'est-il pas prêté constamment, depuis 1804 jusqu'en 1815, à des négociations qui ne pouvaient aboutir s'il ne cédait sur le point essentiel et ne sait-il plus qu'il a capitulé et qu'il eût introduit dans sa dynastie les fils d'Alexandrine, si Lucien, en le reniant, n'avait pas exclusivement revendiqué les grandeurs pontificales ?

Napoléon ignore par quelles paroles et quels engagements, Lucien, détenu dans la citadelle de Turin, a obtenu sa liberté ; il ignore que Lucien a protesté solennellement qu'il n'a jamais été prince français, que, s'il fut question qu'il le devint, aucun acte officiel n'a été divulgué à ce sujet — ce qui est d'ailleurs exact — que ni lui, ni ses enfants n'appartiennent ni à la dynastie, ni à la Famille impériale — ce qui est incontestable — ; qu'il est

1. *Gourgaud*, II, 158.

seulement un prince romain, *il principe di Canino*, protégé particulier de Sa Sainteté.

Comme Napoléon ignore les lettres qu'a écrites son frère, il le qualifie dans son testament comme Joseph et Jérôme : « Marchand... dit-il, enverra une petite paire de boucles en or à jarretières au *Prince* Lucien ».

Pour le reste il le traite comme Joseph ; mention au paragraphe 7 du Testament : bracelet de ses cheveux (Etat A, § 2), un manteau de velours cramoisi brodé avec veste et culotte (Etat B, § 5). Le blâme du mariage suédois tombe sur lui (Instructions, § 30) ; mais l'on doit penser que Lucien n'en eût pas tenu plus de compte que de la désapprobation de sa mère et de tous ses frères (sauf Jérôme).

* * *

Celui-ci a été l'objet des prédilections de l'Empereur, en sorte que dans toutes les occasions il a couvert d'une indulgence complaisante ses fautes les plus graves ; fautes dynastiques, fautes sociales, fautes domestiques, fautes politiques, fautes militaires ; Napoléon ne semble pas vouloir se rappeler ces fautes qu'il a successivement amnistiées et ne se souvient que des derniers jours, quand Jérôme, malgré les traverses et les dangers, est arrivé de Trieste pour combattre avec lui, et peut-être aussi pour défendre contre Lucien

ses intérêts dynastiques. « Jérôme, dit-il[1], était un prodigue dont les débordements avaient été criants ; il les avait poussés jusqu'au hideux du libertinage. Son excuse peut-être pouvait se trouver dans son âge et dans ce dont il s'était entouré. Au retour de l'Ile d'Elbe, il semblait d'ailleurs avoir beaucoup gagné et donner de grandes espérances, et puis il existait un beau témoignage en sa faveur ; c'est l'amour qu'il avait inspiré à sa femme ; la conduite de celle-ci, lorsqu'après ma chute, ce terrible roi de Wurtemberg, si despotique, si dur, a voulu la faire divorcer, est admirable. Cette princesse s'est inscrite dès lors de ses propres mains dans l'histoire. » Telle est bien l'opinion à laquelle il est revenu sur Jérôme ; « Jérôme, en mûrissant, dit-il ailleurs[2], eût été propre à gouverner ; je découvrais en lui de véritables espérances. » Et de telles paroles dénotent une incurable faiblesse ; elles prouvent que, s'agissant de ceux qu'il aime, il oublie tout et n'apprend rien. Il reviendrait en France, il remonterait sur son trône qu'il confierait de nouveau à Jérôme une escadre, une division, un peuple.

Sans doute quelque prestige est venu à Jérôme de l'alliance qu'il a contractée, car Napoléon, qui tira jadis vanité de son mariage avec Joséphine, s'étend volontiers sur ses parentés royales. Par-

1. *Mémorial*, III, 370.
2. *Mémorial*, III, 100.

lant du Roi de Rome il dit : « Il est parent du roi de Naples ; il est aussi parent de l'empereur Alexandre et du Prince Régent par la princesse de Wurtemberg, épouse de Jérôme. Ma famille est alliée à celles de tous les Souverains de l'Europe. » Voilà, en vérité, qui l'a servi ! Mais il faut reconnaître que cela servit Jérôme et Eugène, et qu'ils dûrent aux mariages que Napoléon leur avait ménagés une situation privilégiée.

Jérôme est traité dans le testament comme ses frères Joseph et Lucien. Napoléon le remercie comme eux de l'intérêt qu'il lui a conservé (*Testam.*, § 7) ; il lui lègue (Etat A, § 3) un médaillon de ses cheveux (§ 5), une boucle de col en or (Etat B) ; une poignée de sabre antique ; il n'insère rien qui lui soit personnel dans les instructions aux exécuteurs testamentaires.

Quant à Catherine il ne lui fait aucun legs ; mais il la nomme, la remercie dans le testament (§ 7).

* * *

Quels que fussent les griefs qu'il eût pu former contre Joseph qui assurément fut le plus néfaste à ses projets, contre Lucien qui fut le plus opposé à sa fortune, contre Jérôme dont les fantaisies princières lui coûtèrent si cher, il n'exclut de l'amnistie générale qu'un de ses frères et c'est celui qu'il a aimé par-dessus tous les autres, et dont il a pour ainsi dire fait l'éducation : Louis.

C'est qu'il a reçu en plein cœur, lorsque déjà son agonie était commencée, ce livre où, avec une perfidie recuite, Louis a jugé opportun de dresser en trois volumes un acte d'accusation contre lui. Quoiqu'il eût eu quelque peine à oublier la conduite de Louis en 1810 et qu'à diverses reprises il y eût fait allusion, l'Empereur ne l'eût pas traité comme il fit dans son testament. Il se fut contenté de dire, comme en novembre 1816 : « Louis eût plu et se fût fait remarquer partout [1] ; » ce qui eût paru un jugement anodin, et médiocrement sûr. Il eût lancé quelque épigramme, où perce pourtant encore l'affection qu'il eût pour lui ; ainsi sur l'exhumation de Charles Bonaparte [2], sur l'exagération de ses charités [3], sur ses prodigalités à l'égard de ses amis. A Montholon disant que Louis en quittant Gratz avait donné ses deux maisons de campagne à ses amis [4] il aurait dit : « C'est un vrai benêt ; c'est pourtant moi qui l'ai élevé ! Il ne doit pas avoir plus que Gourgaud. Quand il était petit, il faisait des vers et il aurait pu tout aussi bien écrire de mauvais romans, mais, pour Dieu ! pourquoi les a-t-il fait imprimer, il faut avoir le diable au corps. » Cela n'eût rien été qu'une épigramme méritée. Plus sérieuse et plus grave à la vérité eût été cette

1. *Mémorial*, VII, 106.
2. *Gourgaud*, I, 166.
3. *Gourgaud*, I, 460.
4. *Gourgaud*, II, 551.

appréciation qui a trouvé place dans le *Mémorial* [1] : « Louis a de l'esprit ; il n'est point méchant, mais, avec ces qualités, un homme peut faire bien des sottises et causer bien du mal. L'esprit de Louis est naturellement porté au travers et à la bizarrerie. Il a été gâté encore par la lecture de Jean-Jacques. Courant après une réputation de sensibilité et de bienfaisance, incapable par lui-même de grandes vues, susceptible tout au plus de détails locaux, Louis ne s'est montré qu'un roi préfet.

« Dès son arrivée en Hollande et n'imaginant rien de beau comme de faire dire qu'il n'était plus qu'un bon Hollandais, il s'y est livré tout à fait au parti anglais, a favorisé la contrebande et s'est mis en rapport avec nos ennemis. Il a fallu le surveiller aussitôt et menacer même de le combattre ; réfugiant alors son manque de caractère dans un entêtement obstiné et prenant un esclandre pour de la gloire, il s'est enfui du trône en déclamant contre moi, contre mon insatiable ambition, mon intolérable tyrannie, etc. Que me restait-il à faire ? Fallait-il laisser la Hollande à la disposition de nos ennemis ? Fallait-il nommer un nouveau roi ? Mais devais-je attendre de lui plus que de mon frère ? Tous ceux que je faisais n'agissaient-ils pas à peu près de même ? Je réunis la Hollande et toutefois cet acte eut le plus mauvais effet en Europe et n'a pas peu contribué à préparer nos malheurs.

1. VI, 254.

« Louis avait été charmé de prendre Lucien pour modèle. Lucien en avait agi à peu près de même, et si, plus tard, il s'est repenti, s'il s'est rallié même noblement, cela a pu honorer son caractère, mais non raccommoder les affaires.

« A mon retour de l'Ile d'Elbe, en 1815, Louis m'écrivit une longue lettre de Rome et m'envoya une ambassade. C'était son traité, disait-il, ses conditions pour revenir auprès de moi. Je répondis que je n'étais nullement dans le cas de faire des traités avec lui, que, s'il revenait, il était mon frère, il serait bien reçu[1].

« Croirait-on qu'une de ses conditions était qu'il aurait sa liberté de divorcer avec Hortense. Je secouai fort le négociateur pour avoir osé se charger d'une telle absurdité, avoir pu croire qu'une pareille chose fût négociable. Nos statuts de famille le défendaient formellement, faisais-je rappeler à Louis; la politique, la morale, l'opinion ne s'y opposaient pas moins encore, lui faisais-je dire, l'assurant de plus qu'à cause de tous ses titres réunis, si ses enfants venaient par lui à perdre leur état, je m'intéresserais bien plus à eux qu'à lui-même, bien qu'il fût mon frère.

« Peut-être trouverait-on une atténuation au travers d'esprit de Louis, dans le cruel état de sa santé, l'âge où elle s'est dérangée, les circonstances

1. Ceci est un point dont jusqu'ici je n'ai trouvé aucune trace et que Louis dément formellement.

atroces qui l'ont causé et qui doivent avoir singulièrement influé sur son moral : il faillit en mourir et en a conservé toujours depuis de cruelles infirmités, il demeure à peu près perclus de tout un côté. »

Il y a du vrai dans ce portrait et Napoléon y fait la part de chacun, sauf la sienne. Assurément, ayant, pendant dix années environ, de 1790 environ jusqu'en 1799, gardé Louis près de lui, lui ayant servi de précepteur, l'ayant pris comme adjoint, puis comme aide de camp, il a cru à sa dépendance, à sa sujétion, à son absolue docilité, et lorsqu'il l'a placé sur le trône de Hollande, il n'a point douté qu'il ne suivît aveuglément ses directions ; mais il n'a point réalisé que, en se prêtant aux projets que Joséphine avait formés sur Louis, il s'est fait de lui un ennemi. Il l'avait empêché — il le reconnaît — d'épouser Emilie de Beauharnais parce qu'elle était fille d'émigrés[1] ; et, quoiqu'il prétende[2] qu' « il n'a marié Louis et Hortense que bien malgré lui », il n'en doit pas moins reconnaître que « ce mariage était le résultat des intrigues de Joséphine qui y trouvait son compte ». Il assure que Louis et Hortense « s'aimaient en s'épousant, qu'ils s'étaient voulus l'un l'autre[3] », mais, vraie pour l'un, cette assertion est fausse pour l'autre, qui ne

1. *Gourgaud*, I, 409.

2. *Gourgaud*, I, 490.

3. *Mémorial*, III, 304.

pouvait guère aimer un tel mari. Napoléon s'était laissé attribuer la paternité du fils aîné de Louis : rien n'était moins vrai ; mais pour des raisons dynastiques, il laissait dire. « Louis, dit-il[1], savait bien apprécier la nature de ces bruits, mais son amour-propre, sa bizarrerie n'en étaient pas moins choqués et il les mettait souvent en avant comme prétextes ».

Assurément, même si l'on croit que l'on n'est pas trompé — ce dont nul n'a jamais été certain — on préfère que le monde ne raconte pas le contraire et il y a bien là de quoi exaspérer un homme contre celui qui passe pour son rival, et dont il est le subordonné politique, social et familial.

« Hortense[2], dit l'Empereur, si bonne, si généreuse, si dévouée, n'est pas sans avoir eu quelques torts avec son mari ; j'en dois convenir en dehors de toute l'affection que je lui porte et du véritable attachement que je sais qu'elle a pour moi. Quelque bizarre, quelque insupportable que fût Louis, il l'aimait, et, en pareil cas, avec de si grands intérêts, toute femme doit toujours être maîtresse de se vaincre, avoir l'adresse d'aimer à son tour. Si elle eût pu se contraindre, elle se serait épargné le chagrin de ses derniers procès ; elle eût eu une vie plus heureuse ; elle eût suivi son mari en Hollande ; Louis n'eût point fui d'Amsterdam ; je ne

1. *Mémorial*, III, 365.
2. *Mémorial*, III, 365.

me serais pas vu contraint de réunir son royaume, ce qui a contribué à me perdre en Europe et bien des choses se seraient passées différemment. »

On ne saurait prendre au sérieux que Napoléon, si habile qu'il fût à se couvrir, ait fondé son raisonnement sur l'amour que Louis eût continué à éprouver pour Hortense, objet de sa détestation : mais *il fallait* que cela fut ainsi parce que cela l'arrangeait. Pour le rôle qu'il distribuait à Hortense, « d'avoir l'adresse d'aimer » cet homme dont la santé physique était, par sa faute, à la hauteur de la santé morale, à quelle bassesse d'âme et de corps il la ravale ! La vie d'Hortense aux côtés de ce mari fut un long martyre ; l'Empereur le sait ; il en a eu les confidences, mais, quelque affection qu'il porte à Hortense il lui donne tort parce que en réalité dans ce mariage, il est en cause, au même titre que Joséphine.

Et, partant de là, ne trouve-t-il pas équitable qu'on ait repris à Hortense le fils que lui-même lui avait laissé. « Louis, dit-il[1], a bien fait de reprendre son fils. De quel droit sa mère avait-elle accepté qu'il fut duc de Saint-Leu ? Qui sait ce qui peut arriver, si un jour les Hollandais ne rappelleront pas mon frère ? Redevenant Français, il se déclare par là même, le vassal du roi de France ; on a jugé avec équité en rendant cet enfant à son père ; il a

1. *Gourgaud*, II, 80.

fallu des avocats de Paris pour mettre cela en doute ! En général, dans toute discussion de droit, il faut suivre la justice : on ne se trompe pas. Qui est-ce qui pouvait dire qu'en restant avec sa mère, il ne lui arriverait pas mal, qu'on ne le prendrait pas pour otage, tandis qu'avec son père, il est où il doit être ; s'il lui arrive malheur, on n'aura rien à se reprocher. »

Ainsi, l'Empereur approuve le jugement rendu en 1815 par le Tribunal de la Seine, jugement qu'il n'eut garde de faire exécuter, et ce jugement est nettement contradictoire à celui qu'il a rendu lui-même, lorsqu'il a confié à Hortense la garde de ses fils. Seulement, en un cas il a parlé comme souverain, en l'autre comme particulier, et peut-être fait-il un retour sur lui-même et pense-t-il à ce qui se passerait s'il réclamait son fils ?

Dans les paragraphes de son testament qu'il consacre à sa famille Napoléon omet volontairement Louis, mais il nomme Hortense parmi ceux qu'il remercie de l'intérêt qu'ils lui ont conservé. Il écrase Louis sous cette phrase : « Je pardonne à Louis le libelle qu'il a publié en 1820 ; il est plein d'assertions fausses et de pièces falsifiées » Sous cet arrêt Louis se débattra vainement. Il essaiera dans de nombreuses brochures d'en soulever le poids ; il retombera plus écrasé à chaque fois, car nul n'excelle comme lui à écrire ce qu'il faudrait taire. Malgré cela Napoléon ne l'exclut pas nominativement du partage de ses cheveux et des aigles

d'argent, mais il ne lui attribue aucun legs quelconque.

Hortense, nommée ou désignée plusieurs fois, reçoit dans l'État B « un petit tapis turc ». Quant au collier de diamants qu'elle a offert à Napoléon en juillet 1815, que l'Empereur, à Sainte-Hélène, a confié à M. de Las Cases et que celui-ci, lors de son départ, a fait remettre par un officier anglais à son propriétaire, on sait qu'après bien des péripéties — car il a été fort envié — il a été donné, en don manuel, puis légué à Marchand (codicille du 16 avril) : « Je lègue à Marchand mon collier de diamants ». Napoléon parle ainsi parce qu'il est convaincu que le collier lui appartient, qu'il l'a payé à Hortense et qu'il peut en disposer.

Lors de l'exécution du testament, ce collier provoqua un étrange débat. L'Empereur, à Malmaison, n'avait consenti à le recevoir de la main de la reine qu'après une longue résistance. « Il s'informa en détails, écrit-elle, de ma fortune et s'en inquiéta pour ses neveux. Il voulut me faire un billet de 200,000 francs que je refusai longtemps, car je mettais du prix à lui témoigner ma reconnaissance sans en recevoir de nouveaux bienfaits. Il insista ou ne voulait pas recevoir ce qui, dans ces circonstances, lui semblait nuire à l'existence de ses neveux. Le billet fut donc reçu. Il avait trois mois de date. Je m'en assurai le paiement chez M. Laffitte, banquier. Je conservai toujours cette somme dans le cas où elle pourrait jamais devenir nécessaire à

l'Empereur. Depuis sa mort, j'en ai disposé selon ses désirs qui sont ma loi. Je vous en préviens donc, messieurs, pour que vous vous attendiez à trouver cette somme de moins dans sa succession. Je suppose qu'il n'y a pas d'article dans son testament qui puisse faire mention de ce qu'il regardait comme un acquittement de mon collier et que, moi, j'ai toujours aimé à considérer comme un don de lui. »

Les exécuteurs testamentaires, Montholon et Bertrand, refusèrent de reconnaître la légitimité de la dette contractée à l'égard de la reine et lui réclamèrent les 200.000 francs qu'elle avait reçus de Laffitte, sous prétexte qu'ils ne se trouvaient pas inscrits par l'Empereur parmi les paiements dont il avait connaissance (Instruction, § 2). La reine répondit alors, par une lettre d'une belle hauteur de pensée et de forme, qu'elle avait donné son collier à l'Empereur et qu'elle n'avait aucun droit de le reprendre. « L'Empereur, ajouta-t-elle, ne le reçut il est vrai qu'en me donnant un bon de 200.000 francs qu'il supposait devoir améliorer le sort de ses neveux. C'est ce qui m'a fait tenir, comme mère, à ce que sa volonté soit exécutée. *Je suis loin de prétendre à ce qui revient à ceux qui l'ont accompagné dans son malheur.* Cette dette me paraît la plus sacrée, mais je supposais que, parmi les autres legs, le mien pouvait être placé parce qu'il est le plus ancien et qu'il aurait pu être acquitté depuis longtemps sans ma crainte de

nuire à des intérêts bien chers. » Elle renonça donc à ce qui lui appartenait légitimement et que les intérêts de ses fils eussent exigé qu'elle défendit.

Eugène, s'entendit mieux à conserver son bien et l'on ne saurait soutenir qu'il eut tort. L'Empereur en presque toutes les occasions a parlé de lui avec bienveillance [1]. Il a excusé la démarche d'Eugène près de Louis XVIII [2], disant qu'après l'annonce de son audience dans le *Moniteur*, il n'y a plus eu moyen de se dépêtrer et c'est ainsi qu'on s'y prend pour tenir les gens et leur faire faire souvent le contraire de ce qu'ils pensent [3] : il a rendu justice à sa conduite durant la retraite de Russie — et toujours, et partout [4] tête carrée « une vraie tête carrée [5] : j'entends par là, dit-il, qu'il a du jugement, des qualités, mais non ce génie, ce caractère ferme qui distinguent les grands hommes. » Ou bien il dit, et c'est sous les agréments dont Las Cases a cru le parer qu'il faut le reconnaître : « Il est rare et difficile de réunir toutes les qualités nécessaires à un grand

1. Remarquer toutefois que ce que dit *Las Cases*, I, 395, ne vient pas de Napoléon, mais a été recueilli par Las Cases, « depuis son retour en Europe ». Il y a là une confusion des plus fâcheuses et contre laquelle on doit mettre en garde : elle est au nombre de celles qui infirment la valeur documentaire du *Mémorial* et qui ont provoqué de la part de Lord Roseberry (*The last Phase*) un jugement peut-être trop sévère et surtout trop généralisé.

2. *Gourgaud*, II, 90.

3. *Gourgaud*, II, 282.

4. *Gourgaud*, II, 367.

5. *Gourgaud*, I, 94.

général. Ce qui était le plus désirable et tirait aussitôt un homme hors de ligne, c'est que, chez lui, l'esprit et le talent fût en équilibre avec le caractère et le courage : c'est ce qu'il appelait être carré autant de base que de hauteur. Si le courage, continuait-il, était de beaucoup supérieur, le général entreprenait vicieusement au delà de ses conceptions et, au contraire, il n'osait pas les accomplir si son caractère et son courage demeuraient au-dessous de son esprit. Il citait alors le vice-roi chez lequel cet équilibre était le seul mérite et suffisait néanmoins pour en faire un homme très distingué. »

On peut dire que cet éloge est presque unique dans les confidences de l'Empereur et qu'il ne trouve guère, dans sa famille ou dans son entourage, quelqu'un dont il ait mieux parlé ; mais il revient fréquemment sur l'argent qu'Eugène a reçu de lui et sur le droit qu'il a de tirer sur sa caisse. « Il est dur, dit-il, de me trouver sans argent et je veux réaliser quelque chose à ce sujet. Aussi, dès que le bill qui doit fixer notre situation nous sera notifié, je m'arrangerai pour avoir un crédit de sept à huit mille napoléons sur Eugène (140 à 160.000 francs). Il ne saurait s'y refuser, il tient de moi plus de quarante millions peut-être, et puis, ce serait faire injure à ses sentiments personnels que d'en douter. D'ailleurs nous avons de grands comptes à régler ensemble. Je suis sûr que si j'avais chargé une commission de mes conseillers d'État d'un rapport à ce sujet, elle m'eût présenté une reprise

sur lui de dix à douze millions au moins. » Il dit ailleurs[1] : « Le prince Eugène a une vraie tête carrée : les Italiens ne l'aimaient pas, parce qu'il était avare. Il administrait parfaitement l'Italie, je n'avais rien à y faire. Il ne m'a jamais parlé de l'argent qu'il a à moi, même quand j'étais à l'Ile d'Elbe. Cependant il a emporté toute l'argenterie de Milan, qui était à moi et que je n'ai pas réclamée, il doit posséder plusieurs millions. »

Voilà le point de départ de complications extraordinaires. Sans vérifier si Eugène est détenteur de fonds lui appartenant, l'Empereur lui a fait écrire par Bertrand, le 15 mars 1818, de remettre à Las Cases les 100.000 francs qu'il lui doit, de lui ouvrir à lui-même un crédit de 12.000 francs par mois à dater d'octobre 1817 et pour 1818 et 1819. Il a confirmé cette ouverture de crédit par lettre du 12 juillet 1817. A la même date, il a annoncé à Eugène qu'il a accordé une pension annuelle de douze mille francs à M^me^ Gourgaud mère. Le 21 janvier 1819, il a délivré un bon de mille livres sterling au D^r^ Stokoë, et, le 5 janvier 1818, il a remis un bon de quatre mille livres sterling au D^r^ O'Meara. Cela ne laisse point de former une grosse somme (628.870 fr. 38). Jusqu'au 29 juin 1821, le prince Eugène a payé, non sur des fonds lui appartenant personnellement, mais sur un capital de 800 000 francs que Lavallette qui en était dépositaire, a mis entre ses mains et dont

1. *Gourgaud*, II, 91.

les comptes sont tenus à livre, sou et denier par les employés de la maison ducale.

Mais l'Empereur qui ne semble pas savoir que cet argent a été remis à Eugène lequel en dispose pour ses paiements, paraît convaincu que son fils adoptif est trop heureux de mettre à sa disposition une partie de sa fortune. Il continue à penser qu'il a des comptes à régler avec Eugène ; il suit l'idée qu'il a exprimée devant Las Cases et, lorsqu'il rédige son testament, il y insère, le 24 avril, un codicille ainsi conçu : « Ceci est mon codicille ou acte de ma dernière volonté. Sur la liquidation de ma liste civile d'Italie, tels que argent, bijoux, argenterie, linge, meubles, écurie, dont le vice-roi est dépositaire et qui m'appartiennent, je dispose de deux millions que je lègue à mes plus fidèles serviteurs. J'espère que, sans s'autoriser d'aucune raison, mon fils Eugène Napoléon les acquittera fidèlement ; il ne peut oublier les quarante millions que je lui ai donnés, soit en Italie, soit par le partage de la succession de sa mère. » Et, après avoir disposé des deux millions, il ajoute : « Ceci est mon codicille ou acte de ma dernière volonté dont je recommande l'exacte exécution à mon fils Eugène Napoléon. » Le prince ayant reçu des Exécuteurs testamentaires communication de ce codicille, le seul souvenir que lui ait donné Napoléon dans son testament, leur répond le 30 août 1822 qu'il s'est empressé d'écrire au gouvernement d'Autriche pour solliciter la liquidation de la liste

civile d'Italie sur laquelle ce codicille se trouve expressément fondé. Il a fait part de cette démarche : il réitère ses instances et en avertit : « Mes dernières nouvelles de Vienne à ce sujet, écrit-il, me font espérer qu'on s'occupera de mes liquidations pendant le séjour que S. M. I. et R. doit, me dit-on, faire prochainement en Italie. Je ne suis pas moins impatient que vous, Messieurs, de voir terminer cette affaire et je serai très empressé de vous communiquer le résultat des promesses qui me sont faites. » Voilà un terrain solide qu'Eugène a choisi. Il ne s'agit ni des quarante millions d'Italie, ni de la succession de Joséphine, il s'agit d'un fait : la liquidation de la liste civile du royaume. A-t-elle été faite? Eugène a-t-il reçu les millions qui étaient dûs à la couronne par l'État italien? Non ! Dès lors toutes les procédures tentées par Montholon de 1834 à 1850, la cession qu'il fait à un agent d'affaires de ses droits prétendus, les menaces de publicité et les chantages, tout reste vain.

De même lors de la reddition des comptes du dépôt de 800.000 francs sur quoi il a été payé en réalité 812.768 fr. 01 [1], on demande à Eugène, comme à un comptable, les pièces justificatives de chacune des dépenses et, comme à un banquier, les intérêts du dépôt qu'il n'était pas sans danger de

1. Moyennant entre autres la consolidation par les Exécuteurs testamentaires, sur la tête du général Gourgaud de la pension accordée par l'Empereur à Mme Gourgaud mère.

recevoir et dont il était plus dangereux encore de se servir pour améliorer la situation de l'Empereur et pour payer à Stokoë et à O'Meara, par exemple, des sommes importantes.

Sans relever ce qu'avait de profondément blessant la conduite des exécuteurs testamentaires, Eugène sut répondre avec une fermeté qui ne laissait aucune prise.

Il ne se fâcha que lorsqu'on lui parla d'une certaine réclamation indiquée subsidiairement par l'article 12 des instructions aux exécuteurs testamentaires : « J'avais laissé à Malmaison, indépendamment de tous mes livres, deux millions en or et bijoux, dans une cachette ; donation spéciale n'en a jamais été faite à l'impératrice Joséphine. Je désire que cette somme ne soit réclamée qu'autant que cela serait nécessaire pour compléter mes legs. » Outre que cette somme, dont il n'existe aucune trace dans l'inventaire après décès de Joséphine, et qui, si elle avait été retrouvée par l'Impératrice, avait dû être dissipée par elle avec tant d'autres, ne pouvait légalement faire l'objet d'aucune réclamation, il devenait particulièrement blessant pour Eugène et pour Hortense que Napoléon disposât de la fortune de leur mère comme de la sienne propre. Il y avait là une confusion qui, se manifestant sept années après la mort de Joséphine, pouvait sembler menaçante à ses héritiers ; Hortense ne s'en fût point formalisée, mais Eugène qui s'était constamment efforcé de constituer pour

ses enfants une fortune indépendante, la plus grosse possible, dont cette préoccupation avait dicté certains des actes décisifs, devait s'indigner de prétentions qui semblaient entreprendre sur ses biens. Aussi, quoiqu'il ne cédât rien, il ne dissimula point son indignation et ne s'en montra que plus rigoureux pour le règlement des 800.000 francs qui, étant un *dépôt*, n'étaient susceptibles d'aucun intérêt.

* * *

Napoléon n'avait jamais eu de liaison avec sa sœur Elisa et le nom de celle-ci n'apparaît qu'une fois dans les entretiens de Sainte-Hélène. « Ma sœur Elisa, dit-il [1], était une tête mâle, une âme forte ; elle aura montré beaucoup de philosophie dans l'adversité. » Sa mort, dont il apprit la nouvelle tout à la fin de 1820, lui notifia à lui-même sa fin prochaine, mais, à cette date, on ne trouve plus, de la captivité (exception faite de Marchand et de Saint-Denis), aucun témoin auquel on puisse se fier [2]. On peut retenir néanmoins ces paroles rapportées par Montholon : « C'était une maîtresse femme, elle avait de nobles qualités et un esprit recommandable, mais il n'y a pas eu d'intimité entre nous. Nos caractères s'y opposaient. Elisa avait été élevée au Chapitre royal de Saint-Cyr, créé par Mme de

1. *Mémorial*, VII, 100.

2. *Antommarchi*, I, 317. *Montholon*, II, 368.

Maintenon dans les vieux jours de Louis XIV pour l'éducation des filles nobles sans fortune ; elle y avait contracté des habitudes de fierté et d'aigreur qui s'accordaient mal avec les manières toutes gracieuses de Joséphine, et elle entra avec véhémence dans l'opposition que Joseph et Lucien mirent à mon mariage. Joséphine le sut et ne le pardonna pas[1]. »

L'Empereur n'eut pas à mentionner dans son testament Elisa qui était décédée, et il ne distingua ses fils ni sa fille par aucun legs particulier.

* * *

Autant Napoléon goûtait peu Élisa, autant il avait d'affection pour Pauline : il se sentait aimé par elle avec une abnégation, une soumission, une plénitude qui le traitaient moins en homme qu'en dieu. Quant à lui, il passait à Paulette tout, ou presque. Il la tenait sans contredit pour la plus jolie femme de Paris[2]. « Il disait que les artistes s'accordaient à en faire une véritable Vénus de

1. Ce passage à lui seul infirme l'authenticité des propos rapportés, car si Joseph, par le désir qu'il avait de marier son frère à sa belle-sœur Désirée Clary, marqua quelque résistance à l'union de son frère avec Joséphine, comment Elisa, qui était alors à Marseille, eût-elle pu mettre opposition au mariage de Napoléon que la famille ne connut que lorsqu'il était accompli ? Il se peut qu'elle se soit associée aux récriminations de Mme Bonaparte contre le mariage réalisé, mais elle ne put rien contre le mariage à faire.

2. *Mémorial*, II, 368.

Médicis ». Il plaisantait volontiers sur les élégances et les fantaisies de « la déesse des caprices », mais nulle femme de sa famille ne lui était chère à ce point. « Pauline disait-il, la plus belle femme de son temps peut-être [1], a été et demeurera jusqu'à la fin la meilleure créature vivante ». Encore ne sut-il pas jusqu'où elle avait poussé le dévouement et que la visiteuse de l'Ile d'Elbe eût voulu être la pèlerine de Sainte-Hélène. Il n'ignore rien de ce qu'elle fait et il sait dans quel but elle le fait : « Elle est à Rome, dit-il, reçoit beaucoup d'Anglais. Tant mieux! C'est autant d'ennemis de gagnés ». Il sait bien que c'est ainsi qu'ont pu parvenir les lettres, les livres, les friandises même qui l'ont distrait un instant, qui ont amusé son esprit et son palais. Aussi, ne s'étonnera-t-on pas qu'il ait, pour elle, dans son testament, des attentions qu'il ne marque à nul autre. Ainsi la nomme-t-il la première après ses frères pour la remercier de l'intérêt qu'elle lui a conservé. Il ne la distingue point pour les bracelets de cheveux (État A, § 2 mais il lui donne (État B) « son petit médaillier ». Quand il charge son maître d'hôtel Coursot de porter à Madame les bustes, cadres, petits tableaux qui sont dans ses chambres, il y joint « les chaînes et colliers de la Chine que Marchand lui remettra pour Pauline [2] ». Rien de ce qui l'intéresse n'échappe

1. *Mémorial*, VII, 100.
2. Codicille du 16 avril, § 5.

à son imperturbable mémoire et, au paragraphe 9 des instructions aux exécuteurs testamentaires, il dicte ceci : « J'avais à l'Ile d'Elbe une petite métairie[1] appelée Saint-Martin estimée 200.000 francs avec meubles, voitures, etc. Cela avait été acheté des deniers de la princesse Pauline : si on le lui a remis, je suis satisfait : mais si on ne l'a pas fait, mes exécuteurs testamentaires doivent en poursuivre la remise, qui sera donnée à la princesse Pauline, si elle vit, et qui rentrera à la masse de ma succession, si elle ne vit plus alors. »

Depuis qu'elle avait quitté l'Ile d'Elbe, Pauline qui avait vendu quelques diamants pour payer San-Martino, n'y avait fait aucune acte de propriétaire. Il lui suffisait que l'Empereur eût passé pour l'avoir acquis, elle le laissait sous son nom, et n'y prétendait rien : Napoléon acceptait le sacrifice que lui avait joyeusement fait celle qui, seule de tous les siens, l'avait aimé d'une façon désintéressée, d'une façon entière, sans regarder s'il était l'Empereur, assurée qu'il était un frère très chéri et le plus grand homme qui fût au monde.

* * *

Ce n'était pas ce genre d'affection que Napoléon devait attendre de Caroline : il n'avait pu ignorer

1. On sait qu'il s'agit ici de la métairie, devenue propriété du roi Jérôme, puis du prince Demidoff, où celui-ci créa un musée napoléonien.

comme elle avait agi et la part qu'elle avait prise en 1813 à la défection de Murat, mais, à Sainte-Hélène, il semblait l'avoir oublié et il ne parlait d'elle qu'avec affection et, même, avec une sorte d'admiration. « Dans sa petite enfance, disait-il [1], on la considérait comme la sotte et la Cendrillon de la famille, mais elle en a bien rappelé elle a été une très belle femme et est devenue très capable ». « La reine de Naples, disait-il un autre jour [2], s'était beaucoup formée dans les événements. Il y avait chez elle de l'étoffe, beaucoup de caractère et une ambition désordonnée... [3] Elle devait naturellement souffrir en cet instant, d'autant plus qu'on pouvait dire qu'elle était née reine. Elle n'avait pas comme nous, observait l'Empereur, connu le simple particulier. Elle, Pauline, Jérôme étaient encore des enfants que j'étais le premier homme de France; aussi ne se sont-ils jamais cru d'autre état que celui dont ils ont joui au temps de ma puissance ».

Napoléon voit les choses ainsi : tout de même Pauline était née en 1780 et, en 1796, elle eût bien souhaité épouser Fréron; Caroline était de 1782 et vraisemblement ne fût-elle pas devenue amoureuse de Murat, si elle avait réalisé que son frère était, même avant le 18 Brumaire, « le premier homme de France ». Les transpositions d'époques sont si

1. *Mémorial.*
2. *Mémorial*, II, 369.
3. *Sic.*

habituelles aux personnages de la Révolution et de l'Empire qu'il ne faut point s'étonner si Napoléon en commet lui aussi.

C'est à peu près là tout ce qu'il dit du passé de Caroline, et nulle part un reproche, ou une accusation; mais, lorsque parvient à Sainte-Hélène le bruit que Caroline s'est remariée avec le général Macdonald, l'Empereur se déchaîne ; il le témoigne par les symptômes ordinaires, il se promène avec agitation, il siffle, il chante : « Vous savez, dit-il à Gourgaud[1], on dit que la reine de Naples va se remarier; ce serait une bien grande infamie. Elle a trente-quatre ans; il y a vingt ans qu'elle est mariée; elle a des enfants de seize ou dix-sept ans. Elle ne doit plus se soucier de l'amour, et puis pourquoi se marier? Et publiquement, à Vienne! Non, je ne puis le croire. Elle aura été en Autriche pour affaire! On l'aura vue dans une église et là-dessus on aura bâti une histoire... Ma foi! si cette nouvelle-là est vraie, ce sera la chose qui m'aura le plus étonné dans ma vie. Seulement quinze mois après la mort de son mari, on verrait se remarier une reine et celle-là surtout qui est si fière et si ambitieuse. Ah! l'espèce humaine est bien singulière ! » Il ne trouve, ne voit qu'une justification à une telle sottise : « Ah! la coquine! la coquine! dit-il à Montholon[2], l'amour l'a toujours

1. *Gourgaud*, VII, 279.
2. *Gourgaud*, II, 285.

conduite ! » Mais il a si fort raison en ce qu'il dit qu'il eût fallu, pour déterminer la reine, un chantage à la Lauzun dont Macdonald était incapable.

Lorsqu'il rédige son testament, le bruit qu'a fait le prétendu mariage est dissipé, il remercie Caroline comme ses autres frères et sœurs de l'intérêt qu'elle lui a gardé ; il lui lègue comme aux autres un médaillon de ses cheveux (État A, § 2), puis (État B), un petit tapis turc.

* * *

S'il épargne Caroline, d'abord parce qu'elle est sa sœur, ensuite parce qu'elle s'est constamment prêtée à toutes les complaisances qui secondaient ses fantaisies, enfin parce qu'il veut ignorer à quel point elle s'est mêlée à la trahison de Murat, il n'a aucune raison pour ménager celui-ci. Il le prise tout de même plus que ses deux autres beaux-frères, Baciocchi et Borghèse, dont l'ineptie civile égale la nullité militaire et qui ne relèvent par aucune qualité la beauté physique qui seule fit leur succès ; mais il ne l'estime ni ne l'aime. Aussi l'annonce de sa mort le laisse froid. Il dit à Las Cases : « Les Calabrais ont été plus humains, plus généreux que ceux qui m'ont envoyé ici [1]. » Il dit à Gourgaud [2] qu'il fallait que Murat eut été fou de tenter pareille aventure. Et comme Gour-

1. *Mémorial*, II, 273.
2. *Gourgaud*, I, 134.

gaud s'indigne que Ferdinand l'ait fait exécuter. « Voilà comme vous êtes, jeunes gens, dit-il, mais on ne badine pas avec un trône ! Pouvait-on le considérer comme un général français ? Il ne l'était plus. Comme roi ? Mais il ne l'a jamais reconnu comme tel. Il l'a fait fusiller comme il a fait pendre tant de gens ».

Et c'est tout ; son visage reste impassible. Jamais semble-t-il, il n'exprime un regret. Pour le caractère qu'il lui prête, les anecdotes qu'il raconte en donnent la mesure [1]. Quant à ses talents militaires, il est « incomparable sur un champ de bataille », « hors de là il n'a commis que des bêtises [2] ». « Murat, dit-il [3], s'entendait mieux que Ney à conduire une campagne, et encore c'était un bien pauvre général. Il faisait toujours sans cartes. Lors de Marengo, je l'avais chargé de prendre Stradella. Il y avait bien envoyé son corps qui se battait déjà, mais il était resté à Pavie pour percevoir une malheureuse contribution de 40.000 francs. Je l'en fis partir de suite, mais cela nous coûta 600 hommes. Il fallut chasser l'ennemi d'une position que nous aurions pu occuper avant lui. Combien de fautes Murat n'a-t-il pas commises pour pouvoir établir son quartier général dans un château où il y eût des femmes. Il lui en fallait tous

1. *Gourgaud*, II, 169.
2. *Gourgaud*, I, 498.
3. *Gourgaud*, I, 585.

les jours ». Ceci revient très souvent[1]; mais ce n'est ni du point de vue familial, ni du point de vue moral, que son beau-frère le blâme, uniquement du point de vue militaire. Et c'est du point de vue militaire aussi qu'il traite la retraite de Russie, alors qu'il eût pu l'attaquer avec plus de gravité du côté politique : « J'ai commis une grande faute, dit-il[2], en laissant le commandement à Murat, l'homme le plus impropre à réussir dans de telles circonstances ainsi que Berthier... Murat était l'homme le plus lâche dans la défaite, il n'était bon qu'au feu ». C'est l'idée, presque les termes de la lettre qu'il écrivit à Caroline en janvier 1813.

Sur tout ce qui est antérieur à 1815, il passerait encore : mais 1815! « Je puis bien assurer, dit-il[3], que c'est lui qui est cause que nous sommes ici. Au lieu de rester tranquille, comme je l'en avait fait prier, il a attaqué les Autrichiens au moment où l'empereur François hésitait à se prononcer en ma faveur. Alors, il n'y a plus eu de remède. On a dit tout de suite : Napoléon va vouloir recommencer son système et risquer le tout pour le tout. J'ai eu beau déclarer que Murat attaquait malgré mes ordres. On crut que tout cela était concerté entre lui et moi; il n'y eut plus dès lors moyen de s'entendre. »

1. *Gourgaud*, II, 53.
2. *Gourgaud*, II, 282.
3. *Gourgaud*, I, 498.

« Il est vrai, dit-il ailleurs[1], qu'il avait une telle opinion de moi qu'aussitôt qu'il apprit mon arrivée en France, il crut que j'allais être aussi puissant qu'autrefois et que je le chasserais peut-être. Il voulait tout de suite s'emparer de l'Italie jusqu'au Pô ; Colonna, que je lui avais envoyé de l'Ile d'Elbe pour lui recommander de ne pas agir contre l'Autriche, l'en conjura à genoux. Il crut que je craignais qu'il ne se rendit maître de la Péninsule et il se hâta d'agir... Murat m'a perdu deux fois. » Comme sur Waterloo, il revient constamment sur cette folie de Murat s'avançant avec ses quatre-vingt mille hommes « richement habillés et caparaçonnés dans les marches d'Ancône ». Le vieux roi de Naples s'écria alors : « Ah ! il verra. Il croit que les Napolitains sont des soldats. Ils l'abandonneront comme ils m'ont abandonné, c'est de la pure canaille[2]. » Même sa mort ne trouve pas grâce : « Il a fait, dit l'Empereur[3], la plus grande folie qu'on puisse commettre. Il a compromis deux cents Corses, braves gens, j'en suis sûr, et presque tous mes parents. Il a voulu avec deux cents hommes reprendre un royaume qu'il avait perdu à la tête de quatre-vingt mille. Il y avait huit mille Autrichiens à Naples. S'il y avait eu vingt mille Anglais à Paris, lorsque je quittais l'Ile d'Elbe, je n'aurais pas réussi ».

1. *Gourgaud*, I, 372.
2. *Gourgaud*, I, 372.
3. *Gourgaud*, II, 263.

Et la conclusion : « Tout cela est ma faute. J'aurais dû le laisser maréchal et ne pas le faire duc de Berg et encore moins roi de Naples. La tête lui a tourné. Il était très ambitieux. Moi, je ne le suis devenu que petit à petit : mais lui aurait voulu tout de suite être chef de tout. Il avait intrigué avec Fouché avant mon second mariage. Je suis sûr qu'à Leipzig il me trahissait déjà. C'est une pauvre tête qui se forge des chimères et se croit un grand homme ».

* * *

Ainsi le juge-t-il et certes avec quels ménagements, mais sait-il? Veut-il savoir? Veut-il dire? Certes ce beau-frère, pas plus que les autres n'est de la Famille à ses yeux; mais comment l'accuser s'il n'accuse sa sœur, à l'intelligence et au mérite de laquelle il rend si pleinement justice qu'il en oublie à la fois tous les griefs qu'il aurait personnellement contre elle et toutes les incriminations auxquelles eussent donné lieu son caractère et sa conduite. Mais c'est que, si, à des jours, dans des moments d'abandon, il se laisse aller à quelque critique, tout de suite l'esprit de famille reparaît et le réquisitoire se termine en apologie. Il reconnaît bien quelquefois les torts qu'ont eus les siens[1], « le peu de secours qu'il en a reçu, le

1. *Mémorial*. VII, 71.

mal qu'ils ont causé. Mais, après tout, conclut-il, ils étaient bien neufs, bien jeunes, entourés de pièges et de flatteurs, d'intrigants de toute espèce, de vues secrètes et mal intentionnées ». Et, passant subitement des défauts aux qualités, il ajoute : « Du reste, il faut toujours juger en dernier ressort par les analogues. Quelle famille, dans les mêmes conditions eût mieux fait ? Il n'est pas donné à chacun d'être homme d'État : cette charge requiert une contexture toute particulière et ne se rencontre pas à profusion. Tous mes frères se sont trouvés à cet égard dans une situation singulière ; il leur est arrivé à tous d'avoir *trop* ou *trop peu* : ils se sont trouvés trop forts pour s'abandonner aveuglément à un conseiller moteur et pas assez pour pouvoir s'en passer tout à fait. Après tout, une famille si nombreuse présente un ensemble dont je peux assurément m'honorer.

... « Ajoutez qu'en dehors de la tourmente politique, nous nous aimions. Pour moi, je n'ai jamais cessé un instant de me sentir le cœur d'un frère. Je les ai tous aimés et je crois bien qu'au fond du cœur, ils me l'ont tous rendu et qu'au besoin ils m'en donneraient tous des preuves. »

Un autre jour, il dit[1] : « Il est sûr que j'ai été peu secondé des miens et qu'ils ont fait bien du mal à moi et à la grande cause. On a souvent vanté la force de mon caractère, je n'ai été qu'une poule

1. *Mémorial*, VI, 196.

mouillée surtout pour les miens : et ils le savaient bien. La première bourrade passée, leur persévérance, leur obstination l'emportait toujours et de guerre lasse ils ont fait de moi ce qu'ils ont voulu. J'ai fait là de grandes fautes. Si, au lieu de cela, chacun d'eux eût imprimé une impulsion commune aux diverses masses que je leur avais confiées, nous eussions marché jusqu'aux pôles ; tout se fût abaissé devant nous ; nous eussions changé la face du monde ; l'Europe jouirait d'un système nouveau ; nous serions bénis... Je n'ai pas eu le bonheur de Gengis Khan avec ses quatre fils qui ne connaissaient d'autre rivalité que de le bien servir. Moi, nommais-je un roi, il se croyait tout aussitôt *par la grâce de Dieu*, tant le mot est épidémique. Ce n'était plus un lieutenant sur lequel je devais me reposer, c'était un ennemi de plus dont je devais m'occuper. Ses efforts n'étaient pas de me seconder, mais de se rendre indépendant. Tous avaient aussitôt la manie de se croire adorés, préférés à moi ; c'était moi désormais qui les gênais, qui les mettais en péril. Des légitimes n'auraient pas agi autrement, ils ne se seraient pas crus plus ancrés. Pauvres gens qui, quand j'ai eu succombé, ont pu se convaincre qu'ils n'avaient même pas l'honneur de voir leur destitution exigée ou mentionnée par l'ennemi ; et, aujourd'hui encore, si on gêne leur personne, si on les tourmente, ce ne peut être, de la part du victorieux que le besoin de faire peser le pouvoir ou la bassesse d'exercer la ven-

geance. Si les miens inspirent un grand intérêt aux peuples, c'est qu'ils tiennent à moi, à la cause commune, mais qu'aucun d'eux puisse causer un mouvement, on peut être bien tranquille ; et pourtant, malgré la philosophie de plusieurs d'entre eux — car n'en était-il pas qui s'étaient dits forcés de régner, à la façon des chambellans du faubourg Saint-Germain, — leur chute a dû leur être bien sensible. Ils s'étaient faits promptement aux douceurs du poste, ils ont réellement été rois. Tous, à l'abri de mes travaux, ont joui de la royauté, moi seul n'en ai connu que le fardeau. Tout le temps, j'ai porté le monde sur mes épaules et le métier, après tout, ne laisse pas d'avoir sa fatigue. »

Il sent bien quels reproches on peut dès lors lui adresser : mais il va au-devant et les arguments qu'il apporte ne laissent pas d'impressionner. « On me dira peut-être : pourquoi m'obstiner à créer des États, des royaumes ? Mais les mœurs et la situation de l'Europe le commandaient ainsi. Chaque nouvelle réunion à la France accroissait les alarmes de tous. Elle faisait pousser les hauts cris et reculait la paix. Mais alors, continuera-t-on, pourquoi avoir la vanité de placer chacun des miens sur un trône, car le vulgaire n'y aura vu que cela ? Pourquoi ne pas s'arrêter plutôt sur de simples particuliers plus capables ? A cela je réponds qu'il n'est pas des trônes héréditaires comme d'une simple préfecture. La capacité, les moyens sont aujourd'hui si communs dans la multitude qu'il faut bien

se donner de garde d'éveiller l'idée du concours. Dans l'agitation où nous nous trouvions plongés et avec nos mœurs modernes, il fallait bien plutôt songer à la centralisation et à la stabilité héréditaire. Autrement, que de combats ! que de factions, que de malheurs !

« Dans l'harmonie que je méditais pour le repos et le bien-être universels, s'il fut un défaut dans ma personne et dans mon élévation, c'était d'avoir surgi tout à coup de la foule. Je sentais mon isolement : aussi je jetais de tous côtés des ancres de salut au fond de la mer. Quels appuis plus naturels pour moi que mes proches ? Pouvais-je mieux attendre des étrangers ? Et si les miens ont eu la folie de manquer à ces liens sacrés, la moralité des peuples, supérieure à leur aveuglement, remplissait une partie de mon objet. Avec eux ils se croyaient plus en repos, plus en famille. »

Telle a été sans doute sa façon de penser à Sainte-Hélène, mais que tel ait été le point de départ du système, non pas ; il fut bien plutôt inspiré par des nécessités dynastiques intérieures que par des questions de politique extérieure. Il y a dans le système bien plus d'improvisation, au cours des événements et sous leur pression, qu'il n'y a de méditation raisonnée. La construction s'adapte aux circonstances et c'est l'histoire entière de Napoléon : mais, toute, elle est dominée par une force inéluctable qui s'exerce, inconsciemment parfois, sur ses actes et se rend inséparable de ses pen-

sées, au moins tant que l'esprit paternel n'a point tout envahi, englouti, submergé, alors — même à des moments — il y a conflit et l'esprit de famille l'emporte. A Sainte-Hélène, lorsqu'il repasse sa vie, s'il reconnaît avoir été perdu par ses frères, il cherche des excuses, sinon aux individus, au moins au système. Le mot le plus juste qu'il puisse dire : c'est qu'il a aimé les siens, c'est qu'il s'est constamment montré, depuis ses premières années, un frère admirable, l'instituteur, le protecteur, le sauveur de tous les siens ; qu'il a travaillé de son métier de soldat pour élever les plus jeunes ; qu'il a tiré de situations risquées et fausses chacune de ses sœurs, aussi bien Élisa dont il a réhabilité le mariage, que Pauline qu'il a sauvée de Fréron, que Caroline qu'il a gardée contre ses premiers coups de tête. Il a été l'homme-providence, celui qui a pour expresse mission de pourvoir constamment aux besoins, aux goûts, aux fantaisies, aux ambitions de chacun des siens, de servir leurs rêves, de réparer leurs fautes, de couvrir leurs folies — et, à chaque fois, d'éprouver leur ingratitude. Il est la victime de l'amour fraternel ; on peut dire qu'il en est le martyr, car à travers l'étonnante fortune dont il comble chacun de ses frères et chacune de ses sœurs, il ne s'en trouve point qu'il satisfasse — hormis la divine Paulette — point dont il fasse le bonheur, point dont il sente le cœur frémir à l'unisson du sien.

Comme il a raison pourtant lorsqu'il affirme

que, lui tombé, nul ne pense à eux, que les souverains d'Europe n'exigent ni leur abdication ni leur déchéance. Dans sa chute il les a tous entraînés, ceux même qui ont le plus cherché à séparer leur fortune de la sienne, et, si quelque sursis leur a été accordé, moyennant l'opprobre d'une trahison, c'a été pour qu'ils tombassent de plus haut et qu'ils éprouvassent les suprêmes calamités.

Si ceux-là qui furent appelés par Napoléon à jouer sur la scène du monde un rôle sans analogue dans l'histoire l'ont rempli médiocrement, l'on n'en demeure point stupéfait qu'ils aient pu l'aborder. Il faut ici dépouiller toute convention, toute sympathie, toute déférence, et se placer résolument en présence des êtres pour prononcer un jugement de conscience. Napoléon captif a émis sur chacun des siens une appréciation qui a été rapportée plus ou moins fidèlement par les auditeurs et qui ne pouvait être définitive puisque quantité d'éléments lui échappaient ; d'ailleurs, il s'était formé et il publiait une opinion qu'il ne voulait ni ne pouvait démentir, car elle lui était commandée presque autant par l'amour familial que par la nécessité de justifier son système politique.

De plus, il faut le reconnaître à l'ensemble de ses jugements sur les hommes, Napoléon s'il frappait certains portraits en médaille, d'un contour parfois brutal, mais d'autant plus impressionnant, ne

s'attardait pas à analyser les caractères, à en apprécier le fort et le faible, à chercher par où et par quoi tel homme était supérieur et tel autre médiocre ou pire. L'emploi qu'il a fait, en 1815, d'hommes qu'il aurait eu toute raison de suspecter, dont la moindre investigation eût avéré la trahison, n'est point pour faire valoir sa pénétration psychologique.

Il jugeait en gros et parfois il jugeait gros. On se demande parfois si, méprisant les hommes comme il devait faire après les avoir vus à l'œuvre, il faisait la différence et appréciait l'étiage de leur moralité. Il prisait d'abord l'intelligence, l'assiduité, l'habitude des affaires et poussait jusqu'à la témérité son inclination à conserver certains entours. Il connaissait le passé de ces hommes, ne pouvait ignorer leur vénalité, ni leur infidélité : il les avait pris en flagrant délit de trahison, non pas une fois mais trois ou quatre. Il ne les plaçait pas moins dans des postes où ils pouvaient de nouveau le trahir. Il avait un déconcertant attachement à ses dignitaires, à ses ministres, à ses généraux, peut-être par habitude et par routine, parce qu'ils savaient sa façon de travailler et qu'ils s'y conformaient. Il fallait pour qu'il congédiât un secrétaire infidèle assez de motifs pour le mettre en jugement. Son indulgence surprend et l'on y cherche des mobiles politiques, alors qu'il ne faut l'attribuer peut-être qu'au dédain et à cette indifférence résultant d'une contemption universelle.

Toutefois, il n'y a point que cela et l'habitude : il y a une forme d'affection, qui ne se laisse deviner qu'à des mots brefs, dans les occasions décisives.

Quant aux femmes, il est convaincu qu'elles sont incapables de résister à l'homme qui les attaque ; il nie l'intelligence de la plupart, mais il accorde à celles qui lui tiennent de près des facultés supérieures ; peut-être parce qu'il n'apprécie que les femmes qu'il a été amené à connaître et que, sur toutes les autres, il promène un dédain collectif ; on ne saurait donc, dans la plupart des cas, accorder à ses jugements une valeur définitive et le fait qu'il met Marie-Louise au-dessus de ses frères et de tous ses ministres en est une preuve.

L'on ne saurait donc embrasser entièrement son opinion sur ce qui touche sa famille et l'on doit essayer de tirer de l'étude des individus quelques indications un peu plus précises, et de relever dans le rapport que les siens ont avec lui, les traits communs, les caractères et les stigmates de race.

* * *

Cette famille, qui a compté douze enfants dont huit ont atteint l'âge adulte, est d'un jet, d'une beauté et d'une intégrité physique remarquables. La noblesse de la race s'avère chez tous par la perfection des extrémités, proportionnées et dignes d'être prises comme modèles. Les hommes reproduisent un type qui, même déformé, demeure

supérieur en distinction et atteste les origines purement latines. Dans un musée où ils figurent, comme était l'atrium de la maison romaine du prince Napoléon, ils semblent des Césars dont on cherche les noms. La plupart sont de la taille moyenne ; certains la dépassent, comme Lucien et Jérôme, un est au-dessous, Napoléon. Un trait commun, la myopie, plus ou moins accentuée ; vers la quarantaine, certains s'épaississent, pourtant ce n'est point suralimentation ou excès de table. Tous ou presque, sont d'une sobriété qui n'est point calculée, qui tient à une indifférence singulière de ce qu'ils mangent et boivent. Ils ne s'en soucient. Certains avalent goulûment parce qu'ils ont besoin et qu'ils entendent ne point s'y attarder, mais la plupart s'en acquittent comme d'une corvée et se font ainsi des digestions difficiles. Malgré le cancer que certains héritent du père, malgré l'avarie dont un est atteint, les cinq garçons atteignent une moyenne d'âge de soixante-sept ans ; les trois filles une moyenne seulement de quarante-huit ; mais une est emportée par les fièvres ; une autre est malade depuis sa jeunesse et peut passer pour une maniaque dans sa recherche de la volupté ; une seule développe sa vie régulièrement. Malgré l'agrément et la perfection de sa taille, une est presque laide ; une autre est charmante, sans que ses traits aient la régularité de ceux de ses frères ; une troisième est le prodige de la beauté.

Fils d'un père qui eut douze enfants, ils sont,

sauf Lucien, peu prolifiques : Joseph a deux filles et on ne lui connaît guère d'enfants naturels ; Napoléon a un fils légitime et deux bâtards, vraisemblablement quelques autres qui ont passé au compte de maris ignorants ou peu scrupuleux. Lucien a quatre enfants de son premier lit, dix du second ; son fils aîné a douze enfants ; mais ensuite cette activité s'éteint et cette branche tombe en quenouille. Louis a trois enfants légitimes ; Jérôme quatre, plus un nombre d'enfants naturels, mais ici une sorte d'étrange vanité amène des personnages sans nom à se réclamer de lui sans qu'ils aient aucune preuve de la faute de leur aïeule. On ne saurait guère tirer de conséquences des enfants qu'ont eus les filles. Toutefois, on doit remarquer que, sur les cinq d'Elisa, trois sont morts en bas âge et qu'une fille, de caractère singulier et de tenue peu féminine n'a eu qu'un fils, lequel s'est tué ; Pauline n'a eu qu'un fils mort en bas âge ; Caroline a eu quatre enfants dont un fils, assurément malade, épileptique, mort sans hoir. La postérité des trois autres est largement représentée.

Il doit y avoir, malgré cela, à l'extinction rapide d'une famille si belle et si nombreuse des causes qui mériteraient d'être étudiées et qui pourraient relever d'une exceptionnelle nervosité, annonce et prélude de la maladie mentale.

Il ne serait possible d'arriver ici à des conclusions plausibles que moyennant des constatations faites sur les descendants ; mais elles seraient

indiscrètes et paraîtraient diffamatoires. Deux générations, trois, quatre au plus ont succédé aux frères et aux sœurs de Napoléon. Leurs enfants ont été nos contemporains et l'on ne saurait impunément pénétrer dans leur vie privée et mener à terminaison des enquêtes forcément importunes, incomplètes, et sans doute inexactes.

Quant aux ascendants ils échappent entièrement. On a quelques données sur le tempérament et la santé de Madame, sur la longévité de sa mère, M^me^ Fesch et de sa grand'mère Paravicini, mais que sait-on de Ramolino et de son beau-père, quoi du père et de la mère de Charles Bonaparte ? La recherche ici paraît impossible.

Il faut donc se borner à rechercher les traits communs de nature, sans entrer dans les détails pourtant singulièrement intéressants que révèlerait l'étude poursuivie, à travers trois générations, des tempéraments, des déformations morbides et des excentricités.

•

Un caractère essentiel, à soi seul révélateur, est une instabilité qui les pousse à changer constamment de cadre, à ordonner des demeures dont ils se lassent presque aussitôt, à courir, sans raison qu'on puisse démêler, d'un lieu à un autre, recherchant vainement une satisfaction qu'ils ne sauraient atteindre. A quelques exceptions près, ils n'ont besoin que d'un minimum de confort. Ils campent, et, moyennant un lit, une table, les objets qu'ils

portent dans une ou deux cantines, ils se trouvent établis et satisfaits. Assurément cela n'est ni pour Jérôme, ni pour Pauline, mais encore ? Ne sont-ce pas chez eux des besoins factices et Pauline n'est-elle point capable de se trouver à merveille dans une hutte comme à Gréoux, ou dans deux chambres comme à Fréjus ? Elle en a fait si peu de besoins qu'elle se contente à Porto-Ferrajo et à Porto-Longone de murs blanchis à la chaux et des pavés de carreaux de terre cuite.

On ne saurait penser qu'ils aient un besoin réel du luxe dont ils s'entourent, ni même des commodités qui, pour d'autres, seraient nécessaires. La simplicité dans laquelle ils furent élevés et qui, depuis des siècles, était la règle de leur race, n'a point laissé que de tracer sur eux. Les besoins naturels qu'ils éprouvent sont tels que ceux des ancêtres et ils peuvent être satisfaits de même : nul ne fut nomade au degré de Charles Bonaparte et ses enfants tiennent de lui.

Pour reconstituer l'itinéraire des uns et des autres, on s'efforce inutilement. Il y a toujours quelque déplacement qu'on a oublié, quelque installation dont on n'a pas tenu compte. Ils ne voyagent pas, comme l'Empereur, pour s'instruire, étudier, apprendre, mais pour changer de lieu. Napoléon lui-même paraît quelquefois, dans ses brusques départs, ses subits changements de résidence, Malmaison, Saint-Cloud, Rambouillet, Compiègne, Fontainebleau, ses allers et venues en

coup de vent à onze heures du soir, obéir moins à une fantaisie qu'à une irrésistible impulsion. Rien à dire de ses randonnées galopantes autour des villes qu'il parcourt, étudie, assimile en ouragan : il en sait ensuite la topographie comme il en connaît les besoins ; rien de ses arrivées inopinées dans une forteresse ou dans un camp qu'il alerte, ceci est de son métier, comme cela est de son génie. Mais qu'est-ce ces corvées que ne justifient ni un caprice, ni un désir, et qui semblent sans cause comme sans but? A la chasse, s'il erre galopant à perdre haleine, sans rien comprendre aux ruses et aux retours de la bête, prenant ainsi un exercice forcené dont son corps a besoin, cela s'explique par une intuition obscure, par un besoin de santé : peut-être en est-il de même pour le changement de lieux. En ce cas comme il a dû souffrir physiquement de l'existence sédentaire qu'il a menée pour la première fois à Sainte-Hélène !

Mais, par rapport à certains de ses frères, à Louis par exemple, il paraît casanier. Louis est dans une agitation continuelle que rien ne justifie. Durant son règne si bref, il change trois fois sa capitale : ses idées ont le même équilibre que sa vie, tandis que, chez Napoléon ou chez Lucien, elles ont une persistance et une continuité remarquables. Seulement Napoléon gouverne l'Europe presque entière, tandis que Lucien édifie des poèmes épiques. Mais pour faire rimer — mal —

vingt, trente, quarante, cinquante mille vers, il faut certes de l'opiniâtreté ! Seulement il porte ses manuscrits de ville en campagne, de palais en château et change constamment de théâtre sans améliorer les produits de sa muse.

On se perdrait à dénombrer les domaines urbains ou ruraux que Jérôme a achetés, vendus, changés et perdus, où, quelques semaines, quelques jours parfois il a installé sa mouvante majesté ; pour chaque membre de la Famille il faut une rubrique spéciale de déplacements et villégiatures, et elle est encore plus nourrie après la chute qu'au temps où les devoirs de la royauté eussent pu servir de prétexte. Tous esclaves d'une force obscure et souveraine, virent et tournent perpétuellement, mécontents de la résidence qu'ils ont le plus ardemment souhaitée. On ne saurait dire même qu'ils voyagent : ils changent de place.

La curiosité seule justifie le voyage, qui paraîtrait autrement une survivance ou une manifestation de nomadisme : curiosité de la nature ou des arts : chez Napoléon que celle de métier : attaque ou défense.

Il n'aime point les jardins, mais il aime la nature et la forêt de Fontainebleau est un parc à sa mesure. Lorsqu'il écrivait le discours pour l'Académie de Lyon, il s'est étendu sur la nature, mais c'était une composition de littérature où l'on discerne malaisément la part de sincérité. Il cherche les vastes horizons et les grands espaces sur lesquels il plane

et où il combine des mouvements d'armée, mais pour y vivre, c'est assez des perspectives moyennes qu'il trouve à Malmaison et que borne à la romaine un lointain aqueduc. Alors, dans ce jardin clos, de long en large, sans regarder autre chose que sa pensée il va, vient et fait les cent pas, trouvant dans cette activité mécanique et mesurée une excitation pour son cerveau.

Plus que tous les autres, Joseph semble avoir poussé loin le goût de la nature, à moins que ce ne soit celui de la propriété — peut-être l'un et l'autre. Nul comme lui n'a prodigué l'argent pour arrondir son champ, en pousser les limites, former un domaine qui égale en étendue les plus vastes qui aient été dans l'ancien temps. Mais que ce soit en France, en Suisse, aux États-Unis, c'est dans les plus beaux lieux qu'il a planté sa tente.

Il sait choisir le coin de terre le plus pittoresque pour s'y établir et, de proche en proche, se former une sorte de principauté. Quoi de comparable pour le plaisir des yeux, l'agrément de la promenade, l'exercice de la chasse et de la pêche, à ces vallées qui avoisinent Senlis, où coulent la Thève et la Nonette et où les forêts aussi anciennes que le sol, les rochers âpres et pittoresques, les eaux fraîches miroitant sous les grands arbres, forment un cadre merveilleusement approprié aux agréments d'une vie civilisée. De proche en proche, Joseph a conquis château sur maison, prés sur bruyères, forêts sur jachères, il s'est étendu sur tout ce pays

où il a rejoint ses terres à celles de son frère Lucien. Il a tracé des allées, donné un nouveau tour à des paysages que ses prédécesseurs, banquiers du roi et pénétrés de la beauté des jardins sentimentaux, avaient déjà composés à leur mode. Il a érigé des fabriques pour y graver des inscriptions, il a entaillé les rochers de ses sentences ; il s'est montré digne d'habiter un coin de terre qu'avait consacré à la philosophie de la Nature le séjour de Jean-Jacques et que l'hospitalité offerte à Bernardin de Saint-Pierre a paré d'un nouvel éclat. Il aimait les jardins, il en avait la folie, mais, à l'indignation de Napoléon, il n'eut aucunement le goût des bâtiments, et, dans ce parc démesuré où abondaient les fabriques, il n'eut point la pensée d'élever une demeure digne du domaine. S'il n'eut pas le temps de mettre Prangins à sa fantaisie, et s'il le laissa presque tel qu'il l'avait pris, comment ne pas s'extasier devant ce paysage dont le Mont Blanc fait le fond, avec, plus près, le lac ondoyant et divers, mouvementé et parfois tumultueux, et, aux premiers plans, après les vignobles qui dévalent du coteau, la forêt de chênes plusieurs fois centenaires, orgueil de la *Bergerie*. De même a-t-il fait aux États-Unis où une partie des territoires qu'il avait acquis parut, après son départ, assez pittoresque pour être conservée dans son état inviolé et instituée en parc national ; mais les représentations qu'on a de sa maison semblent annoncer encore un bâtiment médiocre.

Ce goût des jardins on le retrouve chez Lucien, au Plessis, à Frascati, à Viterbe, à Canino partout où il passe ; chez Louis, à Baillon et à Saint-Leu ; chez Élisa à Villa Vicentina. On serait embarrassé de le noter chez Jérôme qui en tous lieux a passé si vite qu'il n'a pas eu le loisir de planter un bosquet et de le voir fleurir.

Quant aux arts, l'éducation de Napoléon à été nulle. Son enfance, sa jeunesse se sont écoulées sans qu'il ait pu s'initier à la connaissance, à l'appréciation, à l'admiration d'une œuvre d'art. Ni en Corse, ni à Brienne, ni à l'École militaire, ni à Auxonne, ni à Valence, ni derechef en Corse, à Paris, à Toulon, il n'a appris à regarder un tableau ou une statue. Si c'est un don de nature que l'amour des Arts graphiques, il ne l'a point. Aussi, lorsqu'il aura conquis « la terre des Arts », il n'appréciera point les objets d'art pour leur beauté intrinsèque, mais pour la renommée dont ils jouissent. Il prétendra dès lors confisquer tous les chefs-d'œuvre, de quelque temps et de quelque pays qu'ils soient, toutes les merveilles réputées, toutes les *curiosités* célèbres pour en faire honneur à la nation. Par des traités en règle, il les acquerra et, non sans cause, il n'en prendra livraison qu'après expertise, car il a pu se faire qu'on lui ait donné des copies pour des originaux. Après l'Égypte, ayant adopté Denon pour son directeur de conscience artistique, il prétend réaliser dans le Museum des arts, soit par conquête,

soit par achat, l'entrepôt de tous les objets d'art, ayant obtenu une réputation en Europe. Telle sera l'accumulation qu'on ne saurait, même en utilisant toute la hauteur des galeries, en pressant les toiles les unes contre les autres, en ouvrant presque chaque jour des salles nouvelles, exposer la dixième partie des tableaux qu'on aura acquis. On les fera déborder d'abord sur les palais impériaux, à Paris et aux environs, puis sur les musées et les églises de province et sur les hôtels des dignitaires : encore des magasins en seront-ils remplis. Statues, bas-reliefs, vases, sarcophages, des musées entiers, particuliers ou publics, seront acheminés vers le Louvre ; et des armures, et des médailles et des objets de curiosité. Denon qui s'y connaît ne laissera rien passer de beau, de joli ou de curieux qui puisse faire figure dans les musées et, sa correspondance le prouve, aucune décision ne sera prise sans l'ordre de l'Empereur. — Mais ce n'est pas que l'on trouve nulle part trace de son goût.

Pourtant il le montre plus pour la statuaire à laquelle il s'attache que pour la peinture. De la peinture ancienne, il se pourrait qu'il estimât plus les Noces aldobrandines que les chefs-d'œuvre de Raphaël, parce que ce qui est antique grec ou romain compte d'abord. Il admire les statues et les bustes qui arrivent de Rome, fussent-ils réparés, retapés, et restaurés à la façon qui était de mode au delà des monts. Il se procure à l'occasion et procure à ses hôtes la visite aux flambeaux des salles

de sculpture et il faut croire que cela lui suggère des sensations.

Il n'est point douteux qu'à certains jours il aimait à briser ; à taillader les bois de son fauteuil avec un canif, à gratter un bas-relief sur un vase de Sèvres, à casser successivement toutes les parties d'une statuette en porcelaine. Il faut croire que c'est ici un effet morbide : trop de témoins le rapportent pour qu'on puisse le mettre en doute.

En architecture, il voit la masse ; il comprend le noble, le grandiose d'un monument : il ne repousse point des lourdeurs qu'avaient constamment écartées, dans un style approchant, les architectes du siècle précédent. A la vérité, on ne peut guère juger que sur des projets, des plans et des dessins, ce qu'il a commandé et ce qu'il eût fait exécuter, car, depuis l'Empire, il s'est attaché d'abord à rétablir, restaurer, réparer, décorer, meubler les palais qui restaient à la Couronne et ce n'est guère qu'après 1810 qu'il a songé à des constructions nouvelles, au palais de Versailles ou à la montagne de Passy. Il faut reconnaître que ce qu'on connaît de celle-ci n'est point heureux et que, dans un tel site, on eût rêvé une autre décoration. Ce n'est pas faute pourtant qu'il eût étudié, modifié, changé les plans.

Il n'a aucun goût aux magnificences des architectures émanées de notre sol, de notre race, filles des forêts gauloises, créations triomphantes des Celtes. Il rêve de villes où tout serait aligné

comme à la parade, où, dans les rues tirées au cordeau, des temples à la grecque, mais colossaux, feraient le fond des perspectives. Des palais où il a porté son lit de camp, il envie parfois tel ou tel aménagement, pour la représentation ou pour la commodité, mais on chercherait vainement, sur les monuments dont il fut l'hôte et qui sont les plus célèbres du monde, une observation ou une remarque. On se demande s'il les a regardés.

Il y a pourtant, dans le mobilier comme dans les monuments, un style qui tient de lui non seulement son nom, mais ses formes essentielles et qui marque dans l'histoire de l'Art. Débutant par des lignes sévèrement tracées, il s'orne bientôt de bronzes verts qui plus tard sont dorés, puis multipliés jusqu'à cacher la matière sur laquelle ils sont disposés. Que ce style dérive de celui qui l'a précédé en France, nul doute ; il demeure encore, pendant une période, svelte, délicat, subtil même ; il s'alourdit ensuite par les magnificences dont on le charge, par l'or qui y éclate partout, si bien que certains meubles au lieu d'être couverts de dorures, sont faits en entier de cuivre doré ; et cela n'est-il point imputable, en partie du moins, à Napoléon qui ne trouve rien d'assez somptueux, d'assez opulent et qui, par là, a quelque peu du parvenu au carrosse entièrement doré.

Mais ce qu'il faut noter dans ces meubles, comme dans tout ce qui sert à son usage, tout ce qui est agréé pour ses palais et par suite ce qui est prisé

pour les hôtels des Dignitaires et les maisons des particuliers, c'est la perfection du travail, la beauté de la matière, l'achèvement des détails. Même si l'on préfère des formes plus tourmentées, on ne peut que rendre justice à l'ouvrier qui a fait son apprentissage dans les corporations de l'ancien régime, et qui trouve pour apprécier et payer ses talents, un souverain, le plus grand restaurateur, le plus grand *meubleur*, le plus grand décorateur de palais qui se soit rencontré jamais et qui entraîne à son exemple la clientèle la plus généreuse, et la plus exigeante.

A part cela qui tient à sa dignité impériale laquelle ne saurait être trop somptueusement entourée, ce qu'il attend, en son temps, de tous les arts : architecture, peinture, sculpture, gravure, c'est de l'Immortalité : il prétend les employer tous à reproduire ses traits et ceux des siens, à représenter des épisodes de sa carrière militaire, civile, politique, domestique même. A cette tâche, tous les peintres, tous les sculpteurs, tous les graveurs sont employés. Dès ses premiers faits d'armes à Toulon, on le trouve cherchant un peintre qui en perpétue le souvenir, et c'est Granet. En Italie, il emmène des dessinateurs comme Baggetti et Bacler d'Albe qui de topographes qu'ils étaient sont promus illustrateurs. Sur les terrains qu'ils ont relevés, ils placeront dans les positions voulues des petits personnages et cela servira d'abord, lorsque Cacault sera chargé de diriger des peintres, pour la représentation des

actions de guerre : bien plus, lorsque Denon prendra la grande entreprise de faire dessiner par une équipe qu'il aura choisie et mobilisée tous les épisodes de toutes les campagnes, afin d'en constituer par la gravure le plus magnifique monument qu'on eût élevé à un homme et à une armée. Ceci ne doit point être confondu avec le grand ouvrage de Duplessis-Bertaux et de Chicoilet de Corbigny qui n'ont qu'un caractère officieux. Cela sera suivi sur tous les champs de bataille, dans toutes les villes, tous les villages où la Grande armée aura paru avec son chef. Il y aura l'Égypte; il y aura l'Italie de Marengo; il y aura Ulm et Austerlitz; il y aura Iéna, Eylau et Friedland; il y aura la guerre d'Espagne telle que l'Empereur l'a faite et la seconde campagne d'Autriche; il y aura encore un commencement d'exécution pour la Russie, mais ensuite...

Et ce travail demandé aux dessinateurs, qu'est-ce cela près des tableaux héroïques auxquels depuis 1800, sont employés tous les peintres : David, Gros, Gérard, Girodet, Vernet, Prudhon, Regnault, les grands et les petits, ceux qui ne condescendent point au-dessous de la nature et ceux qui consentent au tableau de chevalet. Et les Gobelins traduiront ces peintures en tapisseries, Sèvres en imaginera d'autres analogues sur des vases, des plats, des tasses; et la Monnaie frappera la suite des médailles qu'aura dirigée Denon tandis que la troisième classe de l'Institut préparera une

autre suite qui, si elle ne fut, ni gravée, ni frappée, n'en constitue pas moins un des plus précieux monuments de l'histoire napoléonienne[1]. Tout concourt à cette prise de possession de l'avenir, depuis la statuette de Moroni jusqu'à la colonne de la Grande Armée, depuis l'arc de triomphe du Carrousel jusqu'à l'arc de l'Étoile. Partout l'image de l'Homme, peinte, gravée, sculptée, fondue, partout les épisodes de sa vie, qu'ils soient exposés sur la façade du Corps Législatif ou enroulés autour de la Colonne : Il s'est voulu immortel et, quoi qu'il arrive, quelle que soit la destinée qui attend les palais, les temples, les villes, lorsque, après les invasions et les guerres civiles, après les incendies et les cataclysmes, une humanité renouvelée fouillera les ruines pour y rechercher la civilisation disparue, toujours, au milieu des débris sans forme et sans nom, son effigie se dégagera pour attester sa gloire et assurer son immortalité.

Il n'est point loisible, à tous de fournir une inépuisable matière aux peintres et aux sculpteurs ; des frères de l'Empereur, certains auraient bien souhaité former aussi une galerie où leurs actions fussent représentées, mais ils doivent pour la plupart se contenter de multiplier leurs portraits, ceux de leurs femmes, de leurs enfants, de leurs ministres, les vues de leurs résidences et leurs paysages favoris. Joseph qui s'était attaché les

1. Elle a été publiée par mon confrère, M. Babelon, de l'Académie des Inscriptions.

Piranèses avait, lors du premier traité qu'il eût signé au nom de son frère, ordonné qu'une belle gravure en couleurs immortalisât la fête qu'il avait donnée à cette occasion, mais on ne voit pas qu'il ait continué. Il collectionne les tableaux, les statues, les objets précieux; il fait décorer ses palais selon son goût; il commande pour son usage personnel des objets qui annoncent un extrême raffinement. Il choisit assez bien les peintres et les sculpteurs auxquels il demande les portraits des siens, mais on ne connaît pas d'œuvres par lesquelles il ait cherché à conserver le souvenir de ses actes royaux.

Jérôme, qui exige ce qui est le plus exquis dans les objets de mode et d'élégance, se contente fort bien, en matière d'art, avec les statues, les bustes et les groupes de la manufacture de Carare et les peintures classées comme officielles qui font partie de la dignité royale. Pourtant, dès qu'il commande un corps d'armée, il emploie Horace Vernet à immortaliser quatre de ses faits d'armes; devenu roi de Westphalie, il utilise le pensionnaire qu'il entretient à Rome pour représenter les traits de sa magnanimité souveraine. Néanmoins, hormis des tableaux où il se fait peindre avec les personnes de sa suite, l'on ne voit point qu'il ait donné son existence pour thème aux artistes qu'il amène à Cassel.

Louis semblerait avoir le goût de figurer aussi dans des tableaux; on le jugerait ainsi lorqu'il réclame à David une copie du tableau du Sacre et

qu'il y soigne particulièrement son costume : mais sauf à des gravures le représentant, durant les inondations, en fonction de bienfaiteur, ou dans des cortèges, en ministère de roi, rien ne subsiste que des portraits à l'infini qui ne sauraient rien montrer d'un goût personnel.

Lucien éprouve assurément pour les arts une sorte de passion. Presque toutes les œuvres de peinture et de sculpture qu'il a commandées ou achetées sont dignes de survivre : il a compris Prudhon, Gros, Marin. Il a été des premiers protecteurs de M. Ingres. Il s'est entendu à faire un choix entre les chefs-d'œuvre de la Renaissance, et la galerie qu'il avait formée, si les hommes du métier avaient mis la main à ses achats, n'en avait pas moins été activement contrôlée par lui et il y avait exercé son jugement. Lorsqu'il choisit un sculpteur pour exécuter le tombeau de sa femme, ou pour modeler les médaillons de ses enfants sur une frise qui reste un des chefs-d'œuvre de l'art français, c'est lui seul qui est responsable et comment met-il la main sur le plus génial des artistes de son temps ? On ne saurait douter qu'en ceci, qui est assurément un don inné, il est supérieur. Il laisse aux autres les bustes en marbre qu'Elisa fournit à la douzaine avec des vases de commerce, des chiens et des animaux de pacotille ; il méprise la fabrication moderne à l'usage des étrangers somptueux, où certains des Bonaparte se laissent prendre.

Il n'y a point que les arts graphiques. Pour le

compositeur la musique est à la fois une science, et un art; pour l'exécutant, une opération mécanique et une recherche d'expression; pour l'auditeur, un apport de sensations, parfois de sentiments; quelques-uns prétendent de pensées. On reçoit, des sons produits selon une certaine méthode, des émotions que l'esprit est impuissant à caractériser et qui agissent plus ou moins fortement sur les êtres selon leurs aptitudes, leur sensibilité et leur culture. Pour le premier degré, l'on n'a pas besoin d'éducation spéciale ; on est ou non doué, aussi bien pour une certaine exécution, que pour une certaine réceptivité : mais l'un des dons n'est pas fonction de l'autre. Napoléon chantait faux et il adorait la musique.

On a sur ce point conté beaucoup d'anecdotes controuvées et porté des jugements que le moindre examen eût montrés arbitraires et iniques. Dès la première campagne d'Italie, il a affirmé son goût pour la musique italienne[1] et il a comblé de ses dons et de sa déférence les compositeurs dont il appréciait le talent. Consul, un de ses premiers soins a été d'organiser la musique de sa chapelle et d'en faire la première du monde sous Paësiello et Lesueur; les musiciens de la Chambre ont été par lui recrutés un à un, dans l'Europe entière; il n'est point un homme de talent qu'il ait négligé

1. Je renvoie ici à une Conférence que j'ai faite à l'*Université des Annales* le 25 février 1913 et qui a été publiée dans le *Journal de l'Université*, 7e année. Tome II, p. 417.

et si des querelles se sont élevées de son temps entre musiciens, il a su prendre parti pour ceux qui apportaient, avec un incontestable talent, des formules qui ont contribué puissamment à la grandeur de l'École française. Ses opinions sont personnelles, ses jugements ne sont faussés par aucune prévention. Il éprouve vraiment des sensations et des jouissances. Peut-être ne sont-elles pas selon l'ordonnance, mais de cela il n'a souci et il abandonne les pédants à leur impuissance doctorale, aussi bien qu'il se laisse entraîner par une inspiration incorrecte. L'opinion qui s'est formée à son sujet tient à ce qu'il n'a point consenti à asservir son goût aux décrets du grand pontife et à soumettre ses largesses au visa d'une coterie qui excommuniait quiconque prétendait conserver son indépendance, en matière, non seulement d'art, mais de religion et de politique.

De ses frères, un fut comme lui passionné de musique, mais c'était de musique religieuse et ce fut Louis. Pour les autres on ne sait, et si Jérôme fréquente assidûment l'Opéra peut-on dire que ce ne fut pas de préférence pour les chanteuses et les danseuses ? Quant à Lucien, il ne s'en soucie. La tragédie lui suffit comme musique avec le ronron de ses vers et de ceux d'Alexandrine. Il ne se laisse imposer aucune admiration qu'il n'éprouve sincèrement.

N'en est-il pas de même pour les femmes : il les choisit et les épouse : il prend l'une dans une

auberge : il s'attache à l'autre après une partie qui ne devait point avoir de lendemain. Il est à son égard d'une fidélité imperturbable, d'un attachement qui ne peut supporter une séparation prolongée. Est-ce pour elle ou pour les enfants qu'elle lui donne et dont elle porte toujours un échantillon ? En tous cas, il est aussi faible vis-à-vis d'eux que vis-à-vis de leur mère. Rien ne saurait l'en désunir, pas même un trône et il n'entend y monter que si elle y monte avec lui, avec ses enfants pour successeurs. Au milieu de ses frères et sœurs, il constitue un cas unique : celui d'un mari qui ne trompe point sa femme.

Si Louis ne trompe point la sienne, ce n'est pas faute de souhaiter le faire : surtout rompre un mariage auquel il attribue tous ses malheurs. Il est trop éprouvé par ses galanteries passées pour rechercher des nouvelles occasions; d'ailleurs, il serait trop dévôt pour enfreindre, hors du sacrement, une chasteté longtemps forcée. Et pourtant la tentation ne l'a-t-elle pas emporté parfois sur ses résolutions les mieux assises ? Certains actes du roi de Hollande sont inexplicables autrement et en Autriche, toutes ses amours ne furent peut-être pas platoniquement sentimentales.

Joseph, Napoléon, Jérôme éprouvent des besoins physiques immédiats, violents et qu'ils contrôlent peu. Ils ne sont point retenus par une discipline religieuse. Aucun d'eux ne reconnaît une règle commune applicable à l'homme et à la femme.

Napoléon dit : « Si l'homme fait une infidélité à sa femme, qu'il lui en fasse l'aveu, s'en repente, il n'en demeure plus de trace. La femme se fâche, pardonne, ou se raccommode et encore y gagne-t-elle parfois? » Il pense ici à ses querelles avec Joséphine, car à Marie-Louise il prit toujours un soin extrême de cacher ses infidélités et la révélation qui lui en fut faite fut assurément une des armes dont on usa pour déterminer sa trahison. Mais, pour ignorées qu'elles demeuraient alors, ses passades n'en furent pas moins nombreuses et s'il n'agréa point tout ce qui se fût offert, il ne négligea point de prendre ce qui lui en convenait davantage ; à des jours il le réclama, et parfois brutalement. Si quelque chose l'avait pu retenir, c'eût été la peur qu'il eût pu éprouver des scènes que faisait Joséphine, de ses larmes, de ses désespoirs, plus encore de la froide colère de Marie-Louise laquelle sans doute n'eût point toléré un partage ; mais jamais il n'eût admis et reconnu qu'il y eût là un acte répréhensible. « L'adultère, a-t-il dit, qui, dans un code civil, est un mot immense, n'est dans le fait qu'une galanterie, une affaire de bal masqué », et plus brutalement : « L'adultère n'est pas un phénomène, c'est une affaire de canapé ». De fait il n'y attache pour l'homme aucune importance. Et non plus Joseph, dont la femme Julie a pris son parti depuis longtemps ; et de même Jérôme que sa femme aime au point de lui tout passer. Lucien est retenu par l'amour qu'Alexan-

drine lui a inspiré ; Louis seul par la timidité, la discipline catholique.

Napoléon au surplus ne va point rechercher dans le passé d'une femme si, avant lui, elle a eu des amants et quels ; il prend peu de souci de ce qui fut avant lui. Il ne date son règne que du jour où il a pris possession. Même va-t-il plus loin et s'il apprend qu'il fut trompé durant son absence, est-il capable de pardon — et d'un pardon entier et sans réserve qui ne se démentira point. Il a, de ce chef, quelque chose des Orientaux qui prennent les femmes telles qu'ils les trouvent et qui, sachant qu'elles sont faibles et généreuses, les enferment de crainte qu'elles ne fassent l'aumône trop belle aux mendiants. Il est tout à fait de ce sentiment que l'homme qui veut être assuré de la fidélité de sa femme doit faire garder celle-ci par d'incorruptibles gardiens et par là se conforme-t-il à la politique conjugale des Orientaux, des Espagnols, même de certains Italiens.

De ses frères, Lucien au moins partage sur un point ses impressions et ne s'inquiète point du point de départ. Qu'il y ait du paradoxe dans son cas, une façon de braver son frère et de braver la société en imposant, à l'une et à l'autre, la femme déclassée d'un banqueroutier, on le peut croire, mais il est sincère lorsqu'il s'attache à elle et le lien qui se forme entre elle et lui par la naissance de son fils est vraiment indissoluble. Est-ce que, en Égypte, Bonaparte n'avait point dit que si Mme Fourès lui

donnait un fils, il l'épouserait. Il s'est fallu de cela que Bellilotte fût impératrice. Le hasard de la paternité porte des conséquences qui peuvent être immenses dans leur vie à tous, alors que l'acte en soi, s'il n'a point de suites physiques, n'a qu'une portée morale extrêmement limitée.

Les femmes ici — bien que femmes — ne pensent point différemment des hommes — et si l'une d'elles s'est abstenue à ses derniers jours, c'est sans doute qu'elle ne pouvait plus pêcher. Il ne faut point chercher pourtant dans un esprit de négation philosophique l'explication d'une façon de penser qui selon toute apparence relève de l'hérédité. Aucun d'eux (sauf Louis) ne se conforme aux préceptes du catholicisme romain. Napoléon ni ses frères ne voient la vie de ce point de vue : ils ont l'esprit modelé à l'antique, comme leurs traits ; ils pensent et ils agissent comme on eût pensé et agi à Athènes et à Rome et la limite à leurs désirs ne leur est pas imposée par la crainte du péché, mais par la connaissance de leurs forces. Napoléon ne recherche point la sensualité, — il n'a rien d'un débauché ; — mais l'exercice intégral de ses fonctions viriles. Il se peut que ses frères aient été plus loin ; on en doute.

Ce n'est d'ailleurs pas un parti pris et nul d'entre eux n'a cherché dans des discussions philosophiques la justification de ses actes : ont-ils à les justifier ? Leurs appétits commandent, ils les contentent. A qui ont-ils à rendre compte. Ils n'y regar-

dent pas plus qu'à se mettre nus ; la pudeur, qui est de conception chrétienne ; n'a point de prise sur eux ; ils peuvent se promener ainsi sans gêne et ce qu'on a pris chez Pauline pour une parole indécente (« Pourquoi donc ? Il y avait du feu dans l'atelier de Canova ») est une parole vraie. Les dieux et les déesses ne prennent des vêtements que par coquetterie.

Il y a des choses qui pour eux ne comptent pas et qui comptent pour les hypocrites et les croyants. Ils ne sont pas hypocrites, mais ils demeurent fort éloignés d'un cynisme dont ils se gardent aussi bien dans leur conduite que dans leur langage. Parmi les femmes qui s'offrirent ou se donnèrent à Napoléon, pas une vierge. Rien qui ressemble dans ses actes ou ses paroles à la débauche, même à la recherche de la volupté. Assurément on ne pourrait point le dire de tous et toutes, mais c'est sans doute par l'abus d'une excitation morbide.

De cette franchise, de cette sincérité de leurs sens, ils ne sont point embarrassés, les uns vis-à-vis des autres. Ils savent fort bien, les uns que leurs sœurs ont des amants, les autres que leurs frères ont des maîtresses. Il y a de menus services qu'ils se rendent, mais à la muette. On n'en parle pas, on ne se reproche rien et on n'a l'air de rien. Toutefois, jusqu'au moment du scandale..., celui-ci n'est point toléré. Alors, militaire ou civil, un ordre éloigne l'amant bruyant ou la dame compromettante. En un tour de main, la police rafle les

lettres et tout est dit. Encore une fois, les uns et les autres n'accordent point à l'adultère plus d'importance qu'il n'en mérite, et ils pensent de l'amour comme Chamfort.

Pourtant, parallèlement, surgit chez quelques-uns, un sentimentalisme qui, s'il rencontre un objet auquel il s'attache, se dépense sans compter. Par là les hommes sont bien les frères de Louis ; quant aux femmes, il ne semble pas que le sentimentalisme fût leur affaire ; mais, pour Napoléon, Joseph, Jérôme, point de doute. A côté des vivacités sensuelles, ils entretiennent et cultivent des enfantillages touchants ; ils s'y livrent avec une grâce attendrie ; faut-il ajouter qu'ils sont généreux ; certains éperdûment ; Napoléon est peut-être le moins prodigue. Il sait le prix des choses et ne surpaie pas. Il n'aime pas être dupe : ce qui arrive souvent à Joseph et à Jérôme, surtout lorsqu'ils donnent dans les grandes dames, Napolitaines, Espagnoles ou Westphaliennes.

* * *

Il ne faudrait point penser que pour n'être point retenus par la discipline catholique, Napoléon et ses frères fassent profession de matérialisme. Outre qu'on discerne aux profondeurs inexplorées et peut-être inexplorables de leur conscience, une survivance qui pourra réapparaître à l'heure de la mort ; outre que la fréquence de gestes ancestraux, tels

que le signe de croix, atteste chez eux tous, un vernis de catholicisme passé sur le paganisme antique, on serait mal venu à penser qu'il y a chez eux trace d'athéisme. Napoléon est comme ses frères un spiritualiste[1] ; il affirme à toute occasion sa croyance à une vie future, et il semble convaincu que la destinée des êtres est réglée d'avance, ce qui assurément suppose un dieu. « Je ne suis rien, a-t-il dit, j'étais mahométan en Egypte, je serai catholique ici pour le bien du peuple. Je ne crois pas aux religions... Mais l'idée d'un Dieu ?... »

A coup sûr il s'est fortement défendu d'être fataliste : mais la protestation qu'on a recueillie à ce sujet peut-elle prévaloir contre les affirmations qu'on rencontre à chaque fois qu'il perd un être qui lui est cher, à chaque fois qu'il envisage un événement majeur de sa carrière? Il comprend Dieu comme le régulateur des existences humaines aussi bien que comme le législateur de l'univers ; car il demeure tel qu'il s'est formé dans sa jeunesse. C'est là qu'il faut constamment revenir : aussi bien, le fatalisme tel qu'il le conçoit n'exclut point le libre arbitre. Napoléon ne rejette point la responsabilité des actes qu'on lui a le plus reprochés ; tout au contraire il la revendique : Et pourtant quelle part y a la force qu'il subit, qui est hors de lui et qui semble la résultante des opinions, des

1. Il y a bien dans une lettre à Joséphine une affirmation de matérialisme, mais je la crois unique et elle date d'une époque où il n'avait point encore éprouvé la prédestination.

sentiments, des passions du peuple ! Tant qu'il s'y conforme, il participe de la nation et par là s'élève à une hauteur que nul homme avant lui n'avait atteinte.

Comme il est de son temps et qu'il reçut une certaine éducation et traversa certains milieux, il est attiré, il est conquis par le préjugé royal.

Ne fut-il pas un de ces *petits nobles* dont l'éducation était payée des bienfaits du Roi et qui en attendaient leur carrière, leur existence et leur réputation ? N'a-t-il pas dû tout rapporter au Roi et, par les placets qu'il rédigeait, apprendre que tout dépendait, pour les siens, de l'agrément du Roi ou d'un commis du Roi ? N'a-t-il pas été élève du Roi en son École militaire et n'en est-il pas de là comme du séminaire et peut-on effacer la marque d'origine ? Ne garde-t-on pas, même apostat, la frayeur, le respect, la hantise du sanctuaire ? Du bas de la hiérarchie où il était placé, il a aperçu, tout au sommet, le Roi dans sa gloire ; si haut, si loin ! Quoi donc ! On ambitionne d'être capitaine, on rêve d'être général, mais qui imaginerait qu'il sera roi ; roi par la grâce de Dieu, un roi qui peut tout ce qu'il veut et dont la volonté sert de loi à un grand peuple, au plus grand des peuples ! Dès lors, comment ne se croirait-il pas appelé lorsque toutes les barrières s'abaissent devant celui qu'acclament les multitudes et qu'un pape va couronner !

Pourtant, plus haut que ce consentement universel de la Nation, plus haut, ou du moins au même plan que la triple onction du pontife, mettra-t-il

son entrée illusoire dans la famille des Rois, le droit qu'il aura si chèrement payé d'appeler Louis XVI mon oncle et Marie-Antoinette ma tante : comme il fait pour Zia Catelina. Il dira : ma grand-mère de Marie-Thérèse et il en est enivré. Cela, il croit peut être l'avoir réalisé et qui donc n'en deviendrait fou ? Mais s'il a ainsi vaincu, par une sorte de conquête, le préjugé royal en se l'assimilant, en l'appliquant à soi-même, il est resté, il restera jusqu'à la fin dominé par le préjugé social.

Là aussi, à l'École militaire, il a jugé la distance qu'il y avait des nobles de Cour, appelés à monter dans les carrosses, à figurer près des princes, à commander des régiments et des armées, à se parer du cordon bleu, à jouir des honneurs, des richesses et des plaisirs, à ces petits nobles chargés des menues besognes, de servir là où le Roi daignerait les envoyer, car, faute de pécune, ils n'eussent pu acheter ni lever une compagnie de cavaliers ou de fantassins et ils se trouvaient trop heureux qu'on les admît dans ce qu'on appelait les armes savantes, en marge presque de l'Armée, mais où l'on n'avait point à payer pour servir — au contraire. Ceci suffit d'ailleurs à expliquer l'esprit général des officiers d'artillerie, dont un si grand nombre prirent parti pour la Révolution qu'ils la firent triompher.

Mais, de ce qu'il avait, par suite de circonstances la plupart exceptionnelles, servi la Révolution, de ce qu'il avait été avancé par elle de lieutenant — à

peine de capitaine — que l'avait laissé la monarchie, à général d'Armée, cela fait-il qu'il eût oublié les distances qui le séparaient jadis d'un Marbeuf, d'un Brienne ou d'un Narbonne? Il avait donc gardé, à l'égard de cette noblesse, une considération, une déférence même qui impliquait toute sorte de ménagements et assurait à ceux qui en faisaient partie une situation privilégiée. Depuis les radiations des émigrés, la clôture de la Liste, les restitutions de biens, jusqu'aux constitutions de majorats, aux collations de titres, aux attributions de places qui ne sont pas seulement de parade, aux faveurs de tous les genres, tout est employé par lui pour conquérir cette redoute du faubourg Saint-Germain qu'il estime si fort qu'il en a peur. Il demeure intimidé devant les hommes qui semblent savoir tout sans avoir rien appris, et, devant la première femme qu'il croit en sortir, il tombe éperdu. Le pouvoir de Joséphine tient presque tout à ce prestige. Il a la petitesse de s'inquiéter constamment de ce que dit, pense et fait ce faubourg Saint-Germain. N'ayant pu le séduire tout entier, malgré l'or, la grâce, les honneurs qu'il a tour à tour mis en batterie, il se fâche, prononce des exils, menace de confiscations, se donne figure de despote parce qu'il envoie un brevet de sous-lieutenant à des jeunes gens qui, s'ils étaient bourgeois ou paysans, auraient depuis des années rejoint leur régiment. Et puis, au moindre signe de repentir, il capitule, il retire les

mesures que justifiaient trop bien les complicités avec l'ennemi; il accorde des facilités; permet qu'on se joue de lui et de sa police et croit avoir tout gagné en faisant sa grosse voix. A l'égard de gens qui, durant ses quatorze années de règne, mènent contre lui une guerre où se trouve en jeu l'indépendance de la nation, il garde une sorte de déférence attendrie et il estime qu'ils lui font bien de l'honneur quand, en échange de toutes ses grâces, ils acceptent de ne le pas trahir, au moins tout de suite.

Joseph a une inclination prononcée pour les nobles qu'on eût appelés libéraux. Il essaya d'en former sa société, les invitant dans sa terre de Mortefontaine, les comblant de ses gentillesses et les servant près du Consul d'autant plus à propos qu'il les dispensait de reconnaissance. A la vérité, lorsqu'il s'agit d'en composer sa cour, ils s'esquivent et ne lui laissent que le fretin. Mais Joseph, qui n'a que médiocrement le préjugé royal, n'a point acquis, au profond de l'être, le préjugé social. N'ayant point été élève du Roi, Joseph n'a point eu d'aperçu sur les nobles de Cour; s'il s'est vainement montré avide des décorations et des médiocres honneurs toscans, il n'a jamais eu occasion de comprendre ce qu'était la majestueuse ordonnance du royaume de France et ce que représentait, pour le petit Corse qu'était son frère, cette hiérarchie, au dernier degré de laquelle il se trouvait placé et dont les nobles de Cour occu-

paient les sommets. Durant que Napoléon servait en France il courait la montagne avec sa tante, inspectait les bergers et comptait les moutons ou les chèvres. Ce qu'il savait de la France, c'était par ouï-dire et combien plus ses frères et sœurs, exception faite d'Élisa qui, à Saint-Cyr, avait appris qu'un roi de France avait daigné penser à éduquer les filles nobles de son royaume et à les pourvoir d'une petite dot.

Aussi, lorsque, à la suite de leur frère dont le génie dépasse et offusque la plupart, les Bonaparte se trouvent, en moins de deux années, emportés à ces cimes inaccessibles : car, de Marseille à Mombello, il y a plus loin que de Mombello aux Tuileries, — comment ne penseraient-ils pas les uns et les autres, qu'ils le doivent à leur mérite exceptionnel? Ils n'ont garde d'attribuer à Napoléon cet élèvement subit : ils préfèrent de beaucoup le prendre à leur compte : s'ils s'étonnent de quelque chose c'est d'avoir eu à *devenir* ce qu'ils sont : mais ils l'ont oublié. A un point qui déconcerte, ils ont acquis cet esprit de *principat* qu'on croirait inné chez les princes, mais qu'ils prouvent pouvoir se développer bien après la naissance, et chez des hommes de tous les âges, depuis l'enfant comme Jérôme jusqu'à un trentenaire comme Joseph.

N'ayant rien eu à faire pour acquérir leur étonnante fortune, comment les uns et les autres s'expliqueraient-ils leur propre vie s'ils ne croyaient qu'ils sont *destinés*?

Ils le croient d'ailleurs si fermement que rien ne les surprend ni ne les étonne et qu'ils sont nettement convaincus que ceci qui leur arrive *doit* leur arriver. De là, l'espèce d'infaillibilité dont ils se sentent investis ; de là aussi cette adaptation subite à toute place, tout emploi, toute fortune. Ils ne doutent jamais d'eux-mêmes, puisqu'un dieu les porte. De là, une force incomparable, à moins que ce ne soit une faiblesse désastreuse. En tous cas, ils osent diriger une légation ou une ambassade, engager et conduire des négociations, présider des assemblées, commander des régiments, recevoir et distribuer des honneurs, tenir une cour et monter au trône, avoir des gardes, des grands-officiers, des maîtresses, des favoris ; le tout sans jamais être ridicules ; c'est un don de nature et vraiment exceptionnel, pourtant presque également distribué chez ces Corses arrivés tout à l'heure en France parce qu'ils ont été chassés de l'île natale. D'où ont-ils pris cela ? D'où l'ont-ils reçu ? Comment, sous des costumes dont la magnificence ne saurait faire oublier les coupes inattendues et les couleurs heurtées, trouvent-ils moyen de ne point faire rire ! Comment sont-ils à l'aise sous les chapeaux à plumes comme sous les couronnes ? Comment passent-ils sans embarras de l'uniforme de leur garde à des manteaux longs dont le velours est brodé de tours, de lions, de chevaux et d'aigles ? Que si, à l'exemple d'un ancien officier d'ordonnance de l'Empereur, ils réunissaient sur une même toile

leurs effigies sous tous les habits qu'ils ont endossés, quelle leçon pour leur ambition? Mais ils ne se souviennent point des échelons qu'ils ont gravis. Celui où ils sont parvenus est le seul qui compte. Ils y étaient de toute éternité ; ils y sont nés ; ils y ont vécu. Les titres dont on les nomme ne les font point retourner pour voir si ce n'est pas quelqu'autre qu'on appelle. Ils sont naturellement au niveau des situations et se tiennent supérieurs aux êtres. Cela n'est point d'acquisition ; on ne supprime point tout embarras, toute timidité, toute déférence ; on l'éprouve ou non. Eux n'ont jamais compris qu'il y a des esprits supérieurs — même à eux. Ils ne l'admettent point et cela seul est très étrange.

Pour n'avoir rien à faire avec l'intelligence, ce don qu'ils ont reçu de l'aplomb et d'une imperturbable assurance, leur est un adjuvant précieux. Sans doute est-il plus commun en leur pays qu'en France et ne trouve-t-on nulle part, poussée aussi loin et soutenue avec une telle hardiesse, cette confiance en soi, cette façon de s'imposer et de discourir, cette mentalité qui rend aptes à toutes les entreprises parlementaires ? Cela donne à certains Corses d'indéniables avantages devant le corps électoral, comme dans les administrations politiques, mais ce n'est point là pour les Bonaparte.

Mais de tout cela ne doit-il pas résulter une impossibilité de se plier et de se subordonner. Il n'y a point eu de père ; sauf Joseph et Napoléon,

aucun n'a connu le père, toujours en route, toujours affairé, poursuivant ses procès, ses projets, ses placets, et posant à peine dans la maison de famille : le temps juste d'y faire un enfant. Les fils et les filles sont dispersés à Brienne, Autun, Aix, Saint-Cyr, pour leurs études gratuites. Ils viennent de temps en temps, rarement, au pays où la mère commande, mais seulement pour le matériel de la vie. Encore son autorité ne va-t-elle pas loin. Quatre au moins de ses enfants accompliront, sans son agréement et même contre son gré, l'acte le plus grave de la vie, le mariage : Napoléon, Lucien, Jérôme, Élisa. De combien peu s'en faut-il pour Paulette quand elle a rencontré Fréron !

Sans doute ordonne-t-elle quand ils sont petits ; mais, sur leurs pensées, sur la forme de leur esprit, bientôt sur leurs actes, aucune influence. Joseph comme aîné, pourrait prétendre à ce que ses cadets l'écoutassent. Il y réussit peu : témoin Lucien et son acte d'accusation contre Paoli. Lucien est constamment en révolte et sur aucun point, dans aucun cas, — sauf lorsqu'il est en prison, au bout de ses pièces, et de son arrogance — n'accepte ni ne subit une direction. Louis qui d'abord avait admis, de bon cœur, semblait-il, l'ascendant de son grand frère Napoléon, se révolte un jour et après des alternatives où il se reprend et se déprend, rompt enfin et pour toujours ; Jérôme, dès l'Institution Mac Dermott à Saint-Germain ne tolère aucune discipline et sa vie d'un bout à l'autre

n'est que révoltes et capitulations; révoltes auxquelles sa nature le porte, capitulations auxquelles la nécessité le contraint. Chez lui, l'insubordination est peut-être la plus frappante, parce qu'elle s'exerce dans le militaire et que, s'il n'était le frère du Premier Consul, rien ne le sauverait du conseil de guerre.

Joseph étant chef de famille se tient dégagé de toute obéissance à qui que ce soit et le montre assez bien lorsqu'il commande une armée mais encore la nécessité l'incline-t-elle, dans les cas graves à se conformer à la direction de son frère; quant aux autres il n'y faut pas compter. Vainement Louis aurait-il dû être formé à la discipline militaire. On le croirait à le voir en Italie, mais, dès l'Égypte, il s'émancipe, s'en retourne en France. Et dès lors sa carrière est celle d'un prince d'ancien régime : il sert comme il veut et quand il veut. Il n'est qu'un passant à son régiment, ou à sa brigade. Lorsqu'il est roi, son attachement à son frère ne le garde point d'étranges tractations avec l'étranger.

Napoléon seul, avec un peu Joseph, a l'esprit de clan et est capable d'abord de subordonner son intérêt à l'intérêt du clan, ensuite de se sacrifier lui-même pour servir les frères et sœurs. Ceux-ci sont avant tout personnels, et ils ne se rapprochent que pour se quereller. Ils se refusent non seulement à exécuter les ordres de celui qui les a tirés du néant pour les faire ce qu'ils sont, mais même à écouter ses conseils, tant ils sont convaincus

qu'ils savent tout sans avoir rien appris et qu'ils doivent avoir le dernier mot en tout. Ils en donnent parfois des raisons qui surprennent : en quoi l'on a tort : ils sont tels qu'ils sont, l'esprit de *principat* est ainsi fait. Comme certains l'ont reçu sur le tard, ils se rattrapent, et, se tenant comme désignés par Dieu, la Providence, la Destinée, ils ne sauraient, bien sûr, accepter qu'en leur personne, on y dictât des ordres.

Ils ont les uns et les autres, l'homme de génie mis à part, une faculté de comprendre, une facilité d'assimiler, une puissance de retenir qui sont des qualités maîtresses, et qui sont natives. On n'a point à nier ces aptitudes qui, plus que suffisantes pour assurer une existence normale et même un avancement signalé, ont dû correspondre à des situations sans analogue et paraître sur des trônes. Quelle expérience plus redoutable, quelle démonstration plus éclatante ! De toutes parts, leurs ennemis, leurs adversaires, leurs courtisans même, les voient, les regardent, les critiquent. On leur reproche des fautes, non des balourdises. Ils ont un sens juste qui les préserve, une finesse à l'italienne. Ils ne s'étonnent pas et, où qu'ils se trouvent placés, ils font figure.

* * *

Leur intelligence n'a point subi dans l'enfance la déformation de l'éducation médiocre et forma-

liste que distribuaient, après la destruction de la Compagnie de Jésus, des congrégations médiocres. Joseph seul a fait au collège d'Autun un cours d'études à peu près régulier; Napoléon à Brienne n'a appris ni l'écriture, ni l'orthographe, ni le latin, à peu près rien. Lucien a passé quelques années au séminaire d'Aix sans plus de succès. Louis, tiraillé de place en place, a eu quelques temps son frère Napoléon comme instituteur et puis a reçu, peut-être à Toulon quelques leçons, mais, au moment où il a suivi son frère général d'artillerie, son écriture même n'était guère formée, si déjà il avait entrepris de correspondre avec Bernardin de Saint-Pierre; pour Jérôme, après les institutions de Saint-Germain où il n'avait garde de rien faire, il a reçu à Juilly une instruction dont il a profité; mais combien brève! Les filles avaient eu mieux : Elisa à Saint-Cyr où elle s'était pénétrée de la tenue à la d'Aubigné, Caroline chez Madame Campan, chez qui elle avait fait une courte station traversée quelque peu par des galops de cheval et des flottements de panaches. Pour Paulette, elle avait été négligée au point que, mariée, elle ne savait pas écrire et que son mari dût la remettre en pension.

Les filles ont profité de cette instruction. Caroline et Pauline ont pris chez M^me^ Campan l'écriture en pattes de mouches souvent illisible, mais elles mettent l'orthographe mieux que ne faisaient la plupart des femmes de leur temps et elles savent

tourner une lettre, lettre d'amour ou lettre d'affaires. Quant à Elisa, elle est du Grand siècle par l'écriture comme par le ton. Elle écrit une dépêche officielle avec la plénitude de volonté, la noblesse de style, la somme de renseignements qui importent : elle fait ainsi illusion sur les qualités de décision et sur les vertus de fidélité qui lui manquent.

Cette éducation les a laissées nettement païennes ; elles n'ont eu garde de se donner l'embarras d'une philosophie, ni même d'une religion. Elisa et Caroline procèdent à l'acte le plus important de leur vie, le mariage, sans requérir de prêtre. C'est Napoléon qui exige pour le mariage de Paulette une cérémonie religieuse. Non plus leur éducation ne leur a donné le goût de l'étude ni même celui de la lecture. Elles se contentent de peu sinon de rien : toutefois, Elisa semble un peu mieux disposée que ses sœurs, mais cela ne la mène guère loin. Elle aime les affaires ; elle cherche son avancement, l'agrandissement de ses États, la consolidation de sa couronne, bien plus que la lecture des poètes et des historiens : toutefois Fontanes lui a donné quelque goût des Lettres et elle protégea Chateaubriand.

De leur temps d'études scolaires rien ne subsiste que des camaraderies ou des amitiés pour Joseph et pour Napoléon ; puis des souvenirs, des protections et des aumônes. C'est après leur sortie du collège qu'ils cherchent un éducateur :

tout de suite ils le trouvent, et c'est Rousseau. L'empreinte est profonde sur leurs jeunes enthousiasmes, on peut même dire qu'elle est inaltérable. On n'a pas goûté impunément au divin breuvage et l'on en demeure étourdi. La jeunesse entière de Napoléon, de 1786 à 1794, est illuminée par Rousseau. Rousseau en est l'inspirateur et l'arbitre ; c'est à Rousseau que se rapportent la plupart des essais que Napoléon compose alors, en particulier celui qui renferme ses opinions aussi bien sur la sociologie que sur la politique, sur la musique que sur l'architecture, sur les sentiments religieux que sur l'amour ; le discours présenté à l'Académie de Lyon[1]. Il accepte, embrasse, développe toutes les théories de Rousseau et celle sur l'excellence de l'homme à l'état de nature n'est point assurément celle qui le séduit le moins. Plus tard il la reniera et il tentera de la réfuter, mais, à vingt ans, il la subit tout entière.

Et de même fait Lucien qui écrit pour en faire l'apologie, son roman la *Tribu indienne ;* de même, Joseph qui publie *Moïna ou la Villageoise du Mont-Cenis*. L'être parfait, c'est l'être initial, qui sort des mains de la nature et que la civilisation n'a pas corrompu. Rousseau influe peut-être un peu

1. L'unique édition complète du *Discours* est celle que nous avons donnée, Guido Biagi et moi d'après le manuscrit original de la Bibliothèque Médicéo-Laurentienne. C'est là seulement qu'on trouve le Napoléon de 1791. Il convient d'insister sur ce point.

moins sur Louis ; mais c'est Bernardin de Saint-Pierre et qu'est-ce celui-ci sinon le disciple de Rousseau ? N'ayant plus moyen d'offrir à Rousseau l'hospitalité que lui donna Girardin dans sa terre d'Ermenonville, Joseph prend Bernardin pour son pensionnaire et le nomme bibliothécaire *ad honores* ; Louis qui, dès son arrivée à Toulon, a écrit directement à Bernardin pour réclamer des détails sur Virginie, semble par la suite plus touché par Gœthe — le Gœthe de Werther. Mais est-ce que Werther n'est pas un fils de Rousseau ? Napoléon, revenu du *Contrat Social* et de l'*Emile*, mais non pas de la *Nouvelle Héloïse* qu'il relit avec passion à Sainte-Hélène, accuse Jean-Jacques d'avoir gâté Louis. On ne voit guère en quoi Rousseau aurait influé sur la doctrine d'un droit divin monarchique que Louis réclamait de M. de Bonald, sur les dévotions ultramontaines qu'il poussait à la manie. C'est celui-là qui a le moins longtemps subi Rousseau que Napoléon dit gâté par lui : il attribue à Rousseau l'affectation de sensibilité qu'il blâme chez son frère et qu'il admet fort bien lorsqu'il s'agit de lui-même. Il en reçoit des agréments qu'il se plaît à constater et qui excèdent ceux que Louis peut en tirer.

Il y aurait à rechercher les traces de Rousseau dans la vie intime comme dans la vie politique de Napoléon et de Lucien. Il suffit ici de l'avoir noté. Assurément d'autres écrivains ont exercé sur Napoléon une action réelle. On a beaucoup dit Ossian : mais si Ossian peut avoir une influence

c'est sur le style, la forme littéraire, les expressions, à peine sur quelques conceptions, nullement sur les sentiments. Qu'après 1794, Ossian ait été pour Bonaparte, une sorte de bréviaire, qu'il ait porté ce livre avec lui, qu'il en ait parlé à tout venant, qu'il y ait trouvé un thème à sa conversation avec Victorine de Chastenay ou à ses lettres à Joséphine de Beauharnais, cela n'est point douteux : mais, sauf qu'il pût y puiser quelque image ou y emprunter certains mots — et encore[1] ! — on ne saurait vraiment attribuer à la lecture d'Ossian « les caractères du style Napoléonien : la sublimité et la brusquerie du ton, la grandeur des images, le tour à la fois abstrait et métaphorique » ; ces caractères et bien d'autres se trouvent dans sa manière dès le discours de Lyon.

Ossian n'a exercé d'influence ni sur ses idées, ni sur son style, mais il put s'établir une correspondance entre certaines pensées; se rencontrer même une identité entre certaines impressions. Dans cette passion pour la gloire qui le fera vivre dans la mémoire des hommes, Napoléon exprime, non point une réminiscence d'Ossian, mais des sentiments analogues à ceux qu'Ossian prête à ses héros. Avec quelque attention, on eût trouvé

1. Il est pénible que dans des thèses critiques on voie citer les Mémoires de Bourrienne comme source historique. Le nouveau docteur ès lettres, M. P. van Tieghem, auteur d'*Ossian en France*, eût pu au moins se renseigner à ce sujet et même, lire les lettres à Joséphine où seulement apparaît l'influence d'Ossian.

dans les lettres écrites à Joséphine durant la première campagne d'Italie, des expressions qu'on eût justement déclarées ossianiques et c'est là assurément qu'on eût pu le mieux apprécier les suggestions qu'il a reçues de son auteur favori : dans les seuls morceaux que l'on connaisse de lui, depuis 1792, où il ait mis de la littérature à propos de l'expression de ses sentiments.

Ossian lui plut ; Ossian le ravit ; cela étonne, mais c'est ainsi. A cause d'Ossian, il combla de faveurs Baour-Lormian ; à cause d'Ossian, il protégea avec une constance méritoire Lesueur contre ses détracteurs et contre ses ennemis, et, s'il ne régla point le détail des compositions commandées à Girodet, à Gérard pour Malmaison, à Ingres pour le plafond de la chambre à coucher impériale au palais de Rome, la première inspiration venait de lui : la façon dont Ossian avait envisagé la gloire des Héros calédoniens convenait à des Héros français, lesquels n'avaient pas besoin davantage, pour expliquer leurs exploits, qu'on recourût à une intervention divine.

Tout autant qu'Ossian, davantage peut-être, Corneille, puis Voltaire — le Voltaire théâtral — marquent sur les Bonaparte.

Les tragiques plaisent d'abord à Napoléon, à Joseph et à Lucien. Celui-ci monte, pour jouer des tragédies, une troupe dont sa femme et lui sont les protagonistes. Il joue au Plessis, à Rome, à Canino, partout où il s'établit. Élisa de même, jusqu'au

jour où elle trouve une rivale sérieuse dans Alexandrine à laquelle elle abandonne son emploi. Joseph, *pour s'amuser* à Naples, fait venir un lot d'acteurs et d'actrices tragiques — et Rœderer, pour plaire à Julie, choisit les tragédiennes les plus laides qui soient dans la France entière. Napoléon, dans les spectacles que lui organise son premier chambellan, prise uniquement ceux qui sont austères et graves. Il élève Talma presque à une intimité ; M^lle^ George tout à fait, mais les familiarités qu'il prend avec elle ne l'empêchent point d'apprécier sa rivale, au moins sur la scène.

Tous — et c'est un caractère général — ont l'esprit sérieux, réservé, un peu sévère. Ils ne comprennent point les plaisanteries, ne saisissent que tardivement les jeux de mots et ce qui fait le vif d'une conversation parisienne. Ils ne se plaisent point aux pièces comiques et leur demandent une portée générale. Pourtant certains, Napoléon, Jérôme et même Lucien, ont souvent le mot qui coupe, l'épigramme qui emporte le morceau, l'expression frappée en médaille. Ce genre de malice, ils l'ont, mais c'est qu'aussi ils se permettent tout, et cela aide. De cela, certaines des filles participent : Caroline avec son rire qui scande les mots, Pauline avec ses caprices et le ton dolent de sa voix. Mais, dans ce qu'ils écrivent, rien de cela — absolument rien, sauf quelques portraits assez mordants tracés par Louis.

Ses *Documents sur la Hollande*, si l'on admet

le point de vue où il se place, valent pourtant d'être lus, et si certaines correspondances politiques; ont effectivement été rédigées par lui, elles prouvent plus d'intelligence qu'on ne lui en accorde. Toutefois l'on ne saurait avoir une certitude qu'il en est l'auteur puisque, à partir de 1808 sa main droite est paralysée et qu'il signe péniblement de la main gauche; on n'a donc que des dictées. Il faudrait prendre connaissance des nombreux manuscrits d'histoire et de voyages antérieurs à son accident qui sont restés inédits, pour savoir s'il eut, comme prosateur, une valeur que ne révèlent ni ses lettres intimes ni son roman : *Marie ou les Hollandaises*.

*
* *

Avec une instruction des plus médiocres, ils ont, trois au moins, le démon d'écrire. Ils déclarent leur vocation littéraire et se font imprimer. Napoléon tout de suite, avec la *Lettre à Matteo Buttafuoco* et le *Souper de Beaucaire*, mais c'est de la politique ; par ces brochures, il agit, et ce sera de l'action toujours que ses écrits, tandis que Joseph, Louis et Lucien publient des romans, que Lucien pense à réformer la versification et que Louis, pour rendre plus faciles des règles qu'il est incapable de suivre, propose de les abolir. Ils ignorent à peu près tout de la langue française dont le génie leur échappe, dont les finesses sont perdues pour eux,

et où leur vocabulaire est limité et ils imaginent de la transformer. Il ne leur a manqué que d'avoir voulu y introduire une orthographe nouvelle, utopie habituelle des primaires. Ici, c'est l'atavisme italien, c'est le génie italien qui remonte et affronte le français. Toutes les réformes que proposent Lucien et Louis, toutes les cadences qu'ils préconisent, tous les maîtres qu'ils vantent, viennent d'Italie, et c'est là une des plus curieuses survivances que certains d'entre eux, arrivés en France dans le bas âge, n'ayant plus guère parlé que le français, restent à ce point pénétrés par la langue ancestrale qu'ils s'efforcent d'en transporter ce qu'ils tiennent pour des beautés, dans la langue de leur nouvelle patrie.

Qu'ils ne se soient point assimilé la langue et qu'ils demeurent inaptes à en résoudre les multiples difficultés, peu importe. Leur adresse les porte et les soutient. Aucun d'eux ne révèle quoique ce soit de talent, mais deux au moins persévèrent jusqu'à leur dernier jour et s'étonnent de n'avoir pas atteint la renommée, celle qui touche à la gloire.

De là une infériorité ; ils ne se sentent point *adaptés* à la littérature française au point de devenir supérieurs, mais ils s'y sont employés avec une extraordinaire persévérance. Les milliers de vers que Lucien a écrits pour *Charlemagne* et pour la *Cyrnéide* attestent assez la ténacité qu'il a mise à être poète malgré Apollon. Quant à

Louis pour faire triompher sa méthode, il multipliait les éditions de son *Essai sur la versification* et il surchargeait encore les exemplaires qu'il offrait d'erratas imprimés et manuscrits. De cette médiocrité et de cette insuffisance verbale, accompagnant une telle fureur d'écrire, un tel désir d'être applaudi, il faudrait peut-être chercher les raisons dans leur origine, leur première éducation presque italienne, leurs habitudes d'esprit traditionnelles. Nul écrivain n'est venu de la Corse à la France depuis un siècle et demi : hormis Napoléon, mais Napoléon, qui a du génie, fait des actes avec des mots en même temps que des mots avec des actes. Il est l'homme du fait, soit qu'il commande, discute, raconte, soit qu'il parle de politique, de guerre, de finances, d'administration ; à qui que ce soit, sur quoi que ce soit qu'il écrive, les paroles qu'il prononce sont inimitables ; mais ce n'est pas de la littérature. Il peut ouvrir, dans le *Moniteur* ou dans le *Journal de l'Empire*, des polémiques avec les Anglais où il emploie toutes les armes de la rhétorique, et où il se sent à l'aise comme un journaliste de profession — ce n'est pas de la littérature. Ses ordres du jour, ses bulletins, ses proclamations peuvent sembler emphatiques, si on ne reconnaît pas qu'ils sont enflammés, mais ils tendent à un but, et ils l'atteignent ; ils enivrent les soldats, ils demeurent indélébiles près des victoires qu'ils préparent, qu'ils annoncent ou qu'ils racontent : mais lui, s'il est un écri-

vain prodigieux, il n'est jamais un littérateur.

Il n'y a, dans aucune des lettres qu'il a dictées et dont la publication pour être *à peu près* complète, exigerait plus de cent volumes, une ombre de littérature. Il n'y en a pas davantage dans ses mémoires, l'ouvrage assurément donnant dans la langue française la plus forte impression classique ; une histoire dépouillée, un peu sèche, grave et sérieuse, noble et arrêtée comme un bas-relief antique. D'un bout à l'autre de sa vie, depuis sa *Lettre à Buttafuoco* jusqu'à son testament, exception faite des lettres à Joséphine pendant la Campagne d'Italie, il n'a point écrit une ligne par dilettantisme : uniquement par utilité, pour préparer, poursuivre, atteindre un but. Il est l'homme du fait et par là il se rend si supérieur, par ce qu'il écrit, à un homme de mots.

*
* *

Mais ce n'est qu'en écrivant. A partir d'un certain moment (1809 assurément), il parle beaucoup, il parle trop. A certains jours, il use à des mots son activité et perd son temps à pérorer, attaquer, injurier même. Au Conseil d'État, il est chez lui, il est dans un salon ; il cause et il provoque la contradiction, au moins jusqu'en 1808 à peu près ; à partir de quoi il pérore seul, inutilement, parfois dangereusement. Alors, de même que, à son cercle, il trouve parfois des phrases, même des périodes

qui sont belles, mais qu'il ferait mieux de se taire ! Devant une assemblée parlementaire, malgré sa voix puissante, dramatique et profonde, malgré l'aplomb qu'il devrait avoir acquis, malgré les dons inestimables de son esprit, il n'est point de sang-froid, il s'échauffe, perd le fil de son discours, oublie les périodes préparées, lâche des bourdes prodigieuses ou comiques, entre dans des colères qui l'exaltent à des menaces oiseuses ou à des brutalités maladroites. Il a tout d'un orateur, et rien n'est au-dessus des discours qu'il écrit, mais il est incapable de les dire — et combien plus de les improviser !

Ne serait-ce pas une marque de sa supériorité ? L'homme qui excelle à parler peut-il penser ? Lui qui fixe son esprit sur la suite à donner à ses idées, et non sur la forme, mâche et reprend la phrase qu'il va dicter ; il la dessine d'un trait, mais, sur la minute, ce trait a des repentirs. Il gagne en fermeté à être ainsi plusieurs fois cherché, mais ce n'est pas de la sorte qu'agissent les orateurs de métier. Ils se soucient bien des faits qu'ils énoncent et qui n'auront de réalité que pour la minute où ils affirmeront leur existence. Ce sont des virtuoses qui tirent de leurs instruments des sons qui séduisent, charment, émeuvent cette foule qu'est une assemblée, mais ces sons s'envolent et se dispersent. Rien n'en subsiste : *Verba que et voces, præterea que nihil.*

Pour ses frères, s'il en est qui ont écrit bien des

lettres, lancé des proclamations, rédigé des bulletins, cela ne compte guère : on y trouve de l'enflure, de la déclamation, de la littérature, jamais le mot juste, ni la phrase opportune[1]. La plupart n'ont pas plus le talent littéraire que le talent oratoire. Joseph qui est sensé et qui pourrait parler, qui en a eu tant d'occasions aux Cinq Cents, au Conseil d'Etat, au Sénat, à la Chambre des pairs n'a pas prononcé une parole dont on se souvienne — ni Louis, ni Jérôme.

* * *

Mais Lucien ! Lucien, c'est l'orateur né ; au berceau ses vagissements ont dû avoir un tour d'éloquence et assurément il s'écoutait crier. Il a dix-huit ans à peine lorsque, à Toulon, devant les Jacobins du port, il prononce contre Paoli ce réquisitoire qui, renvoyé à la Convention, brise la paix douteuse entre la Corse et la France, produit la mise en accusation de Paoli, la guerre civile, la proscription des Bonaparte, la fortune de Napoléon. Joli début ! — début, non ! car, à Ajaccio, il *pérorait* depuis deux ans les Jacobins, les gardes nationaux, les volontaires, tout le monde ; — mais

1. Il ne faut pas se laisser prendre aux prétendus mémoires de Joseph et de Jérôme, ils ont été composés sur des pièces communiquées par les descendants, mais sans grand souci de la vérité historique. Plusieurs volumes des mémoires de Joseph sont littéralement empruntés aux mémoires du Maréchal Jourdan.

tout de même, extraordinaire entrée dans la politique.

Comment peser ce que valait cette éloquence. La parole qui produit les actes les plus nobles et les plus vils n'est pas pondérable ; elle échappe aux règles de l'esthétique, elle suit les fluctuations de la mode ; rien de plus plat, lorsqu'elle a été recueillie par l'inexorable sténographie, souvent rien de plus sot, parfois rien de plus criminel. Aussi les hommes de la Révolution eurent pour premier soin, après le Dix Août, de supprimer le *Logotachygraphe*. De la sorte, ils purent arranger leur éloquence et la mettre au point.

Aussi bien improvisait-on fort peu — hormis quelques Girondins et Danton. Lucien était de l'école de Robespierre, il écrivait ses grands discours et les apprenait par cœur. Le premier discours de lui qu'on ait recueilli fut prononcé sur le Champ de Mars, à Bastia, le 2 pluviôse an VI, jour anniversaire de la mort du dernier roi des Français. Pas un régicide qui n'eût fait mieux, car il avait agi.

Les autres discours, ceux qu'il prononça comme député aux Cinq Cents, comme ministre de l'Intérieur, comme tribun, sont également déclamatoires, mais dans des sens divers et contradictoires : il faut croire qu'ils étaient beaux en ce temps-là. Au moins produisaient-ils généralement l'effet que cherchait l'orateur.

Lucien est donc doué d'éloquence, ce qui

implique, outre le don de parole, l'assurance et la croyance en soi ; mais il a quelque chose de mieux et qui ne peut lui venir que de nature : l'atavisme insulaire l'a disposé à la pratique des assemblées, aux intrigues de couloir, à la rouerie du parlementarisme. Comme ses frères, mais moins qu'eux et avec moins de distinction, il a cette faculté d'adaptation qui tient à l'audace prodigieuse avec laquelle il se présente et s'impose. Il apporte des complaisances et de la familiarité où son père mettait de l'obséquiosité, mais cela ne le menait guère loin, tandis que Lucien arrive à tout. Seulement il ne se surveille pas assez à des moments ; la passion, l'ardeur de jouir, le goût de fronder, l'emportent. De là d'irréparables fautes. Sans quoi, il serait assurément, après Napoléon, le personnage le plus représentatif de la Famille ; celui qui, jusqu'au moment où il butte à l'obstacle, est le plus indépendant, le moins subordonné au grand frère ; il vit par lui-même et, sauf à ses débuts où il reçoit un coup d'épaule qui, certes, n'est pas inutile, il n'est point un reflet, mais une figure.

Il a vingt-trois ans quand il arrive à Paris en 1795 et déjà sa vie est singulièrement remplie. Orateur de club à Ajaccio et à Toulon, embusqué garde-magasin à Saint-Maximin, terroriste en pied dans la petite ville qu'il décore du nom de Marathon, proscrit à son tour par les parents de ses victimes, enfermé dans des prisons ensanglantées des derniers massacres ; affolé, prosterné, sup-

pliant, invoquant tout homme en place qui est de son pays, qu'il a rencontré, qui connaît ses frères, il est au bord de l'abîme, mais voici la réaction jacobine de Vendémiaire. Il est sauvé, grâce à Napoléon, général en chef de l'Armée de l'Intérieur. Par Napoléon, il est improvisé commissaire des guerres ; tout aussitôt, il cherche à se ménager des protections au dehors près de Barras et de Mme Tallien. S'il manque de bravoure, il est pétri d'audace — d'audace civile. Il s'impose à Paris dans le salon des directeurs, s'exhibe, pérore, se rend familier et insupportable ; obligé à la fin par son frère de se rendre à son poste, il traîne à sa suite la malheureuse qu'il a épousée à Saint-Maximin, qui accouche sur les chemins et implore grâce vainement ; quittant sans congé l'armée où il est employé, il accourt en Italie, car il entend bien profiter des victoires. Napoléon ne veut pas de lui et demande à Carnot de l'expédier en Corse. Le voilà donc commissaire des guerres à Ajaccio, bientôt, par la grâce de Napoléon qui se laisse attendrir, commissaire ordonnateur à Bastia, 10,000 francs d'appointement ; une aubaine ; mais ce n'est pas à des comptes ou à des revues qu'il s'occupe. — Il entretient une correspondance infinie, il prononce des discours à chaque occasion et, par sa bouche, qui parle, sinon le général en chef, l'Armée d'Italie, la République française ? Rien moins. Quoi, celui qui pérore c'est un commissaire ordonnateur qui, par

trois fois, a déserté son poste ; c'est un garde-magasin qui eut des ennuis ; c'est le proscripteur de Saint-Maximin ? Qu'importe. Qu'il soit, malgré l'illégalité, élu député aux Cinq Cents ; qu'il reçoive d'une assemblée scissionnaire un mandat inexistant que la majorité du Conseil fera valable et l'on verra beau jeu. En France, il n'y a plus ni équité, ni justice, ni légalité : il y a des factions. Être de la dominante est tout, Lucien en est.

Dès qu'il est entré aux Cinq Cents, il acquiert une influence et une autorité que ses discours expliquent mal et qui ne saurait tenir qu'à ce mélange d'audace, d'habileté et d'outrecuidance qui, dans quelques assemblées, a ménagé à certains Corses une situation surprenante. Nul ne manœuvre comme lui. L'atavisme le dispose à ces intrigues : dans l'île, tout se prépare, s'élabore, se décide, depuis des siècles, par des votes qui, dans chaque village, créent une sorte de parlement où les partis se disputent l'influence — pour la jouissance de la domination et surtout des biens communaux. L'intelligence manœuvrière d'hommes tels que Lucien, Saliceti, Pozzo di Borgo ou Sebastiani s'explique ainsi. Certains hommes ne sauraient faire que cela, mais ils y excellent et par là, comme les Anciens en Corse, ils ont l'argent et le pouvoir.

A dire la vérité, il déconcerte. On raconte sur l'origine de sa fortune des histoires de brigands, mais cela n'est pas mal porté — en Corse — et si

l'on crie trop, il paye ou il enferme. Pour être réélu dans le Liamone, il n'hésite pas à faire un coup d'Etat à Paris. Ce n'est pas sur ses appointements d'une année de commissaire ordonnateur à 10.000 francs, ni même sur son indemnité d'un an de membre du Conseil des Cinq Cents (trois mille myriagrammes de froment — 613 quintaux, trente-deux livres —) qu'il a acquis, presque dès son arrivée, un hôtel à Paris et une terre — Le Plessis Chamant près de Senlis, — avec château, parc, prés et bois. Il s'est adapté aussitôt à sa nouvelle fortune ; il est devenu l'homme important qui tutoie les directeurs et, par les motions qu'il dépose, leur inflige des transes dont il profite. Prêt à tous les moyens, rompu à toutes les roueries, marchandant les uns, intimidant les autres, familier avec les gens au pouvoir, arrogant avec des compatriotes qu'il ne croit pas redoutables, tout petit garçon avec ceux qu'il sait influents, populaires ou simplement éhontés, vivant la grande vie et s'y trouvant presque à l'aise, il fournit un exemplaire, dont à la vérité l'on connaît d'autres reproductions, du Corse qui croit avoir conquis, par un mandat parlementaire, le droit de disposer de la France, de son trésor, de son armée, de son honneur et qui, en eau trouble, pêche quelques millions pour ses vieux jours.

Cette vie parlementaire lui convient seule avec le désordre qu'elle implique et cette fièvre que donne à ces acteurs politiques, la représentation

prochaine. De ce qu'un orateur s'est fait applaudir doit-on conclure qu'il est propre à toute besogne et qu'on peut indifféremment l'y appliquer ? Aussi Lucien ne s'adapte-t-il aucunement, et s'il reçoit un emploi qui l'astreint à une tâche régulière, à des fonctions continues, il se lasse aussitôt, se déplaît et se néglige. Cet homme, capable de s'imposer un pensum de dix mille vers, n'admet point l'obligation, dans les fonctions publiques, d'un travail régulier et d'une assiduité quotidienne. Il tient pour médiocre et bas ce qui est de surveillance ou de contrôle ; la bureaucratie, fi donc ! Il n'est donc qu'un parlementaire — et il excelle à ce métier — il réussit moins à sa seconde vocation : celle d'homme de lettres. Il unit ces deux vanités qui, souvent, se confondent, car quel parlementaire, pour peu qu'il ait des succès de tribune, qui ne se croie propre à écrire n'importe quoi, sur n'importe qui ? Cela lui coûte aussi peu que d'être ministre. Lucien, étant député, publia *La Tribu indienne* que Prudhon illustra. C'est un titre et il estime que ce titre — entouré de quelques discours — vaut bien un fauteuil à l'Académie française : à la vérité il n'y en a plus. La Convention a aboli l'institution monarchique qui eut Richelieu pour fondateur et, depuis la mort du chancelier Séguier, les Rois Très Chrétiens pour protecteurs. Lucien se propose de la ressusciter pour en être. Il échoue lors de son ministère parce qu'il n'a pas calculé à ce moment le rapport des forces révolutionnaires

et réactionnaires. Deux ans plus tard, il revient à la charge ; le coup d'État qu'il combine, au moyen du Sénat alléché par les Sénatoreries contre le Tribunat et le Corps législatif, a pour corollaire la réorganisation de l'Institut, le rétablissement de l'Académie française dont il se nomme pour la peine et de l'Académie des Inscriptions où il appelle Joseph. Napoléon étant de la Classe des Sciences n'eût point souffert qu'on y touchât. La forteresse des philosophes, la classe des Sciences morales et politiques, est rasée. On revient pour les trois premières classes à 1793. Quant à la quatrième on y réunit mal à propos des arts disparates : le passé avec ses académies spécialisées qui étaient des corporations anoblies avait été mieux inspiré.

Brutus Buonaparte est donc devenu, par le Consulat à vie et le Concordat, le plus ardent des réactionnaires et, s'il ne relève pas encore le trône, au moins en pose-t-il les assises par les institutions monarchiques dont il entoure la première magistrature. C'est alors qu'un mariage qui atteste à la fois son impulsivité, sa niaiserie amoureuse et ses tendresses paternelles, met fin à sa carrière politique et le laisse aux prises avec la littérature. Ce tête à tête produisit comme on sait un premier poème dans les dix à quinze mille vers. Les deux volumes devaient être ornés d'images aussi belles que celles qui ont assuré l'immortalité à la *Tribu Indienne*, mais Lucien les publia sans illustrations, et ce fut désastreux.

Lorsqu'en 1815, pour obtenir que l'Empereur agréât ses enfants et sa femme, il se détermina à se rendre à Paris, l'un de ses premiers soins, dès qu'il fut réhabilité, fut de se mettre en contact avec l'Institut et de proposer à la deuxième classe de lui réciter des vers lors de l'assemblée annuelle. Il lui offrit la primeur d'une ode intitulée *L'Odyssée*. La poésie française n'en fut point enrichie, mais Lucien fit ainsi acte de littérateur dans une circonstance qu'il jugeait mémorable, et, avant de se montrer en garde national et en prince français, il se costuma en académicien.

Cette attitude de « poète lauréat », de prince poète, éblouit les étrangers qu'il reçut dans son palais romain, tant qu'il eut un palais, et ravit la princesse de Galles. On peut admettre, sauf invraisemblance, que lui-même crut à son génie poétique. C'est par là qu'il a mis de l'unité dans une vie où l'on s'efforcerait vainement de saisir une direction et encore moins des convictions politiques.

La continuité de son ambition paternelle, la continuité de son ambition littéraire, voilà ses mobiles, et rien ne compte en dehors. Toute la comédie du républicanisme et même du libéralisme est percée à jour ; il faudrait pour y croire une ignorance qui sauve encore la face.

Tout de suite, il a pris les habitudes d'une dépense immense, non pour lui, car il n'a pas de besoins, mais par l'attitude de Mécène, par la

cour d'artistes et de gens de lettres dont il est entouré, par le nombre de ses habitations, par les travaux qu'il commande, par les invités qu'il reçoit, par le luxe où sa femme se plaît ; mais, au milieu de cette prodigalité qui ne peut manquer d'avoir raison de la fortune la mieux établie et qui tarit rapidement les trésors d'Espagne, il n'est point à l'aise. Les fêtes qu'il donne aux étrangers et aux Romains sont d'une tristesse morne, et, en manière de divertissement, il y joue la tragédie avec sa femme et quelques Français de sa maison ou de son intimité. Cela est funèbre. C'est pourtant sa récréation depuis le Plessis, mais non celle des autres. La littérature, ici encore, ne lui laisse aucun sens des réalités, et il impose à ses invités ses représentations tragiques comme la lecture de son *Charlemagne*. Il faut être de ses commensaux pour y trouver un agrément.

A ceux-là il reste assez fidèle et l'on voit autour de lui presque constamment les mêmes hommes, Defrance, Chatillon, Pietri, Sapey, le Père Maurice, surtout les Boyer, frères et neveux de sa première femme qu'il charge des missions les plus intimes et les plus secrètes ; tous des inférieurs, qui obéissent, sans avoir même un droit de représentation. D'ailleurs, de qui admettrait-il une critique ? Nul n'a le droit, dans la Famille, de lui adresser un conseil, encore moins d'exprimer un blâme. Alors, non seulement il n'écoute personne, mais il ne respecte ni son oncle, ni ses frères

aînés, ce sont des violences de paroles et même de gestes qu'il trouve plaisant de conter.

* * *

Vis-à-vis de Napoléon, il est dans une posture qui ne saurait se comparer à celle de nul autre. Napoléon lui doit beaucoup, et Lucien ne doit à peu près rien à Napoléon. Il a, par rapport à celui-ci, une existence personnelle qui ne l'a pas subordonné. Il ne compte pas — et doit-on, en effet, compter les débuts? — lorsque Napoléon le tire de prison et qu'il assure du pain à ce ménage misérreux. Mais, du jour où Lucien a forcé l'entrée du Conseil des Cinq Cents, il est devenu un personnage dont l'alliance ou la coopération ont une valeur, qui par suite entend agir et qui agit à égalité.

Ce n'est pas Napoléon qui l'a enrichi : dès ce moment il a une espèce de fortune; il a un train, un hôtel, une terre, toutes les apparences de la richesse. Ce n'est pas Napoléon qui lui procure dans les Conseils l'influence suffisante pour faire un coup d'État, changer à son profit le personnel gouvernemental et le personnel administratif. Napoléon est en Égypte et Lucien fait son affaire tout seul. Il est quelqu'un de très important, il pense sérieusement à se rendre plus important encore au moment où le général débarque à Fréjus. Il n'en est point le débiteur, et voici qui va l'établir créancier. Napoléon, quoique appelé par la

nation, quoique incarnant à ce moment son rêve de gloire, son besoin d'autorité, son goût d'ordre, se perdrait dans le labyrinthe des lois contradictoires, se prendrait aux pièges de légalité s'il n'avait pas Lucien qui lui sert de guide, lui ménage les entrevues et les conversations, s'entremet dans les discussions, apaise les amours-propres et manœuvre dans la place même, où sa présidence lui fournit la clef des portes. Au dernier moment, dans le tumulte des paroles, devant les menaces et les bourrades, lorsque le cri de *Hors la Loi* le déconcerte et l'affole, qu'il est impuissant à trouver les paroles qui conviennent et les mots qui portent, n'est-ce pas Lucien qui, gardant sa tête froide et son esprit lucide, saisit le moment, crie au viol de la Constitution au moment où il s'apprête à la violer, appelle la garde, requiert les soldats et, avec son beau-frère d'hier Leclerc, et son beau-frère de demain Murat, pousse hors de l'Orangerie les énergumènes du Conseil ?

Au ministère de l'Intérieur, s'il travaille peu et mal, son action politique ne se sépare point de celle de son frère, mais la devance si imprudemment que Napoléon est obligé de le disgracier — au moins en apparence — et de donner satisfaction à l'opinion. Heureuse disgrâce qui, par l'ambassade d'Espagne, assure sa grande fortune et l'établit définitivement dans son indépendance ! Lorsque, engagé dans une réorganisation des institutions et des lois par laquelle il prétend récon-

cilier la France du passé et celle du présent, le Premier Consul ne peut méconnaître que tous les corps élus, Institut, Sénat, Corps législatif et Tribunat sont violemment tournés contre lui ; lorsque, dans la lutte engagée, il est incapable de trouver des expédients qui lui assurent la victoire et les formules qui en masquent l'illégalité, il se tourne vers Lucien, qui, par un mélange bien dosé de corruption et de menaces, obtient du Sénat une révision de la Constitution qui en change totalement les bases, et une épuration du personnel qui écarte définitivement les révolutionnaires en opposition avec le nouveau régime. Cela est fait avec un tour de main distingué, sans qu'il se produise la moindre émeute, sans qu'on ait recours aux baïonnettes, sans même qu'il s'élève des protestations violentes. Outre que le pouvoir viager du Premier Consul se trouve confirmé par un plébiscite, en attendant le pouvoir héréditaire, toutes les institutions ayant pour objet de rétablir en France les formes traditionnelles en les conciliant avec les principes et les droits nouveaux, sont alors combinées, discutées et rapportées par Lucien qui prend la part prépondérante à toutes les mesures, qui, tout le moins, paraît seul et assume seul les responsabilités. Assurément, Napoléon avait concerté ces mesures avec lui, mais ce fut lui qui les réalisa, les présenta, les fit agréer, si même, pour certaines —, il n'eut pas l'initiative. On doit constater que, réactionnaire dès l'an VIII et laissant loin der-

rière Napoléon, il est entièrement livré dès l'an X à la faction monarchiste et catholique, avec laquelle il combine toutes les mesures qui doivent assurer à son frère un pouvoir héréditaire absolu.

Il peut donc se vanter justement de lui avoir rendu des services essentiels et il ne manque point d'ajouter qu'il en a été récompensé par la plus noire ingratitude. Un de ses amis lui a procuré une maîtresse, épouse légitime d'un banqueroutier. Il trouve que cela ne regarde personne, en quoi il a raison ; mais il a promis de ne point l'épouser, et il l'épouse, et il prétend ensuite la faire entrer dans la Famille, avec l'enfant qu'il en a eu, en quoi il a tort. Napoléon ne s'y prête point et la querelle, avec ses conséquences à l'infini, procède toute de ce fait qu'en offrant à son frère tout ce qu'il croit pouvoir le tenter, il se refuse à admettre dans la Famille et dans l'hérédité, un bâtard peut-être adultérin.

L'un comme l'autre s'est obstiné dans son opinion en telle sorte que toute conciliation semble impossible ; chacun des membres de la Famille a tenté d'intervenir et de négocier : Lucien s'en est davantage affermi et en a haussé d'autant ses ambitions. Napoléon attache un tel prix à la collaboration de son frère qu'à la hausse des prétentions correspond la hausse des offres, jusqu'au moment où, en 1815, il capitule, car Lucien lui semble l'homme indispensable.

Ainsi, l'estime qu'il fait de son frère est aussi

indiscutable que l'affection qu'il lui porte : autrement pourquoi tant d'efforts pour le ramener, tant de couronnes offertes et tant de trônes? Quels sont par contre les sentiments de Lucien pour son frère? Qu'on passe sur les exécrations prononcées dans des lettres que la colère a pu dicter; qu'on passe sur les rapports avec les mécontents; sur les discours tenus devant eux; sur les embryons de conspirations à l'intérieur; sur les correspondances avec l'ennemi. Reste que, dans les mémoires qu'il a rédigés, avec une sorte de rage de persiflage et de dénigrement qu'accentuent encore les annotations de sa femme, Lucien s'évertue à diminuer Napoléon, à le présenter comme un tyran incapable du moindre contrôle, en proie à des colères où il brise, comme un dément, les objets qu'il trouve sous sa main, brutal presque autant qu'il est niais. En face, il y a un homme qui a toujours raison; un homme qui a tout pensé, tout résolu, tout déterminé, et c'est Lucien. Ah! si Lucien avait été empereur. Et cette rivalité qui tourne constamment à l'imprécation est à ce point violente que ces mémoires, conservés comme papiers de famille au dépôt des Affaires étrangères, se sont présentés à un libelliste comme un trésor d'invectives. Lucien n'en avait publié, en 1836, qu'un premier volume fort anodin, qui s'arrêtait au 18 brumaire et dont au moins la rédaction était complète, si peut-être elle n'avait pas été revue par une nouvelle Égérie. L'on peut croire à sa décharge

que pour la suite, s'il l'a écrite — et est-ce lui qui l'a écrite? — il ne l'aurait pas publiée et que c'est ici un abus de confiance posthume : mais il y a pis que ces injures. Lorsque l'Empereur captif parut, par la voix de Las Cases, réclamer de ses parents un subside pour achever de vivre honorablement, Lucien refusa brutalement. Cela est d'une vilaine âme.

*
* *

On ne saurait trouver que celle de Louis fût d'une qualité supérieure ; mais Louis a une excuse, c'est sa maladie, car, à partir du moment où il en a été atteint, il a subi une modification profonde dans son humeur. Il est devenu irritable, soupçonneux, mélancolique, alors qu'il était ci-devant doux, confiant et gai. Il a été, durant son enfance, le frère chéri de Napoléon qui l'emmène à Valence, s'occupe de lui, le fait travailler, se met en confiance avec lui, au point de lui confier la copie du discours qu'il allait présenter à l'Académie de Lyon. Le petit imite en tout son grand frère et écrit lui aussi son discours, et c'est sur le malheur des rois. Il est déjà pétri de vanité, s'appelle lui-même le comte de *Stranciacone*[1] — comte de la plus haute montagne qui soit en Corse ; mais

1. Voir mon volume : *Petites histoires, 2e série : Les pressentiments et les prophéties de Louis-Bonaparte.* J'ai mal lu Stramiamone ; il faut lire Stranciacone, sommet de la Corse à 12 kilomètres S.-O. d'Asco. Altitude, 2.070 mètres.

cela peut être un enfantillage : il est aimant, il est généreux, il a de la grâce. Il cherche à s'instruire et travaille sérieusement. Il s'efforce, à douze ans, à la littérature, compile des extraits des morceaux qui lui plaisent. Il copie exactement les vers français, ce dont Napoléon fut toujours incapable ; il est dévoué à son aîné au point de lui dénoncer Lucien dont il craint les folies. Avec cela, dit Napoléon, « pétri de sentiment ». Son premier acte, à quinze ans, en débarquant en France, est d'écrire à Bernardin de Saint-Pierre, à égalité, pour lui demander ce qu'il y a de vrai dans *Paul et Virginie*, « pour soulager sa sensibilité affligée » lorsqu'il relira la jolie histoire. Napoléon le prend comme adjoint provisoire quand il commande l'artillerie à l'Armée d'Italie ; il l'emmène à Paris d'où il compte l'envoyer à l'École de Châlons ; il s'occupe de lui constamment et, en voyage, lui fait repasser des problèmes ; sa fortune grandissant, il le fait lieutenant, le prend pour aide de camp, le garde dans son état-major en Italie, durant les campagnes, et tout paternel qu'il soit, ne tolère pas que Louis ne marche pas à son tour, au plus vif du feu. Certes il l'aime ; mais il est général, l'autre aide de camp ; et, devant la mort, à tout instant, chacun doit être prêt.

C'est à Milan en l'an V que Louis est touché ; il tombe malade à Forli, revient se faire traiter à Bologne et à Milan ; est mal soigné ; son humeur change ; c'est un autre homme. On sera quelque temps à s'en apercevoir : lui aussi peut-être.

A son retour à Paris, il s'éprend d'Emilie de Beauharnais qui est en pension chez Mme Campan. Ce mariage déplaît à Napoléon ; Louis n'a pas vingt ans ; Emilie est la fille d'un émigré et la belle-fille d'un nègre — car sa mère, divorcée, a épousé un nommé Castaing qui est au moins de couleur. Napoléon coupe, en mariant Emilie à son aide de camp Lavallette et en emmenant Louis en Egypte. Est-ce le climat qui l'achève, est-ce la maladie qui se développe ? A son retour prématuré en France, Louis, qui a toujours été sentimental, devient vraiment particulier par cette sorte de manie qu'il éprouve de faire des amis. Il ne les veut pas de son rang, ni à égalité ; il les prend à un niveau inférieur, pour les tenir dans sa dépendance, les combler de ses bienfaits, faire leur vie et la diriger à son gré, leur imposer dans les plus médiocres détails, ses conseils, ses directions et ses volontés. Il s'éprend d'eux successivement avec une sorte de passion ; il leur assigne des pensions médiocres, leur alloue un peu d'argent, leur procure un petit grade ou une place mesquine ; la fantaisie passée, il les rejette au néant.

Après que son frère est revenu d'Egypte et a pris le gouvernement, son ambition qui déjà s'exaltait mérite d'être observée. Il n'aspire point à mériter un grade ; tout grade lui est dû. Il n'a pas une ombre d'hésitation ou d'inquiétude. Il est colonel, il est conseiller d'Etat, il est général de brigade, général de division, connétable ! Connétable

comme Duguesclin, Clisson, Montmorency ou Lesdiguières! Il n'en est point intimidé et derrière l'écu d'Empire qu'il reçoit sans brisure, il passe l'épée redoutable du commandant d'armées.

De cette incroyable fortune dont il est écrasé au point qu'on ne sait si l'on doit le plaindre ou le honnir, est-il reconnaissant à celui qui l'a tiré du néant, lui qui n'a jamais mené quatre hommes au feu, pour le faire bien mieux encore qu'un prince : le Connétable de l'Empire? Reconnaissant, de quoi? Il n'est pas plus surpris de son élévation, qu'il n'est étonné d'avoir un château à Baillon et un hôtel à Paris. Il ne s'étonne de rien, non parce qu'il a porté son âme au-dessus des contingences, mais qu'il estime qu'il a été prédestiné à une telle fortune et qu'elle ne pouvait lui manquer. Malheureusement il ne porte pas à d'autres objets la même philosophie. Ce qui l'enrage contre son frère, ce qui sera, sinon la cause, au moins le prétexte de toutes ses colères, c'est que Napoléon l'a laissé marier à Hortense par Joséphine. A coup sûr, il pouvait résister et il l'a fait longtemps, mais il est devenu amoureux et de là vint le mal. L'amour certes, n'a point duré, mais assez pour qu'il se trouvât marié ; faute de sa femme à détester, il eût trouvé quelque objet de persécution, mais sa femme lui a ouvert un champ immense où il évolue. Il mêle à un délire agressif contre elle et contre tout ce qui l'approche, toute sorte de délires : santé d'abord, pour quoi il requiert tous les médecins, se plonge

dans toutes les sources thermales, expérimente tous les remèdes ; instabilité ensuite, impossibilité matérielle de se fixer en un lieu, de se tenir à quelque chose ou à quelqu'un : enfin persécutions, les persécuteurs étant son frère et sa femme, et de là, toutes les folies.

S'il fut colonel, général, prince, connétable, parce qu'il était ce qu'il était, parce que Dieu, l'avait voulu, combien plus roi ! Il régna par la grâce de Dieu, sur un peuple qui l'avait élu. Que devait-il à Napoléon ? Rien, moins que rien, car il était désigné de toute éternité à être roi et roi de Hollande. Ce peuple, sans le connaître, le souhaitait et que fut-ce quand il le connut ? C'était Napoléon qui empêchait la prospérité, la grandeur, la gloire de son règne ; que les Français le laissassent gouverner à sa façon et l'on verrait ce qu'était un roi ! Il se nationalisa Hollandais : il se défit de tout ce qui était Français, il renvoya les malheureux qu'il avait appelés. Jusqu'où poussa-t-il ses ententes avec les Anglais ? Faut-il penser que, plutôt que de subir la tutelle, un peu rude, de son frère, il l'ait trahi ? Il eût dit qu'il obéissait aux intérêts de son peuple ; peut-être l'eût-il cru !

La persistance de ces idées le met à part : il n'admet pas que la nation hollandaise ne le préfère pas, il se tient pour le fondateur d'une dynastie nationale ; du moins, s'il doit renoncer à la lutte, il en appelle à la postérité : de là, son pamphlet, les *Documents sur la Hollande*.

Quand il a abandonné son trône, pour conserver la couronne à sa dynastie, il se distrait avec la littérature. Si Lucien n'a point de talent, Louis en a moins encore. Il écrit, imprime, publie un roman où l'on ne trouve ni plan, ni action, ni intérêt, parfois des bouts de confession, des anecdotes qu'il a glanées au temps où il vivait à Paris, nullement reliées à l'intrigue et tout à fait oiseuses. Ce roman, il a requis, pour en corriger le style et en apprécier les beautés, tous les gens de lettres qu'il pouvait connaître, mais, après des correspondances interminables, il s'est brouillé avec eux, sans tenir le moindre compte de leurs observations. Rien de piquant comme ses rapports avec des littérateurs, hommes et femmes. C'est un Mécène à la petite semaine, qui choisit ses correspondants au plus bas du Parnasse et quel Parnasse — pas même Montmartre ! Plus tard il imagine de révolutionner le vers français parce qu'il est incapable d'en étudier la métrique, d'en comprendre l'harmonie, et d'en saisir le nombre. Mais les vers qu'il compose selon sa méthode n'en sont pas moins mauvais. Il est médiocre et l'on sent en lui, avec l'insuffisance des études premières, une sorte de paralysie du cerveau qui l'empêche de concevoir et d'exprimer des idées. Il est probable que sa maladie en est cause. A mesure qu'il vieillit, à mesure qu'il est davantage impotent, il est plus aigri, plus tyrannique vis-à-vis de ceux qui dépendent de lui ; il se lance davantage dans les pratiques de dévo-

tion et, pour montrer comme il conforme ses actes à ses principes religieux, c'est le moment où il rédige ce *libelle* contre Napoléon, vaincu, déchu, captif.

A la vérité, l'on plaidera qu'il est irresponsable, mais, si telle est son excuse, l'Empereur assurément l'ignore : il n'a guère d'idée de l'action du physique sur le moral, et n'imagine point que la maladie ait déformé ainsi le caractère de l'enfant auquel il prédisait une active intelligence et une noble destinée. Il doit le croire en pleine possession de ses moyens ; il doit croire que ce pamphlet, d'une perfidie combinée, d'une astuce mensongère, résultat de plusieurs années de travail, exprime la pensée entière de son frère à son égard ; et, d'un geste de suprême grandeur, il pardonne. L'autre, écrasé sous le coup, cherchera à se relever dans des réponses à Walter-Scott et à Norvins où il prétendra défendre son grand frère, mais il retombera toujours à sa propre excuse, à sa propre apologie, et à l'attaque contre l'Empereur, tant c'est là le fond de son âme et tant il ne saurait s'en abstraire.

Aussi bien, si Napoléon a droit d'abord à sa haine pour le bien qu'il lui a fait, nulle personne de la Famille n'échappe à son aversion, et il rompt successivement avec chacune d'elles. S'il varie ses formules, le fond est identique. Ainsi écrit-il au prince de Canino : « J'oublierai de grand cœur qu'il y a un Lucien au monde... Toute relation est

finie entre nous. La patience a des bornes et elles sont franchies. » A son oncle Fesch, qu'il accuse de prendre « un ton qu'on ne retrouverait que parmi les suisses et les crocheteurs », il signifie : « J'oublie dès ce moment que j'avais un oncle du nom de Fesch ». Devant la mort même, il est incapable de pardon et d'oubli : il écrit de Pise, le 30 octobre 1837, lors de la mort d'Hortense : « Je devrais profiter de cette occasion pour vous faire part de la perte que mon fils a faite de sa mère, mais les papiers publics vous en auront instruite et je n'aime pas à m'assujettir à des formalités inutiles. »

Voilà l'homme !

Par quoi pourrait-il paraître excusable et comment prendrait-on l'idée qu'il fut sacrifié à une politique tyrannique ? Si l'on admet pourtant qu'il se crut investi par Dieu même, de sa couronne, qu'il fut ainsi appelé à régénérer la nation hollandaise, on justifie certains de ses actes ; mais à condition que l'on constate combien est mince la couche française étendue sur le fond corse. En vérité il n'est point français et on aurait tort peut être de le lui reprocher, car s'il embrassa la France durant trente ans, parce qu'elle lui était utile, il ne s'y jeta jamais à corps perdu comme on doit faire, quand on s'y sent porté par sa race entière. Il est tout disposé à être autre chose si cela le sert mieux. Aussi bien, comment en serait-il autrement et, moyennant ces naturalisations successives,

comment ferait-on des patriotes? Il est étonnant à coup sûr que l'illumination du nationalisme néerlandais soit descendue sur Louis, mais n'était-ce pas plutôt l'illumination de la Souveraineté? Il est devenu patriote parce qu'il était roi : néanmoins, une fois Hollandais, il ne voulut plus changer et devenir Espagnol. Cela serait une preuve de bonne foi.

Louis est inférieur à Lucien sous bien des points de vue ; mais tandis que celui-ci dissipe sa fortune et qu'il meurt presque complètement ruiné, celui-là se montre relativement prudent et économe : il laissera douze cent mille francs à son fils et ce n'est certes pas dans son éphémère royauté qu'il les a acquis.

* * *

La vanité littéraire qui est une des dominantes chez Lucien et chez Louis, ne se retrouve pas chez Joseph qui, après *Moïna*, pose la plume. Joseph ne semble point avoir eu davantage le goût de la tribune ou le don oratoire ; ni aux Cinq Cents, ni au Corps législatif, ni au Conseil d'État, ni au Sénat, ni à la Chambre des Pairs, il ne prend la parole. Il parle pourtant, mais dans le particulier, et il raisonne bien et juste, pourvu qu'il ne soit pas en cause. Bien plus équilibré que Lucien, il profite des avantages qui lui sont faits et s'établit solidement à chacun des échelons qu'il gravit après son

frère. Seulement, ce n'est point Napoléon qui lui rend alors un service, c'est lui qui lui fait une grâce. Il daigne lui prêter le concours de ses lumières, et lui apporter, pour les négociations où il excelle, le précieux appui de son expérience diplomatique — car il faillit, en l'an IV, être vice-consul dans un port de l'Italie ou du Levant. Il borne le plus souvent son labeur à signer les traités et à toucher les présents; mais, on ne peut méconnaître qu'il a du bon sens, une intelligence ouverte et prompte et le sens aiguisé de l'intrigue politique. Très lié avec Napoléon, sur qui il exerce le prestige incontesté de son aînesse, il a joué, d'accord avec lui, un rôle curieux dans les premiers temps de la Révolution en Corse. Suspect comme son frère aux Paolistes, à cause du rôle de son père, de son éducation et de ses habitudes françaises, il est parvenu pourtant à se faire élire à la municipalité, puis au district, puis au département; mais, aux deux premières élections, le parti corse n'était pas organisé et, pour appliquer les lois françaises, il fallait bien employer des individus élevés en France et parlant français; bientôt, quoi que fissent les Bonaparte pour se populariser, pour se rendre agréables à Paoli, pour se poser en patriotes à l'épreuve, le flot déferla contre eux. Par un coup de force, Napoléon emporta son élection de lieutenant-colonel en second. Après quoi, il attaqua la citadelle d'Ajaccio, et le sang coula. Il fallut qu'il allât se blanchir à Paris, où l'on avait

d'autre besogne que de démêler une fusée la plus compliquée qui soit : de fait, la guerre civile fut ainsi commencée ; plus tard, sur le coup de tête de Lucien, les Bonaparte n'eurent qu'à fuir.

Joseph a été mêlé à toute cette action. Il a dû, comme son frère, prendre parti et ce n'a pas été pour lui un médiocre déchirement que la rupture avec son passé, ses intrigues anciennes, ses amitiés, ses habitudes : car, il y a ceci chez Joseph qu'il est homme d'habitudes et que ses ambitions sont modérées. Il n'aime point se donner de la peine et le travail n'a pour lui aucun attrait. Ce qu'il aime, c'est parler, converser, discuter, comme font, dans les villages de Corse, sur la place, autour de la fontaine, indéfiniment, les notables. Ce qu'il aime encore, c'est se promener sur la terre qui est à lui, examiner les lopins qui l'arrondiraient, projeter des achats, les discuter longuement et enfin les conclure. Ainsi, avec l'oncle Fesch a-t-il profité largement de la vente des biens d'Église et s'en est-il trouvé enrichi : l'archidiacre Lucien étant mort juste à temps et ayant laissé assez d'argent comptant pour subvenir à la fois aux marchés des votes et des terres.

Il va donc tout perdre à ce jeu, perdre à la fois son influence et sa fortune parce qu'il a plu à un insupportable gamin de haranguer les Jacobins de Toulon et de honnir le dieu de la Corse, ce Paoli qui s'est refusé aux Bonaparte francisés pour mieux se donner aux amis de ses chers Anglais.

Le coup accable les Bonaparte et particulièrement Joseph qui, de fait, perd tout à cet exode et qui ne se décide à s'embarquer qu'après avoir essayé toutes les résistances. Il arrive en France avec un but déterminé : provoquer une expédition de revanche, rentrer sur une flotte française avec une armée française ; on est loin là des discours sur la Corse, aussi bien ceux de Napoléon que ceux de Joseph, mais aussi tout a marché.

Toulon se soulève. La flotte de la Méditerranée presque entière est livrée aux Anglais avec l'arsenal. Adieu l'expédition ! Voici Napoléon, de capitaine, général. Joseph ne prend pas le même essor, il est pour les réalités. Étant Jacobin, réfugié corse, il sauve quelque Clary, épouse Julie, sa laideur et sa fortune. Cela est, pour Joseph et pour la famille entière, un changement d'orientation : qu'on se souvienne des projets communs aux deux frères, des démarches que fait Joseph pour procurer à Napoléon un mariage avec sa belle-sœur Désirée ; qu'on se souvienne des correspondances à l'infini sur l'établissement au Levant, le vice-consulat pour Joseph, le commandement en Turquie pour Napoléon, — et puis c'est le coup de fortune de Vendémiaire — et puis le mariage avec Joséphine — et le reste.

Joseph rejoint Napoléon en Italie. Il est son agent près du Directoire, son chargé d'affaires, son *alter-ego*. Napoléon se contenterait pour son frère d'un consulat dans quelque port d'Italie ; Joseph,

plus hardi, réclame un poste diplomatique que le ministre lui promet. Là-dessus, Joseph repart en Italie et, la Corse étant reconquise, il s'en empare. Pendant quinze ans elle appartiendra au clan Bonaparte ; Fesch, Lucien, Joseph, Madame, Élisa et Baciocchi. Malheur à qui tiendra tête à leurs agents et à leurs représentants : au nommé Campi par exemple, car c'est le plus extraordinaire des tyrans !

Pour commencer, Joseph s'y fait élire député aux Cinq Cents. En même temps, le Directoire le nomme ministre à Parme ; de là, il ira à Rome, ambassadeur près du Pape, et chargé de le renverser. Il y réussit et l'émeute où Duphot est tué, fait sa première victoire diplomatique.

Jusqu'au départ de Napoléon pour l'Egypte une seule dissonance — le mariage avec Joséphine. Telle est l'intimité des deux frères que Napoléon confie à Joseph sa fortune entière, le charge même de payer à sa femme la pension qu'il lui alloue ; telle elle est que c'est à Joseph qu'il raconte ses malheurs conjugaux et les résolutions qu'il croit avoir prises. Et l'amitié des deux frères ne souffre pas du pardon arraché par la femme, de la victoire remportée par elle et de l'amour reconquis.

Joseph est à présent un grand seigneur du nouveau régime. Dès l'an VII, il a eu son hôtel à Paris et sa terre en Valois — et quelle terre ! Il s'accommode mieux que Lucien de sa fortune. Il est à l'aise, il

reçoit, il a des amis, à égalité et un peu plus. Il se plaît à rechercher les hommes d'ancien régime qui ont passé pour libéraux, et qui tiennent au plus grand monde. Il attire des gens de lettres; il les comble avec une grâce qui est de bon aloi. Chargé pour ses débuts de négocier avec les États-Unis, il donne, dans sa terre de Mortefontaine pour célébrer son premier traité de paix, une fête qui fait époque et il en consacre le souvenir par une gravure en couleurs qu'il fait exécuter aux Piranesi, ses clients de Plailly. De traité en traité, il semble l'artisan majeur de la paix européenne, quel rôle plus admirable! On ne parle pas des dignités, il les a toutes : mais il voudrait la future succession; il rentrerait ainsi dans son droit, car il est l'aîné et, comme dit Napoléon, « le fils de la poule blanche ». De là les querelles; on se boude, mais on se raccommode : les deux hommes sont trop liés par leurs intérêts, leur passé, leur affection, pour rompre, même au moment où ils paraissent le plus loin l'un de l'autre. Napoléon prétend éloigner Joseph en le couronnant roi de Lombardie ; mais la brouille ne tient pas, non plus quand il le contraint quelque peu à accepter Naples. Ce ne sera qu'après les mauvais jours d'Espagne que l'on échangera des mots cruels et que, pendant quelques semaines, on cessera de se voir.

Que ce soit Napoléon qui toujours fasse les premiers pas et que la tendresse chez lui semble se rendre plus active, on ne peut le nier, mais par

toutes les ressources d'affection qu'il peut consacrer à un homme, Joseph aime Napoléon. Et il lui en donne une preuve qui ne saurait-être niée quand, à Rochefort et à l'île d'Aix, il veut se substituer à lui. Il y a là de la générosité et de la grandeur d'âme. Sont-ce ses couronnes qui ont ainsi inspiré Joseph, ou n'est-ce pas plutôt cet amour fraternel, développé durant les longues promenades sur la plage d'Ajaccio, et qui, au travers de la prodigieuse existence de ces deux êtres, est demeurée intacte et vivante ?

Avec Napoléon, il recherche et trouve les occasions de correspondre, et, s'il est exact que des Américains vinrent proposer à Sainte-Hélène des plans d'évasion, n'était-ce pas de sa part ? Assurément, lors du départ il avait reçu de l'Empereur de grosses sommes, mais il se prêta toujours à payer les pensions, les subsides et les traites et il attacha à sa maison les serviteurs qui venaient de Longwood.

Il se peut qu'il y ait à reprendre dans son interprétation de la doctrine napoléonienne ; mais, dans les brochures apologétiques qu'il fut amené à publier, il se contenta de justifier, par les lettres de Napoléon, les directions qu'il avait suivies, et il ne chercha point à se faire de la tombe de son frère un piédestal. Il se montra constamment au contraire le fidèle serviteur de sa mémoire et le défenseur de sa gloire. Il ne pactisa pas avec ceux qui tentaient de se ménager aux dépens de l'Em-

pereur, une popularité à laquelle ils n'avaient aucun droit et il infligea au général Bertrand, qui avait osé disposer des armes de Napoléon et les offrir au roi Louis-Philippe, une leçon retentissante.

Joseph mérite d'être mis à part, non comme un homme de génie, mais comme un homme de sens, qui, de bourgeois d'Ajaccio, s'est retrouvé sans trop d'effort, bourgeois de Pensylvanie, un bourgeois qui a été roi et qui s'en souvient, mais qui permet parfois qu'on l'oublie. Joseph, auquel on n'a point rendu toute la justice qu'il mérite, est des Bonaparte le plus pondéré ; ses intentions qu'il ne put le plus souvent traduire en actes, à Naples comme à Madrid, mériteraient d'être étudiées en rapport avec son caractère et montreraient qu'il fut peut-être le seul des frères de Napoléon qui eût pu régner utilement — si les peuples s'y étaient prêtés.

* * *

Jérôme est moins aisé à comprendre : il possède la vertu essentielle : il aime son frère, mais comment ne l'aimerait-il pas ? Combien de fois, ce frère qui l'a élevé, ne l'a-t-il pas sauvé ? A chaque folie insigne que Jérôme commettait, au moment où il glissait dans l'abîme, la main fraternelle le happait au passage, le secouait quelque peu, le tirait de presse, et finalement le plaçait un peu plus haut. Il montait ainsi d'échelon en échelon et cela fai-

sait une vie cahotée, mais qui ne permettait nulle incertitude sur les destinées de plus en plus brillantes promises à ce favori de la fortune.

Il avait assurément comme a dit l'Empereur la tournure d'esprit d'un *Légitime*. Il était pareil, par beaucoup de côtés, à un prince d'ancien régime : il ne connaissait point d'obstacle à ses désirs ni de limite à ses fantaisies. Il joignait à une prodigalité qui eût eu raison de tous les trésors, une galanterie à laquelle bien peu de femmes eussent résisté. Il était aimable, léger, inconstant, fantasque; au premier échec, à la moindre contrariété, sans cause même, parce que cela lui chantait, il laissait tout là, s'en allait du jeu en maugréant, et puis il boudait, à moins qu'il ne fît scandale. Il n'admettait point que tout ne cédât point à sa fantaisie et il s'étonnait de la moindre résistance. Il s'était incliné pourtant, le plus ordinairement, devant son grand frère, mais avec une mauvaise grâce toujours croissante, jusqu'au jour où il se mit ouvertement en révolte. C'est qu'il était roi, qu'il l'était de par le traité de Tilsit; aussi roi que son beau-père de Wurtemberg et ses cousins de Russie ou d'Angleterre, aussi roi que s'il tenait son trône d'une longue lignée de rois et qu'il eût entendu, dans son enfance, un Villeroi lui dire en lui montrant les promeneurs des Tuileries : « Regardez bien, mon maître, tout cela est à vous ».

Au milieu des fumées de cet *autocratisme*, il développait pourtant en certains cas, un esprit de

justice qui eût dû lui assurer, de la part de certaines catégories de ses sujets, une popularité qu'il ne rencontra guère. Pour introduire dans ses États le Code Napoléon, pour accomplir cette révolution qui mena les peuples de la Hesse du servage à la liberté, abolit les privilèges de la féodalité et proclama l'égalité devant la loi, Jérôme avait reçu de son frère des ministres presque du premier ordre ; mais il ne les contraria point, au contraire, et s'il eut la prétention, pour jouer mieux au souverain indépendant, de les faire renoncer à la nationalité française, n'est-ce pas que ses frères avaient pris des décrets pareils?

De même, constamment pressé par son frère de mettre sur pied une armée qui excédait les ressources de son État, il eut le mérite de s'intéresser aux efforts que des officiers de valeur faisaient pour armer, équiper, aguerrir des recrues qui avaient de naissance l'esprit militaire et qui gagnaient au nouveau régime de n'être point vendus et battus comme du bétail. Il mit dans les officiers dont il avait cru gagner la fidélité, une confiance qui faillit lui être funeste et, pour n'avoir pas voulu écouter son frère, il manqua d'être enlevé ou assassiné. Mais c'est qu'il croyait au serment prêté sur le drapeau et qu'étant promu roi, il n'admettait point que dans le pays où il régnait, on se souvint qu'il y eût eu d'autres souverains. Il ne faut point oublier que cette armée westphalienne a brillamment combattu en Espagne, qu'elle a large-

ment arrosé de son sang les redoutes de la Moskova. Détruite presque entièrement en Russie, elle a été reformée en quelques semaines, sur les ordres réitérés de l'Empereur qui a exigé que le contingent westphalien fût immédiatement complété; sa levée, son habillement, son armement ont été de la part de Jérôme — et de son ministre de la Guerre — un tour de force véritable et nulle démonstration ne pouvait être aussi probante de son obéissance fraternelle. Durant les premiers mois de 1813, cette nouvelle armée prit une part honorable à la campagne. Et puis, survinrent les revers; survint la propagande des nationalistes allemands — et elle tourna. Mais Jérôme alors ne se faisait guère plus d'illusions!

Il y eut une façade fâcheuse : les fêtes, les bals, les spectacles, les parures, les favoris, les maîtresses, un entourage peu recommandable, voyant et bruyant, mais, derrière, il y avait des travailleurs, des hommes qui savaient leur métier d'administrateurs et de juristes, un ministre de la Guerre qui avait du génie, à côté d'infiniment de folie, d'excellents officiers de troupe, même certains éléments nationaux sincèrement ralliés qui, à travers les désastres, demeurèrent inébranlablement fidèles: il y eut des institutions judicieuses, des créations dont on ne pouvait méconnaître l'utilité, mais toutes les qualités d'esprit — assez mordant parfois — d'intelligence, de bonne volonté même étaient gâtées par cette versatilité qui ne permettait

à Jérôme ni de suivre un dessein, ni de réaliser le projet qu'il avait le plus caressé, ni de comprendre les responsabilités qui lui incombaient. Mais n'était-ce pas l'Empereur qui, dans une large mesure, était cause du développement qu'avaient pris ces défauts, et ne devait-on pas tenir compte à Jérôme qu'il n'avait eu qu'à paraître pour trouver les cieux constamment ouverts?

Si l'on peut attribuer à son étourderie, son inconstance, son amour des femmes, ses coups de tête de 1804 en Amérique, de 1809 en Autriche, de 1812 en Russie, où chaque fois l'Empereur pardonne, l'affaire de 1813 reste à part : il y a une velléité de négociation avec les Alliés qu'on ne comprend pas, il y a une retraite qui est précipitée; il y a une rentrée dont les circonstances sont inexpliquées et un nouveau départ qui est malencontreux; là, l'Empereur se fâche, et une lutte s'établit, dont toutes les péripéties sont regrettables, aussi bien pour le présent que pour l'avenir. Jérôme ne veut pas admettre qu'il n'ait été roi que par la grâce de l'Empereur : il l'est par la grâce de Dieu, il entend le rester et tous les malheurs viennent de là. Nul doute qu'il n'y soit encouragé, excité, presque contraint par la volonté de sa femme, qui pousse l'orgueil d'être de la race dont elle sort à en faire une religion et qui plus tard, par une transposition qui étonne, substitue la famille Bonaparte à la famille de Wurtemberg. Elle s'exaltera plus encore sur les frères et sœurs de son mari que

sur les siens propres qui passent au second plan.

C'est une femme qui aime passionnément son mari, qui l'aime physiquement malgré tous les partages, au point de lui tout sacrifier — hormis qu'ils restent prince et princesse avec le train qui convient. Elle vit donc en princesse, ne sachant et ne pouvant vivre autrement. Quant à Jérôme, moins par esprit de lucre que par goût d'entreprise, il poursuit des spéculations qui le ruinent de plus en plus, mais, à chaque fois qu'il s'abat, une main le relève — et cela jusqu'à sa mort. Il a été sous ce point de vue l'homme le plus heureux qui ait existé et jamais n'en trouvera-t-on qui ait éprouvé davantage les ressources de sa destinée.

On ne saurait douter, malgré sa conduite en 1814, qu'il aimât son frère, et l'affection qu'il lui portait fut sans doute un des mobiles qui le déterminèrent, en 1815, à quitter Trieste et à venir à Paris. Il eut grand peine à n'y pas jouer au roi. On a vu sa conduite à Hougoumont et ce qu'on sait de lui pendant la retraite. Il faut lui compter la lettre qu'il écrivit pour obtenir de visiter son frère à Sainte-Hélène. S'il ne put contribuer que par des démarches au subside familial, il ne s'épargna point. Plus vive, plus violente même que qui que ce soit, Catherine s'éleva contre les actes despotiques de Fesch et il ne tint point à elle que l'Empereur eût un médecin et des compagnons tels qu'il les eût souhaités. A la mort de l'Empereur, la douleur de Jérôme et celle de sa femme purent paraître

quelque peu déclamatoires, mais lorsqu'on sort de la simplicité, qui seule est vraie — surtout s'agissant d'aussi grandes choses — on tombe dans la rhétorique.

Ce n'est point sur ce qu'il lui devait tout qu'on peut juger sa reconnaissance, mais on peut croire qu'il comprit à quelque moment combien son frère lui manquait : seulement c'était un enfant gâté, et il resta tel jusqu'à soixante-seize ans.

* * *

Les filles, Élisa et Caroline sont de même formation morale et intellectuelle que les garçons. Toutes deux contractent l'esprit de principat et règnent avant même que leur frère leur ait offert un trône. Toutes deux estiment qu'ayant reçu de la nature des sens impérieux, le mieux qu'elles puissent faire est de leur obéir. Toutefois, l'une ne recherche là que le plaisir qu'elle prend et qu'elle donne, et elle comble de présents, parfois émouvants, ceux qui les lui procurent ; ainsi lorsqu'elle récompense l'un d'eux — qui d'ailleurs meurt à la peine — par l'aigle d'or de la Légion ; ainsi lorsque, par un autre, elle laisse voler partie de ses bijoux. Caroline n'est point si sotte. Elle calcule, même alors, et place ses faveurs à bon escient. Elle entend que ceux qui y ont part se rendent complaisants à ses desseins politiques et qu'à quelque moment elle puisse requérir leurs bons procédés. Ainsi, sans

trop savoir quel rôle elle distribuera à tel ou tel, continue-t-elle à recruter sa troupe et la tient-elle en haleine. Cela n'est pas si mal joué et par là est-elle presque en mesure de se maintenir sur le trône où son frère l'a élevée.

A part les sens qui troublent quelque peu la tête de l'aînée, s'ils laissent à la cadette toute sa lucidité, ce sont l'une et l'autre des femmes supérieures, d'une intelligence immédiate, que n'embarrassent ni les scrupules, ni l'affection, ni la reconnaissance, ni quelque autre sentiment qui ne soit pas l'égoïsme ou l'intérêt : ce qui pourrait bien être pareil. Élisa plus pédante, ayant davantage d'études et de réflexions, joue à la Sémiramis sur son théâtre de Lucques et s'efforce à plaire à Napoléon par des flatteries qui parfois passent les bornes et par une manière de gouverner qui lui rappelle ses façons. Elle n'a pour ce frère qu'une affection médiocre, n'étant attirée que vers Lucien qu'elle admire et vers Jérôme qui lui plaît. Toutefois, tant que la fortune sourit à l'Empereur, elle sert avec zèle. Du jour que la chance tourne, Élisa, toute prête à la trahison, cherche à négocier ; mais ce qu'elle peut vendre est trop médiocre pour qu'on la prenne en considération. Pourtant elle se cramponne à ses principautés : qu'on lui enlève la Toscane, elle y consent ; mais ne peut-on lui laisser Lucques ? Et si Lucques revient à une Bourbon, au moins Piombino ? Et elle défend son Piombino envers et contre tous, étant princesse

par la grâce de Dieu et ne pouvant être détrônée sans une injustice suprême. De son frère vaincu, interné à l'Ile d'Elbe, nul souci ; elle sait qu'il ne paie plus et elle coupe. Vis-à-vis des Souverains alliés, elle excelle à faire retraite, à se ménager des protections, si bien qu'on lui garantit des biens contestables, qu'on la laisse presque tranquille, qu'on lui permet d'habiter où elle veut en Italie : qu'on ne prend aucun ombrage des fêtes qu'elle donne, des terres qu'elle acquiert et du train qu'elle mène. Elle semble s'être résignée, et le cas est rare, à vivre en particulière, entourée de complaisants et de serviteurs qui peuvent passer pour être des amis. Quelques-uns sont si dévoués à Napoléon qu'ils feraient penser qu'Élisa partage leurs sentiments. Mais sa maison, ses terres, ses travaux, ses enfants, ses plaisirs passent d'abord, puis, dans sa famille, sa mère, Lucien et Jérôme : encore quelles querelles avec celui-ci !

* * *

Pour s'établir et se maintenir en faveur près de son frère, Caroline n'a reculé devant aucune complaisance. Elle s'est faite la très humble servante de ses fantaisies et, par là, elle a obtenu en faveur de son mari, d'extraordinaires avancements. Une fortune immense, le plus grand train, le plus magnifique hôtel qui fût à Paris, et la plus délicieuse maison de campagne, le bâton de maréchal, l'ancre

double de grand amiral, la dignité de prince d'Empire, puis d'Altesse Impériale, un grand-duché avec une capitale, des châteaux, et une armée, enfin un royaume voilà ce qu'elle a tiré pièce à pièce de la faiblesse de son frère, qui l'aime assez, elle, mais qui n'aime guère son mari, parce qu'il le connaît.

Tant qu'elle a cru aux destinées de son frère, elle est restée fidèle, durant que Murat, toujours pareil à lui-même, cherchait par toutes les voies son avancement comme il avait fait dès ses débuts, pratiquait alternativement la flagornerie et la délation, s'efforçait, dès qu'il eut atteint une apparence de souverain, à nouer des intrigues contre la France, avec le roi de Prusse d'abord, tout à l'heure avec l'empereur Alexandre ; mais ce n'est pas encore le grand jeu. En le chargeant en Espagne de besognes dont il lui rogne ensuite le salaire, Napoléon l'exaspère et Caroline frémissante essaie vainement de contester le traité de Bayonne, qui, en lui donnant un trône, lui ravit ses biens, la pousse définitivement hors de France, lui enlève l'espoir d'y revenir.

C'est là ce que Murat n'admet pas : au mépris des droits de ses beaux-frères et de ses neveux, il entend succéder au trône impérial et cette mémorable intrigue l'eût perdu en même temps que ses complices, si Napoléon eût pu y croire et si Caroline n'était pas intervenue. Les tentatives se succèdent, chaque année, chaque mois, chaque jour, pour

atteindre une autonomie qui ne peut être acquise que moyennant que Murat échange la protection de la France contre celle d'une puissance qu'il croira plus forte ou plus stable. Caroline reste écartée de ce travail préparatoire, de ces négociations subreptices, où Murat déploie, avec infiniment d'astuce et de rouerie, cette sorte de sens politique que peuvent fournir l'absence de scrupules et le mépris des engagements passés. De fait, il quête partout des garants de sa couronne : il ne se sépare pas encore de Napoléon, mais il finasse à la recherche d'autres protecteurs ; sa marche oblique a des retours, selon qu'il rencontre ou non l'accueil qu'il espérait ; Caroline semble ignorer, ignore peut être les pourparlers ; elle a pour mission de maintenir, d'adoucir, de rétablir avec son frère, les rapports que l'imprudence de Murat, sa précipitation et sa témérité ont presque rompus. Elle y emploie une habileté extraordinaire, et y réussit d'autant mieux qu'elle paraît nécessaire à l'Empereur pour certaines fonctions, qu'elle a l'air et la tenue qu'il faut pour les cérémonies de la Cour et, qu'advenant le second mariage, elle est la seule parente qu'il puisse mettre en avant, parce qu'elle est reine, qu'elle est férue d'étiquette, qu'elle est adroite et pourra s'insinuer près de la jeune Archiduchesse. C'est à la vérité tout le contraire qui arrive et, du moment où l'influence de Marie-Louise devient prépondérante, c'est fini de Caroline.

Si Murat, dès la fin de 1812, mène, de concert

avec l'Autriche, sa défection ; si, commandant en chef la Grande Armée, il y joue un rôle dont on n'a point encore trouvé la complète explication ; si, dès son retour à Naples, il entre résolument en négociations avec l'ennemi ; si, dès avril 1813, tout est conclu ; c'est seulement en juin que Caroline, mise dans le secret, acquiesce à tout. Dès qu'elle a pris son parti, elle s'y tient. Elle ne vacille point dans ses projets : sans doute, elle garde encore des apparences, écrit des lettres, s'efforce à détourner les soupçons, mais elle a perdu sa confiance aux destinées de son frère ; elle a retrouvé dans un ancien ami un protecteur au mérite duquel elle rend justice et qui lui garantit ses États : elle n'hésite point, et elle accomplit, sans un remords, l'acte qui la déshonore. — Pourvu qu'elle règne !

A partir de ce moment commence la bataille avec Murat : car, s'il fut le premier à préparer l'entente avec l'Autriche, à présent il hésite, il nourrit des desseins de conquête, il voudrait régner sur l'Italie entière, peut-être sur la France. Il ne se décide pas à donner les arrhes qu'il doit à l'Autriche ; il n'est occupé que de se garnir les poches, alors que, pour s'affermir près de la coalition, il faudrait qu'il marchât contre Eugène, qu'il le battît, qu'il se rendît utile, qu'il se fît le Bernadotte du Midi. La reine a beau faire ; rien ne le décide à penser et à agir droit, à rester franchement dans le parti qu'il a embrassé. Quand il rentre à Naples après sa misérable campagne sur le Pô, il n'apporte

ni honneur, ni profit. Elle le sent, mais elle fait tête, car elle est brave ; elle remonte le courant ; elle s'imagine qu'à présent son mari est lié et qu'il tiendra. Point du tout ! Le voici qui se remet à intriguer, cette fois avec Napoléon ; comme il entend bien être roi de l'Italie carbonariste, il ne veut pas être devancé par l'Empereur ; il veut assurer son lot et prendre sa part. Tout ce que fait alors Caroline pour empêcher cette avant-dernière folie prouve son intelligence et son sens politique. Mais retient-on un aliéné ?

Dans les derniers jours qu'elle passe à Naples elle prend une allure de souveraine de vieille race ; une souveraine à la Marie-Thérèse ; elle tient tête à l'ennemi qui avance, à ses généraux qui trahissent, à l'émeute qui gronde, et lorsque, à la suite d'une capitulation aussitôt lâchement violée, elle se trouve prisonnière, son attitude reste très noble et l'on ne peut se défendre de l'admirer.

Est-elle à ce moment réconciliée avec son frère, on pourrait le croire, car elle recourt encore à lui comme à la Providence visible ; elle n'eut pas manqué de solliciter et sans doute d'obtenir son pardon s'il avait été victorieux à Waterloo ; mais il fut vaincu.

Elle prit son parti de vivre en Autriche où elle était assurée d'efficaces protections ; elle parut, non pas oublier qu'elle avait été reine, mais laisser à ceux-là seuls qui l'entouraient le soin de s'en souvenir. Elle ne retint de ses splendeurs que l'ana-

gramme de Napoli et elle s'appela jusqu'à sa mort la comtesse de Lipona.

Le traité de Bayonne dont son frère avait imposé les conditions draconiennes l'avait dépouillée de tous les biens qu'elle possédait en France à titre onéreux : à l'acquisition ou à l'embellissement desquels elle avait employé une grande partie de la fortune acquise par elle et par son mari. Rien qu'à ces propriétés d'agrément, l'Elysée et Neuilly, on peut juger du capital représenté. Elle avait reçu en échange des domaines napolitains et, avec le royaume, les domaines s'étaient dissipés. Il ne lui restait guère à son départ de Naples que ses bijoux et quelques médiocres capitaux. Elle paya d'abord les dettes de son mari ; elle paya ces billets à l'infini que, durant sa promenade en Corse, Murat avait signés dans les logis de fortune où on lui vendait l'hospitalité. Elle s'y ruina ; elle paya de ses deniers, des deniers de ses enfants, presque tant qu'il y en eut, et elle ne renia aucune de ces signatures. C'est là encore une des particularités de ce caractère. Elle est belle joueuse, elle a perdu ; elle paie. Mais ensuite elle trouve qu'à Napoléon elle ne doit rien et qu'elle est quitte.

* * *

Tous ceux-là, frères et sœurs — sauf Joseph — aiment Napoléon pour ce qu'il leur rapporte, pour le bien qu'il leur fait, le pouvoir qu'il leur

octroie et tous, plus ou moins, l'ont renié, certains jusqu'à trahison. Mais voici, dans la Famille, deux femmes qui l'aiment sans calcul, non pas pour ce qu'elles espèrent de lui, non pas pour ce qu'il leur donne, non pas pour ce qu'elles en prennent, mais pour ce qu'il est, parce qu'en elles quelque chose commande, qui n'est ni des sens, ni des intérêts, et que ce quelque chose est la tendresse innée entre certains êtres, l'amour en ce qu'il a de plus épuré et de plus noble : l'amour maternel et l'amour fraternel.

La vieille dame, dont la noblesse physique évoque les patriciennes de l'ancienne Rome, est ignorante et peu cultivée ; mais elle a le cœur bien placé et l'âme haute. Celui de ses enfants qui est malheureux, par la faute d'un autre ou par la sienne propre, devient aussitôt le plus chéri. Elle va à lui, elle le console, elle le défend. Dans leur enfance, quand un d'eux s'était blessé, elle le prenait sur ses genoux et le dorlotait jusqu'à ce qu'il eût cessé de pleurer ; alors elle le posait et reprenait son ouvrage, car elle n'avait point de temps à perdre. Contre Napoléon, elle avait pris hautement le parti de Lucien, si peu qu'elle pût priser ses deux mariages ; si fort qu'Alexandrine surtout fût faite pour lui déplaire. Plus tard, pour tous ceux qui se trouvaient en lutte avec le grand frère, elle s'entremit et n'hésita point à prendre parti. Ainsi pour Joseph après Vittoria, pour Jérôme à son retour de Westphalie ; mais Lucien et Louis lui donnèrent bien du mal. L'on

ne saurait dire qu'elle se rendit compte ni des griefs qu'ils avaient formés, ni des torts qu'ils avaient eus, c'était de la politique et cela regardait les hommes ; ce qui la regardait elle, c'est qu'ils étaient ses fils et qu'elle ne pouvait souffrir qu'on les molestât. Aussi reprenait-elle celui qu'elle accusait d'avoir battu les autres, les autres eussent-ils commencé et, parce qu'il était le plus fort, lui tenait-elle tête plus fermement.

On avait pu lui souffler des ambitions, et proposer à son esprit des buts qu'en réalité elle se souciait assez peu d'atteindre, mais jamais elle ne les avait recherchés par des complaisances vis-à-vis de celui qui pouvait tout, par des flatteries et des bassesses. Elle demeurait à son rang, donnait des leçons, n'en recevait pas ; elle exigeait de tous ce qu'elle croyait dû à sa dignité maternelle, fût-ce de la fille des Césars, et se les faisait rendre. Elle ne tenait point aux dehors ni aux faux-semblant, et elle économisait. Elle se retrouvait en son hôtel de la rue Saint-Dominique telle qu'en sa maison d'Ajaccio, ménagère et parcimonieuse, prête pourtant, aux grandes occasions, à donner presque son dernier sol. Ainsi fut-elle bien inspirée d'accumuler un trésor, car, vu sa renommée, chacun des enfants le tenait pour inépuisable. En France, sauf qu'elle avait acheté de Lucien cet hôtel — payé par Napoléon et revendu fort cher à Louis XVIII — elle ne s'était point embarrassée d'immeubles qui sont voyants et que les révolutions confisquent.

Elle ne pouvait tenir à ce château de Pont que son fils lui avait donné sans l'avoir vu et où subsistait de tout le parc une avenue de grands arbres; elle préférait de beaucoup les capitaux et les bijoux qu'on peut cacher. Dès la campagne d'Italie, elle avait un compte ouvert à Marseille chez Clary le beau-frère de Joseph, d'autres à Naples, à Ajaccio, ailleurs sans doute. Bien lui prit : ce fut elle qui fit vivre presque tout son monde, au moins Lucien, Jérôme, Caroline. Ceux même qui, comme Elisa, étaient riches, n'en tiraient pas moins sur elle, mais elle se défendait : il y avait le captif de Sainte-Hélène vers qui allait toute sa tendresse. Et combien elle la lui avait témoignée depuis qu'elle était venue le joindre à l'île d'Elbe, et qu'elle avait semblé s'attacher d'autant plus à lui que sa fortune était plus en péril! N'était-ce pas pour lui apporter l'assistance de sa tendresse qu'elle était venue de Naples à Paris et quelle scène, les adieux de la mère et du fils à Malmaison, le suprême entretien avec le condamné à mort! Elle avait demandé à le rejoindre, à partager sa captivité de Longwood, comme à Porto-Ferrajo elle avait partagé son exil, et le jour où elle avait appris ses besoins, elle avait largement ouvert sa bourse et, bien qu'elle comptât ce qui en sortait et que ce calcul la chagrinât, elle eût été prête à la vider

* * *

Mais il y avait son frère. Le Cardinal, malgré les

apologies que divers ecclésiastiques lui ont consacrées, est demeuré un inconnu pour l'histoire et, si son rôle politique peut, à tort, paraître négligeable, son rôle familial, grâce à l'ascendant qu'il exerçait sur Madame est prédominant. Il est le directeur des pensées et des actes de sa sœur, et, à le voir manœuvrer, on éprouve d'étranges soupçons.

Ce prêtre, qui, après avoir adhéré au schisme constitutionnel et en avoir profité en achetant des biens d'Église, a jeté la soutane aux orties et a fait fortune comme inspecteur des charrois — car tout arrive ! — est rentré dans les Ordres sans avoir rétracté ni désavoué son serment, et son neveu l'a fait tout de suite archevêque de Lyon et cardinal. Il a été assurément choisi par Dieu lui-même et comment ne le penserait-il pas quand il cumule la primatie des Gaules, la coadjutorerie de Ratisbonne et l'archevêché de Paris. Il lui reste d'être pape, mais Pie VII s'obstine à vivre. Au début, on dût penser qu'il serait tendre aux prêtres constitutionnels, non qu'on sût qu'il l'avait été, mais qu'on le croyait inspiré par le Consul. Il fut au contraire, le plus fougueux des ultramontains : seulement, dans ses conflits avec Napoléon, il lui arriva de céder là-dessus lorsque ses intérêts étaient en contradiction trop formelle avec ses convictions. Lors de la chute de l'Empire, il était presque entièrement brouillé avec son neveu, dont il censurait les actes, et dont il désapprouvait la politique religieuse. En 1815, il accompagna sa sœur en France,

mais il s'arrangea pour n'arriver qu'après la cérémonie du Champ de Mai, où il ne voulait pas officier. A la seconde Restauration, il fallut que Fouché le poussât par les épaules hors de France, tant il était résolu à exercer ses droits sur son épouse selon le Christ, l'Église de Lyon. A l'Empereur, il ne témoigna aucune gratitude ; il n'en éprouvait aucune, peut-être une animosité où il y avait de la rancune. Car s'il n'accusait pas Napoléon d'avoir entravé sa carrière, au moins lui reprochait-il de n'avoir pas acheté son hôtel avec ses collections de tableaux et de n'avoir pas favorisé ses entreprises de propagande ultramontaine.

Dans l'état d'aberration où le jetèrent les révélations de la voyante allemande et où il entraîna sa sœur, ne faut-il pas distinguer entre la niaiserie superstitieuse et l'hostilité voilée contre son neveu ? Il trouve fort bon que Napoléon ait été ravi par les anges, car de la sorte il n'a plus à s'en occuper, ni à dépenser pour lui l'argent de Madame. Sans doute a-t-il pu être abusé, mais est-ce au point qu'il ait intercepté toutes les lettres venues de Bertrand, venues d'O'Meara, venues de M^me^ de Montholon ? Sans doute, a-t-il pu être aveuglé, mais l'est-il de façon que la lumière revenue, apportée par Buonavita, il se refuse à voir ? Sa conduite est suspecte, plus que cela peut-être.

Et quelle atténuation ? Sa sottise, son orgueil, son infatuation *cardinale*, oui, mais surtout son infaillibilité. Rien ni personne ne l'eût amené à se

retracter, à avouer qu'il avait été dupe, à s'excuser au moins. Mais non ! Il ne saurait pas plus se tromper en révélations qu'en tableaux, et il y porte la même assurance furibonde. Peut-être dira-t-on qu'il met l'Empereur si haut qu'il ne saurait lui attribuer des destinées ordinaires, qu'il le place au-dessus de l'humanité, qu'il le tient pour le messager de Dieu. Mais alors pourquoi lui avoir résisté, lui avoir tenu tête, l'avoir contrecarré en toute occasion ? S'est-il aperçu, seulement après sa chute, de sa vertu quasi divine ? Sur quelle base fonde-t-il alors sa conviction, et pourquoi conteste-t-il tout ce qui pourrait être pour le captif un secours ou une distraction ? Quelque opinion qu'on prenne de sa conduite depuis 1818, Fesch n'en reste pas moins d'un esprit aussi médiocre que son caractère et d'une gratitude égale, à l'égard de celui qui l'a tiré de la boue et en a fait le plus grand dignitaire de l'Eglise après le Pape. C'est par lui que Madame, malgré sa tendresse pour son fils, a été induite à faillir à son devoir et à ne lui point porter les secours qu'elle lui devait.

* * *

Si, près de Madame, ce prêtre figure assez bien, en ce qui regarde Napoléon, le mauvais génie, Paulette représente au naturel la bonne fée. Qu'elle ait eu beaucoup d'amants, cela ne saurait faire compte. Elle avait de grands besoins et elle y joi-

gnait des désirs constamment renouvelés. On dira qu'elle était sensuelle et nul n'y contredira ; qu'elle ne professait point sur la pudicité les opinions que le christianisme a imposées : c'était une païenne, elle avait la beauté de son corps pour religion et elle en célébrait le culte avec quelque luxure. Qu'elle en fît largesse à des hommes qu'elle choisissait vigoureux et beaux, c'était pour choquer les ascètes, mais nul n'en souffrait, au contraire.

Ce qui importe, c'est que la vie amoureuse — la vie sensuelle — de Pauline n'empiétait en rien sur sa vie familiale. Elle faisait exactement le partage entre l'une et l'autre. Nulle fille, nulle sœur ne fut plus attentive ni plus dévouée, mais, entre tous ses frères, c'est à Napoléon qu'allait son cœur. Elle ne l'aimait point par intérêt, ni même par reconnaissance. Certes, elle ne méprisait point l'argent qui apportait à sa beauté des écrins assortis ; elle ne dédaignait point les titres ni les honneurs, mais, au fait, par ce qu'elle était, par ce qu'elle tenait de la divine nature, n'était-elle pas au-dessus des uns comme des autres ? Sa beauté était une royauté et Napoléon l'avait seulement déclarée princesse. Certes, elle se plaisait au luxe dont elle était entourée, mais elle emmenait avec elle la portion qu'elle tenait pour nécessaire et elle se souciait peu en réalité des cadres changeants où elle le portait : car elle aussi, toute malade qu'elle était — ou qu'elle se croyait — ne pouvait se tenir en place et cédait à un besoin maladif d'instabilité

Aussi, son palais de Paris, si magnifique qu'il fût, n'était pour elle qu'un lieu de passage ou une salle de fêtes. Plutôt que de l'habiter d'une façon sédentaire, elle préférait des installations de fortune en quelque ville d'eaux perdue, sur quelque plage méditerranéenne, dans un hôtel meublé ou une auberge; elle n'avait besoin que de ce qu'elle chargeait sur deux ou trois voitures, avec son palanquin, sa baignoire, ses lits pliants, ses bijoux, assez de toilettes pour ne point se faire honte et un amant. Assurément, pour ses robes, ses chapeaux, l'attirail qui parait sa personne, elle cherchait la suprême élégance, mais point du tout pour ce qui l'entourait lorsqu'elle n'était point *chez elle :* cela est pareil chez son frère, mais sans aucun des raffinements qu'il faut à Paulette.

La tendresse qu'elle porte à Napoléon est de l'adoration; elle est certaine qu'il est supérieur à tous les hommes et elle est enivrée d'être sa sœur. Il n'est rien où elle ne soit prête à lui obéir; elle oublie pour le servir ses souffrances, les soucis que lui donne sa santé : elle lui offre sa fortune et elle éprouve un contentement ému lorsqu'il en accepte quelque portion. Rien ne l'arrête pour le rejoindre, pour lui porter ses consolations : que ce soit à l'Ile d'Elbe ou à Sainte-Hélène, elle est prête à tous les voyages et elle accepte les résidences les plus contraires à ses goûts. Elle obéit sans questionner, ce qui est la bonne façon et elle n'a pas besoin de paroles pour qu'elle pressente un

désir. Il convenait que l'Homme qui, chez ses maîtresses ne trouva guère que vanité et cupidité, rencontrât, au moins une fois dans sa vie, un amour sincère, désintéressé, religieux, qui, hors de toute sensualité, lui fût consacré par la plus sensuelle des femmes. Il convenait que l'Homme qui fut trahi par ceux qu'il avait le plus grandis, abandonné par ceux en qui il avait davantage mis sa confiance, vît une femme, la femme qui incarnait la beauté, la grâce, le divin de son sexe, s'offrir pour essuyer sur son front la sueur de l'agonie et pour rendre moins tourmenté le mystérieux passage. Que n'a-t-elle pu arriver dans la masure délabrée pour dire à celui qu'avait condamné à y mourir l'Oligarchie européenne : Me voici, moi, votre petite sœur Paulette, comme au jour où nous jouions ensemble dans la maison d'Ajaccio, me voici, moi qui goûtai si pleinement la vie, pour vous aider à la mort...

D'elle seule on voudrait fixer l'image près de la sienne; elle est digne d'y faire pendant pour traverser les âges, associant ainsi à l'immortalité de l'esprit génial l'immortalité de la chair divinisée.

* * *

Tels ont été les liens qui ont joint Napoléon à ses frères et à ses sœurs. Tels les concours qu'il a pu attendre d'eux dans la bonne et la mauvaise fortune. Il ne convient ni de grandir ni de diminuer

outre mesure ces êtres en les rapportant à sa mesure à lui qui dépasse l'humaine. Le théâtre sur lequel il les produisait était si vaste : les rôles qu'il leur distribuait étaient si délicats qu'ils devaient tomber et leur chute était autant imputable à lui qu'à eux-mêmes. Il leur avait demandé un effort qui excédait leurs forces, qui excédait en vérité la nature à moins que durant des générations elle n'ait été pétrie et préparée pour cette fin.

Napoléon est le triomphe d'une individualité. Il ne doit rien à aucune doctrine, il ne se rattache à aucune école, il n'a rien reçu du passé. Son génie n'emprunte rien à personne. Vainement a-t-on tenté des hypothèses sur ses maîtres dans l'art de la guerre. Ses maîtres, c'est la carte et le compas. Il imagine, invente, combine, pratique les manœuvres sur la carte. Il *use* ses cartes à force de se traîner sur elles. Ce ne sont pas des méthodes qu'il emprunte, c'est la fertilité infinie de son esprit qui lui propose les solutions en fonction du problème à résoudre. Dès le début il n'est point un écolier qui cherche à appliquer l'enseignement qu'il a reçu. Comme l'inventeur en mathématiques, il défie dès ses premiers pas tous les maîtres, incapables de résoudre les problèmes qu'il pose.

De même pour le civil, mais là, pour dresser sa carte il se renseigne, il s'entoure de ceux qui peuvent lui fournir des documents, lui apporter des faits — en administration, en législation, en finances, en toute matière, — qu'il reconnaît, médite et étudie à mesure. De cette glaise qu'il pétrit, il modèle ses statues. Il n'est point le prisonnier des formules, il n'entend pas être l'esclave des textes. Il est lui-même.

Pour le gouvernement, il ne doit rien à qui que ce soit. Seul il a commandé ses armées, remporté ses victoires, imposé la paix; seul, il a conquis l'Italie et l'Égypte; seul, il est acclamé par la Nation qui ne connaît, n'attend, ne veut que lui. Il a cette force immense de ne se rattacher à personne, de ne dépendre de personne, d'être un phénomène unique, expression irraisonnée, mais intuitive des aspirations, des besoins, des désirs d'un peuple. Celui-ci s'en remet à lui, dont il ne connaît que la renommée et la gloire, de lui procurer l'ordre, la paix sociale, la paix tout court.

Il est donc le Héros et il vaut seul et par lui-même, en opposition aux représentants de la tradition qui valent par la race qu'ils incarnent passagèrement et dont l'activité momentanée est subordonnée à l'action permanente de la Race. Ils n'ont pas le droit de s'en écarter; ils ont cette raison d'être, en profitent, mais y sont confinés. S'ils rompent avec elle, tous les liens sont brisés; la tempête s'élève et les emporte.

Ce même flot qui les ravit déposa sur la grève, au jour opportun, ce petit homme nu et seul, sans répondant que ses victoires, sans famille, sans traditions. C'est le fils de la Révolution et cette Révolution qui s'est donné pour but la libération de l'individu, la rupture des attaches de famille, de métier, de profession, la libération de la terre par l'abolition des vassalités féodales, la libération de l'héritage par l'interdiction des substitutions et

l'égalité des partages, la libération du mariage par l'institution du divorce, la libération de la société par la suppression de la noblesse, la libération du commerce et de l'industrie par l'anéantissement des Jurandes et des Maîtrises, la libération des consciences par la reconnaissance des cultes dissidents, la libération de l'Église catholique par la prohibition des vœux perpétuels, la confiscation des biens religieux, la rupture avec Rome, la Révolution ne saurait trouver une plus sublime incarnation de l'*Individu*. Celui-ci s'est fait lui-même ; il ne tient rien que de lui ; il ne se relie à quoi que ce soit du passé et, comme par un fait exprès, c'est la dernière venue des provinces françaises qui le donne à la France.

Mais le Héros, s'il n'a point hérité des traditions d'une race française, s'il n'a point subi l'empreinte de la famille française, s'il semble libéré aussi bien des préjugés continentaux que des superstitions religieuses, s'il ne paraît point se soucier des petitesses bourgeoises et des bassesses hypocrites, est bien plus asservi par la formule corse, qu'il n'eût été jamais par la française. Car cette formule corse est d'une peuplade primitive qui n'a point parcouru encore les stades d'une civilisation telle que la française. La Féodalité, telle qu'elle fut appliquée en France, fut une des plus magnifiques conceptions d'une société hiérarchisée, ayant la plus large base pour le militaire, le religieux et le civil, et jamais la Corse ne put sortir de

l'anarchie républicaine, où la possession des terres communales dépendait de la surprise d'une élection, où la propriété des terres et des eaux domaniales ressortissait de la faveur du souverain accidentel ou de son délégué; ni culture, ni industrie, ni commerce, ni lois, ni justice. Alors se sont constitués pour une commune résistance, pour une profitable domination, les clans, dont la famille est la base, mais auxquels s'agglutinent des clients de toutes les sortes, dont on examine bien moins le passé, que la force, le courage et la férocité.

Napoléon n'a pu échapper à l'esprit de clan. Toutefois comme certain de ses frères, il n'a point adopté les annexes et, en France, du moins, il s'est restreint à la famille propre, mais il pratique à son égard cet esprit de clan par qui la justice reste toujours muette et le crédit toujours actif. L'esprit de clan l'aveugle et il n'a point ici l'exemple que doivent alléguer les chefs de maisons royales : que la condition des princes est imposée par des lois héréditaires et qu'elle ne dépend point de la volonté du souverain. Le souverain, investi et sacré, exerce un contrôle sur les princes de son sang, mais il ne saurait ni les dégrader, ni les exclure : leurs droits ne dépendent pas de sa volonté. Il n'a pu les créer; il ne saurait les abolir. Ils sont supérieurs à toute autorité : si la naissance suffit pour les acquérir, rien que la naissance — et la naissance légitime — y donne accès.

Il est matériellement impossible que Napoléon,

malgré le désir qu'il a de renouveler la monarchie et d'en être le représentant, puisse penser à constituer de prime-saut une race souveraine, car l'aînesse en étant la règle absolue, il serait obligé de céder la place à Joseph. De même il refuse d'agréer certains de ses frères (Lucien et Jérôme) dans la dynastie et, momentanément au moins, il les exclut. Donc, la naissance ne constitue pas un droit ; la loi successorale, c'est lui qui la fait, et l'accession au trône dépend de lui. Ceci est le contraire de la monarchie, de la monarchie héréditaire qui ne saurait se passer du droit divin, et c'est pourquoi il va chercher des inspirations et des exemples chez les Césars. Mais dix-huit siècles l'en séparent et toute une civilisation.

Bien plutôt que des Césars, c'est du clan qu'il tient cette doctrine : que le chef est libre d'accueillir ou d'exclure, que la naissance ne constitue pas un droit, *mais une recommandation*. Ainsi Napoléon, quoiqu'il fasse, et alors même qu'il croit se rattacher à la tradition royale française dont son avènement est la négation, ne saurait y entrer, et, quelque effort qu'il fasse pour conformer ses institutions à celles de l'ancienne France, il lui manque toujours la base essentielle sans laquelle tout écroule.

Le clan est, comme la *gens*, un organisme social que la pauvreté produit et que la prospérité dissout. Tant que Napoléon a été le chef et le régula-

teur de la Famille, tant que tout, pour l'avancement et le bien-être n'a dépendu que de sa volonté, il n'a guère rencontré de résistance que de la part de Lucien. Encore n'a-t-il point fait appel en vain, lors des circonstances graves, à ce manœuvrier politique qui excellait, étant un parlementaire, à mater les parlements. Mais Lucien, s'étant créé une indépendance, n'a plus été retenu et il s'est échappé. Il l'a bien fait voir. La force du clan n'est-ce pas que chacun a besoin du chef, comme le chef a besoin de chacun; et que l'impuissance, la misère et l'oppression sont le résultat du dispersement et la conséquence de l'isolement? Malgré le cas de Lucien qui eût dû l'éclairer, il a cru que l'esprit de famille suffirait à grouper et à retenir ses frères, ses beaux-frères, ses sœurs, ses beaux-enfants et jusqu'aux nièces du mari de sa femme! Il a constitué un système familial dont le sang n'est pas même l'unique base; il s'est attaché si fort à cette conception qu'un premier essai ayant échoué, il s'est voué à un second, avec la pensée, peut-on croire, que les rapports de parenté seraient mieux observés par les Habsbourg-Lorraine que par ses propres frères. Il a persisté dans une doctrine dont l'expérience ne l'a point dégoûté et qui a dominé toute sa politique.

Le premier essai, tout au moins, peut être partiellement justifié par les circonstances ou il a été accompli.

La France contrainte par les coalitions renais-

santes à la guerre de conquêtes avait su s'assurer des alliés en Europe, des alliés ayant formé, reçu ou accepté un gouvernement semblable au sien. De là un système établi de républiques : la Batave, l'Helvétique, la Cisalpine, la Romaine, la Parthénopéenne, la Septinsulaire, en connexion intime avec la Française agrandie de la Belgique et poussée jusqu'au Rhin. Ce régime était établi lorsque le général Bonaparte reçut de la nation, charge et mandat de la gouverner. Il institua dans les diverses républiques dépendant de la Française un régime d'ordre, de centralisation, de hiérarchie approprié — Médiation suisse, République italienne, République batave. Entraîné par certaines considérations stratégiques, il déborda sur l'Italie, réunit le Piémont à la République, mais, s'il annexa et organisa le royaume en 1802, le Directoire se l'était fait céder le 9 décembre 1799.

Il a donc hérité d'une politique dont il n'était pas responsable et qu'il ne pouvait abandonner sans renoncer du même coup, et aux conquêtes qui semblaient assurer à la nation ses frontières naturelles, et au seul système d'alliance qui put, dans l'état de l'Europe, lui ménager sur ses confins une ligne de barrières ou au moins de tampons.

Advenant en France l'évolution qui substitua le pouvoir héréditaire au pouvoir viager, évolution qu'il put souhaiter et préparer, mais qui s'accomplit par le libre vœu de la nation, il dût considé-

rer que la même évolution s'imposait dans les républiques alliées : où pouvait-il chercher et trouver les souverains à leur donner? Il crut que, s'ils n'étaient point les plus capables, ses frères seraient au moins les plus dévoués. En quoi il se trompait; car, s'ils atteignirent du premier coup l'esprit de principat, s'ils devinrent tout de suite analogues à des légitimes par la conviction de leur destinée, sinon de leur origine surnaturelle, et par l'infatuation de leur pouvoir, ils n'acquirent pas aussi vite le sens politique. Si, prenant exemple sur les souverains de Bavière, de Saxe, de Wurtemberg, qui connaissaient de longue date les avantages des confédérations, ils s'étaient convaincu que les Etats faibles sont contraints de se grouper autour d'un Etat de force supérieure et de suivre ses impulsions, afin de ne pas se trouver écrasés dans le choc de deux puissances majeures; si les rois napoléoniens avaient servi franchement la politique du chef de l'Empire, peut-être se seraient-ils sauvés et l'eussent-ils sauvé avec eux; mais, convaincus de leur *légitimité*, ils n'eurent pour objet que de jouer au roi, de s'assurer l'extérieur de la royauté, de s'entourer d'une cour somptueuse, de favoris attentifs et de maîtresses complaisantes, de distribuer des grades et des fonctions, de former des armées le plus nombreuses et aussi le moins sûres, d'ouvrir et d'entretenir, avec les puissances étrangères, des relations diplomatiques, dont il était malaisé de

découvrir l'utilité, mais dont il était facile d'annoncer les dangers; bref de se procurer tous les moyens de réclamer une indépendance qu'ils s'assureraient à la fin n'importe à quel prix.

C'était là le but unique qu'ils semblaient poursuivre. Ils étaient rois, celui-ci par le vœu unanime du peuple hollandais; celui-là par le consentement du peuple napolitain; cet autre par l'accord de l'Europe à Tilsit; un quatrième par le vote des cortès, un cinquième par la cession de l'ancien monarque. Aucun ne veut voir que Napoléon seul a conduit à Paris les députés hollandais, conquis par ses armées les Etats de Naples, contraint la Russie et la Prusse à admettre une Westphalie, imposé un souverain à l'Espagne surprise, et, sur l'avancement donné à l'un des rois de sa façon, promu un général à la place. Il a seul tout imaginé et tout réalisé et s'il a couvert de quelque paravent son action continue et décisive, bien sûr ne pouvait-il penser que les bénéficiaires en fussent dupes? Et pourtant il faut croire qu'ils l'étaient — ou du moins agissaient-ils comme s'ils l'avaient été. Ils se tenaient pour des rois, aussi rois que les rois de Wurtemberg, de Saxe, de Bavière qui, en effet, étaient rois par la grâce de Napoléon, mais pour qui ce n'avait été là qu'un simple changement de titre, et qui, depuis des siècles, avaient formé liaison avec leurs sujets; tandis qu'imposés par le conquérant à des peuples hostiles, les Bonaparte eussent dû comprendre

que leurs sujets, lors même qu'ils n'étaient point révoltés, étaient constamment frémissants.

Loin de se rendre compte de l'animadversion que chacun d'eux inspirait et qui se traduisait par de la pitié, de la haine ou du mépris, ils se complaisaient à penser que Napoléon seul était l'objet de cette exécration ; que c'était la faute à lui et à ses soldats s'il se rencontrait çà et là quelques récalcitrants. La solution était toute trouvée : que les Français se retirassent tout à fait, qu'ils fournissent seulement de l'argent, des canons, des équipements et des armes, qu'ils laissassent les Napoléonides former leurs armées avec des éléments nationaux, qu'ils les libérassent de toute ingérence étrangère, et qu'ils ne s'étonnassent pas s'ils recherchaient d'autres alliances et s'ils disposaient de leurs forces suivant leurs intérêts. — Alors on verrait beau jeu. Et si la France avait gagné à tant de guerres cinq à six ennemis de plus, peut-être les Bonaparte y auraient-ils mérité leurs trônes. Pour quoi, chacun s'imaginait être le chef d'une dynastie nationale. De bonne foi ? Sans doute : il est des grâces d'état.

Le lien qui les avait unis n'avait point résisté au développement de l'esprit d'égoïsme chez chacun d'eux, à la conviction de leur génie, à la certitude de leur légitimité, et, il faut l'avouer, à des considérations qu'ils pouvaient tirer des aspirations, des intérêts, des besoins de leurs peuples. Par là, certains eussent pu mériter — ils méritèrent en

effet — quelque reconnaissance de ceux qui avaient été témoins de leurs efforts, de leur bonne volonté et de leur résistance. Il y a, pour les nations, des lois immuables qui les contraignent à une certaine politique, à certaines alliances, auxquelles elles font retour, dès que les liens dynastiques auxquels elles ont cédé pour contracter d'autres amitiés, se sont relâchés et distendus. Mais que deux années suffisent pour les rompre, c'est bref. Aussi bien, même en ne reculant pour se rendre nationaux devant aucun sacrifice, ces rois fussent restés étrangers et le premier acte de leur peuple libéré eût été de les remercier, avec plus ou moins d'égards, mais sans retour.

Que la nécessité de l'union du nouveau système contre l'ancien ait échappé aux Napoléonides, n'était-ce point parce qu'au lieu de s'efforcer à constituer une Europe régénérée, ils se proposaient d'entrer dans les meubles, les titres, les habits, la peau peut-on dire, des rois qu'ils remplaçaient et auxquels ils croyaient succéder. Ainsi Joseph, roi catholique, affublé de toutes les couronnes que portait Charles IV, père d'infantes d'Espagne, distribuant des Toisons d'or et des Grandesses et raffinant sur l'étiquette castillane. Il s'agissait qu'on les prît pour des vrais rois et ils ne se doutaient point que la seule manière qu'ils eussent eu de s'imposer eût été de se montrer franchement ce qu'ils étaient : les fils de la Révolution, ses soldats et ses pionniers. Par ce qu'ils

ont fait pour libérer les hommes et les terres du servage féodal, pour établir l'égalité devant la loi, la liberté de conscience, la liberté de tester, ils ont trouvé dans la suite du temps, parmi ceux même qui les avaient le plus ardemment et le plus opiniâtrement combattus des apologistes à coup sûr désintéressés. Mais, durant qu'ils étaient sur le trône, ils ne les eussent jamais convaincus, car ayant été imposés par l'étranger, ils étaient, par cela seul, marqués d'une souillure indélébile.

Toutefois, ils eussent laissé, dans les pays qu'ils eurent à gouverner, des traces si profondes qu'on ne saurait dire ce qui fût arrivé, si, du phare de Messine à l'embouchure de l'Elbe, instaurant en même temps que le Code des lois françaises et la Déclaration des Droits, le gouvernement représentatif, ils avaient appliqué, de leur volonté libre et pleine, la formule même que certains de leurs peuples devaient attendre près d'un siècle encore. D'en avoir concédé l'apparence plus que la réalité, suffit pour jeter dans la partie de l'Europe que Napoléon avait conquise et influencée, des germes dont les premiers se développèrent dès le lendemain de sa chute en 1815 et la plupart cinq ans après en 1820. Étouffés alors, ils prirent en terre une vigueur telle qu'en 1830 ils triomphèrent, en France du moins ; il n'a fallu qu'un siècle pour que, dans l'Europe entière, l'œuvre de Napoléon fut accomplie.

Il faut dire l'œuvre de Napoléon.

* * *

La République directoriale n'avait laissé dans les pays conquis que désordre et inimitiés : pas une de ses institutions n'avait subsisté : les gouvernements qu'elle avait imposés, n'avaient eu qu'une existence éphémère. Ce fut Napoléon seul qui jeta des semences de liberté et d'égalité chez les nations d'Europe qui lui avaient été le plus hostiles, mais ces semences n'avaient point porté de fruits immédiats, surtout ceux-ci n'avaient point été menés à maturité par l'organisateur génial, et la moisson par là s'en trouva retardée.

Ceux qui eussent pu la réaliser, si Napoléon lui-même, en cédant au démon des vanités séculaires, n'avait point méconnu à quelques égards son rôle sublime de réformateur social, ne comprenaient point ce que les nations eussent pu leur devoir. Même l'esprit de famille ne suffit point à les rendre obéissants à celui que son génie et sa fortune leur avait imposés pour chef, mais lui eussent-ils été soumis, n'eussent-ils point porté en eux l'esprit d'indépendance et de rébellion, ils ne se fussent pas davantage accordés.

Ils étaient si distants d'âge que, à leur entrée en scène, leurs idées évoluaient d'une constitution libérale, telle que Joseph semblait la concevoir, à une autocratie que Jérôme paraissait seule admettre : ils n'avaient ni une opinion semblable, ni

une doctrine commune, car leur éducation avait été aussi disparate que leur formation intellectuelle et, pour des régulateurs de peuples, quel extraordinaire apprentissage ils avaient reçu !

S'il appartenait à Napoléon d'apprendre en quelques jours ce qu'il devait savoir de l'Administration, des Finances, de la Législation, de tout ce qui importait au peuple français, une telle instruction ne s'acquiert point d'ordinaire de la sorte, surtout au milieu des préoccupations d'ordres très divers qui assaillent les parvenus. Il eût convenu que ces hommes, élevés si différemment, eussent au moins conféré pour accepter une doctrine commune, prendre, sur les points essentiels, des idées qui ne fussent pas contradictoires, s'accorder sur des principes ; car ceci importait au moins autant que des mesures militaires. Rien ne révèle que de telles conférences aient eu lieu ; rien ne laisse supposer qu'un système commun ait été arrêté et Napoléon lui-même sentait si bien ce qui péchait par là dans son régime qu'il décidait d'instituer, pour tous les enfants accessibles au trône, une maison d'éducation commune. Mais il n'en avait point ouvert pour adultes et celle qu'il eût voulu créer pour enfants ne fonctionna jamais.

Il eût pu du moins s'il l'eût voulu, leur distribuer un enseignement que seul il était capable de donner aussi profond et aussi réaliste. Telle l'immortelle leçon qu'il écrivit pour Eugène lorsqu'il lui confia la couronne d'Italie ; à Eugène, qui, lui, n'est point

Bonaparte, il prodigue les conseils, les avertissements, les remontrances, il ne lui laisse rien passer et à chaque faute qu'il fait, il le reprend de la cravache et de l'éperon. Aux siens même, à Jérôme, qu'il fait roi comme il l'a fait amiral à peine s'il est hors de pages, il adresse des bourrades, parfois des observations, mais à peine trouverait-on dans sa correspondance quelques conseils de politique générale; il développe bien, devant lui comme devant Louis, ce qu'il estime utile à son service, mais il tient pour superflu et oiseux d'exposer le système en soi, d'en marquer les avantages, d'en tracer les règles, d'en définir la substance et la philosophie, de déterminer par quels liens les États fédérés seront unis à l'Empire. Il veut pour la galerie européenne où il ne trompe personne, que chacun de ses rois ait l'air indépendant et, à toute occasion, il fait sentir d'autant plus rudement sa volonté qu'elle n'est limitée par aucun traité, aucune convention, aucune conférence. Le point qu'il a semblé le moins disposé à méditer, dont il s'est soigneusement abstenu d'informer les autres, c'est la base même de leur pouvoir, le rapport qu'il prétend établir d'eux à lui, et qu'au lieu de l'affirmer, il laisse vague, flottant, se confiant, dirait-on, aux circonstances pour le former.

Peut-être s'en remet-il au génie collectif de la Famille, auquel il semble prêter foi et s'imagine-t-il que, par un instinct supérieur, chacun des siens trouvera la voie qu'il lui faut pratiquer et ne man-

quera pas de l'y suivre. Etrange illusion dont il ne semble guéri qu'au moment même où le système peut sembler parfait, lorsque l'Italie en 1805, Naples en 1805, la Hollande en 1806, la Westphalie en 1807, l'Espagne en 1808, ont reçu des souverains de sa main. Alors, il paraît s'apercevoir que le système familial n'a point donné les résultats attendus. L'esprit de famille fait place chez lui à l'esprit de paternité ; l'altruisme restreint à la famille, à l'égoïsme sans atténuation : car la paternité telle qu'il la conçoit, prolongation et réviviscence de lui-même, n'est qu'un égoïsme supérieur. Moyennant quoi, il démolit morceau à morceau son œuvre première, enlevant l'Italie à Eugène, la Hollande à Louis, la moitié de la Westphalie à Jérôme, un grand tiers de l'Espagne à Joseph, reprenant pour l'Empire, pour ses fils à naître, pour lui-même, tout ce qu'il a précédemment donné.

Ainsi peut-on d'autant moins juger le système, que, n'y ayant point assigné de lois, Napoléon n'y a accordé aucune durée. En présence de guerres à soutenir, d'insurrections à vaincre, de nations à organiser, d'institutions à imposer, de lois à porter et asseoir, de mœurs à transformer, d'un personnel à créer, alors qu'il s'agit de faire tout avec rien, il accorde à ses frères trois, quatre, cinq années au plus. Assurément il lui fallut à lui trois ans tout juste pour refaire une France, mais c'était lui, et c'était la France, et n'est-il pas plus aisé de rétablir une administration nouvelle, un ordre

social, un code de lois dans une nation depuis dix années en état de révolution que d'introduire violemment, chez un peuple ayant ses mœurs, ses institutions, ses coutumes, sa civilisation traditionnelles, une façon inverse de penser et de se conduire.

Pour réussir, la tentative eût exigé autant d'hommes de génie qu'il y avait de trônes à pourvoir, une bonne volonté de la part des peuples qui n'eût pu venir que de leur libre consentement, d'un loyalisme qui se fût improvisé, d'une intronisation religieuse qui, en apportant au nouveau roi toutes les forces de l'église nationale, eût consacré doublement son avènement. C'est tout le contraire qu'ont trouvé devant eux les frères de Napoléon. Et celui-ci s'étonnait, après quelques mois, qu'ils ne fussent pas encore au fait, qu'ils n'eussent pas décrété, proclamé, appliqué ses lois, que la pacification de leur royaume se fît attendre et il s'impatientait. S'il mettait sa force à leur disposition pour soumettre les peuples dont il leur attribuait la souveraineté momentanée, il entendait que l'on frappât avec une violence qui appelait toutes les représailles et il traitait les résistances civiles comme des crimes de Lèse Majesté. Ses généraux opérant dans un des royaumes fraternels étaient investis de tous les pouvoirs et le souverain nominal n'avait que le droit de se taire et de laisser faire.

* * *

Par toutes ces raisons, l'expérience n'est pas concluante et elle n'infirme point les expériences du même ordre qui ont montré la vigueur fédérative des systèmes de famille. Ils ont fait leurs preuves en Europe durant les siècles précédents et l'on n'a point, jusqu'ici, constaté les effets que pourraient produire pour un ensemble de nations des engagements uniquement politiques, même en admettant des formes gouvernementales semblables ou tout le moins approchées.

Lorsque Louis XIV érigea un régime européen, selon lequel la maison de Bourbon devait, par droit d'héritage ou par droit de conquête, fournir de princes les trônes qu'occupait ci-devant la maison d'Espagne, il crut qu'il suffisait du lien familial pour maintenir intacte l'alliance entre les souverains de son sang ; que la doctrine du droit divin telle qu'elle avait été formulée par le théoricien de la légitimité était, à elle seule, assez puissante pour n'avoir pas besoin d'un commentaire perpétuel. Peut-être, si les princes fils du Grand Dauphin avaient régné simultanément sur la France et l'Espagne eût-on vu se développer une politique qui eût engendré des résultats extraordinaires, mais, dès le lendemain des traités d'Utrecht, le système, à peine arraché par douze années d'une guerre qui avait mis la France en péril, était soumis

à l'épreuve la plus redoutable et paraissait menacé d'un désastre.

La mort du duc de Bourgogne abolit les souvenirs d'une éducation commune et d'une familiarité fraternelle. Contre Philippe d'Orléans, Philippe d'Anjou se croyait en droit de partager les préjugés et les soupçons de la Cour de France presque entière, et telle fut l'antipathie que, aux conspirations, succéda la guerre. Elle fut brève et elle eût été terminée par une nouvelle alliance de famille si des intrigues n'avaient fait prévaloir le mariage polonais. On s'était pourtant réconcilié ; la France, persévérant dans le système, acquit aux Bourbons Naples et Parme. On ne saurait penser qu'elle eut tort car elle trouva plus tard, dans le Pacte de Famille, lors d'une guerre malheureuse, les moyens de préserver la France continentale de catastrophes inévitables. Le système, qui avait duré soixante ans environ, ne fut condamné que lorsque le système autrichien s'y trouva substitué par l'active politique de Marie-Thérèse et les redoutables intrigues de ses filles. Celles-ci en eurent raison ; mais, lorsque, après l'Interrègne, — comme les royalistes appelèrent la Révolution et l'Empire — les Bourbons remontèrent sur le trône de France, tout de suite ils revinrent à la politique de famille et c'est assez d'indiquer le projet d'expédition contre Murat et cette guerre d'Espagne où l'on vit le roi de la Charte employer l'armée et les soldats de la Révolution pour relever de ses serments un

souverain parjure et le rétablir sur son trône.

Que ne va-t-on plus loin ? Ne retrouve-t-on pas un système familial complet chez ce prince dont une révolution avait fait presque un roi et qui tout de suite prétendit combiner une Europe au profit de sa famille. On sait ce qu'il dépensa à cette œuvre éphémère de talent, d'ingéniosité, et d'influence française. Il avait pu croire lors de sa chute qu'il y avait réussi.

Depuis la fin du XVIII^e^ siècle, d'autres maisons princières ont essayé, par un plan raisonné d'alliances matrimoniales, de conquérir en Europe une influence que, leur importance, leurs États, leur puissance financière ou militaire ne leur eussent jamais procurée. On a vu une principauté moins peuplée qu'une ville du troisième ordre fournir de souverains quatre États européens, parmi lesquels l'Empire le plus vaste qui soit sur la terre ; mais lorsqu'un de ces souverains a été renversé par une révolution anarchique, nul des autres n'a levé un doigt pour le sauver et ce ne sont point certes les affections de famille qui ont empêché un second d'engager contre ses protecteurs et ses parents, une guerre où il a trouvé moyen de se distinguer par la cruauté de ses commandements et la barbarie de ses mesures.

Si celui qu'on a pu appeler le grand-père de l'Europe a placé de ses petits-enfants sur la plupart des trônes, le système qu'il a créé, tout en

préservant longtemps d'une juste déchéance un roi qui avait su reculer les bornes de la fourberie a produit seulement un contrat d'assurances monarchiques dont les peuples sont chargés de payer les annuités.

Le miracle du système familial a fleuri longtemps dans la maison d'Autriche et l'a soutenue contre bien des tempêtes du dedans et du dehors ; mais à travers des siècles il avait été monté avec un soin et un art infinis. La discipline d'éducation, en broyant les caractères, en jetant les individus, quels que fussent leurs facultés et leurs aspirations dans des moules uniformes ; en envisageant uniquement la grandeur de la Dynastie et en contraignant à la servir tous ceux qui y appartenaient, maintenait une cohérence continuelle entre tous ceux, hommes et femmes, qui étaient issus de Maximilien et de Marie de Bourgogne et qui portaient, comme marque de leur origine impériale, le stigmate ineffaçable de leur dégénérescence. Là, toute personnalité était brisée, toute volonté abolie ; hormis pour certaines spécialités comme la militaire et pour l'obligatoire polyglottisme, nul effort intellectuel n'était permis ; une austère discipline religieuse subordonnait l'esprit aux desseins du maître, en tolérant pour le physique des distractions variées et amples. Ainsi la lignée pouvait-elle se disperser presque à l'infini. Elle restait une pour les entreprises qui ne visaient qu'à sa grandeur. Peu importaient aux princesses élevées

pour fournir d'épouses les souverains catholiques, les peuples sur qui elles allaient régner : elles étaient prêtes à partir au premier signe et n'attendaient point, quelle que pût être leur répugnance, que l'ordre leur fut réitéré. Et dans les lointains États dont elles partageaient la couronne, elles se tenaient prêtes à livrer les trésors, les armes, les secrets de leur nouvelle patrie. Quant aux hommes pourvus d'une souveraineté, il suffisait d'un mot de Vienne pour qu'ils abandonnassent joyeusement les sujets dont ils juraient hier de faire le bonheur et qu'ils assuraient de leur paternelle protection. Réduits à une servitude qui paralysait leur volonté, ils semblaient céder à une contrainte hypnotique. Sur l'impulsion qui venait de là-bas, ils bougeaient, remuaient, avaient l'air de penser. Ils n'en avaient pas besoin : on pensait pour eux et ils étaient chargés de faire les gestes. Si quelqu'un d'eux s'émancipait à exprimer une idée, disgrâce immédiate, exil dans des terres lointaines, quels que fussent les services rendus, les talents, même la gloire. On n'avait pas besoin de cela — mais d'obéissance.

Durant des siècles, la maison d'Autriche a ainsi maintenu son système par l'abatardissement des individus et leur total asservissement. Rien ne peut en fournir un tel exemple que Marie-Louise qui illustre de chacun de ses actes la politique et la morale autrichiennes ; elle résume le système et l'étude qu'on a faite de son caractère en fournit

la philosophie. Mais ici on est allé trop loin et l'on a vraiment dévoilé les ressorts qu'il eût fallu cacher aux peuples.

Un jour vint où dans les murs de la forteresse gardée par les confesseurs qui promettaient la gloire divine et par les oligarques qui promettaient la gloire terrestre, l'amour fit brèche. Un de ces princes s'enfuit avec une actrice ; un autre alla cacher dans une île écartée de scandaleuses amours ; un troisième, plus hardi, rompant avec la loi dynastique, réclama le droit au bonheur et prétendit élever à son rang la femme qu'il aimait. Il se trouva des anarchistes qui s'avisèrent de penser : il se trouva des archiduchesses qui enlevèrent leurs commensaux. La monarchie où le scrupule des alliances à égalité de sang était un des dogmes de la Légitimité, devint l'institut des unions morganatiques. Par la mise en oubli de la doctrine du droit divin, des devoirs qu'elle impose à ses représentants, des obligations qu'ils ne peuvent esquiver sans la renier, les princes portèrent un coup décisif à la seule organisation qui eût résisté aux âges et qui eût rempli durant des siècles l'office pour qui elle avait été préparée. Le chef ne recula point certain jour devant un meurtre politique pour sauver au moins la face de la Dynastie, mais, de tous côtés, les anormaux, les dégénérés, les passionnés la battent en brèche et, sur le tronc caduc, l'une après l'autre, les branches se dessèchent et meurent.

* * *

S'il en est ainsi pour la famille qui depuis des siècles fut façonnée, pétrie, broyée pour cet unique dessein d'en maintenir, d'en consolider et d'en étendre le règne, dont chacun des membres a été dès le berceau, éduqué et exalté dans ce but avec l'assistance et la complicité de toutes les puissances divines et humaines, comment s'étonner qu'improvisé sous l'influence d'événements sans précédent historique et qui semblent incroyables, formé de personnages que rien n'avait préparés à leur rôle et dont les aptitudes n'étaient rien moins que certaines, le système familial napoléonien, répandu dans l'Europe entière, soutenu par la seule France, ou plutôt par Napoléon seul, n'ait pu résister tout ensemble à la coalition des rois et à la révolte des peuples. Bien plus, il résista aux fautes de ceux qui le devaient soutenir et dont aucun ne se montra à la hauteur de son devoir et, à défaut de se distinguer par le génie, ne s'immortalisa par le dévouement fraternel. Mais telle était la tâche que, si Napoléon y avait suffi le plus souvent, quel autre la pouvait aborder? Pour le seconder dans ce travail surhumain qu'il avait entrepris de transformer l'Europe, il aurait eu besoin d'une équipe d'exécutants, supérieure de quelques degrés encore aux ouvriers incomparables qu'il avait recrutés pour ses ministères et pour son Conseil

d'État, mais où les trouver, ceux qui auraient joint la fidélité à l'initiative, la fermeté à l'indépendance et ne les aurait-il point brisés d'abord ? Ceux qu'il a élus hors de la Famille pour en faire des grands dignitaires n'ont pas surpassé, lors de la crise, ceux qu'il a pris parmi les siens ou parmi ses alliés : Lebrun vaut Borghèse, Fouché égale Élisa, Bernadotte l'emporte sur Murat. Il n'y a, alors, d'hommes égaux aux événements que ceux demeurés inébranlablement fidèles à l'Empereur et à la France. — Combien sont-ils ?

De ce qu'il a échoué, de ce qu'il a succombé, de ce qu'il a égalé par son infortune morale et physique la splendeur de son destin, est-ce à dire que le régime qu'il avait inauguré n'a point été profitable à l'humanité, générateur de liberté et d'égalité, propagateur des principes essentiels de la Révolution française ?

Qu'il ait été écrasé par l'édifice qu'il avait tenté de construire, qu'il n'ait pu à lui seul suffire à le soutenir, qu'il n'ait recruté que des subalternes médiocres alors qu'il eût eu besoin de compagnons dignes de lui, qu'il s'y soit consumé, c'était son destin : lui-même, à vingt ans, n'avait-il pas écrit cette phrase prophétique qui annonce et enferme toute sa vie : « *Les hommes de génie sont des météores destinés à brûler pour éclairer leur siècle* [1] » !

1. *Napoléon inconnu*. Discours de Lyon, t. II, p. 321.

TABLE DES MATIÈRES

XLII. — Sainte-Hélène et les Napoléonides (1816-1821) . . 1

L'Europe coupée par la Sainte-Alliance de cloisons étanches. — Seul un Anglais peut passer d'un compartiment dans l'autre. — *Le Secret*. — Plus strict à Rome que partout ailleurs . 1

Mrs Skelton. — Elle envoie des nouvelles du prisonnier à Madame. — Lettre de Fesch. 15

Correspondances. — Les Communications secrètes. — Les Lettres officielles. — Témoignage de Madame sur la façon dont elles sont acheminées. — Médiocre intérêt qu'elles présentent à l'arrivée. — Peut-on penser que des Lettres ont passé par d'autres voies. — Surtout de Sainte-Hélène en Europe ? — Relativement aux restrictions et à la vie matérielle. — Aucune trace. — Le Gouvernement anglais s'en charge. — Il ordonne d'éloigner quatre individus de la suite de l'Empereur. 16

Les quatre proscrits. — Piontkowski. — Ce qu'il en faut penser. — Le voyage. — Lettre de Piontkowski. — Son attitude. — Son portrait. — Ses aventures. — Ses escroqueries. — Pensionné à la fois par la succession de Napoléon et par la Russie. — Santini. — Sa vie antérieure. — A l'Ile d'Elbe. — Aux Cent Jours. — A Sainte-Hélène. — Il veut tuer Lowe, en vendetta. — Il part pour l'Europe. — Avantages qui lui sont faits. — Arrivée à Portsmouth. — Aventures dans Londres. — Sir Robert Wilson. — Lord Holland. — Santini sait sa leçon par cœur. — Il la récite. — Analyse de la lettre signée par Montholon qui résume les griefs de Napoléon. — La brochure de Santini. — L'interpellation de Lord Holland. — La réponse de Lord Bathurst. — Ses mensonges. — L'ivrognerie de Boney. — La motion n'est point prise en considération par

les Lords — mais elle est retenue par l'opinion universelle. — Le Ministère anglais obligé à adoucir ses ordres. — Réplique de Napoléon au discours de Lord Bathurst. — Avortement, par suite de circonstances nouvelles, des effets de l'interpellation 22

Ce qu'il advint de Santini. — Il distribue des souvenirs de Napoléon. — Usant d'un passeport anglais qu'il a obtenu, il part pour Bruxelles. — Accueil qu'il reçoit de Cambacérès. — A Munich, accueil d'Eugène. — A Carlsruhe, Stéphanie. — Prend pour compagnon de voyage le mameluck Mansour. — Arrêté à Côme. — Interné à Brunn. — Relâché à la mort de l'Empereur. — Séjour chez Caroline, Jérôme, Madame. — Son établissement en Corse. — Huissier du cabinet de Louis-Philippe. — Courrier de la Malle. — Gardien du tombeau de l'Empereur. — Ses spéculations littéraires. — Légataire de l'Empereur. — Vente de ses œuvres aux visiteurs du Tombeau 43

La motion de Lord Holland et le pamphlet de Santini ne contentent pas le public. — Il souhaite une sorte de confession générale qui lui apporte des renseignements sur l'homme et sur son règne. — Il y a de quoi tenter un écrivain sans grand scrupule, peu facile à intimider. — Apparition du *Manuscrit venu de Sainte-Hélène d'une manière inconnue*. — Nullité historique et psychologique ; contradictions avec les faits les mieux établis sur tous les points de la vie de Napoléon. — Méconnaissance de ses idées directrices. — Vaines tentatives de pastiche. — Tout le monde proclame que cette brochure est de lui. — Opinion de Fontanes, Molé, Talleyrand, Marmont. — Lectures priées dans les salons aristocratiques. — Déclarations de M. de Las Cases. — Le *Manuscrit* devenu un évangile. — Influence certaine qu'il eut sur la formation de l'opinion. — Condamnation du *Manuscrit*. — Les exemplaires doivent être anéantis. — Immense retentissement qu'il reçoit des trois procès. — Editions à l'infini à l'étranger. — Copies contemporaines faites par milliers. — Encore à présent éditions nouvelles presque chaque année. — Doutes. — Hypothèses. — Lullin de Chateauvieux. — Cette attribution est-elle certaine ? 48

Las Cases. — Un des compagnons de l'Empereur a pressenti la réaction qui allait se produire et s'est attribué le rôle de la diriger. — Las Cases. — Seul venu librement à Sainte-Hélène pour se faire l'interprète de Napoléon. — Il est le confident. — Il pratique l'*Interview* continue. — Il s'impose

partout à l'Empereur. — Aux Briars. — Mal disposé à comprendre l'Empereur qu'il n'a jamais connu. — Différences profondes du *Mémorial* et des *Mémoires*, ceux-ci œuvre admirable de Napoléon. — Le *Mémorial* met Las Cases en scène autant que Napoléon. — Las Cases a épuisé son sujet. — Ennui. — Souffrances physiques. — Dissensions intérieures. — Querelles que cherche Gourgaud. — Provocations. — Las Cases résolu à rentrer en Europe, à jouer le rôle d'interprète de Napoléon, de directeur de l'opinion publique, d'ambassadeur auprès des Souverains. — Son assurance. — La santé de l'Empereur. — Las Cases prépare son départ. — Les lettres confiées à James Scott. — Dénonciation attendue. — Renvoi prémédité. — Refus de revenir à Longwood. — Lettre de l'Empereur. — Il annonce que sa santé est compromise. 51

Santé de l'Empereur. — Argument majeur que Las Cases fera valoir. — Toutes les restrictions conséquences de la captivité. — Atteintes profondes à sa santé. — A défaut de médecin français, médecin anglais : O'Meara seul ayant la parole. — Etrangeté de sa situation. 63

Las Cases au Cap de Bonne-Espérance. — Il y est retenu plusieurs mois. — Ses lettres au Prince régent, aux ministres, etc. — Autorisé à partir. — La traversée. — Gravesend. — Interdiction de fouler le sol britannique. — Conduit à Douvres. — Lettres qu'il écrit. — Autres lettres. — Ostende. — Lettres. — Bruxelles. — Lettres. — Ordre de quitter les Pays-Bas. — Conduit de gendarme en gendarme à Francfort. — Le sénateur directeur de la Police et M. le baron Reinhardt, ministre de S. M. T. C. — M. Reinhardt veut le faire expulser. — Résistance des ministres des quatre puissances qui trouvent que l'ex-jacobin va un peu loin et refusent à se prêter à ses exigences. — On laisse Las Cases à Francfort. Ses visites à la reine Julie. — Ses lettres à Marie-Louise. — Il lui envoie des cheveux de l'Empereur. — Lettre au prince de Metternich. — Lettre à l'empereur de Russie. — Ses maladresses. — Lettre à Lord Bathurst (14 pages). — Lettre au Parlement d'Angleterre (17 pages). — Lettre mensuelle au général Bertrand. — Lettres à tous les Bonaparte de Rome, d'Autriche, d'Augsbourg, etc. — Exposé des réponses qu'il a reçues. — Offre de Lucien d'aller passer deux ans à Sainte-Hélène. — Ses conditions. — Las Cases soumet la demande à Goulburn qui le renvoie aux ambassadeurs des quatre

puissances. — Madame parle d'aller à Sainte-Hélène. — Jérôme le demande formellement. — Lettres de Jérôme et de Catherine. — Jérôme traite avec Lord Liverpool des détails d'exécution. — Velléités qui attestent d'excellentes intentions. — Questions d'argent. — Offres de Madame. — Lettres de Las Cases à tous les membres de la Famille. — Nouvelles offres de Madame et de Fesch qui veulent se réserver les envois à l'Empereur. — Las Cases ne l'entend pas ainsi. — Il veut se rendre le factotum de la Famille, dans laquelle il n'hésite pas à se ranger. — Il demande, au nom de la Famille à Goulburn qu'il soit informé des nouvelles de l'Empereur afin qu'il les répartisse entre les membres qui habitent l'Italie, l'Allemagne, etc. — Goulburn répond qu'il fait passer directement les nouvelles à la princesse Pauline. — Réponse très embarrassée de Las Cases. — Il se rejette sur la comtesse de Survilliers. — Question d'argent. — Madame oppose les besoins de l'Empereur aux demandes de ses autres enfants. — Fesch annonce l'envoi de 100.000 francs. — Madame en envoie 30.000. — Première mise d'une masse que ses enfants devront former. — Elle ne fixe pas le montant de la contribution. — Réponse de Jérôme. — Expéditions payées des fonds de Madame. — D'ailleurs rien n'arrive. — Las Cases se propose d'aller trouver les uns et les autres. — Visite de la reine Catherine. — Extraordinaire crédulité de Las Cases. — Il accepte et répand les plus invraisemblables nouvelles. — Démentis qu'il doit s'infliger. — Il annonce que l'Empereur va être transporté à Malte, qu'il va mieux, etc. — Il écrit qu'il a reçu des nouvelles en dehors des voies officielles. — Imprudence et maladresse, mais loyauté et délicatesse de Las Cases. — Ses embarras d'argent. — Il a prêté 100.000 francs à l'Empereur qui continue à faire tirer sur lui. — Eugène vient voir Las Cases et règle la question d'argent pour le passé. — Reste l'avenir. — Difficultés pour assurer un fonds suffisant et régulier. — Las Cases établit la note. — Part de chacun. — Madame, Joseph, Eugène, Jérôme contribuent. — Mais on n'arrive qu'à 126.000 francs. — Eugène reçoit alors des instructions du général Bertrand et assure l'existence des habitants de Longwood moyennant le fonds de 800.000 francs appartenant à l'Empereur. — Las Cases mis de côté. — Madame fait ses envois elle-même 65

Eugène. — Difficultés du rôle qu'il a à remplir. — Dénonciation de Pozzo di Borgo. — L'Angleterre sait à quoi s'en tenir. — Elle n'a garde de le révéler à ses alliés. — Inquiétudes de la

Bavière. — Lettre d'Eugène à l'empereur Alexandre. — Visite qu'il lui fait à Mergentheim 87

Le Congrès d'Aix-la-Chapelle. — Initiative prise par la reine Catherine. — Las Cases prétend agir seul avec Madame et l'Impératrice Marie-Louise. — Projet concerté entre Hortense et Catherine. — Sommaire de la note devant servir à établir la pétition. — Comment les signatures devront être recueillies. — Ce que dit Las Cases. — Lettre de Madame à Marie-Louise. — Lettre de Las Cases à Marie-Louise. — Ses lettres à Metternich. — Lettre qu'il rédige au nom de Madame. — Nul de la Famille n'est consulté. — Lettre de Catherine à Madame. — Lettre de Catherine à Elisa. — Nouvelle lettre à Madame. — Lettre à Hortense. — Réponse de Madame. — Reproches. — Répliques. — Lettre que Las Cases en son propre nom adresse aux Souverains. — Sa note sur la souveraineté du peuple. — Nouvelles lettres des 10 et 13 novembre: état grave de la santé de l'Empereur, resserrement de la captivité, aggravation des restrictions, interdiction au médecin de l'Empereur de l'approcher; persécutions contre O'Meara; son enlèvement. — Aucune réponse n'est faite ni à Madame, ni à Louis, ni à Eugène, ni à Las Cases. — Pourquoi ? . . 90

Gourgaud. — Son départ annoncé par Bertrand. — Bruits divers sur son départ. — Silence du prince Eugène. — La pension faite par l'Empereur à Mme Gourgaud mère payée au général. — Il a fallu dix années pour que le mystère commençât à être soupçonné. — M. Thiers n'a fait aucune allusion aux documents publiés par Walter Scott. — Résumé de l'affaire Gourgaud. — Ce que Gourgaud a dit de l'Empereur après avoir quitté Longwood, à tous les commensaux de Hudson Lowe, au sous-secrétaire d'État des Colonies, aux ambassadeurs de France et de Russie. — Opinion qu'on prend de ses allégations. — Gourgaud se repent. — Il cherche à se rattraper. — Publication de la *Campagne de Dix-huit cent quinze*. — Lettre à Marie-Louise. — Effet produit sur les ministres anglais. — Gourgaud arrêté, embarqué pour Cuxhaven. — Ses lettres au prince Eugène. — Demandes de secours. — La pension. — Déclaration qu'il fait au sujet de Napoléon. — Obligé par le Sénat de quitter Hambourg à la suite d'une déconvenue matrimoniale. — Son arrivée à Francfort. — Sa rentrée en France. — Consolidation de sa pension dont il reçoit le capital des exécuteurs testamentaires 98

Conséquences en Angleterre des révélations de Gourgaud. —

Dépêches de Lord Bathurst. — Restrictions imposées à l'Empereur et à ses compagnons. — Mesures prises contre O'Meara. — Autorisation donnée par Lord Bathurst à Hudson Lowe, qui ne s'en sert pas, de donner à Sainte-Hélène une publicité complète aux déclarations de Gourgaud. — Leurs conséquences au Congrès d'Aix-la-Chapelle. — Approbation intégrale donnée à l'Angleterre par les quatre puissances. — Protocole N° XLII. — Las Cases en présence de cet échec. — Son découragement. — Il cesse ses écritures. — Sa maladie. — Retraite à Offenbach. — Sa neurasthénie caractérisée. 109

Conséquences a Sainte-Hélène des révélations de Gourgaud.

Balcombe. — Il prévient par son départ l'expulsion et peut-être pis. — Qui est Balcombe? — Le séjour de l'Empereur aux Briars. — La famille Balcombe. — Les petites filles. — Leurs rapports avec Longwood. — Exagération des prix. — Relations avec O'Meara. — Il prend ses dispositions pour quitter Sainte-Hélène. — Lettres compromettantes de William Holmes arrivées après son départ. — Ordres dont le charge Napoléon. — Commissions. — Aucune remplie. — Argent touché. — Lettres à Joseph. — Emploi des fonds qui lui avaient été confiés. — Affaire Reardon. 112

Questions d'argent soulevées par les lettres d'Holmes à O'Meara. — Le Gouvernement anglais parfaitement au courant. — Lettre d'Holmes à Goulburn. — Exposé des affaires qu'il a faites pour le compte de l'Empereur. — L'empereur Alexandre connaît la question par le prince Eugène. — Découverte que fait Metternich de ce redoutable secret. — Révélation qu'il en fait au Cabinet anglais. — Le ministre des Affaires étrangères garde son sérieux. 118

O'Meara. — Dernier fil qui rattache l'Empereur à l'Europe. — Doubles obligations d'O'Meara. — Comment il a d'abord rempli son rôle. — Confidences qu'il fait d'abord à Hudson Lowe. — Rapports de police à Finlaison. — Demande d'une augmentation de traitement. — Explication avec l'Empereur. Continuation des rapports avec Hudson Lowe. — Nouvelles envoyées en Angleterre. — Escarmouches successives avec Lowe. — Les bulletins de la santé de Napoléon qu'il remet au gouverneur. — Explication avec l'Empereur à ce sujet. — La question du titre. — O'Meara ne rédige plus de bulletin. — Le gouverneur en fait rédiger un par son médecin le

nommé Baxter. — Caractère des bulletins de Baxter. — Nouvelles scènes entre O'Meara et le gouverneur. — Celui-ci est tenté de renvoyer O'Meara mais il n'a point d'armes contre lui. — Il le soupçonne d'aggraver la maladie. — Il a sur ce point les affirmations de Baxter, insuffisantes. — Mais voici Gourgaud. — Affaire de la tabatière portée par O'Meara au pasteur qui a célébré les obsèques de Cipriani. — Interdiction de sortir de Longwood. — Démission d'O'Meara. — L'Empereur très malade. — Lowe affolé demande à O'Meara de reprendre ses fonctions. — Persécutions contre lui. — Le mess du 66e régiment. — Lord Bathurst, instruit par le général Gourgaud, autorise Lowe à enlever O'Meara. — Signification faite à O'Meara. — Dernière entrevue avec l'Empereur. — Les lettres des Souverains. — Lettres qui l'accréditent près de la Famille. — Argent. — Confidences. — O'Meara à Londres. — Sa lettre aux lords de l'Amirauté. — Comme il affirme la maladie de l'Empereur, il est destitué. — Ses accusations contre Lowe. — Il l'accuse de l'avoir volé. — Le Ministère interdit à Lowe de poursuivre. — Lord Bathurst et le Parlement. — Doctrine parlementaire. — Commen O'Meara remplit ses diverses missions. — Lettre du roi Joseph. — Libéralité des membres de la Famille. — Spéculations. — *Poudre dentifrice*. — Ce qu'il raconte à Madame. — Résultat de sa mission. — Les publications. — Secret gardé sur les révélations de Gourgaud qui accrédite davantage O'Meara. — Mépris du Gouvernement britannique pour l'opinion qu'il se refuse à éclairer et pour ses agents qu'il abandonne. — O'Meara porté aux nues. — Les vers de Lord Byron. — *Napoleon in exile or a voice from Sant-Helena*. — Etonnement que cause son abstention au point de vue scientifique. — Mais quel médecin eût accepté d'être son répondant après l'aventure de Stokoë ?. 121

Stokoë, chirurgien du *Conqueror*, ami d'O'Meara. — Présenté à l'Empereur. — Choisi comme consultant par O'Meara. — Il refuse. — Ordre de l'amiral Plampin. — Compromis par une lettre d'Holmes. — L'Empereur malade. — Stokoë appelé à Longwood. — La lettre lui parvient par la voie hiérarchique. — Bertrand lui propose d'être le médecin de l'Empereur. — Conditions, posées par Lowe, inadmissibles pour l'Empereur. — Persécutions contre Stokoë, qui ne veut plus retourner à Longwood. — Crime d'avoir appelé l'Empereur : *Le Malade*. — Demande à rentrer en Angleterre. — Arrivé à Ports-

mouth, renvoyé à Sainte-Hélène. — Passe devant un Conseil de guerre. — Parodie de justice. Pièces fausses et fausses accusations. — Destitué. — Promène sa cause devant toutes les juridictions. — Comment il est traité par les Bonaparte. — Le roi Joseph et Stokoë. — Avis aux médecins . . . 137

La solitude se fait de plus en plus autour de l'Empereur. — Projet de départ des Montholon et des Bertrand. — L'Empereur demande qu'ils attendent au moins l'arrivée de leurs remplaçants. — Noms qu'il indique à ce moment. — Départ de Mme de Montholon 141

Madame de Montholon. — Son état de maladie. — L'Empereur obtient que le mari reste avec lui. — Dispensée de la quarantaine au Cap. — Libéralités de l'Empereur. — Elle part au début de juillet 1819. Repoussée d'Angleterre, débarquée à Ostende. — Lettres de Las Cases. — Etranges lettres de Gourgaud. — Son inconscience. — Il reçoit d'elle un secours de cent louis. — Lettres d'Eugène. — Lettres qu'elle reçoit de son mari. — Il semble prodigieusement amoureux. — Il paraît n'attendre pour la rejoindre que l'arrivée des nouveaux hôtes attendus à Sainte-Hélène. 144

Les émissaires du cardinal Fesch. — Fesch a réclamé avec une impétuosité corse le droit de régler seul à Rome les affaires de Napoléon. — La requête adressée au Pape. — Intervention de Pie VII près du Prince régent. — Lettre au cardinal Consalvi. — Sentiments que l'évêque d'Imola a gardés pour le général Bonaparte. — Rebuté par le Prince régent, n'en conserve pas moins ses dispositions bienveillantes. 150

Lettre du grand maréchal à Fesch du 22 mars 1818 : l'Empereur demande un prêtre, un maître d'hôtel, un cuisinier. — Qualités exigées du prêtre. — Nouvelles de la santé de l'Empereur. — La lettre arrivée en mai. — Démarches de Fesch près de Consalvi. — Extraits des dépêches de M. de Blacas, ambassadeur du roi à Rome. — Madame remercie Consalvi. — Lettre de Fesch à Lord Bathurst. — Il exige d'être seul à choisir le prêtre. — Observations du marquis d'Osmond, ambassadeur à Londres à Lord Bathurst. — Les ministres anglais plus catholiques que les ambassadeurs du Roi Très Chrétien. — Ils s'en remettent à Fesch du choix du prêtre — et même d'un médecin, en remplacement d'O'Meara. — Le cuisinier. — Le page, choisi par la princesse Pauline. — Le maître d'hôtel Coursot, donné par Madame. — Le prêtre. — L'abbé Parigi

d'abord. — Soulèvement d'opinion. — L'abbé Buonavita. — Énumération par Fesch de ses vertus. — Il est exactement le contraire de ce que l'Empereur a demandé. — Attaques d'apoplexie. — Presque en enfance — n'a exercé qu'en Espagne, au Mexique et au Paraguay. — Singulière préparation au gallicanisme. — L'abbé Vignali, un pâtre corse. — Le médecin. — Candidature de Foureau de Beauregard, médecin de l'Empereur durant la campagne de 1814, premier médecin pendant les Cent Jours. — Sa conduite depuis lors. — Il réclame sa place. — Tous les fidèles pensent qu'elle ne saurait lui être contestée. — Il écrit à O'Meara pour lui demander des détails. — Las Cases le presse de partir. — Il attend les instructions de Fesch. — Lettre de Fesch à Las Cases. — Fesch choisit un chirurgien né en Corse, établi à Florence. — Éloge qu'il en fait. — Ce qu'il faut penser d'Antommarchi. — La tentative de défense d'Antommarchi. — Comment il fut choisi par Colonna et Fesch. — Quels mobiles ont pu diriger Fesch et Madame dans ces choix surprenants ? — Les révélations de la voyante. — L'Empereur n'est plus à Sainte-Hélène. — Il a été transporté par les anges dans une île. — Les lettres venues de Sainte-Hélène sont fausses ou imposées à Bertrand par les Anglais. — Témoignage de la princesse Pauline. — Les deux lettres. — Malgré les retards qu'il provoque, Fesch obligé de laisser partir la caravane le 25 février. — Elle arrive à Londres le 19 avril s'étant arrêtée partout sur la route. — Visites à Las Cases, à Julie, etc. — A Londres, Antommarchi cherche des relations et des souscriptions. — On y passe trois mois. — Arrivée à Sainte-Hélène, dix-huit mois après la demande faite par l'Empereur. — Impression que fait le médecin. — Il est un fléau nouveau à Sainte-Hélène. — Déception profonde. — Montholon reconnaît l'impossibilité de partir. — Aucun des arrivants en état d'écrire le français qu'ils parlent à peine 153

Montholon supplie sa femme de trouver n'importe où quelqu'un pour le remplacer. — Lettres à ce sujet. — Difficultés que rencontre Mme de Montholon. — Évolution profonde de la politique de M. Decazes. — Les ministres de Louis XVIII font tous partie du personnel impérial. — Résistance de Bathurst à l'accession d'un nouveau Français. — Il allègue que choisis par le cardinal les prêtres doivent suffire. — Ses réponses à Lord Holland. — Celui-ci en atténue les termes. — Lettre de Bathurst à Lowe. — Il consent à ce que Napo-

léon désigne quelqu'un. — Mme de Montholon s'adresse à la reine Hortense qui parle du général Drouot. — On attend qu'il se propose. — Planat s'offre. — Mme de Montholon n'a point osé encore agir personnellement, le choix étant réservé au cardinal. — Elle attend qu'on lui permette d'agir. — Elle se décide à écrire à Planat. — Sa lettre à la princesse Borghèse. — Réponse caractéristique de celle-ci. — Planat écrit au cardinal et à Madame pour se proposer. — Réponse du cardinal. — Il refuse les services de Planat. — Celui-ci répond à Fesch. — Mme de Montholon reçoit pleins pouvoirs. — Désignation par l'Empereur des hommes dont il souhaiterait la venue. — « Ma famille ne m'envoie que des brutes ». — L'Empereur envisage une liste d'hommes du premier rang, anciens ministres, anciens chambellans, anciens aides de camp, médecins, etc. — Conduite d'Antommarchi. — Il demande à être ramené en Europe. — On le prie de rester. — Remplaçant à trouver pour Buonavita dont la santé exige le départ. — L'Empereur décide de s'en rapporter aux ministres du roi de France pour désigner quelqu'un. — Personne ne se présente hormis Planat. — Efforts de Mme de Montholon pour le faire partir. — Enfin, le 10 mai 1821, l'autorisation arrive. — Planat écrit au cardinal. — Réponse de celui-ci. — Choix fait par Mme de Montholon d'un médecin, le Dr Pelletan fils et d'un prêtre. — Mgr de Quélen s'est offert. — M. l'abbé Deguerry a été choisi. — Casimir Bonjour et Gourgaud. — Mme de Montholon va rejoindre son mari 177

Buonavita arrive en Angleterre. — Mauvaise volonté des agents diplomatiques français. — Passeports délivrés à la fin à Buonavita et à Gentilini. — Lettres d'O'Meara à Madame, interceptées par le cardinal. — O'Meara demande à retourner à Sainte-Hélène. — Lettres de la princesse Pauline à Lady Holland. — Arrivée de Buonavita à Londres. — Il remet une lettre de Montholon à la princesse Pauline. — Montholon ne laisse aucun espoir. — Scènes dramatiques entre Pauline, Fesch et Madame. — Lettres de Pauline. — Madame est désabusée. — Fesch ne l'est point. — Lettres de Fesch à Las Cases 191

Nouvelle officielle de la mort. — Madame réclame le corps de son fils. — Dispositions prises par le Gouvernement anglais pour qu'il ne sorte pas de Sainte-Hélène. — Lettre de Madame aux ministres. — Pas de réponse. 197

XLIII. — Tentative de synthèse. 211

Ce Livre s'arrête à la mort de Napoléon. — Pourquoi ? — Durant qu'il vit, sa famille appartient à l'Histoire. — L'Histoire s'en désintéresse à sa mort. — Souvenirs que le peuple a gardés. — Le roi de Rome. — Le prince Eugène. — Plus tard Hortense. — Obscurité faite sur tous les autres*. — Exemple du Retour des Cendres et conséquences de ce retour . . . 211

Examen des Napoléonides dans leur rapport à Napoléon. — A. — Opinions que Napoléon a prises de chacun d'eux et jugements qu'il en a portés. — On ne saurait tenter cet examen durant l'action. — Il faut le prendre à Sainte-Hélène. — Difficulté qu'il présente. — Aucun écrit émanant de lui. — Obligation de s'en rapporter aux témoignages de ses compagnons. — Valeur à leur accorder. — Las Cases. — O'Meara. — Gourgaud 217

La famille. — Son opinion sur son ancienneté et sa noblesse. 220

Son père. — Carrière qu'il a faite. — Récits mensongers. — Le passé de son père l'a jeté dans le camp français. — Napoléon sait à quoi s'en tenir. — Les honneurs funèbres 221

Sa mère. — Refus du titre d'Impératrice. — La Cour de Madame. — Ce que Napoléon dit de sa mère. — Exaltation de son caractère. — L'avarice devenue prévoyance. — Ladrerie de détails. — Générosité d'ensemble 224

Confirmation à chercher dans le Testament. — Les parts faites de l'argent et des souvenirs. — Ceux-ci réservés à son fils. — Prélèvements qu'il opère avec une extrême prudence. — Recommandations qu'il adresse à Madame. — Elle est traitée en chef de famille, chargée de partager les souvenirs à ses frères et neveux 225

Fesch. — En désignant sa mère, il se trouve malgré lui le désigner. — Rôle que remplit Fesch. — Opinions exprimées par l'Empereur sur lui. — Souvenirs qu'il lui laisse. . . . 230

Joseph. — Opinions exprimées par l'Empereur. — Le trône du Mexique. — Retour sur lui-même. — Souvenirs laissés à Joseph. — Instructions sur le mariage de ses nièces . . 235

Les mariages. — Instructions de l'Empereur. — Comment ses frères les exécutèrent. 239

Joseph n'a aucun pouvoir sur le roi de Rome. — Maintien de la Régence selon le Senatus Consulte de 1813. — L'Empe-

reur confie son fils uniquement à Marie-Louise. — Legs qu'il lui fait. 240

Lucien. — Opinion de l'Empereur sur son poème *Charlemagne ou l'Eglise délivrée*. — Lucien eût-il pu être un historien ? — Les Mémoires. — La partie publiée par Lucien. — La partie inédite. — Les autres œuvres historiques de Lucien. — Son rôle parlementaire. — Ce qu'a fait Lucien pour rentrer dans la Dynastie. — Pour quelles raisons ni lui ni ses descendants n'en font partie. — Les déclarations de Turin. — Napoléon les ignore. — Legs fait par lui au *prince* Lucien . . . 241

Jérome. — Objet des prédilections de l'Empereur qui lui a constamment pardonné ses fautes. — Opinions sur lui. — Les Cent Jours. — L'alliance de Jérôme avec la maison de Wurtemberg. — Opinion sur Catherine. — Legs faits à Jérôme. 246

Louis. — Le seul excepté de l'amnistie générale. — Opinions exprimées sur Louis. — Avant la publication de son livre. — L'influence de Jean-Jacques. — Le roi-préfet. — Le bon Hollandais. — En lutte continuelle contre la France. — La réunion de la Hollande. — L'ambassade de Louis en 1815. — Le divorce avec Hortense. — Réponse de l'Empereur. — Atténuations tirées de la santé de Louis. — Motifs de Louis. — Napoléon empêche son mariage avec Emilie de Beauharnais. — Ne s'oppose pas aux intrigues de Joséphine. — Il laisse dire que le fils de Louis est son enfant. — Colère de Louis. — Etrange discours de l'Empereur à ce sujet. — Appréciation du caractère d'Hortense. — Rôle qu'il lui assigne. — Ce qu'il dit de la perte du procès. — Appréciation du jugement rendu par le tribunal de la Seine. — Ce qu'il dit de Louis dans le testament. — Son exclusion. — Legs qu'il fait à Hortense. — Le collier qu'Hortense lui a offert à la Malmaison. — Attribué par l'Empereur qui s'en croit propriétaire à Marchand. — Il a en effet remis un bon de 200.000 francs à Hortense. — Les exécuteurs testamentaires lui réclament cet argent. — Lettre qu'écrit Hortense. — Insistance des exécuteurs testamentaires. — Nouvelle lettre d'Hortense 248

Eugène. — Il s'entend mieux que sa sœur à défendre son bien. — Appréciation de l'Empereur à son sujet. — Comment il croit Eugène son débiteur. — Complications extraordinaires. — Eugène assure l'entretien de Longwood sur les fonds de l'Empereur. — L'Empereur croit qu'il s'agit d'argent appartenant à Eugène. — Codicille du 25 avril. — Les quarante

millions. — La succession de Joséphine. — La liste civile d'Italie. — Réponses d'Eugène. — Sa situation inébranlable. — La reddition des comptes. — Les exécuteurs testamentaires et les intérêts du dépôt. — Fermeté d'Eugène. — Réponses qu'il adresse aux exécuteurs testamentaires . 258

Elisa. — Peu de rapports avec elle. — A peine mentionnée à Sainte-Hélène. — Morte avant Napoléon. — Aucun legs à ses enfants. 264

Pauline. — Affection profonde et tendresse justifiée. — Opinions qu'il émet sur elle. — Appréciation de sa conduite à Rome. — Legs qu'il lui fait. — San Martino. 265

Caroline. — Point de reproches ni de rancune. — Opinion qu'il exprime sur elle. — « Quand j'étais le premier homme de France ». — « Née reine ». — Affaire du général Macdonald. — Bruit du mariage de Caroline. — Ce qu'en dit l'Empereur. — Legs qu'il fait à Caroline 267

Murat. — Ce qu'il en pense. — Il ne l'estime ni ne l'aime. — Sa mort le laisse froid. — Opinions sur sa mort. — Appréciation de son caractère, de sa valeur militaire. — « C'est lui qui est cause que nous sommes ici. » — « Il m'a perdu deux fois. » — Folie de sa tentative. — Conclusion 270

B. — La famille. — Résumé général de son opinion sur ses frères. — « La poule mouillée ». — Le système. — Ils n'y ont rien compris. — Justification du système et plaidoyer. — Ce qu'il faut en retenir. — Le système n'a pas été imaginé d'un coup. — Il s'est formé au fur et à mesure des besoins. — Napoléon victime de l'amour fraternel. — Il n'a jamais satisfait aucun de ceux pour qui il s'est sacrifié, mais il les a tous entraînés dans sa chute. — Comment ses frères ont-ils pu remplir leurs rôles. — Essai d'appréciation. — Pourquoi on ne saurait s'en rapporter uniquement à Napoléon. — Ses jugements sur les hommes. — Son attachement à ceux dont il a l'habitude. — Opinion sur les hommes. — Sur les femmes. — Tentatives de comparaison. — Caractères physiques des membres de la Famille. — Longévité de cette génération. — Beauté des individus. — Sobriété. — Nombre des enfants à la seconde génération. — Extinction de la plupart des Branches.

Indiscrétion de rechercher les caractères morbides dans les descendants. — Impossibilité chez les ascendants. 271

Instabilité confinant au nomadisme. — Extrême simplicité du décor. — Absence de besoins. — Sobriété. — Simplicité. —

Ils campent dans la vie. — Difficulté de retrouver leurs itinéraires. — L'instabilité chez Louis. — La stabilité des idées chez Napoléon et chez Lucien, en parallèle avec l'instabilité des corps. — L'instabilité chez Jérôme. — Pourquoi on voyage. — Curiosité 285

Amour de la nature. — Napoléon aime la nature. — Les horizons bornés pour y travailler. — Le jardin de Malmaison. — Joseph. — Les jardins de Mortefontaine, de Prangins. — Le parc national aux États-Unis. — Louis à Baillon et à Saint-Leu. — Elisa. 288

Les arts. — Éducation nulle pour Napoléon. — Façon dont il envisage les objets d'art. — L'accumulation. — Le Museum des Arts. — Musée Napoléon. — Entrepôt des tableaux, statues, objets d'art du monde entier. — La France en regorge. — Correspondance de Napoléon avec Denon. — Point trace directe de son goût. — Sauf en sculpture. — La visite des Musées aux flambeaux. — Les objets d'art et d'ameublement. — Il brise des porcelaines, entaille des meubles. — En architecture où chercher son goût personnel? — Le style Empire. — Ses formes. — En quoi Napoléon y influe. — A quoi de son temps il prétend employer les arts, tous les arts. — Immortaliser ses traits et les épisodes de sa carrière. — Comment, dès le siège de Toulon, il cherche à s'attacher des peintres. — Les dessinateurs de la première Campagne d'Italie. — Cacault. — L'équipe de Denon. — Les officieux et les officiels. — Les tableaux héroïques. — Les Gobelins et Sèvres. — Les médailles. — Partout son histoire et sa vie. — Cela n'est point loisible à tous. — Joseph et les Piranesi. — Ses goûts raffinés. — Jérôme. — La pacotille de Carare. — Tableaux qui le représentent. — Louis et le tableau du Sacre. — Lucien. — Le seul qui aime vraiment les arts. — Marin. Gros. Ingres. Prudhon 291

La musique. — Passion de Napoléon pour la musique. — Il y porte un goût éclairé et un jugement très sûr. Il éprouve des sensations et en tire des jouissances. — Louis et la musique religieuse. — Lucien ne s'en soucie point et ne se laisse imposer aucune admiration qu'il n'éprouve pas. 300

De même *pour les femmes.* — Sa fidélité à l'égard d'Alexandrine. — La persistance de son amour conjugal. — Louis. — Vertueux par dévotion. — Besoins physiques chez Joseph, Napoléon, Jérôme. — Retenus ni par une discipline religieuse, ni par une règle commune à l'homme et la femme.

Napoléon pense de la femme comme les Orientaux. — Elle n'est fidèle que sous clef. — Il n'a point le préjugé du passé. — Si Bellilotte lui avait donné un fils, il l'eût faite impératrice. — Les femmes pensent ici comme les hommes. — L'esprit modelé à l'antique. — La nudité. — Absence d'hypocrisie. — Ils savent les uns et les autres ce qu'il en est 301

Le *sentimentalisme*, à côté du sensualisme. — Comme ils le cultivent. — La générosité. — Napoléon le moins prodigue. — Il sait le prix des choses 307

Aucun ne fait profession de *matérialisme*. Le fatalisme. — Comment il s'exerce et se justifie chez Napoléon. — *Le préjugé royal*. — Comment il s'exerce sur lui. — A quel point il en est imbu. — Il doit se croire *appelé*. — Il vaine le préjugé royal en se l'assimilant. — Mais il sera dominé jusqu'à la fin par le *préjugé social* 307

Impressions qu'il a emportées de l'École Militaire. — Les nobles de Cour. — Et les petits nobles, chargés des besognes de l'armée. — Pourquoi, ne pouvant acheter une compagnie, ils entraient dans les armes savantes. — Ces officiers ont fait la force des armées révolutionnaires. — Napoléon a servi la Révolution qui l'a avancé de Lieutenant à Général d'armée, mais a-t-il oublié les distances anciennes ? — Ménagements de toute sorte à l'égard des anciens nobles. — La redoute du faubourg Saint-Germain. — Faiblesses vis-à-vis de ces gens. — Mesures insuffisantes qu'il emploie pour les soumettre. — Privilèges qu'il accorde même à ses pires ennemis . . . 309

Inclination de Joseph pour les nobles libéraux. — Il en forme sa société, mais échoue à en composer une cour. — Pour quelles raisons il est moins instruit de la France que Napoléon. — Élisa, Saint-Cyr, et la petite dot. — Comment emportés en moins de deux ans par la prodigieuse fortune de leur frère, n'auraient-ils pas acquis l'esprit de principat ? Comment ne se croiraient-ils pas prédestinés ? 312

Rien ne les surprend, ni ne les étonne. — Ils n'éprouvent aucun embarras. — Ils ne sont pas ridicules. — Aplomb. — Imperturbable assurance. — La confiance en eux-mêmes qu'ont les Corses, don ou vice de nature. — Les entreprises parlementaires. — Impossibilité de se plier et de se subordonner. — Ils n'ont jamais senti l'autorité du père. — L'autorité de la mère nulle. — Joseph impuissant contre les révoltes de Lucien. — Comme elles débutent et se poursuivent. — Louis plus subordonné d'abord, puis révolte définitive. — Jérôme, en bataille

contre tous dès l'Institution Mac Dermott. — Son insubordination dans le militaire. — Joseph accepte encore en certains cas la direction de son frère, mais point les autres. — Louis qu'eût pu former la discipline militaire, s'émancipe dès l'Egypte, revient en France et, dès lors, il n'obéit qu'à personne. Napoléon seul, a l'esprit de clan, subordonne et sacrifie ses désirs ou ses volontés. — Les autres jamais. — Ils refusent d'exécuter ses ordres, d'écouter ses conseils. — L'esprit de principat. — Désignés par Dieu 313

Intelligence. — Facilité pour comprendre, assimiler, retenir, qualités maîtresses. — Ils font figure partout où ils sont . 315

Éducation. — Instruction superficielle et médiocre dans l'enfance. — Les filles mieux éduquées que les garçons pour le primaire. — Après leur sortie du Collège, ceux-ci se cherchent un éducateur et c'est Rousseau. — La jeunesse de Napoléon illuminée par Rousseau. — Influence sur Joseph. — Lucien. — Louis. — Influence d'Ossian (?) — Sur le style peut-être et sur certaines expressions de ses lettres à Joséphine de 96 et 97. — La littérature, la peinture, la musique ossianique. — Corneille et Voltaire. — Les tragiques. — Lucien joue la tragédie. — Élisa de même. — Joseph a pour s'amuser à Naples une troupe tragique. — Talma. — Mlle George 318

Ils ont tous l'esprit sérieux. — Ne comprennent point l'esprit, l'esprit parisien, les pointes de mots, mais, pour leur compte, ils ont bien de l'esprit parfois. — Napoléon, Jérôme et Lucien. — Folie d'écrire, de se faire imprimer. — Les premiers pamphlets de Napoléon. — L'action par l'écriture. — Les romans de Joseph, de Louis, de Lucien. La réforme de la versification par Louis et par Lucien. — Il leur manque de réformer l'orthographe. — Dans leurs essais de versification : influence unique de l'Italie et de l'atavisme italien. — Ceci les met à part, dans les réformateurs 325

Napoléon seul écrivain venu de la Corse à la France depuis cent-cinquante ans. — Mais il agit par la plume comme par l'épée. — Il fait des actes avec des mots, pas de littérature. — Les paroles inutiles à partir de 1808, la manie de discourir inutilement. — La parole ne lui convient pas. — Il n'a pas d'éloquence. — Ce qu'est l'éloquence 326

Lucien. — On ne connaît rien qui subsiste de Joseph et de Jérôme comme écrits ou discours. Mais Lucien est un personnage doué d'éloquence et dont la carrière est fondée sur l'élo-

quence. — Les débuts de Lucien à Ajaccio et à Toulon. — Son genre d'éloquence. — Il n'improvise pas. — Appréciation de ses discours. — Son caractère. — Le personnage le plus représentatif de la famille. — Résumé de la vie de Lucien. — L'affaire de Saint-Maximin. — Napoléon le sauve une, deux, trois fois. — Le fait nommer commissaire des Guerres, commissaire ordonnateur. — Il parle désormais au nom de l'Armée et de son frère. — Il se fait nommer député aux Cinq Cents. — Le parlementarisme et l'atavisme corse. — Lucien joue des Cinq Cents en maître. — Sa réélection dans le Liamone préparée par un Coup d'État à Paris. — Lucien dans les splendeurs. — Sa fortune. — Son train. — Son incapacité administrative. — Il méprise la bureaucratie. — Ses ambitions. — La littérature. — La *Tribu Indienne*. — L'Académie. — Il la rétablit pour y entrer. — Lucien qui passe pour républicain est le réactionnaire par excellence. — Lucien et l'Académie. — L'unité de sa vie par la manie littéraire. — Lucien Mécène à Paris et à Rome. — Ses fêtes. — Ses tragédies. — Aucun sens des réalités. — Il a des familiers, toujours les mêmes, des complaisants, presque des amis. — Mais il ne supporte aucune critique, et n'admet aucun conseil 331

Seul vis-à-vis de Napoléon à peu près indépendant. — Posture qu'on ne peut comparer à celle de nul autre. — Certes Napoléon l'a tiré de prison, lui a assuré du pain et une place. — Mais du jour où il est député, il est un personnage qui vaut. — Il est le guide de Napoléon dans le labyrinthe parlementaire. — Son rôle au 18 Brumaire. — Au Ministère de l'Intérieur. — *Le Parallèle*. — L'Ambassade d'Espagne. — Sa fortune désormais assurée définitivement. — C'est à lui que Napoléon a recours pour le Coup d'Etat de l'an X bien plus grave que celui de l'an VIII. — Lucien livré à la faction monarchique et catholique. — Le mariage avec Alexandrine. — La querelle avec Napoléon. — Obstination de l'un ou de l'autre. — Les négociations. — La capitulation de Napoléon. — Les Mémoires de Lucien. — Pamphlet contre Napoléon. — Apologie de Lucien. — Refus de subside à Napoléon mourant . . 341

Louis. — La transformation de son caractère. — La vanité. — Le comte de Stranciacone. — Ce qu'il est entre douze et quinze ans. — Tendresse de Napoléon pour lui. — Comme Napoléon le traite. — La maladie de l'an V. — L'amour pour Emilie de Beauharnais. — Mariage de celle-ci avec Lavallette. — Louis en Egypte. — Son retour. — Forme nouvelle

de son caractère. — Ses amis. — Sa foi en lui-même. — Les grades et les dignités. — Aucune reconnaissance. — Il ne s'étonne de rien. — Il est prédestiné. — Haine contre Napoléon. — Le mariage avec Hortense. — Les délires de Louis. — Santé, instabilité, persécutions. — Le roi de Hollande. — Fondateur d'une dynastie nationale. — Après son abdication la littérature. — *Marie ou les Hollandaises*. — Le Mécène à la petite semaine. — *Le Traité de la versification*. — Le libellé. — L'irresponsabilité. — Napoléon n'y croit pas. — Aussi bien Napoléon mort, le persécuteur change. — Le prince de Canino. — Fesch. — Hortense. — La lettre sur la mort d'Hortense. — En admettant qu'il se crût investi par Dieu combien mince son patriotisme français. — Aucun de ceux-là n'est patriote. — L'illumination du nationalisme néerlandais et l'illumination de la souveraineté. — Une fois Hollandais n'a pas voulu être Espagnol. — Preuve de sincérité. — Louis très inférieur à Lucien, mais conserve sa fortune que l'autre dissipe 346

Joseph. — Point de vanité littéraire. — Après *Moïna* pose la plume. — Point orateur. — Diplomate. — Bon sens. — Intelligence ouverte. — Liaison intime avec Napoléon. — Ses élections aux premiers temps de la Révolution en Corse. — Appui qu'il donne à Napoléon et qu'il en reçoit. — La rupture avec la Corse. — Joseph le plus intimement Corse ou Italien. — Chassé. — Prépare sa rentrée avec une flotte française. — Révolte de Toulon. — Les Clary. — Influence des Clary sur les Bonaparte. — Joseph en Italie. — La Corse reconquise au profit du clan Bonaparte qui y règnera quinze années durant. — Joseph député, ambassadeur. — Joseph et Napoléon. — Joséphine, seule dissonance. — Napoléon confie tout à son frère. — Joseph, grand seigneur. — Hôtel à Paris, terre dans le Valois. — Artisan de la paix européenne. — La future succession. — Les royaumes. — Qui fait toujours les premiers pas ? — Joseph aime sincèrement Napoléon. — L'île d'Aix. — Sainte-Hélène. — Son interprétation de la doctrine. — Joseph mis à part. — Il a été le bon gardien de la gloire de son frère. — Ses intentions. — Ses actes. — Sa vie en exil 354

Jérome. — Moins aisé à comprendre. — Il aime son frère. — Comment ne l'aimerait-il pas ? — Providence visible. — Un *légitime*. — Caractère. — Insubordination. — S'incline pourtant devant son frère. — Bienfaits de son gouvernement. — Ses

armées. — Façade fâcheuse. — Versatilité terrible. — L'affaire de 1813 reste à part. — La royauté lui a tourné la tête. — Il subit plus qu'on ne croit l'influence de Catherine qui est reine et veut rester telle. — Malgré l'affaire de 1814, il aime son frère. — Le retour en 1815. — Hougoumont. — Sa demande pour le visiter à Sainte-Hélène. — Sa douleur. — L'enfant gâté. 361

Elisa et Caroline. — Même formation morale et intellectuelle. — Les sens. — Comme elles en entendent l'une et l'autre l'exercice. — Femmes supérieures. — Aucune affection pour Napoléon lorsque la fortune cesse de lui sourire. — Elles supportent bien l'une et l'autre l'adversité. — Flatteries d'Elisa. — Complaisances de Caroline. — Ce qu'elle leur doit. — Tant qu'elle croit aux destinées de son frère, elle reste fidèle, tandis que Murat cherche partout à se vendre. — Le grand jeu de Murat pour atteindre l'indépendance et l'autonomie. — Caroline y est étrangère, parvient à chaque fois à le réconcilier avec l'Empereur. — A partir du printemps de 1813, elle entre dans le jeu de son mari. — Prend son parti et s'y tient. — Mais elle doit à présent lutter avec Murat. — Elle le sauve une fois, deux fois, des effets de ses nouvelles intrigues. — Elle ne peut le sauver des dernières. — Ce qu'elle fait pour le sauver. — Ses derniers jours à Naples. — Sa dignité hautaine. — Elle revient à son frère. — Sa vie en Autriche. — Sa fortune. — Elle est belle joueuse et paie jusqu'au dernier sou. 367

Madame. — Elle aime davantage le fils qui a besoin d'elle. — Elle défend et protège celui qui souffre. — Sa fortune. — Comme elle l'a accrue. — Son cœur va vers Napoléon et son argent. 374

Fesch. — Personnage étrange. — Son rôle dans la Famille. — Ce qu'il est comme prêtre. — Il hait Napoléon et en donne toutes les preuves. — On peut se demander si cette haine est raisonnée ou si elle est à base d'ineptie. — Le résultat pour Napoléon est le même. — On a prétendu qu'il aimait son neveu. Il n'a point cessé d'en être jaloux et de lui nuire. — Fesch. — Le mauvais génie. 377

Pauline. — La bonne fée. — Ses sens et ses amants. — Sa vie amoureuse nettement séparée de sa vie familiale. — Modèle de sœur et de fille. — Pour Napoléon, abnégation complète. — Elle ne méprise ni l'argent, ni les honneurs, mais elle n'en a nul besoin pour être ce qu'elle est. — Mépris du décor. —

Preuves de sa tendresse à l'égard de Napoléon. — Ses voyages à l'île d'Elbe. — Propose d'aller à Sainte-Hélène. — Tendresse confiante, absolue. — Ce qu'elle eût été pour l'Empereur mourant. — Ce qu'elle est devant l'Histoire. . . . 380

Telle est l'idée qu'on peut prendre de la famille de Napoléon. — Il lui a demandé un effort qui la dépassait et qui excédait la nature 383

Napoléon est le triomphe d'une individualité. — Il ne tient rien ni du passé, ni de sa race. — Il est le *héros* et vaut seul par lui-même. — Les représentants de la tradition emportés par le flot qui ensuite le dépose sur la grève. — La Révolution a été la grande libératrice de l'individu et de tout ce qui touche l'individu. — Napoléon est l'*individu* par essence. 385

Mais Napoléon libéré des traditions françaises apporte la tradition corse. — Il en est l'esclave. — Cette formule est d'une civilisation inférieure. — Il restreint le clan à la famille, mais il en subit l'esprit complètement. — Le clan par rapport à une race royale. — Différences essentielles. — Impossibilité pour Napoléon de créer une monarchie. — Il essaie des Césars. — La *recommandation*. — L'*adoption*. 387

Le clan organisme que produit la pauvreté, et que détruit la prospérité. — Exemple de Lucien. — Création du système familial. — Excuses qu'on peut invoquer. — Le système du Directoire. — Les Républiques européennes. — Evolution substituant en France le pouvoir héréditaire au pouvoir viager. — Les Bonaparte devenus rois. — Leur *légitimité*. — Ce qu'ils pensent de Napoléon, d'eux-mêmes, de leurs trônes et de leurs peuples. — Les liens sont aussitôt rompus. — Ce qu'ils eussent pu faire s'ils avaient été les soldats et les pionniers de la Révolution. — Semences qu'ils ont semées malgré tout. — La révolution de 1820, l'avènement des idées libérales 389

L'œuvre de Napoléon. — Nullité de l'œuvre de la République Directoriale. — Napoléon sème la Liberté et l'Egalité. — Napoléon et le démon des vanités séculaires. — L'esprit de famille n'a pu plier les siens à suivre sa direction. — Distance d'âge. — Différences d'éducation et de doctrines. — Aucune tentative d'instruction commune. — L'Institut de Meudon, pour les enfants, mais rien pour les hommes. — La leçon donnée à Eugène vice-roi, unique dans sa correspondance. — Point de conseils de politique générale. — Point d'instructions sur

les devoirs et les droits des Etats fédérés. — La base du pouvoir de ses frères. — Il semble s'en rapporter à l'esprit de famille 390

Il ne laisse pas au système tel qu'il l'a achevé le temps de fonctionner. — Au système familial, succède le système impérial. — Il prend tout pour ses fils c'est-à-dire pour lui-même et il démembre ou détruit les Etats qu'il avait fondés. — On ne saurait donc juger un système qui, n'ayant point reçu de lois, n'a eu aucune durée. — La tentative a avorté, mais est-ce du fait de Napoléon ou de ceux qu'il avait chargés de l'exécuter ? — On peut bien lui en attribuer une bonne part 397

L'échec du système familial de Napoléon infirme-t-il la valeur des autres systèmes familiaux tentés à travers les siècles ? — Effets du système de Louis XIV. — La Succession d'Espagne. — Le système familial de Louis-Philippe. — Le système danois. — Les Cobourg. — L'Autriche miracle du système familial. — Education des princesses et des archiducs. — Asservissement des individus à la grandeur de la Maison. — Le système à la fin du XVIII^e siècle. — Marie-Louise. — La révolte de l'amour. — Si le règne de cette famille uniquement dressée pour la monarchie va disparaître, que sera-t-il d'une famille dont les membres disparates semblent réunis par le hasard. — Ce qu'on peut dire d'eux c'est qu'ils n'ont pas fait pis que les étrangers 402

L'échec ne prouve pas que le système n'ait point été utile à l'humanité et, s'il n'a pu, par suite des circonstances, porter toutes ses conséquences, il n'en fut pas moins le rêve le plus grandiose qu'un homme ait tenté de réaliser pour établir une *Société des Nations* 408

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU

HF.B.
N216
.YmbNb
153557
Napoleon I, Emperor of the French
Author Masson, Frédéric Vol.13
Title Napoléon et sa famille.
NAME OF BORROWER.